

ⵜⴰⴷⵓⴷⴰ ⵜⴰⵎⴳⴷⵓⵔⵜ
ⵜⴰ ⵏ ⵉⵎⴰⵏ ⵏ ⵉⵙⴳⴷⵓⵔ
ⵏ ⵉⵙⴳⴷⵓⵔ ⵏ ⵉⵙⴳⴷⵓⵔ ⵏ ⵉⵙⴳⴷⵓⵔ

ROYAUME DU MAROC - MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL



المملكة المغربية
وزارة التضامن والمرأة
والأسرة والتنمية الاجتماعية

BILAN GLOBAL 2012-2016

Plan Gouvernemental pour l'Égalité

الخططة الحكومية للمساواة

ICRAM
إكرام

www.social.gov.ma

BILAN GLOBAL 2012-2016
Plan Gouvernemental pour l'Égalité ICRAM

Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social

Dépôt Légal: 2017MO0837

ISBN: 978-9954-696-31-6

Tous droits réservés - 2016

Tables des matières

Introduction	5
Le Plan Gouvernemental pour l'Egalité «ICRAM» 2012-2016	6
Présentation du Plan Gouvernemental pour l'Egalité «ICRAM»	6
Objectifs du Plan Gouvernemental pour l'Egalité «ICRAM»	6
Les partenaires du Plan Gouvernemental pour l'Egalité	7
Bilan de la mise en œuvre du ICRAM, en chiffres	8
AXE I: Institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité	11
Suivi et évaluation de la situation d'égalité	13
Intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation du budget des différents départements gouvernementaux	15
Intégration de l'approche genre dans le système statistique national	16
Diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et amélioration de l'image de la femme dans les médias	18
Axe II: La Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes	91
La Mise en place de textes législatifs et réglementaires pour la protection des femmes et la lutte contre la discrimination	93
Poursuite et accompagnement de la mise en application des textes législatifs et programmes correspondant	99
Développement de programmes préventifs en matière de lutte contre la discrimination et la violence contre les femmes et les jeunes filles.	100
Institutionnalisation de la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence	102
Axe III: La Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité	155
Généralisation de l'accès des jeunes filles à tous les niveaux du système d'éducation et réduction de l'abandon scolaire	157
Mise en place d'un système d'encouragement de l'innovation en vue d'appuyer l'égalité et la lutte contre les violences basées sur le genre dans les écoles	158
Lutte contre l'analphabétisme fonctionnel des femmes et des jeunes filles et garçons en milieu rural	158

Axe IV: Le Renforcement de l'accès équitable et égal aux services de santé	185
Renforcement du programme de santé sexuelle et reproductive	187
Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé	188
Axe V: Le Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles	203
Prise en compte de la dimension genre dans les programmes d'accès au logement et de désenclavement et mise à niveau du milieu semi-urbain et rural	205
Développement des énergies renouvelables pour alléger la charge de l'approvisionnement en énergie des femmes	207
Approvisionnement en eau potable et préservation de l'environnement	208
Axe VI: L'Autonomisation sociale et économique des femmes	234
Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité	235
Autonomisation économique des femmes	237
Promotion des droits des femmes âgées	239
Promotion des droits des femmes en situation de handicap	240
Axe VII: L'Accès égal et équitable aux postes de prise de décision aux niveaux administratif, politique et économique	277
Renforcement de la représentativité politique des femmes en perspective de la parité	279
Renforcement de la représentativité des femmes dans les postes de responsabilité dans les secteurs public en perspective de la parité	280
Axe VIII: La Réalisation de l'égalité des chances entre les deux sexes sur le marché du travail	297
Mise en place de mécanismes pour garantir l'équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle	300
Garantir le respect par les employeurs du cadre législatif et réglementaire pour la protection sociale des catégories vulnérables	301
La Conclusion générale et recommandations	313
Annexes	317
Les réalisations du Plan Gouvernemental pour l'Egalité «ICRAM», en chiffres	319
Publications réalisées dans le cadre du Plan Gouvernemental pour l'Egalité «ICRAM» 2012–2016	333

Introduction

Le Maroc a déployé des efforts notoires pendant la dernière décennie pour accélérer la cadence des réformes institutionnelles et juridiques et améliorer les indicateurs de développement, en accordant une importance particulière à l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques. Tous ces efforts ont été couronnés par l'avènement de la nouvelle constitution qui a consacré et institutionnalisé un nouveau contrat social entre les différentes composantes de la société sur la voie de la construction d'une société fondée sur l'ancrage et la promotion des droits de l'Homme.

Les nouveaux acquis constitutionnels confirment les principes de l'équité et de l'égalité et favorisent l'ouverture de nouveaux chantiers de réformes économiques, sociales, culturelles et politiques.

Partant du fait que la promotion des droits des femmes reste tributaire de la réalisation du développement, l'article 19 de la constitution stipule que l'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, avec la responsabilité qui incombe à l'Etat pour la réalisation du principe de la parité entre les hommes et les femmes, selon une approche participative fondée sur des mécanismes institutionnels chargés du suivi et de l'évaluation des politiques publiques.

L'engagement gouvernemental de concrétiser les acquis sur le terrain constitue une méthodologie de travail qui est de nature à renforcer la représentativité des femmes dans tous les domaines, comme entrée principale pour surmonter les situations de discrimination, d'exclusion et de précarité dans lesquelles elle se trouvent. Dans ce cadre, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social (MSFFDS) a élaboré, selon une approche participative le Plan Gouvernemental pour l'Egalité «ICRAM» 2012–2016 considéré comme un plan d'action pour le renforcement de la convergence des différentes politiques publiques en matière d'ancrage des principes de l'équité et de l'égalité.

Pour garantir la mise en œuvre du Plan Gouvernemental pour l'Egalité (PGE), le MSFFDS a mis en place des instances opérationnelles de gouvernance, il s'agit en l'occurrence, de la commission ministérielle du Plan Gouvernemental pour l'Egalité «ICRAM» 2012–2016, présidée par Le Chef du Gouvernement et le comité technique interministériel institué par décision du Chef du Gouvernement. Trente-trois (33) directeurs et directrices ont été désignés en tant que points focaux permanents chargés du suivi des engagements sectoriels et pour coordonner les initiatives pour une meilleure efficacité de l'action gouvernementale en matière d'égalité.

La dynamique gouvernementale et sectorielle enclenchée par le Plan Gouvernemental pour l'Egalité «ICRAM» 2012–2016, depuis son adoption par le Conseil de Gouvernement en juin 2013, a généré un ensemble de réformes et d'initiatives qui ambitionnent l'atteinte de l'égalité entre les sexes et la réalisation d'un développement juste et équitable, notamment en matière d'accès aux services sociaux (emploi, santé, services de base, éducation).

De par le rôle qui lui est dévolu en matière de coordination et de suivi de l'exécution du PGE, le MSFFDS prépare le rapport du bilan global de l'exécution des mesures du PGE depuis son lancement en 2012. Ce rapport a pour objectif de restituer toutes les réalisations sectorielles liées aux indicateurs définis dans le plan gouvernemental, ainsi que les principaux défis liés à l'intégration transversale de l'égalité dans les politiques publiques de façon générale, et ceux liés à la réalisation des engagements selon les particularités de chaque secteur gouvernemental, en se basant sur les contributions des différents secteurs gouvernementaux, lesquelles contributions ont été examinées lors de la réunion du comité technique, tenue le 27 juillet 2016 conformément au suivi des engagements sectoriels et de la coordination des initiatives pour une meilleure efficacité et efficience dans le travail gouvernemental.

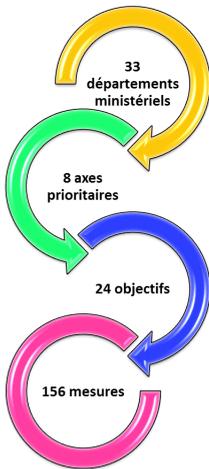
Plan Gouvernemental pour l'Égalité «ICRAM» 2012-2016

● Présentation du Plan Gouvernemental pour l'Égalité «ICRAM»

Le plan gouvernemental pour l'égalité «ICRAM» constitue le cadre de convergence des différentes initiatives visant la promotion de l'égalité, l'intégration des droits des femmes dans les politiques publiques et les programmes de développement. Ce plan gouvernemental décline également les engagements exprimés au niveau du programme gouvernemental 2012–2016.

● Objectifs du Plan Gouvernemental pour l'Égalité «ICRAM»

Le plan gouvernemental pour l'égalité se base sur des principes fondateurs de la constitution de 2011, qui aspirent à la construction d'une société fondée sur l'ancrage et la promotion des droits de l'homme, garantissant la participation équitable et égalitaire homme/femme dans la conception et le suivi des politiques et des programmes de développement dans les différents domaines et le partage équitable et égal des bénéfices et des profits tirés de cette participation.



Le plan gouvernemental «ICRAM» comprend 08 domaines prioritaires, 24 objectifs, traduits en 156 mesures et définit, pour chaque mesure, des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'évaluation ainsi que le département responsable de la réalisation entre 2012 et 2016.

Les huit domaines se présentent comme suit:

1. Institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité;
2. Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes;
3. Mise à niveau du système de l'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité;
4. Renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé;
5. Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles;
6. Autonomisation sociale et économique des femmes
7. Accès égal et équitable aux postes de prise de décision aux niveaux administratif, politique et économique;
8. Réalisation de l'égalité des chances entre les deux sexes sur le marché du travail.

Pour relever les défis de la coordination intersectorielle, et instaurer une approche de suivi et d'évaluation de ce plan, le MSFFDS a mis en place un ensemble de mécanismes de gouvernance et de suivi pour l'institutionnalisation et la garantie de la réussite de la coordination interministérielle du PGE: la Commission Ministérielle pour l'Égalité et le Comité Technique Interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre du PGE et du bilan annuel de suivi des réalisations.

● Les partenaires du Plan Gouvernemental pour l'Égalité

Les partenaires nationaux

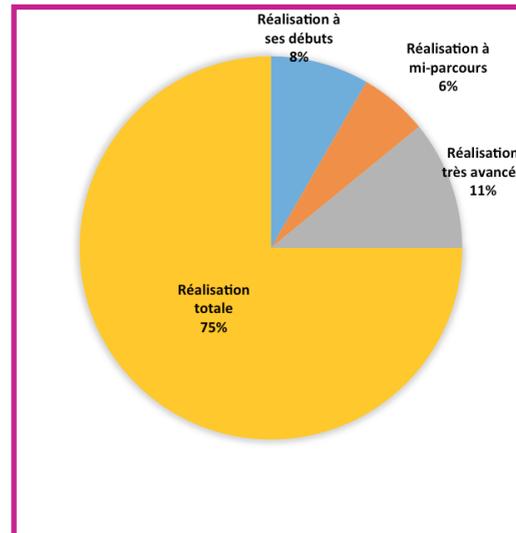
- Les secteurs gouvernementaux
- Les institutions constitutionnelles
- Les associations de la société civile

Les partenaires internationaux

- L'Union européenne (UE)
- L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes);
- Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA);
- L'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE);
- La Commission économique et sociale des Nations unies pour l'Asie occidentale (ESCWA);
- Le Conseil de l'Europe (CdE);
- L'Agence Belge de Développement (CTB);
- L'Union pour la Méditerranée (UpM);
- La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD);
- La Banque Mondiale;
- L'Agence internationale de l'énergie (AIE);
- La Banque Africaine de Développement (BAD);
- La Communauté des Etats du Sahel et du Sahara – CEN–SAD;
- Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD);
- L'agence Allemande de coopération technique (GIZ);
- L'agence de l'entreprenariat en méditerranée;
- L'Agence Canadienne de développement international (ACDI).

Bilan de la mise en œuvre du Plan Gouvernemental pour l'Égalité, en chiffres

Après cinq ans de mise en œuvre du Plan Gouvernemental pour l'Égalité «ICRAM», un bilan positif a été enregistré au niveau des huit axes du PGE. Le bilan global de ce plan est présenté sur la base des pourcentages d'exécution des réalisations indiqués par les rapports des secteurs gouvernementaux et l'analyse de ces réalisations, sachant bien que le MSFFDS a réalisé quatre rapports portant sur les bilans annuels selon les indicateurs prédéfinis dans le PGE.



Globalement, le premier Plan Gouvernemental pour l'Égalité au Maroc est un chantier réussi qui a permis la réalisation d'objectifs structurants tels que les textes de lois adoptés, les institutions créées et la dynamique suscitée. Cette dynamique se poursuivra et se renforcera pour plus de convergence dans la perspective de l'institutionnalisation effective de l'égalité des sexes à tous les niveaux.

En chiffres:

- 75% des mesures du Plan Gouvernemental pour l'Égalité «ICRAM» 2012–2016, ont été réalisées à cent pour cent (117/156)
- 86% des mesures ont été réalisées avec un pourcentage dépassant 70% (134/156)

Les pourcentages des réalisations des huit domaines peuvent être présentés comme suit:

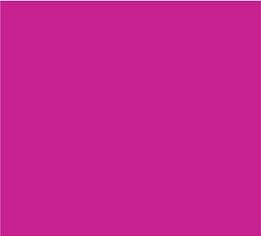
Axes	Nombre total des mesures	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
		Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation à ses débuts (moins de 39%)
Axe 1: Institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité en essayant d'asseoir les bases parité	37	25	4	2	6
Axe 2: Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes	39	34	2	3	0
Axe 3: Qualification du système de l'éducation et de la formation sur la base de l'équité et de l'égalité	13	9	2	2	0
Axe 4: Renforcement de l'accès égal et équitable pour les services de santé	7	5	2	0	0
Axe 5: Amélioration des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des filles	20	13	2	2	3
Domaine 6: Autonomisation économique et sociale des femmes	20	17	2	0	1
Axe 7: Accès égal et équitable aux postes de prise de décision aux niveaux administratif, politique et économique	10	8	1	0	1
Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les deux sexes sur le marché de l'emploi	10	6	2	0	2
Nombre total des mesures	156	117	17	9	13
75% des mesures sont réalisées à 100%					
86% de mesures réalisées à 70%					





AXE I:

Institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité



Le premier axe du PGE est un levier fondamental pour l'intégration dans les politiques publiques des principes de l'égalité et l'équité à partir des orientations stratégiques favorisant l'adhésion effective des différents acteurs gouvernementaux. Cet axe instaure aussi les bases d'un mode de gouvernance qui renforce la politique de coordination et de convergence et accompagne les acteurs à travers un plan intégré de formation et l'élaboration des instruments et des supports nécessaires pour une nouvelle qualification basée sur l'équité et l'égalité, ce qui permet d'élaborer des indicateurs et des statistiques à même d'améliorer la connaissance en matière de genre et de faciliter le suivi et l'évaluation.

● **Survi et évaluation de la situation d'égalité**

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des réalisations des mesures du PGE, le MSFFDS a poursuivi ses efforts d'opérationnalisation des mécanismes de gouvernance et de suivi et ce, en adoptant une approche participative basée sur la coordination intersectorielle qui renforce la convergence des différentes interventions, à travers:

Création de la commission ministérielle pour l'égalité

Selon le décret n° 2-13-495 portant création de la commission ministérielle pour l'égalité, présidée par le chef du gouvernement, cette commission est chargée des missions suivantes:

- Encourager et inciter les différents pouvoirs gouvernementaux à mettre en œuvre les programmes qui figurent dans le PGE, et mobiliser tous les moyens nécessaires à leur réalisation;
- Etudier les actions législatives et réglementaires requises pour l'application des dispositions du PGE relatives à l'instauration du principe de l'égalité et de l'équité conformément aux dispositions de la constitution, notamment l'article 19;
- Examiner les problèmes et les contraintes liés à la mise en œuvre du PGE et se prononcer à leur sujet;
- Valider le rapport annuel préparé par le comité technique.

La commission ministérielle pour l'égalité a tenu trois réunions:

- La première réunion, tenue en septembre 2013: Cette réunion a été l'occasion de présenter le premier bilan de la mise en œuvre du PGE et de discuter les défis liés à la convergence.
- La deuxième réunion, tenue en janvier 2015: Monsieur le Chef du Gouvernement a souligné l'importance du PGE dans la protection des droits des femmes comme cadre de convergence des politiques publiques ayant adopté l'approche participative. Il a aussi mis l'accent sur la nécessité de mobiliser les moyens adéquats pour permettre aux femmes de jouer leurs rôles dans la société, en plus de la classification des priorités visant l'amélioration des conditions de la femme marocaine.
- La troisième réunion, tenue en juin 2016: Cette réunion a été consacrée à l'examen du bilan global du PGE, la valorisation des efforts déployés par le Gouvernement et la nécessité de sa continuité et de son renforcement via la conception des axes et des objectifs du Plan Gouvernemental de l'Egalité N°2, tout en remédiant aux contraintes liées, notamment, à l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et des données et des statistiques actualisées relatives au genre. L'accent a été également mis sur les mesures et les dispositions pratiques et concrètes dont l'exécution aura un impact direct sur la protection et l'amélioration des conditions des femmes, notamment dans le monde rural.

Le comité technique interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre du PGE

Un comité technique interministériel a été créé conformément au décret précité pour le suivi de l'exécution du PGE et dont la mise en place a permis la nomination de 33 directrices et directeurs en tant que points focaux permanents chargés du suivi des engagements sectoriels et de la coordination des initiatives pour une meilleure efficacité dans l'action du gouvernement en matière d'égalité.

Ce comité a pour missions de:

- Collecter et mettre à disposition les données et les statistiques nécessaires pour aider la commission ministérielle dans le suivi de l'état d'avancement de la mise en œuvre des mesures du PGE;
- Préparer les projets de décision et des recommandations, et les soumettre à la Commission Ministérielle;
- Donner son avis sur les programmes des activités annuelles de mise en œuvre du PGE;
- Enrichir les projets de rapports périodiques préparés par le ministère par des informations détaillées sur le bilan d'activités compte tenu des indicateurs des réalisations du PGE, et les soumettre à la Commission Ministérielle pour approbation.

Ce comité a tenu plusieurs réunions:

- La première réunion a été tenue en octobre 2013 et qui a été dédiée à la présentation du contenu du plan gouvernemental pour l'égalité «ICRAM» ainsi que l'examen des mécanismes d'opérationnalisation du rôle assigné à ce comité et les missions de ses membres en vue de réaliser les engagements des départements formulés au niveau du PGE.
- La deuxième réunion du comité technique a eu lieu le 3 avril 2014 afin de présenter le premier bilan du PGE et d'examiner les défis liés essentiellement à l'opérationnalisation des missions des membres du comité.
- Dans le cadre de la poursuite des travaux de ce comité, le Ministère a organisé sa troisième réunion en avril 2015 au cours de laquelle les membres du comité ont présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre et la réalisation des objectifs du PGE. Cette réunion a connu la présentation d'un ensemble de chantiers stratégiques en matière d'intégration de l'égalité dans les différentes politiques publiques.
- Le MSFFDS a organisé la quatrième réunion le 11 novembre 2015 qui a été consacrée à la présentation des réalisations récentes de chaque secteur dans la perspective de l'élaboration du 4^{ème} rapport annuel de suivi de l'exécution du PGE. Les travaux de cette réunion ont été conclus par la formulation d'un ensemble de recommandations:
 - La mise en œuvre du système d'information pour la veille, le suivi et l'évaluation de l'exécution du PGE;
 - La déclinaison des objectifs du PGE au niveau régional;
 - L'encouragement et l'accompagnement des secteurs gouvernementaux préfigurateurs à s'approprier les dispositions et les fondements de la loi organique des finances et la budgétisation sensible au genre;
 - Le renforcement de la coordination en matière de partenariat institutionnel et avec la société civile
 - L'appui de la continuité de la convergence entre les différents intervenants pour faire réussir l'exécution des mesures du PGE;
 - La généralisation de quelques initiatives et bonnes pratiques pour l'amélioration de la situation de la femme;

- La mise en place de «la charte temps» dans le cadre de la fonction publique;
 - La priorisation des programmes ayant un impact direct sur la situation de la femme au Maroc.
 - La cinquième réunion du comité a été tenue le 27 juin 2016 et a été consacrée à la présentation et l'examen du bilan global du PGE et des défis de sa mise en œuvre. Elle a débouché sur la formulation de recommandations relatives à l'évaluation du PGE et sa continuité au-delà de 2016.

Il a été également procédé à la programmation de deux réunions thématiques:

- La première réunion a été organisée le 17 Décembre 2015 conjointement avec le Ministère de l'Economie et des Finances sur «le budget sensible au genre», et en présence des différents secteurs gouvernementaux concernés.
- La deuxième réunion relative aux programmes inclus dans le PGE et appuyés dans le cadre des programmes de la coopération internationale.

Suivi et évaluation de l'égalité

- Préparation des rapports du Royaume du Maroc à l'occasion de la tenue des sessions de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies (CSW) à New York:
 - 2012: L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim: le développement et les défis actuels.
 - 2013: La promotion de l'égalité et la lutte contre toutes les formes de violences envers les femmes au Maroc: bilan et perspectives.
 - 2014: Les objectifs de Développement du Millénaire (OMD) en faveur des femmes et des filles.
 - 2015: Evaluation de la plateforme du plan de Beijing.
 - 2016: Autonomisation de la Femme en relation avec le développement durable.
- Contribution à la préparation du rapport national relatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes (CEDAW).
- Le rapport annuel «Genre» qui accompagne la loi de finances.
- L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan gouvernemental pour l'Egalité «ICRAM» 2014.
- La coordination et la préparation des rapports annuels de suivi de la mise en œuvre du PGE au titre des années 2012, 2013, 2014 et 2015.

● Intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation du budget des différents départements gouvernementaux

La gestion financière du Budget de l'Etat, notamment la Budgétisation Sensible au Genre (BSG) est importante pour garantir l'accès équitable des femmes aux droits et aux services de base. En effet, les principes de l'équité et de l'égalité ont représenté les leviers principaux pour garantir l'efficacité et l'efficience dans le cadre de la réforme globale du budget, qui a été lancée en 2002: la Loi Organique relative à la Loi de Finances (LOLF).

Cette réforme vise une meilleure répartition des ressources et un meilleur impact des politiques publiques en prenant en considération les différents besoins de l'ensemble des composantes de la population visée lors de la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Ceci est tributaire de l'amélioration du rendement à travers l'optimisation des ressources et la transparence des grands choix stratégiques, en renforçant la programmation budgétaire pluriannuelle et la déconcentration budgétaire, et ce pour une gestion efficace de proximité qui satisfait les besoins des citoyens et citoyennes.

Dans le cadre du programme BSG au Maroc, de nombreuses réalisations ont été enregistrées et qui sont liées au développement des outils et des mécanismes pour l'analyse genre des budgets, à l'enrichissement du système d'information national avec des données sensibles au genre et la préparation annuelle du rapport de la BSG accompagnant les Lois de Finances. Ainsi, il a été procédé à ce qui suit:

La réforme de la loi organique relative à la loi de finances n°130-13 qui représente un levier important pour l'ancrage d'une nouvelle culture de gestion basée sur les principes de l'efficacité et la relation entre les dépenses publiques à la réalisation des résultats. Dans ce sens, la loi organique a insisté sur l'intégration de la dimension genre au cours de la programmation des budgets des différents ministères, ainsi que dans les phases de suivi et d'évaluation. Ainsi, le programme d'action de chaque ministère ou établissement doit comprendre des objectifs bien définis et des indicateurs chiffrés pour mesurer les résultats obtenus, en tenant compte de la dimension genre.

L'opérationnalisation du centre D'excellence qui a été créé en février 2013, pour développer les connaissances et les mécanismes fondamentaux pour évaluer les politiques publiques relatives au genre.

Le centre vise l'enrichissement de l'expertise acquise, l'innovation, l'apprentissage et l'échange d'expertises pour créer une dynamique d'excellence en mettant en contact les différents acteurs en matière de genre. Dans ce cadre plusieurs activités ont été réalisées, relatives d'une part à sa structure organisationnelle (moyens financiers, affectation des ressources, définition des compétences appropriées aux fonctions,) et à sa plateforme électronique pour la gestion des connaissances en matière de BSG, devenue opérationnelle à partir de novembre 2013 pour le réseautage des différents intervenants, d'autre part.

L'organisation d'ateliers de travail pour renforcer les capacités en matière de budgétisation sensible au genre, qui ont mis l'accent sur l'intégration de l'approche genre dans le budget dans les programmes élaborés par les différents secteurs.

Conclusion de partenariats avec d'autres organismes œuvrant dans le domaine du renforcement de l'égalité entre les sexes telle que l'Agence Internationale pour l'Assistance Technique et la Coopération dans le domaine de la technologie économique et financière, pour la constitution d'un réseau «Mixité-Gouvernance autour de la Méditerranée».

● **Intégration de l'approche genre dans le système statistique national**

Le Haut-commissariat au Plan (HCP), de par ses missions et en conformité avec les recommandations internationales en matière des principes fondamentaux des statistiques officielles, et afin de répondre aux besoins des utilisateurs des statistiques gendérisées (Départements gouvernementaux, instances constitutionnelles, société civile..), a procédé à l'intégration de l'approche genre dans la production des

indicateurs statistiques. De même le Haut-Commissariat au Plan procède régulièrement à la publication des statistiques selon le genre et la réalisation d'un ensemble de recherches et d'études qui mettent en relief les inégalités entre les sexes dans plusieurs domaines tels que les domaines démographique et socioéconomique, en veillant à leur diffusion auprès des utilisateurs, et leur mise à jour en conformité avec les programmes et les statistiques internationaux et régionaux et leur mise à jour.

Parmi ces études, figure l'enquête nationale sur l'emploi du temps, en tant que chantier stratégique qui vise à déterminer la répartition du temps entre les différentes activités exercées par la population en interaction avec les différents facteurs démographiques, économiques, sociaux et culturels, et en mettant à disposition une base de données statistiques et des indicateurs selon le genre et le milieu de résidence, au niveau de toutes les régions tout en prenant en considération les disparités sociales. Les principaux résultats de l'enquête se présentent comme suit:

- La division du travail rémunéré et non rémunéré et selon le genre, en effet, Les activités professionnelles sont d'abord masculines. L'homme leur consacre 4 fois plus de temps que la femme, alors que les femmes consacrent aux activités domestiques 7 fois plus de temps que les hommes. Dans cette sphère des activités domestiques s'inverse le schéma des rapports de travail entre hommes et femmes comparativement à la sphère des activités professionnelles.
- Le modèle d'éducation et de formation des enfants marocains qui engendre le fait que les enfants (entre 7 ans et 14 ans) passent 60.6% de leurs vie en milieu familiale, et 22% dans les milieux publics;
- Le Budget temps est une source d'information sur la mobilité géographique et temporelle de la population, en effet, les élèves âgés de 7 à 14 ans, passent 50 minutes de leurs temps chaque jour entre le foyer et l'école, 84.4% des élèves parcourent cette distance à pied en 45 minutes, 6% par des moyens de locomotion privés en 41 minutes, et 9% par des moyens de locomotion publics en 52 minutes.
- L'évolution de l'emploi du temps de la femme marocaine entre 1997 et 2012, en effet, le temps professionnel des femmes actives dans le milieu urbain a augmenté d'environ deux heures 44 minutes, alors que leur temps domestique a régressé d'environ une heure et une minute. S'agissant du milieu rural, le temps professionnel des femmes actives a augmenté d'environ 28 minutes, et le temps domestique a régressé d'environ 19 minutes. Le temps réservé aux études et à la formation a augmenté d'environ 32 minutes, pour les femmes et les jeunes femmes âgées entre 15 et 24 ans, au détriment du temps dédié aux activités domestiques qui a connu une régression de 25 minutes. Alors que le temps libre pour la femme rurale a passé de 3 heures et 22 minutes à 4 heures et 22 minutes; ce temps n'a pas changé pour la femme dans le milieu urbain.
- Entre le travail rémunéré et non rémunéré: S'agissant de la contribution importante du travail féminin dans la création de la richesse nationale, environ 23,347 milliards d'heures ont été consacrées en 2012 au travail domestique au Maroc dont 92% par les femmes. La part du volume horaire du travail professionnel des femmes représente 21%. Quant à la valeur de travail domestique, elle a atteint 285 milliards de dirhams en 2012, soit 34,5% du produit interne brut du Maroc.

Les résultats de cette enquête ont été utilisés principalement pour:

- Mesurer de façon approfondie toutes les formes de travail: ce genre d'enquête permet d'améliorer la source des données disponibles dans les enquêtes classiques sur l'emploi à travers l'enregistrement du temps effectivement consacré au travail dans toutes ses formes.
 - Analyser la qualité de vie: en se concentrant sur l'importance du temps destiné à la distraction comme forme de bien-être, En effet, les données sur l'utilisation du temps sont importantes dans la mesure où elles permettent de mesurer les niveaux de vie à travers la mise en place d'indicateurs en relation avec le bien-être et la pauvreté.
 - Améliorer l'évaluation de la production nationale: les données compilées permettent une évaluation plus détaillée de la production nationale.
 - Faciliter la planification: les données issues de ce genre d'enquête permettent aux établissements publics et privés, à titre d'exemple les sociétés de transport public de mieux planifier les horaires, et les agences de communication de mieux réussir le ciblage temporel.
- **Diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et amélioration de l'image de la femme dans les médias**

L'Observatoire National de l'Image de la Femme dans les Médias (ONIFM) dont les membres ont été nommés le 19 Juin 2015 à Rabat, constitue un mécanisme national tripartite composé des représentants de départements ministériels, de la société civile et des instances professionnelles et des représentants des centres d'étude et de recherche dans les universités, ce qui traduit l'approche participative adoptée par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social dans l'objectif d'observer de façon permanente l'image de la femme véhiculée dans les différents médias (écrits, audiovisuels et numériques), et lutter contre les stéréotypes sexistes et participer à l'amélioration et le développement des connaissances dans le domaine. Ses missions sont définies comme suit:

- Assurer la veille et l'observation de l'image de la femme dans les différents médias;
- Elaborer et développer des indicateurs relatif à l'image de la femme dans les medias;
- Mettre en place une banque de données relatives aux images stéréotypées identifiées dans les différents supports médiatiques (Presse écrite, radiophonique, audio-visuel et numérique);
- Contribuer à l'élaboration des études et des recherches relatives à l'image de la femme dans les médias;
- Elaborer le rapport annuel et des rapports périodiques ou thématiques.

Le prix «Tamayuz» pour la femme marocaine a été lancé en 2014, il vise à récompenser les initiatives créatives et innovantes des femmes en matière de promotion et d'ancrage des principes de l'équité et de l'égalité entre les deux sexes. Il est octroyé annuellement en reconnaissance à la participation exceptionnelle des femmes dans les domaines de la création, du développement et du travail social. Le décret de création du prix a déterminé les domaines et les instances de gouvernance ainsi que l'enveloppe budgétaire estimée initialement à 180.000 dirhams, répartie comme suit:

- Premier prix: 80.000 dirhams;
- Deuxième prix: 60.000 dirhams;
- Troisième prix: 40.000 dirhams.

Le montant a été augmenté à 300.000 dhs sur initiative du chef de gouvernement lors de la deuxième édition du prix. En plus de ce prix, d'autres départements gouvernementaux attribuent des prix de reconnaissance et d'encouragement, conformément à leur domaine d'intérêt, tel que:

- Prix de la meilleure femme artisanne: organisé annuellement pour motiver les femmes et les hommes artisans et les encourager pour leur créativité et leur innovation et faire connaître leurs compétences professionnelles. Ainsi, 5 éditions de ce prix ont été organisées et 35 femmes artisanes y ont été distinguées parmi 122 candidats.
- Prix de l'équité et la dignité au niveau des supports de communication et qui consiste à récompenser les journalistes pour leur engagement à encourager l'égalité et la lutte contre les images stéréotypées, à sensibiliser les acteurs concernés afin d'améliorer la représentativité des femmes dans le domaine des médias et à assurer le suivi de la mise en œuvre de la charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias.

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif I: Survi et évaluation de la situation d'égalité				
Mesure I: Création de mécanismes de coordination du plan gouvernemental pour l'égalité				
Création de la commission ministérielle pour l'égalité	Décret publié	La Primature	Adoption du décret portant création de la commission au conseil de gouvernement réuni le 27 juin 2013; Promulgation du décret n°213,495 le 25 Chaâbane 1434 (4 juillet 2013) Portant création de la commission ministérielle du PGE et sa publication au Bulletin Officiel n° 6176 publié le 30 Ramadan 1434 (8 Aout 2013).	100%
	Création de la commission et sa mise en œuvre	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social Ministère de l'Economie et des Finances Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance Ministère de la Justice et des Libertés Ministère des Habous et des Affaires Islamiques Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime Ministère de la fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	Tenue de la première réunion de la commission ministérielle le 13 septembre 2013 sous la présidence de Monsieur le chef du gouvernement avec la participation de 08 ministres et secrétaires généraux; Tenue de la deuxième réunion de la commission ministérielle le 8 janvier 2015 sous la présidence de Monsieur le chef du gouvernement; Tenue de la troisième réunion de la commission ministérielle le 29 juin 2016 sous la présidence de Monsieur le chef du gouvernement.	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Constitution du comité technique interministériel pour le suivi de l'exécution du PGE	Promulgation d'un texte réglementaire	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social	Création du comité par décision de Monsieur le chef de gouvernement; Nomination officielle des membres du comité de rang de directeurs.	100%
	Publication de rapports périodiques qui sont soumis à la commission ministérielle		La 1 ^{ère} réunion du comité a été tenue en octobre 2013; La 2 ^{ème} réunion du comité a été tenue le 03 avril 2014; La 3 ^{ème} réunion du comité a été tenue le 21 avril 2015; La 4 ^{ème} réunion du comité a été tenue le 11 novembre 2015; La 5 ^{ème} réunion du comité a été tenue le 27 juin 2016; L'élaboration de quatre rapports annuels de suivi du PGE (2012–2013–2014–2015).	100%
Institutionnalisation des mécanismes de l'égalité dans les secteurs gouvernementaux aux niveaux central, régional et provincial quand c'est possible	Arrêté d'institutionnalisation des mécanismes publié	La Primature	L'approbation par le parlement, le 28 avril 2015, de la réforme de la loi organique de la loi de finances dont l'article 39 énonce l'intégration de la dimension genre dans la programmation des budgets des différents ministères et dans les étapes de suivi et d'évaluation. Ainsi, le programme de chaque ministère et de chaque établissement doit être assorti d'objectifs bien définis et d'indicateurs chiffrés pour mesurer les résultats obtenus, tout en prenant en considération la dimension genre, et la promulgation du Dahir n°15.62 (2 juin 2015) y afférent, en plus du décret relatif à l'élaboration et l'exécution des lois de finances le 15 juillet 2015. La désignation de la division des secteurs sociaux au sein de la direction de budget en tant que responsable de l'accompagnement des départements gouvernementaux pour le suivi des mesures relatives à la réforme de la loi organique de finance et en particulier l'axe lié à l'intégration de l'approche genre dans le budget.	100%
	Promulgation de la décision de l'institutionnalisation des mécanismes de l'exécution de la décision	Ministère de l'Economie et des Finances		

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Institutionnalisation des mécanismes de l'égalité dans les secteurs gouvernementaux aux niveaux central, régional et provincial dans la mesure du possible	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté d'institutionnalisation des mécanismes publié • Arrêté mis en œuvre 	Ministère de l'Economie et des Finances	La création du Centre d'Excellence de la Budgétisation Sensible au Genre en Février 2013, qui a pour mission la recherche et l'innovation dans le domaine de la budgétisation sensible au genre à travers l'apprentissage entre homologues comme un couronnement du processus de réforme du budget de l'Etat.	100%
		Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<p>La création de la Direction de la Femme qui se charge, dans le cadre de la stratégie 4+4, de plusieurs missions dont la coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures du plan gouvernemental pour l'égalité «ICRAM», le renforcement du partenariat entre l'ensemble des intervenants dans le domaine de la promotion de la situation de la femme, ainsi que la réalisation des études et des recherches relatifs à la femme et la collecte et la publication des documents relatifs à ce domaine. La Direction de la Femme se compose de deux divisions:</p> <p>La division de l'observatoire national de la femme composée de trois services:</p> <p>Service de l'observatoire national de la lutte contre la violence à l'égard de la femme;</p> <p>Service de la documentation, de l'information et de la prospective;</p> <p>Service de l'observatoire national pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias.</p> <p>La division de l'autonomisation de la femme composée de trois services:</p> <p>Service de la coordination des programmes de l'égalité;</p> <p>Service de l'appui aux initiatives des femmes;</p> <p>Service de la promotion des droits de la femme.</p> <p>La création du comité genre du pôle social en 2014, qui se compose de représentants de toutes les directions du Ministère, de l'Agence du Développement Social et de l'Entraide Nationale dans l'objectif de l'intégration de l'approche genre dans les programmes et les initiatives du ministère, dans le cadre du programme de partenariat «Renforcement de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans les politiques publiques» signé en Avril 2014 entre le Ministère et ONU FEMMES et ce, à travers le renforcement des capacités du pôle social dans le domaine de la coordination entre les départements, et les outils et mécanismes du suivi et d'évaluation et d'ingénierie sociale pour garantir la proximité, la communication et la gestion des connaissances.</p>	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Institutionnalisation des mécanismes de l'égalité dans les secteurs gouvernementaux aux niveaux central, régional et provincial dans la mesure du possible	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté d'institutionnalisation des mécanismes publiés • Arrêté mis en œuvre 	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	La création des équipes genre au niveau de toutes les régions, en 2013, suite à la création de l'équipe de gestion du genre en 2009 au niveau central. Chaque équipe régionale est composée de quatre cadres (un point focal, un chargé de la planification éducative, un chargé du budget et un chargé de la communication).	100%
	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté d'institutionnalisation des mécanismes publiés • Arrêté mis en œuvre 	Ministère de l'Agriculture	La création d'une cellule genre au niveau du ministère dans la direction de l'enseignement, de la formation et de la recherche pour le suivi de l'opération d'intégration du genre et la coordination entre les différents intervenants au sein du ministère. La désignation des points focaux dans les différents services, comprenant 40 cadres responsables représentant des services centraux et régionaux du ministère, pour le suivi et la coordination des activités liées à l'opération de l'intégration du genre.	100%
		Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres	La création d'une cellule centrale chargée de la coordination, l'évaluation et le suivi de la situation des femmes de ce secteur, que ce soit les fonctionnaires ou les étudiantes universitaires dans la perspective de créer des cellules secondaires dans les universités faisant partie de la cellule centrale, pour le développement et la consolidation des principes de l'équité et la préparation des statistiques et des rapports autour des travaux réalisés.	100%
		Ministère de la Santé	La création en 2013 d'une unité de lutte contre la violence basée sur le genre au niveau de la Direction de la Population, chargée de la coordination, du suivi et de l'évaluation.	100%
Institutionnalisation des mécanismes de l'égalité dans les secteurs gouvernementaux aux niveaux central, régional et provincial dans la mesure du possible	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté d'institutionnalisation des mécanismes publiés • Arrêté mis en œuvre 	Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	La création de l'observatoire «Genre dans la fonction publique» en 2014.	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Institutionnalisation des mécanismes de l'égalité dans les secteurs gouvernementaux aux niveaux central, régional et provincial dans la mesure du possible	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté d'institutionnalisation des mécanismes publié • Arrêté mis en œuvre 	Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Energie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau	<p>La création d'un pôle d'intégration de l'approche genre dans le secteur de l'eau, et la création d'un réseau de suivi des mesures du Plan Gouvernemental pour l'Egalité «ICRAM», qui concerne le Ministère Délégué Chargé de l'Eau. Ce réseau est composé des directeurs du département, de la directrice et directeurs des agences des Bassins Hydrauliques, du directeur de la généralisation de l'eau potable pour la population rurale au sein de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable, de certains cadres responsables dans ces directions, le «pôle d'intégration de l'approche genre» étant chargé de la coordination de ce réseau.</p> <p>La conclusion d'un accord de partenariat avec l'ONU Femmes pour l'élaboration d'une stratégie d'institutionnalisation de l'intégration de l'approche genre dans le secteur de l'eau. Cette stratégie qui a été signée en Mars 2015, a pour objectifs: l'institutionnalisation de l'intégration de l'approche genre dans les plans, les programmes, et les pratiques du secteur de l'eau, y compris les agences des Bassins Hydrauliques, et dont l'exécution comprend les étapes suivantes:</p> <p>Réaliser une analyse détaillée des avancées enregistrées au niveau de l'intégration de l'approche genre dans le secteur de l'eau, tout en soulignant les défis et les contraintes rencontrées;</p> <p>La formulation d'une stratégie d'institutionnalisation de l'intégration de l'approche genre dans le secteur de l'eau;</p> <p>L'élaboration d'un plan d'action pour cette stratégie, tout en déterminant les outils et les mécanismes de sa mise en œuvre;</p> <p>La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation du plan d'action découlant de cette stratégie.</p>	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Institutionnalisation des mécanismes de l'égalité dans les secteurs gouvernementaux aux niveaux central, régional et provincial dans la mesure du possible	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté d'institutionnalisation des mécanismes publiés • Arrêté mis en œuvre 	Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Énergie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau	<p>La création, dans le cadre de cette stratégie, d'une commission centrale présidée par le secrétaire général du Ministère Délégué Chargé de l'Eau, qui se compose des directeurs centraux du secteur, de la directrice et directeurs des bassins hydrauliques, et des responsables nommés par la ministre déléguée chargée de l'eau. Pour la mise en œuvre des programmes de cette commission centrale, un comité technique a été créé, composé des représentants des directeurs centraux, de la directrice et directeurs des bassins hydrauliques et de six représentants des services extérieurs du ministère.</p> <p>Les membres de ce comité technique sont nommés selon les normes prescrites dans la circulaire, du 21 Avril 2016, de la Ministre Déléguée Chargée de l'Eau.</p> <p>Le ministère a également lancé une étude d'évaluation des indicateurs du genre dans les programmes des infrastructures des écoles rurales dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement. Cette étude est au stade du diagnostic territorial visant plus de 500 écoles rurales qui ont bénéficié des structures d'assainissement et de l'eau potable au profit des élèves du milieu rural.</p>	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Institutionnalisation des mécanismes de l'égalité dans les secteurs gouvernementaux aux niveaux central, régional et provincial dans la mesure du possible	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêté d'institutionnalisation des mécanismes publié • Arrêté mis en œuvre 	Ministère de l'Intérieur	La création d'une cellule genre composée de 7 points focaux genre et 7 suppléants représentants des différentes directions liées à la Direction Générale des Collectivités Locales et ce dans l'objectif d'élaborer un plan d'action pour l'institutionnalisation de l'approche genre dans les programmes du ministère/ la Direction Générale des Collectivités Locales, et le suivi de son exécution, son évaluation et son ajustement, pour la promotion de l'égalité et l'équité.	100%
		Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration	La création d'un service genre au sein de Direction des Affaires Sociales, Culturelles, Educatives et de l'Accompagnement Juridiques, par la décision ministérielle n° 4360.14, du Ministre Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de Migration, publiée le 1er Décembre 2014 relative à la création et l'organisation des divisions et services attachés aux directions centrales du ministère (BO n°6330 page 846).	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 2: Assurer la veille et l'évaluation de la situation de l'égalité				
Elaboration de rapports nationaux sur les efforts en matière de promotion de l'égalité	Rapports élaborés et diffusés	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> ● Préparation du rapport du Royaume à l'occasion de: <ul style="list-style-type: none"> • La 56ème session de la commission de la condition de la femme tenue en Mars 2012 sur «l'autonomisation de la femme rurale et son rôle dans la lutte contre la famine et la pauvreté, le développement et les défis actuels»; • La 57ème session de la commission de la condition de la femme tenue en Mars 2013 sur «la promotion de l'égalité et la lutte contre la violence à l'égard des femmes au Maroc, bilan et perspectives»; • La 58ème session de la commission de la condition de la femme tenue en Mars 2014 sur «Les objectifs de développement du millénaire en faveur des femmes et des filles au Maroc, les acquis et les défis post 2015»; • La 59ème session de la commission de la condition de la femme tenue à New York en mars 2015 sur «l'évaluation du plan d'Action de Beijing+20»; • La 60ème session de la commission de la condition de la femme tenue à New York en mars 2016 sur «l'autonomisation de la femme et le développement durable». ● Contribution à l'élaboration du rapport national de suivi de la convention de la lutte contre toutes les formes de la discrimination à l'égard des femmes CEDAW. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Elaboration de rapports nationaux sur les efforts déployés dans le cadre de la promotion de la situation de l'égalité	Rapports élaborés et diffusés	Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du rapport genre qui accompagne les lois de finance annuelles et qui constitue un mécanisme d'évaluation des politiques publiques à la lumière des besoins des populations ciblées. 	100%
		La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de la préparation du rapport national qui regroupe le 5ème et 6ème rapport relatifs à la mise en œuvre de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme. Un ensemble de réunions de coordination ont été tenues avec les départements gouvernementaux et les institutions nationales, en vue de préparer une version avancée du rapport précité. • Lancement de la préparation du rapport national qui regroupe le 19ème, le 20ème et le 21ème rapports relatifs à la mise en œuvre de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, un ensemble de réunions de coordination ont été tenues avec les départements gouvernementaux et les institutions nationales, en vue de préparer une version avancée du rapport précité. • Organisation des rencontres régionales pour discuter ces rapports avant de les soumettre aux commissions onusiennes concernées, à la fin de 2015. 	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Elaboration de rapports nationaux sur les efforts déployés dans le cadre de la promotion de la situation de l'égalité	Rapports élaborés et diffusés	Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	<ul style="list-style-type: none"> ●réalisation d'une étude sur les besoins des femmes et des hommes fonctionnaires de l'administration publique pour la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée. ●Réalisation d'une étude relative au statut des femmes dans les postes de responsabilité dans la fonction publique ●Réalisation d'un guide méthodologique en matière d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus de sélection et de recrutement, d'embauche, de mobilité, de promotion et d'évaluation de la performance professionnelle dans la fonction publique. ●Préparation d'un rapport de synthèse sur l'évaluation de la procédure de nomination aux postes supérieurs. Dont la négociation se fait au niveau du conseil gouvernemental, pour l'orienter au chef du gouvernement; ●Contribution dans l'élaboration des rapports annuels du Royaume pour les sessions de la commission de la condition de la femme. 	100%
		Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	<ul style="list-style-type: none"> ●Soutien à travers la mission permanente du Royaume du Maroc à New York, de l'idée de rédiger un objectif distinct en matière de genre, ainsi que l'intégration des questions relatives aux femmes et à l'égalité de manière transversale dans le reste des dix-sept objectifs du développement durable, à travers la représentation permanent du royaume du Maroc dans le cadre des travaux d'un «groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable» dont le Maroc appartient, et qui a organisé plusieurs sessions de travail à New York entre Décembre 2014 et aout 2015, ainsi toutes les objectifs cités ont été adoptés en septembre 2015 par la communauté internationale. 	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
La participation dans les rapports nationaux sur la situation des femmes	Rapports élaborés et diffusés	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation d'un rapport sur la discrimination dans le système éducatif en partenariat avec l'UNESCO. ● Participation dans l'étude relative au «statut de la femme dans les postes de responsabilité au sein de la fonction publique». ● Contribution à la participation du Maroc à la 19ème session du Conseil des Droits de l'Homme à Genève du 27 Février au 23 Mars 2012, et à la préparation de la visite de l'équipe de travail concernée par la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes en matière de la législation sur le plan législatif et pratique au Maroc du 13 au 20 Février 2012. ● Contribution annuelle dans la réalisation du rapport genre qui accompagne la loi de Finance. ● Participation dans le Forum national sur «Les femmes dans les sciences, levier du développement», organisé par la Faculté des lettres de l'Université de Mohammedia. ● Participation à la réalisation des rapports nationaux des sessions de la commission de la condition de la femme. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
La participation dans les rapports nationaux sur la situation des femmes	Rapports élaborés et diffusés	Le ministère chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ● Représentativité dans «le réseau de concertation interministérielle pour l'égalité des sexes dans la fonction publique». ● Contribution dans l'élaboration et l'adoption de «la stratégie d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans la fonction publique». ● Participation dans les rapports du royaume pour les sessions de la commission de la condition de la femme. 	100%
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribution dans l'élaboration des rapports nationaux des sessions 58, 59 et 60 relatifs à la situation de la femme. ● Contribution annuelle dans la réalisation du rapport genre qui accompagne la loi de finance. ● Participation dans le rapport périodique global relatif à la convention de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. ● Contribution dans le rapport périodique global sur les droits de l'homme. ● Contribution dans le rapport national pour la mise en œuvre de de la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. ● Contribution dans les rapports périodiques du pacte international, relatifs aux droits économiques, politiques et sociaux. ● Contribution dans les rapports périodiques du pacte international, relatifs aux droits civils et politiques. ● Contribution dans le rapport relatif à la lutte contre toutes les formes de discrimination raciale. 	
		Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration	<ul style="list-style-type: none"> ● Participation avec les partenaires à l'élaboration des rapports concernant la question de la femme. 	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
La participation dans les rapports nationaux sur la situation des femmes	Rapports élaborés et diffusés	Ministère de la Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux travaux de l'atelier organisé par le ministère délégué chargé des affaires générales et la gouvernance relatif au rapport initial: «appui aux femmes en tant qu'acteurs économiques», réalisé à travers le programme MENA-OCDE pour l'investissement. • Contribution à la mise en œuvre du projet de guide sur l'adéquation entre le cadre juridique national en vigueur, la Constitution de 2011 et les engagements internationaux dans le domaine de l'égalité et la lutte contre la discrimination à l'égard des femmes (DIDH et ONU FEMMES). • Participation du Ministère de la Culture dans le processus de l'élaboration du rapport national rassemblant les rapports 19, 20 et 21 relatifs à la mise en œuvre de la convention internationale sur l'élimination toutes les formes de discrimination raciale. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 2: Intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation du budget des différents départements gouvernementaux				
Mesure 3: Renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation	Nombre et pourcentage de cadres formés dans chaque département	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de deux sessions de formation sur «les politiques publiques intégrant l'égalité», au profit de 39 cadres représentant le pôle social et 37 cadres représentant les départements gouvernementaux concernés. • La formation en 2014 des membres du comité technique chargée du suivi de l'exécution du PGE, sur le système informatique de suivi de la mise en œuvre du PGE. • L'organisation d'un atelier de travail au profit des membres du comité technique pour le suivi de l'exécution du PGE, le 17 décembre 2015. • L'organisation, au profit des cadres et responsables du ministère, de plusieurs sessions de formation réalisées par des organisations internationales et régionales: le Fonds des Nations Unies pour la Population, ONU Femmes, l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE), le Conseil de l'Europe, la Commission Economique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union Africaine (CUA), la Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale (ESCWA). 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 3: Renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation	Nombre et pourcentage de cadres formés dans chaque département	Ministère de Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • 1521 étudiantes ont été inscrites dans les établissements de formation hôtelière et du tourisme pendant l'année scolaire 2015–2016 (soit 44% du total général), comparativement à environ 1456 étudiantes pour l'année scolaire 2012–2013, ce qui équivaut à une augmentation allant jusqu'à 4.5%. • 653 étudiantes lauréates issues des institutions de formation hôtelière au cours de l'année scolaire 2014–2015 (soit 40% du total), contre 699 étudiantes au cours de l'année scolaire 2012–2013, ce qui représente une baisse de 6%. • 517 étudiantes ont été inscrites à l'Institut Supérieur International de Tourisme de Tangerang pendant l'année scolaire 2015–2016, contre 474 étudiantes durant 2012–2013, soit une évolution de 9%. • 166 étudiantes diplômées issues de l'Institut Supérieur International de Tourisme de Tangerang, pendant l'année scolaire 2015–2016, soit 56% de l'ensemble des étudiants, comparativement à 170 diplômées pour l'année scolaire 2012–2013. • Préparation du projet de création de la branche de l'emploi et la formation au niveau de l'observatoire national du tourisme, ce qui permettra d'instaurer de nouveaux indicateurs de suivi de la situation de la formation et de l'emploi relative au Département du Tourisme. Ces indicateurs mettront à la disposition du ministère le pourcentage des lauréates et de celles exerçant dans le secteur public et privé, ils permettront également la réalisation de campagnes de sensibilisations dans ce cadre. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 3: Renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation	Nombre et pourcentage de cadres formés dans chaque département	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de l'atelier «Team Building» au profit des représentants de l'administration centrale et des équipes régionales pour une gestion genre. • Organisation de deux sessions de formation au profit de l'équipe nationale et des équipes régionales de la gestion genre qui comprend 80 cadres dans les domaines de l'analyse par genre, et l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la gouvernance du système d'éducation, et la mise en place des budgets sensibles au genre et la communication sensible au genre. • L'organisation de 4 ateliers régionaux pour accompagner les équipes régionales dans la gestion genre pour la mise en place des plans d'action régionaux pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes. 	100%
		Département de la Pêche Maritime	Au cours de 2015, un ensemble d'ateliers de formation ont été organisés sur l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation au profit d'un ensemble de cadres et de responsables dans le département.	100%
		Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Instauration de l'approche genre en tant que principe de base pour la préparation du budget de 2015. • Parmi 6 programmes adoptés dans ce cadre, un programme a été dédié à la santé reproductive et la santé maternelle. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 3: Renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation	Nombre et pourcentage de cadres formés dans chaque département	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégration de la femme dans les stratégies «Apprentissage tout au long de la vie» et «Apprentissage à distance», grâce à son ouverture sur les médias visuels et ce, à travers la mise en place du programme «lis et apprends» par le biais de la télévision et l'internet. ● Concrétisation du principe de l'équité dans le domaine du suivi des projets éducatifs. Ainsi, le nombre de formateurs a atteint 218, dont 121 formatrices éducatrices. ● Concrétisation du principe de l'équité dans le domaine de l'orientation et la supervision éducative du programme. Ainsi, le nombre de conseillers et de coordinateurs a atteint 420 personnes, 217 d'entre eux sont des femmes conseillés et coordinatrices éducatives, soit un pourcentage de 50.94%. ● Organisation de plusieurs sessions de formation au profit de 438 fonctionnaires, dont certaines ont été consacrées à «l'approche genre» et qui ont bénéficié à 20 cadres et responsables. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 3: Renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation	Nombre et pourcentage de cadres formés dans chaque département	Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Énergie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation en partenariat avec la GIZ, en décembre 2014, d'un atelier au sujet de «la femme/l'eau: l'intégration de l'approche genre dans la gestion intégrée des ressources hydrauliques» pour sensibiliser les décideurs dans le domaine de l'eau à l'importance de l'approche genre et la nécessité de son intégration dans la gestion intégrée des ressources hydrauliques. • Organisation en octobre 2015, d'une journée d'étude qui vise à sensibiliser et à former les directeurs et directrices du Département de l'Eau et des Bassins Hydrauliques, de l'Office National de l'Électricité et de l'Eau Potable à l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques et dans le budget annuel. 70 responsables ont participé à cette journée dont 40% étaient des femmes. • Organisation d'un programme de formation sur l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques entre Novembre 2015 au Février 2016, en coopération avec la GIZ et la CTB. Ce programme vise le renforcement des capacités des chefs de services et des cadres chargés de l'élaboration des budgets dans le ministère et dans les bassins hydrauliques et l'Office Nationale de l'Électricité et de l'Eau Potable dans le domaine de l'évaluation des indicateurs de genre et l'intégration de cette approche dans les programmes et les projets annuels . cette session de formation a permis aux participants et participantes (93 participants dont 63 des femmes soit 68%) d'avoir les outils nécessaires d'intégration de l'approche genre, et la connaissance des conventions internationales et des lois et programmes Nationaux dans ce domaine, pour leurs permettre d'effectuer une analyse minutieuse ainsi qu'une meilleure intégration de l'approche genre dans les projets annuels du secteur de l'eau, des agences des bassins hydrauliques et l'office nationale de l'électricité et de l'eau potable. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 3: Renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation	Nombre et pourcentage de cadres formés dans chaque département	Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Energie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Formation de 32 responsables dont 12 femmes responsables (37.5%) sur la manière d'intégration de l'approche genre et de l'évaluation de ses indicateurs dans leurs programmes et projets et ce, en Mars 2016, lors des étapes d'élaboration d'une étude d'institutionnalisation de l'intégration de l'approche genre dans le secteur de l'eau. • Organisation de plusieurs sessions de formation pour soutenir les cadres de l'ingénierie de l'eau et les services météorologiques et les agences de bassins hydrauliques dans le domaine de l'intégration de l'approche genre. 3588 cadres et techniciens formés depuis 2013 jusqu'au Avril 2016, dont 1133 femmes, soit 32%. 	100%
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 6 rencontres interrégionales sur le Plan Gouvernemental de l'Egalité 'ICRAM' et les activités du ministère, au profit des professionnels et des représentants du Département de l'Agriculture, ainsi que les partenaires des acteurs concernés dans les différentes régions du Royaume. • Organisation d'une journée d'information et de sensibilisation sur le Plan Gouvernemental pour l'Egalité et les engagements du ministère dans ce plan, et ce en faveur des cadres issus des directions centrales et régionales et des institutions publiques. Le nombre des bénéficiaires a atteint 150. 	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 3: Renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation	Nombre et pourcentage de cadres formés dans chaque département	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre des programmes de formation et de renforcement des capacités des acteurs locaux, en offrant l'accompagnement technique pour la préparation des plans pour environ 1200 communes ciblées par l'intégration de l'approche genre. A cet égard, une enveloppe financière de 564 millions de dirhams a été mobilisée. Parmi les provinces et préfectures visées par cette opération: Figuig, Jerada, Taourirt, Berkane, Nador, Driouech, Oujda, Guercif, Taza, Taounate, Chefchaoun, Ouazzane, Larache, Tétouan, Fahs-Anjra, Tanger, Assilah, Fnidek, M'diq. Mise en œuvre d'un programme de formation relatif à la méthodologie de planification et d'utilisation du système d'information communal, dont ont bénéficié les équipes provinciales d'appui et les équipes techniques communales chargées de la planification, relevant de 1423 communes avec une enveloppe budgétaire de 5,6 millions de dirhams. Organisation de 9 sessions de formation, entre le 27 Avril et 31 Mai 2016, à Kénitra, Khémisset, Chichaoua, Marrakech, Fès, Meknès, Chefchaouen, Tanger, Rabat, au profit de 340 présidents des communes locales, des directeurs des services au sein des communes et ce, dans le but de les sensibiliser dans le domaine de l'intégration de l'approche genre au niveau des programmes de travail des collectivités territoriales. 	100%

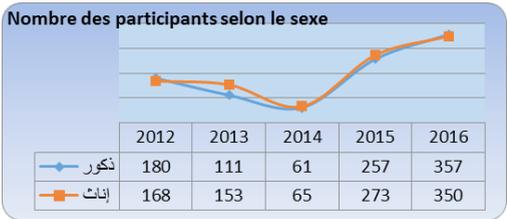
Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 3: Renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation	Nombre et pourcentage de cadres formés dans chaque département	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des ateliers au profit des cadres du ministère, avant leurs affectation aux centres diplomatiques et consulaires à l'étranger, en vue de les sensibiliser sur la question de la femme et le genre, ainsi que les réformes mises en œuvre en vue de limiter la discrimination contre la femme et la promotion de sa situation. • Organisation chaque année des conférences commémorant la journée internationale de la femme pour approfondir la réflexion sur les réalisations atteintes, de renouveler l'adhésion politique, et mobiliser l'opinion publique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation économique des femmes. • Augmentation du taux de participation des femmes dans les comités chargés des appels à candidature: une femme dans chaque comité composé de 5 ou 6 responsables. • Une évolution du taux de féminisation de la formation continue qui a atteint 60% durant les 4 années. • Lancement chaque année d'une formation spécifique aux femmes, dans le domaine du développement personnel et le leadership féminin d'au moins au profit de 30 femmes cadres. • Plus de 50% sont des femmes bénéficiaires de stages à l'étranger et de formation en langues étrangères. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 3: Renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation	Nombre et pourcentage de cadres formés dans chaque département	Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités de 32 bénéficiaires (techniques de collecte de données, leurs analyses et la gestion des bases des données) dans le domaine du système d'information communal relatif à l'intégration de l'approche genre. • Organisation des ateliers de travail sur la problématique de la rareté des eaux dans les oasis de Tafilalet au profit de 30 associations féminines. 	100%
		La Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la 12^{ème} session de formation au profit des jeunes avocats sur les mécanismes internationaux des droits de l'homme, du 24 au 26 février 2014 à Rabat. Des exposés ont été présentés sur les droits des femmes, dont l'encadrement a été assuré par des experts des droits de la femme. • Organisation d'une journée de communication et de sensibilisation sur les engagements internationaux du Maroc en matière des droits des femmes, à Marrakech le 12 mai 2015 et ce, dans le cadre de la mise en œuvre du projet de partenariat entre la délégation, le Programme des Nations Unies pour le Développement et les agences onusiennes au Maroc. Cette rencontre a permis la concertation et l'échange d'idées entre les acteurs sur la création de mécanismes régionaux de suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux relatif aux droits des femmes. • Organisation d'une session de formation au profit des représentants des associations de la société civile sur la «préparation des rapports parallèles sur les droits de l'homme», le 29 et 30 octobre 2015, dans le cadre du renforcement des capacités de la société civile. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation																		
Mesure 3: Renforcement des capacités des acteurs pour l'intégration de l'approche genre dans la planification et la programmation	Nombre et pourcentage de cadres formés dans chaque département	Ministère de la Culture	 <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> <th>2016</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ذكور</td> <td>180</td> <td>111</td> <td>61</td> <td>257</td> <td>357</td> </tr> <tr> <td>إناث</td> <td>168</td> <td>153</td> <td>65</td> <td>273</td> <td>350</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> femmes bénéficiaires de la formation continue, entre 2012 et 2016, sur un total de 1975 participants dans des domaines pointus tels que les métiers culturels, la gestion et l'informatique spécialisée en patrimoine. 		2012	2013	2014	2015	2016	ذكور	180	111	61	257	357	إناث	168	153	65	273	350	100%
			2012	2013	2014	2015	2016															
		ذكور	180	111	61	257	357															
إناث	168	153	65	273	350																	
Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> Participation à un atelier de travail sur la budgétisation sensible au genre, organisé par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, le 17 Décembre 2015. 	100%																				
Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> Formation de deux cadres de la Direction de la Jeunesse de l'Enfance et des Affaires Féminines, sur le système d'information de suivi du PGE, en 2014. Participation à l'atelier sur «la budgétisation sensible au genre», en 2015. Programmation des sessions de formation en 2016, sur le sujet: Le leadership féminin et l'intégration de l'approche genre dans le budget. 	100%																				

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 4: Mise à niveau des acteurs en matière de la budgétisation sensible au genre	<ul style="list-style-type: none"> L'adoption de la loi organique relative à la loi de finances Nombre et taux de cadres formés dans chaque ministère 	Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> Accompagnement de la réforme de la loi organique relative à la loi de finances, par: <ul style="list-style-type: none"> La première étape qui a été lancée au titre de la loi de finances pour l'année 2014, et qui a concerné 4 secteurs ministériels: le Ministère de l'Economie et des Finances, les départements de l'éducation nationale, de l'agriculture et le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Désertification; La deuxième étape qui a été lancée au titre de la loi de finances pour l'année 2015, où 4 autres départements ont adhéré: le Ministère de l'Equipement, du Transport et de la Logistique, le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, le Ministère de la Santé et le Département de la Formation Professionnelle; Une troisième étape a été identifiée pour la mise en œuvre des mesures de la nouvelle loi organique relative à la loi de finances au titre de l'année 2016, et qui a concerné 7 nouveaux départements ministériels: le ministère délégué chargé des affaires générales et de la gouvernance, le Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau, et de l'Environnement chargé de l'Eau, le Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville, le Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, et le Département de la Pêche Maritime; Une quatrième étape est en cours de préparation au titre de la loi de finances pour l'année 2017, en vue de généraliser les mesures de la loi organique relative à la loi de finances à tous les départements ministériels et les établissements financiers. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 4: Mise à niveau des acteurs en matière de la budgétisation sensible au genre	<ul style="list-style-type: none"> • L'adoption de la loi organique relative à la loi de finances • Nombre et taux de cadres formés dans chaque ministère 	Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation par le centre d'excellence des ateliers de formation le 2 et 3 décembre 2014 et 7 et 8 janvier 2015 pour appuyer les capacités de plus de 40 cadres chargé de la programmation et du budget des différents départements ministériels. Les ateliers se sont focalisés sur l'adoption de l'approche genre dans le budget. • L'organisation d'un atelier de haut niveau sur la BSG en novembre 2014 parallèlement avec les travaux du forum mondial des droits de l'Homme sous le thème «la budgétisation sensible au genre sous le prisme des droits de l'homme: une vision d'avenir des objectifs de développement durable post 2015». Cette rencontre a été l'occasion pour partager les réalisations et les perspectives de l'expérience marocaine dans le domaine de la budgétisation sensible au genre. • L'organisation de deux sessions de formation sur «la budgétisation sensible au genre» au profit de 70 cadres chargés de la planification et du budget, au niveau central et régional. • L'élaboration d'un guide sur la budgétisation sensible au genre, adapté au système éducatif. 	100%
	Nombre et taux de cadres formés dans chaque ministère	Ministère du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre des femmes bénéficiaires de la formation continue, dans le Ministère du Tourisme a atteint durant la période 2012–2016, environ 1071 bénéficiaires, soit environ 52% du total avec un taux d'évolution de 87%. 	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 4: Mise à niveau des acteurs en matière de la budgétisation sensible au genre	Nombre et taux de cadres formés dans chaque ministère	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un programme de formation continue au titre de l'année 2015 qui est en cours de validation, selon une approche participative basée sur les propositions des différentes directions centrales, et intégrant l'approche genre dans ses thèmes, au profit des directeurs, des chefs de divisions et services, ainsi que les différents cadres du ministère. 	50%
		Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres	<ul style="list-style-type: none"> Lancement d'un marché pour la sélection d'un bureau d'études qui se chargera de l'exécution du plan de la formation continue au titre de l'année 2016, marché en cours d'approbation. L'appui dédié au développement des services sociaux au profit des étudiant et étudiantes représente environ 63% du budget de fonctionnement du ministère, hors salaires des fonctionnaires dont le montant atteint 3.2 milliards de dirhams. Le budget alloué au renforcement et développement des services sociaux au profit des étudiants et étudiantes représente environ 21,1% du total du budget de l'investissement. Ainsi, 87% du budget d'investissement a été consacré aux universités, dont 35% a été réservé à la construction de nouveaux bâtiments. Egalement 2% du budget d'investissement a été affecté au développement du système de la recherche scientifique, technologique et l'innovation. 	100%
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> Intégration de l'approche genre dans le Plan Maroc vert à partir de 2015, en prévoyant un paragraphe destiné à cette fin. Affectation d'un budget genre pour l'élaboration d'une stratégie et d'une méthode de travail pour l'intégration du genre dans les programmes et projets de développement des chaînes de production agricole. Organisation d'une session de formation sur «la budgétisation sensible au genre» au profit des points focaux centraux et régionaux. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 5: Préparation des programmes intégrant le genre	Nombre de programmes élaborés selon le genre	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration d'un ensemble d'indicateurs qui reflètent les disparités entre les sexes dans le dispositif de la formation professionnelle, le mode de la formation professionnelle progressive et l'ingénierie de la formation, compte tenu des compétences et l'intégration des diplômés de la formation professionnelle dans le marché du travail. •Lancement des programmes de formation au profit des points focaux pour le renforcement de leurs capacités et l'acquisition des outils nécessaires pour l'intégration de l'approche genre dans le secteur agricole. •Réalisation en cours d'une étude sur «l'intégration de l'approche genre» afin de concevoir une stratégie et un plan d'Intégration de l'approche genre dans les programmes et les projets de développement des filières de production agricole. 	100%
		Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> •Allocation des enveloppes financières suivantes, dans le cadre du budget 2015 et 2016, pour: <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'approche genre pour effectuer les études relatives à l'évaluation des indicateurs sensible au genre du programme des infrastructures des écoles rurales en matière d'eau potables et d'assainissement; • Le programme d'approvisionnement en eau potable et des canaux d'assainissement pour les écoles en milieu rural; • Le programme d'approvisionnement en eau potable et des canaux d'assainissement pour les mosquées et écoles coraniques. •Participation avec les organismes nationaux et internationaux tels que l'ONU femmes, à l'étude de la stratégie de l'institutionnalisation de l'intégration de l'approche genre dans le département de l'Eau. •Le programme d'études des ressources hydrauliques et leur alimentation à partir des grands et petits barrages, de barrages se trouvant au pied des collines, de puits, ainsi que les études et les prévisions météorologiques. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 5: Préparation des programmes intégrant le genre	Nombre de programmes élaborés selon le genre	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration des projets de budget depuis l'année 2015 en conformité avec les mécanismes introduits par le projet de réforme de la loi organique des lois de finances, suite au choix du Ministère de la Santé pour la 2ème période expérimentale de cette réforme en vertu du circulaire du chef du gouvernement N°06/2014, qui a impliqué la révision de la structure du budget et l'élaboration de la lèreversion du projet de performance. Dans ce sens, il y'a eu: <ul style="list-style-type: none"> • En 2015, affectation de 467 millions de dirhams au programme budgétaire «santé reproductive, santé maternelle, infantile, des jeunes et de la population aux besoins spécifiques»; • Préparation du rapport de 2015 sur la santé et le genre. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
L'intégration de l'approche genre dans les projets de l'observatoire des dynamiques territoriales	Nombre de projets élaborés selon l'approche genre	Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des activités mentionnées dans la feuille de route de l'observatoire des dynamiques territoriales et identification des projets permettant l'intégration de l'approche genre. Veille sur l'intégration de l'approche genre dans tous les outils de planification stratégique de l'Aménagement du Territoire. 	100%
L'élaboration des plans communaux de développement intégrés pour la réduction des risques et des catastrophes dans des communes pilotes			<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre pratique du système d'information communal intégrant des indicateurs sur le genre et les changements climatiques, au niveau de 8 communes de la province d'Er-Rachidia, en le dotant d'indicateurs pour atténuer les risques de dangers et catastrophes et l'intégration de l'approche genre Mise à jour des plans communaux dans les mêmes communes en vue d'intégrer l'approche genre. Renforcement des capacités de 32 techniciens en matière de collecte des données, d'analyse et de gestion des bases des données. 	100%
L'intégration de l'approche genre dans les outils de planification stratégique pour l'aménagement du territoire			Intégration de l'approche genre dans les termes de références des études d'élaborations des schémas régionaux d'aménagement du territoire.	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation																									
Mesure 6: Mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre au sein des ministères	Elaboration du budget du département selon le genre	Ministère de la Santé	<p>Elaboration des projets de loi de finances depuis l'année 2015 en conformité avec les mécanismes sensibles au genre introduits par le projet de réforme de la loi organique des lois de finances, suite à au choix d'intégrer la 2ème période expérimentale de cette réforme, en vertu de la circulaire du chef du gouvernement N°06/2014, avec ce que cela implique comme révision de la structure du budget et l'élaboration de la 1ère version du projet de performance. Dans ce cadre, il a été procédé à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'affectation en 2015 d'un budget important au programme budgétaire «santé reproductive, santé maternelle, infantile, des jeunes et de la population à besoins spécifiques»; ● La préparation du rapport de 2015 sur la santé et le genre; ● La préparation d'un guide sur l'intégration de l'approche genre dans les plans et les programmes de santé et le budget. 	100%																									
		Ministère de la Culture	<table border="1"> <caption>Budget dédié à la formation, selon les années</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Budget consommé</th> <th>Budget dédié aux femmes</th> <th>Budget dédié aux hommes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td> <td>~400,000</td> <td>~100,000</td> <td>~200,000</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>~700,000</td> <td>~400,000</td> <td>~300,000</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>~200,000</td> <td>~100,000</td> <td>~100,000</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>~800,000</td> <td>~400,000</td> <td>~400,000</td> </tr> <tr> <td>2016</td> <td>~1,000,000</td> <td>~500,000</td> <td>~400,000</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>~3,500,000</td> <td>~1,700,000</td> <td>~1,500,000</td> </tr> </tbody> </table>		Année	Budget consommé	Budget dédié aux femmes	Budget dédié aux hommes	2012	~400,000	~100,000	~200,000	2013	~700,000	~400,000	~300,000	2014	~200,000	~100,000	~100,000	2015	~800,000	~400,000	~400,000	2016	~1,000,000	~500,000	~400,000	Total
Année	Budget consommé	Budget dédié aux femmes	Budget dédié aux hommes																										
2012	~400,000	~100,000	~200,000																										
2013	~700,000	~400,000	~300,000																										
2014	~200,000	~100,000	~100,000																										
2015	~800,000	~400,000	~400,000																										
2016	~1,000,000	~500,000	~400,000																										
Total	~3,500,000	~1,700,000	~1,500,000																										

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 6: Mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre au sein des ministères	Elaboration du budget du département selon le genre	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres	<ul style="list-style-type: none"> • L'appui consacré au développement des services sociaux au profit des étudiants et étudiantes représente environ 63% du budget de fonctionnement du ministère, sans compter les salaires des fonctionnaires dont le montant atteint 3.2 milliards de dirhams; • Le budget dédié au renforcement et développement des services sociaux au profit des étudiants et étudiantes représente environ 211% du total du budget de l'investissement. En effet, 87% du budget d'investissement a été alloué aux universités, dont 35% a été réservé à la construction des nouveaux bâtiments. En outre 2% du budget d'investissement a été affecté au développement du système de la recherche scientifique, technologique et l'innovation. 	100%
		Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de 8 plans communaux pour le développement intégrant le genre au niveau de la province d'Errachidia. 	100%
		Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Affectation pour la première fois en 2016 d'une enveloppe budgétaire de 1000.000 dirhams pour l'appui aux associations œuvrant dans le domaine de l'égalité. Le but étant la garantie du respect des dispositions législatives nationale en matière d'égalité dans l'emploi. En effet, 6 associations ont déposé leurs candidatures pour bénéficier de cet appui, dont 5 répondent aux conditions exigées. ont été sélectionnées. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 6: Mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre au sein des ministères	Elaboration du budget du département selon le genre	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement du personnel chargé de l'exécution du budget au niveau régional, dans l'élaboration du budget selon le genre dans le plan de la région à partir de 2014; • Organisation des séances d'encadrement au profit des cadres de la direction de la stratégie, des statistiques et de la planification dans le domaine de la budgétisation sensible au genre. 	50%
		Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption des mécanismes et mesures de la réforme de la loi organique des lois de finances dans l'élaboration du projet de budget du secteur pour l'année 2015. • Adoption de deux indicateurs d'évaluation relative au renforcement du rôle des cellules de prise en charge des femmes victimes de violence: <ul style="list-style-type: none"> • Le premier concerne le nombre des cellules équipées; • Le deuxième concerne l'effectif des ressources humaines mises à la disposition de ces cellules. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 7: Généralisation de l'approche genre dans les plans d'action et budgets des conseils communaux	Taux de communes disposant d'un système d'information sensible au genre	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • 8 communes disposent du système d'information sensible au genre réalisé dans le cadre des projets pilotes; • Finalisation de la quatrième version modifiée du système d'information prenant en considération les dispositions de la loi organique de la loi de finances, cette version est en phase de validation avant sa généralisation à tous les plans communaux. 	60%
			<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'une version du système d'information sensible au genre et son expérimentation dans une première étape dans la commune d'Ait Oulal dans la province Zagora et dans une deuxième étape dans 5 communes de la province d'Ouarzazate; • Déploiement d'une version du système d'information communal V3.5g SIC dans 106 communes dans la région de l'Oriental (les communes rurales et urbaines dont l'effectif est inférieur à 35000 habitants). 106 plans de développement communaux sensibles au genre ont été réalisés; • En phase de validation, la nouvelle version V4g SIC sensible au genre et permettant d'avoir des informations précises et actualisées sur la situation de la femme et les indicateurs de sa promotion à travers la connaissance du degré de son accès aux équipements et services sociaux (la santé, l'éducation, l'enclavement, l'électricité, etc.); • La création d'un réseau pour les agents provinciaux de développement pour la maîtrise du processus d'élaboration des plans communaux de développement et la capacité de garantir l'accompagnement et l'appui aux communes par l'expertise technique, l'encadrement dans toutes les étapes de mise en place et d'exécution du plan communal (dont 23% femmes). 	70%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 8: intégration de l'approche genre dans les plans régionaux de développement de l'artisanat	Nombre des plans régionaux intégrant le genre	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Social et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Achèvement de la mise en œuvre des plans régionaux de: Fès Boulemane, Laâyoune–Boujdour–Sakia El Hamra, Guelmim–Es Smara, Oued Ed Dahab–Lagouira. ● Signature et lancement des plans régionaux de: Souss–Massa–Drâa, Marakech–Tensift–Al Haouz, Meknès–Tafilalet, et Tadia–Azilal. ● Réalisation des plans régionaux de: Rabat–Salé–Zemmour–Zaër, Grand Casablanca, Gharb–Cherarda– Bni Hssen, et Chaouia–Ouardigha. ● Poursuite de l'exécution des plans régionaux de: Tanger–Tétouan, Taza–Al Hoceima– Taounate, la région de Oriental, et Doukkala–Abda. ● Malgré la non signature des huit derniers plans, le ministère a commencé l'exécution de la plupart des projets programmés en coordination avec ses partenaires. ● L'accent a été mis sur les secteurs et projets prometteurs destinés à la femme et permettant la création des activités génératrices de revenus et des opportunités de travail. ● 16 plans régionaux de développement de l'artisanat ont été réalisés, contre 6 plans dans le cadre de la vision 2015, soit une couverture générale du territoire national. ● Préparation de plans d'action comprenant plusieurs axes, tels que l'appui à la production, la formation professionnelle, le marketing etc. La femme artisanne bénéficie d'une part importante d ces programmes. ● Lancement en 2016 de l'adaptation des plans régionaux au nouveau découpage régional. 	70%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 9: Intégration de l'approche genre dans les expositions nationales et régionales	Nombre de foires nationales et régionales intégrant le genre	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Social et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de plus de 69 foires régionales entre 2012 et 2014 en partenariat avec les chambres de l'artisanat, qui ont connu la participation de plus de 5182 exposants sur une surface de 128.247 m² • Organisation de 24 foires régionales entre 2012 et 2014 qui ont enregistré une participation féminine se situant entre 30% et 57%. • Participation en 2015 à 8 foires professionnelles à l'étranger et une foire au sein du Royaume qui ont connu la participation de 88 entreprises. • Participation en 2015 à 3 foires commerciales à l'étranger et 3 foires au sein du Royaume qui ont connu la participation de 440 personnes. Le pourcentage de la participation féminine dans les foires de Ramadan à Rabat et à Casablanca a atteint plus de 60%. • La fixation du pourcentage de participation de la femme artisanne dans les foires régionales à 30% au lieu de 20% en 2014. • En 2015, 1435 artisans et artisanes ont participé à des foires régionales. • L'organisation en 2015 de 24 expositions régionales dont la participation des femmes a varié entre 30 et 57%. 	100%
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la participation de plus de 100 coopératives et associations féminines, en plus des groupes d'intérêt économique au Salon International de l'Agriculture à Meknès. • Participation à des foires nationales et internationales en 2014-2015, dans ce sens, il y 'a eu l'organisation d'un ensemble de voyages aux foires internationales de Berlin, de Paris, de Russie, de l'Arabie Saoudite et des Emirats Arabes Unis. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 10: Prise en compte de l'approche genre dans l'appui de l'Etat, de partenariats, et le financement des projets des associations et organisations de la société civile	Liste des projets financés	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille, et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'appel à projets pour le financement des projets associatifs depuis 2012. Ainsi, le Ministère procède chaque année au lancement de l'opération de réception des demandes de financement des projets des associations œuvrant dans les domaines d'intervention du Ministère qui a prolongé depuis 2014 la période de l'appui des projets à trois ans au lieu d'une seule année pour garantir la pérennité des projets. Le bilan enregistré est le suivant: <ul style="list-style-type: none"> • Le montant alloué aux associations œuvrant dans le domaine de la femme: 35,149,958 dh, soit 18% du montant global des projets financés; • Le nombre des projets réservés aux associations œuvrant dans le domaine de la femme: 225 projets, soit 26% de l'ensemble des projets financés; • L'appui aux 142 centres d'écoutes, d'accueil et d'orientation des femmes et filles victimes de violence, pour un montant global dépassant 24 millions de dirhams. • Préparation du lancement de l'appel pour la réception des demandes de financement des projets portés par les associations, au titre de l'année 2016 (le dernier délai est fixé au 20 octobre 2016). 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 10: Prise en compte de l'approche genre dans l'appui de l'Etat, de partenariats, et le financement des projets des associations et organisations de la société civile	Liste des projets financés	Le Ministère chargé des Relations avec le Parlement et la Société Civile	<ul style="list-style-type: none"> ●Création du portail «partenariat» pour l'appui public accordé aux associations de la société civile, qui vise le renforcement de la transparence et l'égalité des chances entre les associations et les organisations de la société civile dans l'accès à l'ensemble des données et des informations concernant l'appui public et les partenariats, la consécration du principe de la concurrence entre les projets et les programmes des associations pour avoir l'appui public et les partenariats, le renforcement des relations de confiance entre les établissements étatiques et les différents acteurs associatifs et la valorisation des programmes et projets des associations et organisations de la société civile, et la mise en exergue de son rôle dans la réalisation du développement sociétal. ●Le projet du code des organisations de la société civile, qui englobe la révision des lois en vigueur concernant la société civile pour l'institutionnalisation de nouveaux domaines tels que le bénévolat et l'égalité des chances en matière de partenariats et d'appui public. Ce code est en cours d'approbation 	100%
		Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> ●Suivi de la mise en œuvre de 40 conventions signées en 2014 avec les différents acteurs et les partenaires du système de la santé. ●43% des associations gérées par des femmes ont bénéficié d'un appui financier de 3049000 dirhams, soit 33% du total de l'appui accordé par le ministère aux associations. 	
		Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Social et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> ●Augmentation de la représentativité des femmes dans les projets d'artisanat programmés dans le cadre de l'INDH entre 2012 et 2014, pour atteindre un taux de 72% fin 2014 contre 40% en 2012. 	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 10: Prise en compte de l'approche genre dans l'appui de l'Etat, de partenariats, et le financement des projets des associations et organisations de la société civile	Liste des projets financés	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> ●Création du fonds d'appui destiné à l'encouragement de la représentativité des femmes, qui vise l'encouragement des partis politiques et des associations, pour proposer des projets de renforcement des capacités des femmes élues; 86 projets ont été financés, avant les élections de 2015, avec une enveloppe budgétaire totale de 18.47 millions de dirhams. Le fonds d'appui y participe avec une enveloppe de 12.46 millions de dirhams, soit 67% . ●Signature d'une convention de partenariat entre le Ministère de l'Intérieur, la DGCL, et l'ONU Femmes le 2 juin 2014, pour l'institutionnalisation du principe de l'équité et de l'égalité entre les sexes lors de la programmation, la budgétisation et le suivi et l'évaluation des politiques publiques au niveau territorial, ainsi que l'appui des efforts du ministère dans le domaine de la promotion de la participation des femmes au niveau local, à travers le renforcement de leurs capacités. 	100%
		Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> ●Prise en compte de l'approche genre dans la répartition de l'appui public, la conclusion des partenariats et le financement des projets destinés aux associations. A cet égard, des projets des associations ont été financés, telle que l'association «Femme action», qui a bénéficié d'un appui financier annuel depuis 2011, et la signature d'une convention de partenariat en 2016. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 10: Prise en compte de l'approche genre dans l'appui de l'Etat, de partenariats, et le financement des projets des associations et organisations de la société civile	Liste des projets financés	Ministère du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de conventions de partenariats pour construire des espaces d'accueil touristique dans le moyen atlas, Ouarzazate, Zagoura, Chtouka Ait Baha, Agadir, Errachidia, Ifrane, Chefchaoune, Al Hoceima pour la valorisation touristique des métiers de l'artisanat, et des produits locaux, en vue d'augmenter le niveau de vie de la population, la création d'emploi, notamment pour la femme rurale, et l'encouragement du travail féminin à travers la création de coopératives féminines d'artisanat local, surtout l'industrie du textile et de la poterie. • Signature d'une convention de partenariat relative au programme de développement intégré du tourisme rural dans 15 régions du Royaume en 2014. Cette convention comprend des projets relatifs aux domaines suivants: <ul style="list-style-type: none"> • L'accueil, l'information et l'interprétation; • Les espaces touristiques; • Les produits à haute valeur ajoutée; • Les produits locaux d'artisanat et d'agriculture • L'hébergement; • L'amélioration des activités de loisirs dans les espaces d'accueil touristique à travers le développement touristiques des produits agricoles et l'artisanat; • L'amélioration des revenus des artisans, à travers l'identification des points de ventes dans les marchés actuels et potentiels probables pour les produits locaux; • La valorisation des produits de terroirs, comme levier de développement économique et social de la population locale. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 10: Prise en compte de l'approche genre dans l'appui de l'Etat, de partenariats, et le financement des projets des associations et organisations de la société civile	Liste des projets financés	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de 8000 femmes et filles dans les domaines de la production, la commercialisation, l'organisation et la gestion des projets agricoles générateurs de revenus. • Financement de plus de 50 projets féminins, qui s'inscrit dans le cadre du 2ème pilier du plan Maroc vert. • Conclusion de plusieurs partenariats régionaux avec les grands espaces commerciaux de commercialisation des produits agricoles féminins. Dans ce cadre, 5 conventions de partenariats ont été signées pour permettre à ces produits d'accéder à ces espaces, dont 3 conventions de commercialisation des dattes, qui concernent 47 groupements, dont 19 féminins. • Mise à niveau de 14 coopératives féminines dans 6 régions du Royaume. • Financement de 50 activités génératrices de revenus au profit des femmes rurales. • Financement de 40 projets générateurs de revenus dans le domaine de l'apiculture au profit de 400 femmes rurales, financé par l'Organisation Arabe pour le Développement Agricole. 	100%
		Le Ministère Délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • 20 conventions ont été signées en 2014, entre le Département de l'Eau, les organisations de la société civile et les agences de bassins hydrauliques, en vue d'une meilleure gestion des ressources hydriques traditionnelles ou modernes. Les citoyens hommes/femmes de ces zones sont les bénéficiaires des programmes de cette convention. • L'ONEE a également signé la convention de gestion du service de l'eau potable dans le milieu rural. Le nombre d'associations qui veillent sur cette gestion, au niveau national, a atteint 6000 associations, desquelles bénéficie la population du milieu rural, femmes, hommes et enfants. • Appui annuel des associations dans les opérations de sensibilisation pour préserver les ressources hydriques et la lutte contre la pollution. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 10: Prise en compte de l'approche genre dans l'appui de l'Etat, de partenariats, et le financement des projets des associations et organisations de la société civile	Liste des projets financés	Département de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> ●Création en 2013 du réseau des femmes de la pêche maritime, et qui représente un dispositif de représentativité des femmes actives dans le domaine de la pêche maritime. Le réseau a élaboré un plan d'action 2014-2016 visant la mise en place d'une stratégie de communication permettant d'améliorer le fonctionnement du réseau et de renforcer sa communication à travers la formation continue, l'échange d'expertise et la participation aux foires. ●Appui en partenariat avec le programme MCC, de 3 associations œuvrant dans le domaine de la commercialisation des produits de la pêche maritime, à Sidi Ifni, Sid el Abed à El Jadida et Douira à Agadir. Le nombre de femmes adhérentes aux coopératives a atteint 420 femmes en 2015. ●Organisation de plusieurs ateliers de sensibilisation et de formation en faveur de 100 femmes inscrites dans la gestion administrative et comptable des coopératives, ainsi que les techniques de commercialisation des produits de la pêche maritime. ●Organisation de plusieurs opérations d'accompagnement des coopératives pour obtenir des permis d'exploitation des unités industrielles et de commercialisation des productions au niveau national et européen. ●Appui de la coopérative de Douira, pour la réalisation d'un projet d'ostréiculture dans le cadre de la coopération maroco – allemande et le Haut-commissariat aux Eaux et Forêts. ●Organisation d'ateliers au profit de 34 coopératives de pêche artisanale, dont 7 coopératives féminines, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'ADS, en vue de mettre en place un programme d'action pour l'accompagnement des coopératives remplissant les conditions juridiques d'un côté, et la création de nouveaux projets générateurs de revenu en faveur des personnes en situation des précarité, notamment les femmes . 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 10: Prise en compte de l'approche genre dans l'appui de l'Etat, de partenariats, et le financement des projets des associations et organisations de la société civile	Liste des projets financés	Ministère de la Culture	<ul style="list-style-type: none"> • 33 présidentes d'associations ont bénéficié de l'appui dans le domaine de l'édition et du livre. • Appui au profit de 28 groupes théâtraux présidés par des femmes œuvrant dans le domaine artistique, 49 artistes dans le domaine de la musique et les arts chorégraphiques et 104 artistes dans le domaine des arts plastiques. 	100%
		La Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement annuel du programme d'appui aux associations œuvrant dans les droits de l'Homme. En plus d'un programme destiné aux partenariats. • Réserve d'une enveloppe de 2170.000 dirhams aux associations actives dans la promotion des droits de la femme et leur protection, en 2013, 2014 et 2015. 	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 10: Prise en compte de l'approche genre dans l'appui de l'Etat, de partenariats, et le financement des projets des associations et organisations de la société civile	Liste des projets financés	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<p>Partenariat avec le Bureau de l'Organisation des Nations Unies pour la Protection de l'Enfance au Maroc, et l'entreprise «DELL» autour de la création des centres d'informatiques dans certains maisons de jeunes pour bénéficier d'une formation gratuite dans le domaine informatique, leurs permettant d'avoir une attestation reconnue pour une intégration dans la vie professionnelle.</p> <p>En 2013:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 40% des 209943 bénéficiaires sont des femmes; ● Le nombre des inscrits dans la formation est de 4913; ● Le nombre des diplômés est de 4135; ● Les nombres des bénéficiaires des formations spécifiques est de 10600; ● Le nombre des bénéficiaires des services d'internet est de 2650; ● Le nombre des projets des jeunes appuyés est de 80; ● Le nombre des associations des jeunes femmes est de 08. <p>En 2014:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le nombre des inscrits dans la formation est de 10749; ● Le nombre des jeunes formés et diplômés est de 7087; ● Le pourcentage selon le sexe est de 51% garçons contre 49% filles ● L'organisation de la «campagne de l'informatique» en vue de permettre aux jeunes des zones éloignées de bénéficier de la formation dans le domaine informatique. Cette campagne a visité 17 centres dans différentes villes; ● Le nombre des bénéficiaires de cette campagne est de 1859 personnes dont 1499bénéficiaires des maisons de jeunes; ● Le nombre des diplômés est de 95; 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 10: Prise en compte de l'approche genre dans l'appui de l'Etat, de partenariats, et le financement des projets des associations et organisations de la société civile	Liste des projets financés	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre de bénéficiaires selon le genre est de 986 garçons, soit 53% contre 873 filles, soit 47%; Le nombre des projets des jeunes appuyés est de 202 projets; Le nombre des associations des jeunes femmes est de 13 associations; L'organisation d'un ensemble de rencontres d'études d'évaluation au profit de 1000 représentants des associations adhérentes dans l'activité d'estivage; Le partenariat avec la Fédération Nationale des Campings pour la gestion et l'organisation des campings et ses espaces, qui a déterminé les quotas des associations nationales et locales dans les espaces des campings urbains stables et de proximité, les universités des jeunes, le processus de formation, les rencontres thématiques et les activités de la fin de semaine; Le nombre des associations est de 283; Le nombre des bénéficiaires est de 238469 filles et garçons. <p>En 2015:</p> <ul style="list-style-type: none"> Les femmes représentent environ 40% de l'ensemble des bénéficiaires; Le nombre des inscrits dans la formation est de 3064; Le nombre des formés et diplômés est de 4186; L'ensemble des bénéficiaires est de 7250; L'organisation d'une campagne pour l'informatique dans le cadre du même programme national de formation des jeunes habitants dans les coins reculés dans le domaine informatique; 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 10: Prise en compte de l'approche genre dans l'appui de l'Etat, de partenariats, et le financement des projets des associations et organisations de la société civile	Liste des projets financés	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre des bénéficiaires de la campagne est de 4989 jeunes dont 1220 diplômés de la formation professionnelle l'ensemble des bénéficiaires: 1718; Le nombre des associations des jeunes femmes est de 02; Le programme national de camping pour l'été de 2015: le nombre des associations 354, dont 52 nationales et 302 locales. Le nombre des bénéficiaires est de 151260 filles et garçons. <p>En 2016:</p> <ul style="list-style-type: none"> En coopération avec la Ligue des États Arabes, le Maroc organise l'évènement «Rabat capitale des jeunes arabes» dans la plupart des régions du Royaume avec la participation de 3500 jeunes des différents pays arabes membres de la ligue. Cet évènement vise la réalisation d'une renaissance intellectuelle et artistique des jeunes de la région arabe et la mise en valeur de leurs capacités d'innovation dans le domaine de la jeunesse et du sport, ainsi que l'encouragement et l'appui de la coopération et l'échange entre eux. 	100%
		Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la représentativité des femmes dans les projets d'artisanat programmés dans le cadre de l'INDH entre 2012 et 2014, avec un taux de 72% fin 2014 contre 40% en 2012. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 3: Intégration de l'approche genre dans le système statistique national				
Mesure II: Publication des statistiques selon le genre				
Elaboration d'un guide d'intégration de la dimension genre dans toutes les étapes de collecte des statistiques	Guide élaboré et diffusé	Le Haut-Commissariat au Plan	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration en cours d'une base de données sur le statistique genre fondées sur les recommandations régionales et internationales, et à la lumière des objectifs de développement durable. Ces données seront mises à la disposition des différents utilisateurs que ce soit les départements gouvernementaux, les instances constitutionnelles, les chercheurs et les acteurs de la société civile. 	30%
Renforcement des capacités en matière de statistiques fondées sur le genre	Nombre de personnes formées		<ul style="list-style-type: none"> Organisation des sessions périodiques pour le renforcement des capacités des cadres du Haut-Commissariat au Plan. 	100%
Publication des statistiques sensibles au genre	Nombre d'enquêtes et de statistiques sensibles au genre publiés		<ul style="list-style-type: none"> Publication d'un dépliant à l'occasion de la Journée Nationale de la Femme (le 10 Octobre): «femmes et hommes en chiffres» comprenant un ensemble d'indicateurs et de données statistiques concernant l'évolution de la situation démographique et socioéconomique de la femme en comparaison avec l'homme. Publication des communiqués de presse, et organisation de rencontres radiophoniques dans des occasions relatives à la femme telles que le 15 Octobre (la journée internationale pour la femme rurale), le 8 Mars (la journée internationale de la femme) et le 25 Novembre (la journée internationale pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes). A l'occasion de la journée internationale pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes: la publication des communiqués de presse pour éclairer les dialogues nationaux sur les différentes formes de violence exercées sur les femmes, en se basant sur les résultats de l'enquête réalisée par le département en 2009, et en mettant en évidence les différents thèmes abordés par cette enquête. 	100

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Publication des statistiques sensibles au genre	Nombre d'enquêtes et de statistiques sensibles au genre publié	Haut-Commissariat au Plan	<ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration d'une base de données pour les statistiques sur le genre. • Réalisation d'une étude sur «Mariage et divorce de la femme marocaine: Tendances d'évolution» par le Centre des Etudes et Recherches Démographiques, et publication de ses résultats dans un communiqué de presse en 2013 à l'occasion de la journée internationale pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes. • Analyse des disparités entre les sexes dans le cadre de l'étude relative à la mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc, cette étude a été publiée sur le site Web du HCP en 2014. • Publication d'une étude sur la femme et le marché de l'emploi en septembre 2013, consacrée essentiellement à l'analyse des disparités entre les sexes dans l'accès au marché de l'emploi et ses conditions (la main d'œuvre, le volume et caractéristiques des conditions du travail, le chômage en général et l'emploi limité, les caractéristiques des femmes chefs de ménage et celles vivant seules). En plus des statistiques détaillées ventilées par sexe et relatives aux niveaux, aux volumes et aux caractéristiques de l'emploi et du chômage en général et l'emploi à temps partiel en particulier. • Adoption de l'approche genre et lui réserver des publications dans le cadre de la programmation des études analytiques thématiques des données du recensement général. 	100%
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement au début de l'année 2016, du projet de registre national agricole, qui se base sur une enquête générale sur l'agriculture, permettant au ministère d'avoir des données statistiques et des informations détaillées sur le secteur et les intervenants dans le domaine agricole, notamment des données sur le genre et ce, dans le cadre de la modernisation du secteur agricole et les mécanismes d'accompagnement du plan Maroc Vert. 	40%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 12: réalisation d'une étude complémentaire à la lumière des résultats de la première enquête nationale de prévalence sur la violence fondée sur le genre	Rapport de l'étude réalisé et publié	Haut Commissariat au Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● Report de la date de réalisation de l'étude complémentaire programmée du fait qu'elle a coïncidé avec la date du Recensement Général de la Population et de l'Habitat. 	0%
Mesure 13: réalisation de la deuxième enquête nationale sur la violence à l'égard des femmes	Le deuxième rapport diffusé	Le Haut-Commissariat au Plan, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> ● Programmation de l'enquête pour l'année 2017, en raison du plan d'action chargé du département durant l'année couverte. 	0%
Mesure 14: Réalisation et diffusion des résultats de l'enquête sur le budget temps des femmes et des hommes	Le rapport de l'enquête élaboré et diffusé	Le Haut-Commissariat au Plan	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation et publication des premiers résultats de l'enquête sur le budget temps, lors de la rencontre présidée par Monsieur le Haut-commissaire au Plan en 2014. Cette enquête a concerné tout le territoire national et a porté sur un échantillon de 9200 familles. ● Lancement d'études thématiques en 2015 pour l'exploitation des résultats de l'enquête nationale sur l'emploi du temps chez les femmes, les hommes et les enfants. ● L'élaboration d'une base de données globale composée d'indicateurs sensibles au genre avec leurs métadonnées. ● Analyse des statistiques sensibles au genre, issues du recensement général de la population et de l'habitat de 2014. ● Elaboration des rapports thématiques sur le genre avec la programmation d'une formation spécifique dans le domaine. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 4: diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et amélioration de l'image de la femme				
Mesure 15: Création de l'autorité pour la parité et la lutte contre toutes les formes de discrimination	<ul style="list-style-type: none"> • Loi promulguée et textes réglementaires y afférant publiés • Mise en place de l'instance 	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social en partenariat avec la Délégation interministérielle aux Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du projet de loi relatif à l'autorité, selon une approche participative ouverte à travers la mise en place d'un comité scientifique composé d'experts, de chercheurs universitaires et de spécialistes, qui a étudié les propositions soumises par plus de 90 associations, organisations et instances nationales. • Présentation du projet de la loi au Secrétariat Général du Gouvernement, après achèvement de toutes les phases de consultation. • Adoption du projet de loi par le conseil du gouvernement le 19 Mars 2015. • Adoption du projet de loi par la chambre des représentants le 10 Mai 2016. 	100%
		La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	<p>Contribution au processus d'élaboration du projet de loi, à travers l'envoi au MSFFDS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'un mémorandum concernant le cadre normatif de création de l'Autorité; • Des remarques sur le projet de loi qui a été transmis à la Délégation par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social. 	100%
Mesure 16: Création de l'observatoire national de l'image de la femme dans les médias	Arrêté portant création de l'observatoire élaboré et publié	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social en partenariat avec le Ministère de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de l'arrêté portant création de l'observatoire en tant que service relevant du Ministère. • Publication de l'arrêté portant création de l'observatoire au bulletin officiel, en tant que service relevant du Ministère; • Présentation des membres de l'observatoire, lors d'une journée d'information organisée le 19 juin 2015. • Elaboration d'une feuille de route de l'observatoire ainsi que son règlement interne. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 17: création du conseil consultatif de la famille et de l'enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Publication du projet de loi portant création du conseil • Publication des textes réglementaires en relation • Mise en place du conseil 	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de la loi portant création du conseil consultatif de la famille et de l'enfance (CCFE) au Secrétariat Général du Gouvernement. • Approbation par le gouvernement de la loi relative au CCFE lors du conseil du gouvernement du 24 septembre 2015, et sa présentation à la commission des secteurs sociaux à la chambre des représentants le 24 novembre 2015. • L'approbation du projet de loi par le parlement, le 31 Mai 2016. • Publication de la loi n° 78,14 portant création du Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance, au Bulletin officiel du 14 aout 2016. 	80%
		La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux premières réunions de coordination destinées à la concertation sur la création du conseil consultatif de la famille et de l'enfance. 	
		Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement du processus d'élaboration du projet de loi portant création du conseil, à travers la participation aux réunions de concertation et la formulation d'avis sur les dispositions de ce projet de loi. 	
		Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> • Participation de la Division de l'Enfance à l'élaboration du projet de loi relatif au CCFE. 	
Mesure 18: création et attribution du prix «Tamayuz» à la femme marocaine	Définition des critères d'attribution du prix, Constitution de la commission de supervision du prix et du comité d'arbitrage	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • Approbation du décret relatif au prix après sa présentation au conseil du gouvernement et sa publication au bulletin officiel. • Lancement de la première édition du prix le 10 octobre 2014, à l'occasion de la journée nationale de la femme marocaine. • Désignation du comité de sélection le 09 octobre 2014. • Attribution du prix de la première édition à 3 associations féminines. • Lancement de la 2ème édition du prix le 10 octobre 2015, et son attribution en Mars 2016 à l'occasion de la journée internationale de la femme. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 19: attribution du prix de la parité et de la dignité dans les médias par l'attribution de deux prix: le 1er relatif à l'action médiatique sur les questions de la femme et le 2ème relatif à l'action médiatique féminine	Cahier de charges pour le prix et son attribution élaborés	Ministère de la communication	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration du cahier de charges relatif au «prix national pour la parité et la dignité dans les médias» qui vise à rendre hommage aux journalistes pour leur engagement en faveur de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes, et la sensibilisation des acteurs concernés pour une meilleure représentativité des femmes dans les médias, ainsi que la mise en œuvre et la garantie du suivi de l'application des dispositions de la charte nationale pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias. 	50%
Mesure 20: Attribution du prix de la meilleure femme artisanne	Cahiers des charges élaborés et prix attribués	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> •Organisation du prix annuel national de la meilleure artisanne, en vue d'encourager les artisanes et artisans à être créatifs, et de faire connaître leurs compétences professionnelles. Ainsi, 5 éditions ont été organisées qui ont concerné la décoration, l'ameublement, les bijoux, les vêtements distingués et les accessoires. •35 femmes artisanes ont été distinguées parmi 122 artisans. 	70%
Mesure 21: Diffusion de circulaires en vue de l'éradication des stéréotypes sexistes dans les productions télévisées et radiophoniques	Diffusion de circulaire en vue de l'éradication des stéréotypes sexistes dans les productions télévisées et radiophoniques	Ministère de la Communication Ministère de la Culture	<ul style="list-style-type: none"> •Adoption du projet de loi N° 8313, qui modifie et complète la loi N°77.03 relative à la communication audiovisuelle dont les dispositions stipule l'interdiction des publicités comportant une atteinte à la femme ou véhiculant un message de nature à diffuser des images stéréotypées, négatives, discriminatoires ou consacrant son infériorité, et incite les opérateurs de la communication audiovisuelle à contribuer à la lutte contre la discrimination fondée sur le genre, y compris les stéréotypes sexistes et la promotion de la culture de l'égalité entre les sexes. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 22: Elaboration et diffusion d'un guide pour la détection et la lutte contre les stéréotypes dans l'ensemble des médias	Guide élaboré et publié	Ministère de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> ● Lancement, début 2016, de la préparation du guide pour lutter contre les stéréotypes sexistes dans les médias, dans le but de promouvoir la culture de l'égalité et de l'équité et lutter contre les images portant atteinte aux femmes dans les médias. Un projet de termes de référence a été élaboré, qui précise les objectifs du guide, les domaines d'intervention, ainsi que les défis prévus et ce dans le cadre de l'assistance technique de l'Union européenne au PGE. 	50%
Mesure 23: Développement des dispositions institutionnelles pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias	Nombre de dispositions mises en œuvre	Ministère de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégration au niveau des cahiers de charges des opérateurs publics des dispositions contribuant à l'amélioration de l'image de la femme dans les médias et le renforcement de sa présence médiatique. ● Adoption des opérateurs publics d'une charte éthique dans laquelle ils s'engagent à promouvoir l'image de la femme. ● Amendement de la loi 77.03 relative à la communication audiovisuelle, en complétant les articles 2, 8, 9 par des dispositions qui interdisent la publicité comportant une atteinte à la femme ou véhiculant un message de nature à diffuser des images stéréotypées ou négatives ou consacrant son infériorité ou promouvant la discrimination en raison de son sexe, et incite les opérateurs de la communication audiovisuelle à contribuer à la lutte contre la discrimination fondée sur le genre, y compris les stéréotypes fondés sur le sexe, et la promotion de la culture de l'égalité entre les sexes. ● Adoption du projet de loi 83.13 modifiant et complétant la loi n° 77.03 relative à la communication audiovisuelle au conseil du gouvernement le vendredi 24 juillet 2015. ● Publication de la loi 83.13. ● La 2ème chaine a organisé une journée d'étude, le 20 Mars 2015, sous le thème «Femmes au-devant de la scène» (Nissae fi Alwajjha) pour mettre en évidence «l'image de la femme dans les médias», «l'image de la femme entre la régulation et l'auto régulation», «l'image de la femme dans la publicité» et «les femmes et les programmes de fiction». 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 23: Développement des dispositions institutionnelles pour l'amélioration de l'image de la femme dans les médias	Nombre de dispositions mises en œuvre	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'une conférence sur «l'image de la femme en Islam» sur la chaîne Mohamed 6 du Saint Coran, en marge de «Addourouss Alhassania». • Diffusion d'un épisode du programme radiophonique «Wamadate Ala Attarik» sur la responsabilité de la femme et ses obligations en islam sur les ondes de la radio nationale. • Diffusion d'un épisode du programme radiophonique «Afak Islamia» sur l'image de la femme en islam sur les ondes de la radio nationale. • La sensibilisation à travers les discours des Imams des mosquées sur l'intérêt et l'importance qu'accorde l'islam à la femme. 	100%
Mesure 24 Elaboration d'une charte de publicité respectant les principes de l'égalité et de la dignité	<ul style="list-style-type: none"> • Charte préparée et diffusée • Charte mise en œuvre 	Ministère de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de la charte en 2012 • L'adoption, par les sociétés du pôle public, de la charte de déontologie à travers laquelle elles s'engagent à promouvoir l'image de la femme. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 25: Encouragement de la contribution des associations de la société civile à la diffusion d'une culture familiale fondées sur les valeurs de l'égalité et de la dignité	<ul style="list-style-type: none"> Liste des projets financés Lancement du programme Nombre d'associations impliquées dans le programme 	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> Préparation du programme de promotion des services de médiation familiale visant à protéger les familles marocaines de la désintégration, asseoir des méthodes alternatives pour régler les différends familiaux de manière à garantir les droits des femmes et l'intérêt suprême de l'Enfant. Ce programme comprend l'appui à la mise en place et la généralisation des centres de médiation familiale et la préparation d'un guide sur la médiation familiale et la diffusion de la culture de la médiation. Accompagnement de la création de centres de médiation familiale à travers l'appui des associations œuvrant dans le domaine. Au titre de l'année 2016, le 35 centres ont été appuyés avec un montant de 3 841 800 dirhams. Cet appui comprend la création des centres et le soutien des prestations du médiateur familial et de l'assistante sociale. Formation des médiateurs et des médiatrices familiaux œuvrant dans les centres de médiation familiale relevant des associations partenaires à travers la préparation et la mise en œuvre du programme de formation en coopération avec l'ESCWA, les 10 et 11 mai 2016. Organisation les 7 et 8 décembre 2015, à la salle de conférence à Skhirate de la conférence internationale sur «la médiation familiale et son rôle dans la stabilité familiale» avec la participation de 15 pays et des associations œuvrant dans le domaine. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 26: Renforcement de l'implication de la femme marocaine à l'étranger				
Appui aux productions artistiques qui valorisent les compétences féminines dans le passé et le présent	Nombre de productions artistiques appuyées	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Impression des productions intellectuelles des femmes comme la thèse de doctorat préparée par le professeur Zoulikha Ben Ramadan intitulée «La société et la religion et le pouvoir en Afrique de l'Ouest». ● Publication d'articles des femmes dans le magazine «daawat El hak» comme l'article de MADAME Bahja Simou sur l'appel historique du Sultan Sidi Mohammed Ben Youssef publié dans le numéro 409 du mois d'août 2014. ● Augmentation de la représentativité des femmes dans les prix organisés, et qui ont connu la participation de: <ul style="list-style-type: none"> • 32 lectrices dans la compétition nationale; • 11 dans la compétition internationale; • 3 lectrices dans les compétitions internationales organisée par quelques pays Arabes et Islamiques); • Organisation de la 3ème rencontre de la femme et de l'enfant dans le cadre de sa session annuelle dans le centre de documentation et d'activités culturelles à Meknès. En marge de cette rencontre des ateliers de création et des activités culturelles et scientifiques, ainsi que des consultations médicales pour les femmes ont été organisés. 	100%
		Ministère de la Culture	<p>409 projets portés par des femmes ont été appuyés durant la période 2012 – 2016:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 228 projets dans le domaine de l'édition et du livre; ● 181 projets dans le domaine artistique. 	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Organisation d'événements culturels et artistiques sur la femme marocaine à l'étranger	Nombre d'événements organisés	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration	<ul style="list-style-type: none"> • 50% de l'ensemble des manifestations organisées par le ministère au profit des marocains résidents à l'étranger, ont été réservées aux femmes (célébration de la fête du trône, rencontres culturelles, universités d'été, campings estivaux, foires culturelles destinées aux marocains du monde dans les pays d'accueil). • Organisation de la journée du migrant qui coïncide avec le 10 août de chaque année sous le thème «la femme marocaine migrante; parcours de réussite et défis d'avenir», et ce dans l'objectif de valoriser le rôle central que joue la femme marocaine migrante dans le développement économique et social du pays et de montrer les grandes réalisations dans ce domaine. 	100%
		Ministère de la Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de rencontres culturelles et artistiques sur la femme marocaine dans plusieurs pays: Jordanie, Algérie, Allemagne, Azerbaïdjan. • Encouragement de la participation féminine dans l'ensemble des manifestations et rencontres culturelles organisées au niveau local, national et international. Durant la période 2012–2015, environ 79 femmes ont participé à des manifestations culturelles à l'étranger. 	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Organisation de campagnes de sensibilisation pour renforcer l'image positive de la femme marocaine dans différents pays de résidence	Nombre d'événements organisés	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des missions diplomatiques et des consulats afin de garantir la coordination et la collaboration avec les services des ministères chargés des marocains à l'étranger, des affaires de la migration et des affaires des femmes, ainsi que d'autres institutions telles que le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger. Dans ce cadre, on peut citer la rencontre organisée par ce dernier en 2013 aux Émirats Arabes Unis sur la thématique de la femme marocaine. • Prise de contact avec les compétences féminines marocaines à l'étranger, par les missions diplomatiques et des consulats, pour la constitution d'une base de données dédiée. • Organisation par les représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger des rencontres périodiques avec les associations de la société civile des marocains résidant à l'étranger, y compris les associations féminines pour faire connaître les questions de la femme marocaine à l'étranger et les avancés réalisées en sa faveur (code de la famille, le code de la nationalité..). 	100%
		Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration	<ul style="list-style-type: none"> • Veille sur le renforcement de l'image positive de la femme marocaine à l'étranger à travers la mise en œuvre d'un programme dédié et l'organisation de rencontres et l'élaboration d'études traitant les questions familiales des marocaines à l'étranger. De même des actions de sensibilisation sur les nouveautés des textes juridiques et des droits des femmes (code de la famille, les femmes veuves..). 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Encouragement de la contribution des associations et organisations de la société civile au renforcement de la participation de la femme marocaine à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'un Programme • Nombre d'associations impliquées dans le programme 	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement annuel du programme d'appui aux projets des associations œuvrant en faveur des marocains résidents à l'étranger, et qui placent la promotion des conditions de la femme marocaine à l'étranger parmi ses principales préoccupations. Le montant global de l'appui à ces associations a atteint durant les 4 dernières années environ 36 millions de dirhams, attribué à plus de 150 associations entre 2012 et 2015. • Lancement du programme de renforcement des capacités des associations œuvrant en faveur des marocains résidant à l'étranger dans les pays de résidence, en matière de préparation des projets de soutien scolaire, d'accompagnement des jeunes, des personnes âgées et des femmes à l'étranger, ainsi que la gestion financière et administrative de ces projets. Plus de 200 associations ont bénéficié de ce programme durant les deux dernières années. • Développement et renforcement d'une base de données des associations œuvrant en faveur des marocains résidant à l'étranger qui comporte actuellement plus de 1000 associations actives dans plusieurs pays de résidence des marocains du monde. • le nombre de femmes présidentes d'associations qui ont bénéficié de l'appui accordé par le ministère a atteint 22% jusqu'à 14 juillet 2016 contre 18% en 2014 et 10% en 2015. • Appui de 9 programmes portant sur des questions liées aux femmes migrantes entre 2013 et 2016. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 27: Lutter contre les stéréotypes, et rehausser l'image rayonnante de la femme marocaine en mettant en exergue ses questions dans les médias	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de spots publicitaires destinés à l'amélioration de l'image de la femme • Inventorier et encourager les médias intéressés par les problèmes des femmes • Publications • Liste des productions subventionnées 	Ministère de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Prises par les opérateurs médias publics, ces dernières années, de quelques dispositions pour mettre en exergue l'image positive de la femme marocaine à travers: <ul style="list-style-type: none"> • L'émission «Motaalikate», diffusée par la 1ère chaîne. Il s'agit d'une émission qui donne à la femme marocaine l'occasion de montrer ses capacités intellectuelles, culturelles, scientifiques, et de militantisme, en jetant la lumière sur les femmes ayant servi leur patrie, chacune à partir de sa position et son domaine d'action; • La 2ème chaîne a lancé un nouveau service sur son site Web «Expertes.ma», et qui constitue un répertoire numérique exhaustif faisant connaître les femmes marocaines spécialisées dans les différents secteurs tels que l'entrepreneuriat, l'économie, les sciences, la recherche, la société, les arts et la culture. 	100%
Mesure 28: Soutien à la créativité des femmes dans différents domaines culturels et artistiques	<ul style="list-style-type: none"> • Liste des œuvres et initiatives féminines artistiques appuyées • Liste des subventions allouées en soutien aux productions artistiques dans le domaine de l'égalité 	Ministère de la Culture	<ul style="list-style-type: none"> • 409 projets féminins ont été appuyés durant la période 2012–2016; • 228 projets dans le domaine de l'édition et du livre: 6 femmes propriétaires de bibliothèques, 66 présidentes d'associations, 55 éditrices et 137 écrivaines; • 181 projets dans le domaine artistiques: 28 groupes théâtraux, 49 artistes dans le domaine de la musique, des arts chorégraphiques et 104 femmes artistes dans le domaine des beaux-arts; • 15 artistes ont été honorées de 2012 à 2015; • Augmentation du nombre total des femmes ayant gagné des prix des rencontres régionales des jeunes artistes des beaux-arts, pour atteindre 21 gagnantes en 2014 contre 14 gagnantes en 2011 et 11 gagnantes en 2013. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalizations					Taux de réalisation	
Mesure 29: Renforcement de la participation de femmes marocaines innovatrices et chercheuses au Salon international de l'édition et du livre ainsi qu'à d'autres événements culturels et artistiques	Taux de participation féminine au Salon international du livre et autres manifestations culturelles et artistiques	Ministère de la Culture Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	Salon international de l'édition et du livre de Casablanca		Nombre total des participants	Nombre de femmes participantes	Taux de participation féminine	Moyenne générale	100%
			Edition	Année					
			18	2012	459	72	15,68 %	20,72 %	
			19	2013	564	90	15,96 %		
			20	2014	407*	*89	21,87 %		
			21	2015	284*	74*	26,05 %		
22	2016	*399	96*	24,06 %					
Mesure 30: Intégration de l'approche genre dans les programmes de formation de l'Institut Supérieur d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Note ministérielle publiée Manuel scolaire sensible au genre réalisé 	Ministère de la Culture	<ul style="list-style-type: none"> Création du prix du meilleur rôle féminin dans le festival national du théâtre. Durant l'année 2015–2016, le prix «Tamayuz» a été créé pour primer les projets de fin d'étude des étudiants lauréats de l'Institut Supérieur d'Art Dramatique et d'Animation Culturelle. Le prix a été programmé dans 3 centres culturels. Le prix de la meilleure œuvre théâtrale a été attribué à l'étudiante Fatima Zahra Alami pour son œuvre théâtrale intitulée «La Putain respectueuse» de Jean–Paul Sartre. 					20%	
Mesure 31: Création d'une chaîne de télévision pour la famille et l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Conception détaillée de la chaîne Cahiers des charges réalisés Lancement de la chaîne 	Ministère de la Communication en partenariat avec le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	Mesure non réalisée					0%	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 32: Formation de base et continue des professionnels des médias sur l'égalité et l'amélioration de l'image de la femme dans les médias	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sessions organisés • Listes des bénéficiaires des deux sexes • La mise en œuvre de l'Unité de formation sur l'approche genre et l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication 	Ministère de la Communication	Préparation de l'organisation des sessions de formation au profit des professionnels du secteur en vue de les sensibiliser au rôle important que peut jouer les médias dans le domaine de la lutte contre les images stéréotypées contre les femmes dans les différents supports médias.	20%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 33: Mise en œuvre de projets de lutte contre les stéréotypes dans les manuels scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Cahier des charges des manuels scolaires intégrant l'approche genre et l'amélioration de l'image de la femme élaborés • Taux de réduction de stéréotypes identifiés dans les manuels scolaires 	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> • Révision des manuels scolaires par des experts pédagogiques pour lutter contre les stéréotypes sexistes dans ces manuels. • L'enrichissement des manuels scolaires par des thèmes renforçant le rôle et la place de la femme dans les domaines juridique, législatif, social, familial, culturel, sportif, sanitaire et environnemental. Parmi les manuels scolaires publiés par le ministère visant la lutte contre les stéréotypes sexistes: le manuel du 2ème niveau du primaire du programme des mosquées «la qualification professionnelle et technologique» et le manuel de la 2ème phase du premier niveau du programme de lutte contre l'analphabétisme à travers la télévision et l'internet, sachant bien que le nombre des femmes bénéficiaires dans les mosquées a dépassé 88% de l'ensemble des inscrits. 	20%
		Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Création et renforcement des capacités d'un groupe de travail chargé de l'analyse des manuels scolaires et de la détection des images stéréotypées dégradantes de la femme et la fille. Le groupe est constitué des membres de l'équipe centrale de gestion du genre et de cadres de la direction des manuels scolaires, ainsi que des représentants de l'inspection pédagogique (Amazigh, arabe et bilingue), et de formateurs relevant des centres de formation des éducateurs. • Analyse d'un échantillon de manuels scolaires et détection des images stéréotypées portant atteinte à la femme et la fille et formulation de recommandations pour l'élaboration de cahiers de charge au profit des responsables de la préparation et de l'édition des manuels scolaires dans la perspective de l'éradication des images stéréotypées dans le manuel scolaire. 	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 34: Renforcement des capacités des cadres et des enseignants des établissements d'enseignement à travers la formation initiale et continue en matière d'intégration de l'approche genre dans le projet de l'établissement	Module de formation élaboré	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de deux sessions de formation dans le domaine de l'intégration du genre dans les projets d'établissements scolaires en partenariat avec l'ACDI, au profit 42 directeurs et directrices d'établissements scolaires. • Elaboration des modules de formation sur l'égalité entre les sexes dans les projets d'établissement en partenariat avec ACDI. 	100%
	Liste des cadres formés	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de rencontres éducatives, des journées d'étude et des ateliers de travail au profit de 6000 cadres éducatifs du programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées qui ont pour objectif le renforcement de leurs capacités et le développement de leurs compétences. Le nombre des femmes ayant bénéficié de cette formation est de 4850 femmes, soit un taux de plus de 85%. 	

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 35: Application des dispositions des nouveaux cahiers des charges, spécialement celles liées à l'amélioration de l'image de la femme dans les médias	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dispositions • mises en œuvre selon des rapports périodiques 	Ministère de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation en 2014, par la 2ème chaîne d'une charte interne pour l'amélioration de l'image de la femme et par laquelle elle s'engage à créer et opérationnaliser tous les mécanismes et les outils disponibles pour la promotion de l'image de la femme et ce à travers quatre axes: <ul style="list-style-type: none"> • La célébration du rôle de la femme en tant qu'acteur dans le domaine économique, social, politique ou culturel ; • La lutte contre les images portant atteinte à la femme et la mobilisation de l'ensemble des acteurs médiatiques à l'intérieur ou à l'extérieur de la chaîne dans ce sens; • La diversification des programmes et l'adaptation de la ligne éditoriale de manière à intégrer la diversité socio-culturelle et tout ce qu'a connu la situation de la femme en termes de changement dans la société; • La recherche de l'efficacité du contrôle et de la veille avec la multiplication et le renforcement de la coopération avec les acteurs concernés en dehors de la chaîne et ce, conformément aux articles 60 et 191 du cahier de charges des chaînes du pôle public. • Préparation en 2013 par la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT) d'une charte déontologique où elle a intégré un paragraphe spécifique l'engageant à veiller au respect de l'approche genre dans ses programmes et encourager son adoption dans la pratique professionnelle et chez ses partenaires à travers des programmes thématiques dédiés à la situation de la femme et ce, à travers: <ul style="list-style-type: none"> • L'ouverture sur les capacités créatives des femmes; • La mise en valeur de la diversité des rôles que joue la femme dans les différents domaines de développement; • L'adoption d'une approche journalistique adaptée envers les diverses questions des femmes; 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 35: Application des dispositions des nouveaux cahiers des charges, spécialement celles liées à l'amélioration de l'image de la femme dans les médias	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dispositions • mises en œuvre selon des rapports périodiques 	Ministère de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte de la diversité culturelle et sociale qui caractérisent la situation de la femme; • L'insistance sur le rôle de la femme en tant qu'acteur social et politique, tout en évitant de la cantonner dans des rôles routiniers et des images stéréotypés de nature à la dégrader et ce, conformément aux articles 60 et 191 du cahier de charges des chaînes du pôle public. • Une évolution relative au niveau de la participation des personnalités publiques de sexe féminin aux différents canaux de communication audiovisuelle. En effet, les interventions des personnalités publiques féminines dans les journaux télévisés ont enregistré une augmentation durant le 2ème semestre de 2015, avec 10,05% de taux de participation dans l'ensemble des supports de communication audiovisuelle contre 9,83% en 2014 et 5% pendant la même période en 2013. • Le pourcentage des interventions des personnalités publiques de sexe féminin durant le 2ème semestre de 2015 au niveau des journaux télévisés de la 1ère chaîne est de 12,98%, et il est de 13,61% pour la 2ème chaîne. • Le pourcentage de la présence dans l'ensemble des canaux audiovisuels au cours du premier semestre de l'année 2015 est de 12,95%. Ce taux a atteint 15,63% et 21,85% dans la deuxième chaîne et 15,22% dans la chaîne amazigh. • La participation des femmes représentant les partis politiques dans les différents canaux de communication audio-visuelle, a atteint 22% pendant les élections communales et régionales (du 22 juillet au 3 septembre 2015), contre 9,4% pendant les élections législatives de 2011 (du 12 octobre au 24 novembre 2011). • 14 femmes dirigeantes de journaux numériques, parmi les 254 journaux numériques autorisés. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 36: Encouragement des femmes ayant excellé dans les domaines sportifs culturels et associatifs	Liste des femmes bénéficiaires des subventions de départements (associations féminines, championnes)	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> •Création de la «commission nationale de promotion du sport féminin» formée de cadres sportives femmes relevant des services extérieurs du Ministère dans l'objectif de promouvoir le sport féminin et créer une dynamique locale et provinciale, créer des associations sportives féminines dans l'ensemble des villes marocaines et suivre et encadrer des activités destinées à la femme au niveau local et régional. •Adoption du programme national de développement du sport féminin pour la mise en œuvre du droit de la femme à exercer un sport, l'intégration de la femme et de la fille issues de quartiers vulnérables et du monde rural et la création d'associations sportives féminines locales, et ce, à travers l'organisation d'activités sportives diverses, de sessions de sensibilisation en faveur de la fille et de la femme portant sur les avantages de la pratique du sport et de sessions de formation de renforcement des capacités managériales au profit des cadres sportifs féminins relevant du Ministère. •Trois femmes présidentes de fédérations sportives: volleyball, aérobic et fitness et sport pour tous). •65 projets de sport féminin en 2011 dont ont bénéficié 8795 femmes et filles. •113 projets de sport féminin en 2012 dont ont bénéficié 12700 femmes et filles. •165 projets de sport féminin en 2013 dont ont bénéficié 17160 femmes et filles. •211 projets de sport féminin en 2014 dont ont bénéficié 25328 femmes et filles. •Distinction des jeunes filles dans différentes compétitions sportives: <ul style="list-style-type: none"> • Coupe du Trône des filles pour l'équipe des FAR de 2014-2015; •10 médailles lors du championnat arabe de l'athlétisme (4 en or, 4 en argent et 2 en bronze); 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 36: Encouragement des femmes ayant excellé dans les domaines sportifs culturels et associatifs	Liste des femmes bénéficiaires des subventions de départements (associations féminines, championnes)	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> • 10 médailles en natation lors du championnat arabe (2 en or, 4 en argent et 4 en bronze); • 2 médailles en kick boxing lors du championnat du monde en Serbie (1 or et 1 argent); • Une médaille de bronze en judo et arts martiaux lors du tournoi ouvert en Tunisie; • Une médaille d'or lors du championnat arabe du tir sportif; • Une médaille d'argent en karaté, lors de la 9ème édition du championnat mondial en Indonésie; • 2 médailles en Canoë-Kayak lors du championnat d'Afrique de slalom, en qualification pour les jeux olympiques à Kenya (1 en or et 1 en argent); • Une médaille d'or lors du championnat arabe du volley Ball de plage; • Une médaille d'or lors du championnat africain du volleyball de plage; • 2 médailles d'or, 2 médailles d'argent et une médaille de Bronze dans le cadre des Championnats du monde d'athlétisme 2015. • Couronnement de filles en situation de handicap: <ul style="list-style-type: none"> • Une médaille en or et 2 médailles en bronze dans l'athlétisme; • Une médaille d'argent et une médaille de bronze en haltérophilie au cours de la sixième édition de la coupe du monde; • Une médaille d'argent lors du championnat du monde de taekwondo en Turquie. • Organisation de la rencontre nationale des cadres sportifs féminins avec la participation d'environ 50 cadres sportifs féminins représentant les services extérieurs du ministère dans l'objectif de promouvoir le sport féminin au niveau régional et national. • 98360 jeunes ont participé aux éliminations régionales et provinciales au niveau des maisons des jeunes qui abritent les clubs de théâtre des jeunes, dans le cadre du programme national du théâtre des jeunes pour l'année 2013. Les femmes représentent environ 30% des participants. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 37: Adoption de l'approche genre dans les programmes de formation au sein des institutions féminines	Programmes de formation évalués (guide de référence pour l'approche genre des clubs de femmes)	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation en 2013 de la 7ème édition du festival national de la musique des jeunes avec la participation de 16 groupes représentant les 16 régions économiques du Maroc. • Couronnement de 5 artistes en arts plastiques des deux sexes primés dans le concours du 6ème festival national des arts plastiques. • 2357 bénéficiaires de séjours linguistiques dans les maisons de jeunes organisés en 2013 en collaboration avec le Corps de la Paix des Etats Unis au profit des jeunes âgés de 18 à 25 ans dont 845 filles, en plus de 328 cadres marocains et américains. • L'organisation d'une rencontre nationale de formation au profit des directeurs des maisons des jeunes pilotes sur le thème «la communication et l'intégration de l'approche genre», à laquelle ont participé 200 directeurs et directrices. • Environ 78542 femmes et filles ont bénéficié des activités de conscientisation et de sensibilisation sur les sujets de la santé reproductive, l'égalité de genre, les valeurs démocratiques et les droits de l'Homme, organisées au sein des foyers féminins. <p>Concernant 2014:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5.292.684 bénéficiaires des activités des maisons des jeunes (299225 activités fixes et 2.300.469 activités de rayonnement). • 45 provinces ont abrité des activités de sensibilisation et de conscientisation sur la protection de l'environnement dans 131 maisons de jeunes avec 55680 bénéficiaires, dont 13.720 femmes. • 8 maisons de jeunes ont abrité Le programme national des universités populaires; Le nombre de bénéficiaires est de 58198 dont 27958 de sexe masculin et 30.240 de sexe féminin. • 84 maisons de jeunes ont abrité les séjours linguistiques pour un nombre de bénéficiaires de 13.381, dont 5.360 de sexe féminin encadrés par 98 cadres marocains et 150 bénévoles américains. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 37: Adoption de l'approche genre dans les programmes de formation au sein des institutions féminines	Programmes de formation évalués (guide de référence pour l'approche genre des clubs de femmes)	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> • 434 participations individuelles et collectives dans le cadre du programme national de découverte des talents dans le domaine de l'expression artistique, intellectuelle et scientifique. Parmi les 2432 candidats 89 se sont qualifiés aux finales nationales qui ont connu le couronnement d'une jeune fille dans le cadre des participations individuelles. • Environ 86496 femmes et filles ont bénéficié des activités de conscientisation et de sensibilisation sur les sujets de la santé reproductive, l'égalité des sexes, les valeurs démocratiques et les droits de l'Homme, organisées au sein des foyers féminins. <p>Durant 2015:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 4251348 bénéficiaires des activités des maisons des jeunes (activités normales: 2210700 et activités de rayonnement: 2040648). • 35527 bénéficiaires du programme national des universités populaires dans les maisons de jeunes dont 19587 de sexe masculin et 15934 de sexe féminin, le nombre d'éducateurs volontaires est 3016 éducateurs. • 7800 participants au 7ème festival national des arts plastiques dont 2730 jeunes filles. • 60920 au théâtre des jeunes dans sa 10ème édition dont 27444 jeunes filles. • 115000 participants à la 8ème édition du festival national de la musique des jeunes dont 52.900 jeunes filles. • 38.444 bénéficiaires des activités de sensibilisation et de conscientisation sur la protection de l'environnement dont 13.095 de sexe féminin. Les activités de volontariat: 20646 bénéficiaires dont 8.085 jeunes filles. 	100%

Axe I: institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité et instauration des bases de la parité

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 37: Adoption de l'approche genre dans les programmes de formation au sein des institutions féminines	Programmes de formation évalués (guide de référence pour l'approche genre des clubs de femmes)	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> • Environ 100.000 femmes et filles ont bénéficié des activités de conscientisation et de sensibilisation sur des sujets de la santé reproductive, l'égalité de genre, les valeurs démocratiques, les droits de l'Homme, organisées au sein des foyers féminins. • 80 cadres éducatifs exerçant dans les établissements féminins pour la formation ont bénéficié des sessions de formation. • 2062016 enfants bénéficiaires du programme national «les vacances pour tous» dont 61865 filles. • 163 bénéficiaires des séjours linguistiques dont 55 de sexe féminin. • 189 jeunes ont bénéficié du programme «voyage de jeunes» dont 80 jeunes filles. 	100%





AXE II:

**Lutte contre toutes les formes
de discrimination et de violence
à l'encontre des femmes**



Le deuxième axe du Plan Gouvernemental pour l'Égalité constitue le cadre fondateur de la stratégie gouvernementale pour lutter contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et ce, à travers quatre axes stratégiques en harmonie avec les normes internationales assortis de mesures pratiques pour leur mise en œuvre définies avec des indicateurs de suivi et les secteurs gouvernementaux responsables de l'exécution:

- L'axe relatif à la législation à travers la mise en place de textes législatifs et réglementaires pour la protection des femmes et la lutte contre toutes les formes de discrimination;
- L'axe de la protection relatif à l'exécution des lois, la sensibilisation et l'encouragement des femmes à la dénonciation à travers la poursuite et l'accompagnement de l'application des textes législatifs et des programmes s'y rapportant;
- L'axe de la prévention de la violence à travers le développement des programmes préventifs pour lutter contre la discrimination et la violence contre les femmes et les filles;
- L'axe de prise en charge des femmes victimes de violence et des services d'autonomisation à travers l'institutionnalisation de la prise en charge des femmes et des filles victimes de violence.

Au terme de cinq années de mise en œuvre du PGE, le bilan des réalisations du gouvernement selon les quatre axes stratégiques se présente comme suit.

● Mise en place de textes législatifs et réglementaires pour la protection des femmes et la lutte contre la discrimination

Le projet de loi 103.13 relatif à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui a été présenté au Conseil de Gouvernement le 7 Novembre 2013 qu'il a adopté le 17 mars 2016 après introduction des modifications sur la base des propositions des différents départements gouvernementaux et des mémorandums de la société civile. Ce projet a été aussi adopté par la première chambre le 21 juillet 2016 et son examen a été entamé au sein de la deuxième chambre.

Ce projet de texte définit la violence contre les femmes de façon globale comme «tout acte basé sur la discrimination à cause du sexe et qui engendre un dommage physique, sexuel ou économique pour la femme». Ce projet de texte a aussi mis en place les bases d'un système complémentaire en harmonie avec les dispositions de la nouvelle constitution et les engagements internationaux du Maroc et ce, à travers ces objectifs qui se résument comme suit:

- Détermination d'un cadre conceptuel précis à même d'aider les différents intervenants à distinguer et délimiter les différentes actions et les comportements qui rentrent dans le périmètre de la violence à l'encontre des femmes en définissant son cadre conceptuel et ses différentes manifestations;
- Mise en place des instances et des mécanismes dédiés à la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence;
- Adoption de méthodologie et de cadres institutionnels pour la coordination entre les parties impliquées dans le domaine de la protection des femmes et la lutte contre la violence à leur encontre (Pouvoir Judiciaire, Sécurité Nationale et Gendarmerie Royale, Départements gouvernementaux concernés, etc...);

- Incrimination des actes de violence préjudiciables aux femmes (refus du retour de la femme chassée du domicile conjugal, mariage forcé, violence physique, gaspillage ou transfert des ressources financières de la famille de mauvaise foi.);
- Incrimination de certains actes considérés comme des formes d'harcèlement sexuel et renforcement des sanctions dans les cas où le harcèlement est commis dans certaines circonstances et par des personnes bien déterminées (un collègue, une personne en charge de maintien de l'ordre, cas d'inceste);
- Aggravation des sanctions de certains acte commis contre les femmes se trouvant dans une situation particulière telle que la violence à l'encontre d'une femme enceinte, ou une femme mariée ou divorcée en présence de ses enfants ou ses parents;
- Adoption de nouvelles mesures de protection dans le cadre du code pénal telles que l'éloignement du mari violent, l'avertissement de l'agresseur de ne pas agresser, le retour au domicile de la femme et de l'enfant sous sa garde, l'empêchement de s'approcher de la victime ou de son domicile ou des enfants, la notification à l'agresseur de ne pas utiliser les biens en commun avec sa femme;
- La stipulation de l'élément de l'instantanéité dans la prise des mesures de protection en décidant des peines en cas de leur violation.

Le projet de loi n° 79.14 relatif à l'Autorité de la Parité et de la Lutte contre toutes les formes de Discrimination (APALD) résulte d'une capitalisation sur les efforts et les acquis nationaux dans le domaine de la promotion et la protection des droits de l'Homme. En effet, la Constitution du Royaume du Maroc insiste sur les principes et les valeurs des droits de l'Homme reconnus mondialement et érige un certain nombre de conseils et établissements en instances constitutionnelles, en plus de la création d'autres établissements pour étendre la participation des différents acteurs à la conception, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques et la garantie de la protection et la promotion des droits de l'Homme «Il est créé, à cet effet une autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination». Ce projet de loi a été adopté le 10 mai 2016 à la majorité en séance publique à la chambre des représentants et a été transmis le 13 mai 2016 à la chambre des conseillers qui a entamé sa discussion. Ce projet de loi qui a été préparé selon une approche participative et de concertation, stipule que cette instance est une institution nationale indépendante jouissant de la personnalité morale et l'autonomie financière et exerçant les attributions suivantes:

- Emission de son avis sur, sa propre initiative ou sur demande de Sa Majesté le Roi, du gouvernement ou l'une des deux chambres;
- Présentation de toute proposition ou recommandation au gouvernement ou à l'une des deux chambres;
- Réception des plaintes et le suivi de la suite qui leur a été donnée en coordination avec les entités responsables;
- Incitation à l'adoption des principes d'équité et d'égalité et la non-discrimination;
- Participation à l'intégration et l'ancrage de la culture de l'équité et de l'égalité et la non-discrimination dans les programmes de l'éducation et de l'enseignement et les programmes d'information et culturels;
- Emission de toute recommandation jugée utile au gouvernement pour l'harmonisation du système juridique national avec les dispositions des conventions internationales y afférentes;
- Observation et suivi des formes de discrimination auxquelles sont confrontées les femmes et émission des recommandations jugées appropriées et proposition de mesures efficaces pour redresser les situations résultant de comportements, de pratiques ou coutumes discriminatoires;

- Veille à la diffusion des valeurs et des bonnes pratiques;
- Offre de toutes formes d'assistance technique nécessaire;
- Contribution au développement des capacités des différents acteurs dans les secteurs public et privé;
- Collecte et traitement des données qualitatives et quantitatives sur l'égalité et l'équité et réalisation des études et des recherches en relation avec les attributions de l'autorité;
- Evaluation des efforts entrepris par l'Etat et les différentes instances et établissements dans les secteurs publics et privés.

Le projet de loi 78.14 relatif au Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance (CCFE) a été adopté par le parlement le 21 juin 2016, après son adoption par le conseil de gouvernement le 23 septembre 2015. Il a été publié au Bulletin Officiel le 15 Aout 2016. Ce projet de loi vise à asseoir les piliers d'une société soudée et solidaire dans laquelle jouit l'ensemble, communautés et individus, de la sécurité, de la liberté, de la dignité, de l'égalité des chances, de la justice sociale et des attributs d'une existence décente. Ce projet de loi cherche à garantir la protection des droits économiques et sociaux de la famille pour garantir son unité, sa préservation et sa stabilité.

Les objectifs assignés à ce projet consistent à garantir la protection juridique et la considération sociale et morale, à même de garantir, sur un pied d'égalité, l'intérêt suprême de tous les enfants abstraction faite de leur situation familiale, tout en veillant à l'application optimale des conventions internationales ratifiées et des lois nationales relatives à la protection de la famille et de l'enfance», en plus de la contribution à l'élaboration des grandes orientations des politiques publiques portant sur les droits de la famille, de l'enfance, des personnes en situation de handicap, des personnes en situation difficile, des personnes âgées et de tous les membres de la famille.

Selon le texte de loi, le conseil est investi de la mission d'observation et de suivi de la situation de la famille et de l'enfance dans les domaines juridique, social et économique et de vérifier l'adéquation des lois et des programmes nationaux avec les conventions internationales ratifiées par le Royaume.

Le conseil peut également émettre des avis concernant les questions dont il est saisi par le Roi et donne son opinion sur demande du gouvernement ou de l'une des chambres du Parlement au sujet de projets et de propositions de textes législatifs, de projets de lois organiques ou de conventions internationales en rapport avec le domaine de son intervention.

Le CCFE peut, en vertu de cette loi, faire des propositions au gouvernement ou à l'une des chambres du parlement, en vue de promouvoir la situation de la famille et de l'enfance et de contribuer à l'évaluation des politiques publiques et des pratiques se rapportant à la situation de la famille et de l'enfance.

Amendement du code pénal et du code de procédure pénale

Au début de l'année 2014, le parlement a approuvé à l'unanimité de ses deux chambres l'amendement de l'article 475 du code pénal relatif au mariage des filles mineures victimes de viol et consistant à annuler le droit du violeur, à se marier avec la fille mineure violée, sa poursuite

en justice et l'aggravation des peines de prison d'une année à cinq ans d'emprisonnement en cas de trafic de mineures sans rapport sexuel. D'autres chantiers ont été ouverts pour garantir la protection pénale globale et effective des femmes et garantir la jouissance de leurs droits fondamentaux. Dans ce cadre, deux projets d'amendement du code pénal et du code de procédure pénale ont été élaborés, dans la perspective de les soumettre à la procédure d'adoption législative à la fin de cette année. Ces deux projets ont pour référentiel de base l'amélioration de la situation juridique de la femme et de l'enfant.

De nouvelles dispositions ont été introduites dans le code pénal permettant à la femme de profiter des circonstances atténuantes, comme c'est le cas pour le mari, pour les coups et blessures et le meurtre en cas d'adultère (l'article 418 du droit pénal) et l'exemption du secret professionnel des rapports médicaux en cas de violence entre conjoints ou la violence contre la femme et les enfants ayant moins de 18 ans.

Dans le cadre de la révision du code pénal, des dispositions ont été introduites et qui renforcent la situation juridique de la femme telles que:

- Incrimination de nouveaux actes qui touchent les femmes tels que la séquestration, le trafic illicite de migrants, la traite des êtres humains, la haine sexiste, le mauvais traitement, le dénigrement en raison de la discrimination, l'incitation à la haine, la diffamation publique et l'atteinte à la vie privée;
- Aggravation des peines pour de nombreuses violations pouvant porter atteinte à la dignité de la femme, son intégrité physique, sexuelle et psychologique;
- Suppression de certaines exemptions de peine pour les crimes commis entre conjoints comme le vol, la fraude et la malhonnêteté;
- Extension des délais de la non-application de la privation de liberté contre les femmes enceintes, jusqu'à un an après l'accouchement;
- Révision des dispositions relatives à l'avortement en ajoutant certains cas qui ne sont pas soumis aux sanctions;
- Interdiction de toutes circonstances atténuantes dans l'abus sexuel et l'exploitation sexuelle des enfants de moins de 18 ans.

Le projet de procédure pénale a également tendance à soutenir la protection pénale des femmes par le biais du:

- Renforcement des pouvoirs du parquet général dans la lutte contre la criminalité, la rationalisation des procédures judiciaires, la garantie des soins et la protection des victimes à tous les stades de la procédure de l'action publique;
- Renforcement de la protection pour les femmes à travers des actions spéciales telles que:
 - L'institutionnalisation des cellules de prise en charge des femmes et des enfants au sein des tribunaux, chargés de gérer les mesures protectrices des femmes, et leur prise en charge de façon urgente et efficace;
 - L'institutionnalisation du rôle des assistants sociaux au sein de ces cellules et l'élargissement de leurs attributions en matière de traitement des cas de femmes victimes de violences à travers l'accueil, l'écoute, le soutien psychologique, l'orientation juridique et sociale dans les tribunaux et leur accompagnement dans toutes les phases de la chaîne de prise en charge des femmes, et l'organisation de visites de terrain pour la réalisation des recherches judiciaires s'y rapportant.

Promulgation de la loi relative à l'emploi des travailleurs domestiques vise à préciser et contrôler les relations de cette catégorie de salariés avec leurs employeurs, en perspective de l'instauration de leur protection sociale et leur jouissance des droits économiques et sociaux.

Le projet de loi a été adopté par la première chambre en mai 2016 après son adoption par le conseil de gouvernement le 2 mai 2013. Parallèlement au suivi de la procédure d'adoption de ce projet, des textes d'application s'y rapportant ont été élaborés. Il s'agit en l'occurrence du:

- Projet de décret fixant la liste des travaux interdits aux travailleurs domestiques;
- Projet de décision définissant le modèle du contrat conclu entre l'employeur et le travailleur domestique.

La mise en œuvre des dispositions de la loi organique de la chambre des conseillers, relative au genre:

La loi relative au code des élections n° 59 telle que modifiée:

- L'article 76: est créé au niveau du ressort territorial de chaque province ou préfecture ou préfecture d'arrondissements une seule circonscription électorale. Est réservé aux femmes dans chaque circonscription électorale au moins le tiers des sièges, sans pour autant qu'elles soient privées de leur droit de candidature pour les sièges réservés à la première partie de la liste de candidature.
- L'article 77: est fixé par décret pris sur proposition du ministre de l'Intérieur le nombre des membres à élire dans le conseil de chaque région, la répartition des sièges entre les préfectures, les provinces et les préfectures d'arrondissements composant chaque région en indiquant le nombre des sièges réservés aux femmes dans chaque préfecture, province ou préfecture d'arrondissements.
- L'article 85: «Chaque liste de candidature doit comporter deux parties, la première doit comporter autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir en précisant l'ordre de présentation des candidats. La deuxième partie doit obligatoirement comporter autant de noms de candidates que de nombre de sièges réservés à cette partie, en précisant l'ordre de leur présentation. La candidate dont le nom figure en première place dans la partie réservée aux femmes est considérée comme tête de liste et elle a les mêmes droits conférés à la tête de liste électorale concernée.

La loi organique n° 111.14 relative aux régions qui stipule:

- L'article 19 relative à l'élection des vice-présidents du conseil de la région: «En vue d'atteindre la parité prévue dans l'article 19 de la constitution, il faut œuvrer à ce que chaque liste de candidature à la vice-présidence comprenne un nombre de femmes candidates non inférieurs au tiers des postes de vice-présidence».
- L'article 29: «Doit être pris en compte dans la candidature à la présidence des commissions permanentes, le principe de la parité entre les hommes et les femmes».
- L'article 83 stipule que le programme de développement régional doit prendre en considération l'approche genre.
- L'article 117: Est créé auprès du conseil de la région une instance consultative en partenariat avec les acteurs de la société civile chargée de l'étude des affaires régionales relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre.
- L'article 171 stipule que l'aspect genre est pris en considération lors de la fixation des objectifs et des indicateurs relatifs au programme du budget de la région.

La loi organique n° 112.14 relative aux préfectures et provinces

L'article 18 relatif à l'élection des vice-présidents du conseil de la province ou la préfecture «En vue de la réalisation du principe de la parité prévue à l'article 19 de la constitution, il faut œuvrer à ce que chaque liste de candidatures à la vice-présidence comprenne un nombre de femmes candidates non inférieur au tiers des postes de vice-présidence.

L'article 111: «Est créé auprès du conseil de la préfecture ou de la province, une instance consultative, en partenariat avec les acteurs de la société civile, chargée de l'étude des affaires préfectorales ou provinciales relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre.», en plus de la nécessité de créer une commission permanente chargée de l'étude des questions des affaires sociales et de la famille.

La loi organique n° 113.14 relative aux communes

- L'article 17 relatif à l'élection des vice-présidents du conseil de la commune. «Il faut œuvrer à ce que chaque liste de candidatures à la vice-présidence comprenne un nombre de femmes candidates non inférieur au tiers des postes de vice-présidence».
- L'article 26: «Doit être pris en compte, dans la candidature à la présidence des commissions permanentes, le principe de la parité entre les hommes et les femmes prévu par l'article 19 de la constitution».
- L'article 78: Stipule que le plan d'action de la commune doit prendre en considération l'approche genre
- L'article 120: «Est créé auprès du conseil de la commune une instance consultative, en partenariat avec les acteurs de la société civile, chargée des affaires relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre».
- L'article 158 stipule que «l'aspect genre est pris en considération lors de la fixation des objectifs et des indicateurs relatifs au programme du budget de la commune».

Révision de la loi 14.05 fixant les conditions d'ouverture et de gestion des établissements de protection sociales (EPS) et son amendement par le projet de loi 65.15

Le MSFFDS a élaboré le projet de loi n° 65.15 relatif aux EPS a été adopté par le conseil de gouvernement le 21 juillet 2016, et soumis à la chambre des conseillers. Ce projet de loi présente des propositions pour l'amendement de la loi 14.05 fixant les conditions d'ouverture et de gestion des EPS. Ce chantier qui a été lancé par un diagnostic en 2013 restitué par un rapport national sur les EPS, prend en compte la dimension des prestations sociales au profit des femmes en situation difficile et les indicateurs s'y rapportant.

L'amendement de la loi 77.03 relatif à la communication audiovisuelle: Un projet de loi a été élaboré pour amender la loi relative à la communication audiovisuelle qui a complété les articles 2.8 et 9 par des dispositions interdisant la publicité comportant une atteinte à la femme ou véhiculant un message de nature à diffuser des images stéréotypées ou négatives ou consacrant son infériorité ou véhiculant la discrimination en raison de son sexe. Après l'adoption du projet par le conseil de gouvernement le 22 mai 2014 et par le parlement le 22 juillet 2015, il a été publié au Bulletin Officiel n°6389 du 8 Dou. Al kiada 1436 (24 Aout 2015).

Dans le même cadre, il a été procédé à la révision des cahiers des charges du pôle public en y intégrant des dispositions relatives à la lutte contre les images stéréotypées.

Promulgation de la loi cadre n° 97.13 relative à la protection et à la promotion des droits des Personnes en situation de handicap, sensible au genre

Ce projet a été adopté par le conseil de gouvernement le 19 juin 2014, et le conseil des ministres le 14 octobre 2014. Le projet de loi cadre a été publié au Bulletin officiel n° 6466 du 12 Chaâbane 1437 (19 mai 2016).

Le projet de loi cadre comprend des dispositions qui consacrent l'égalité entre les hommes et les femmes en situation de handicap:

- L'article 2: ne sont pas considérées discriminatoires, les mesures d'encouragement qui ont pour objectif l'équité et la garantie de l'égalité des chances au profit des personnes en situation de handicap;
- L'article 3: réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en situation de handicap;
- L'article 20: comporte des dispositions qui renforcent les droits des personnes en situation de handicap en insistant sur le fait qu'ils jouissent sur le même pied d'égalité avec les autres du droit à la protection contre toutes les formes d'exploitation, de violence et d'agression.
- **Poursuite et accompagnement de la mise en application des textes législatifs et programmes correspondant**

Il est à rappeler dans ce cadre, le progrès important réalisé par le Maroc depuis juillet 2013 à travers l'approbation de la charte de la réforme de la justice qui met l'accent de façon expresse sur le rôle des femmes dans l'évolution du système judiciaire national en tant qu'actrices (l'amélioration de la représentativité des femmes juges), et comme citoyennes ayant le droit d'accéder aux services judiciaires de façon équitable. La nouvelle charte est la résultante d'une année de concertations et de discussions entre les parties prenantes sous la supervision de la commission supérieure pour le dialogue national sur la réforme de la justice. Elle est venue pour jeter la lumière sur un certain nombre de recommandations qui a pour objectif le renforcement de l'égalité entre les sexes. Parmi ces recommandations:

- L'amélioration de la représentation des femmes dans le Conseil Supérieur de la Magistrature en garantissant leur présence parmi les dix magistrats membres du conseil, en veillant sur leur proportion par rapport au nombre total des femmes dans le corps judiciaire. En effet, au moins une femme parmi les quatre magistrats représentant les cours d'appel et deux magistrats femmes au moins parmi les six magistrats représentant les cours de première instance.
- La coordination entre les lois pénales nationale, les dispositions de la constitution et les principes des conventions internationales relatifs à la lutte contre le crime et aux droits de l'homme, ainsi que leur adoption et leur diffusion.
- L'adoption d'une politique pénale préventive en tenant compte de l'approche genre à travers la révision des textes de lois se rapportant à ce thème et son adaptation aux conventions internationales.
- Le renforcement de la protection juridique des femmes victimes de violence à travers l'exécution des dispositions juridiques liées à ce sujet.

● Développement de programmes préventifs en matière de lutte contre la discrimination et la violence contre les femmes et les jeunes filles

Le programme de sensibilisation intégré pour la lutte contre la violence et la discrimination contre la femme est considéré comme le fruit d'un processus de discussion et de concertations, qui a exploité les recommandations de la conférence régionale organisée par le MSFFDS en collaboration avec le Conseil de l'Europe les 24 et 25 septembre 2012 et les recommandations du séminaire national d'évaluation organisé en décembre 2012, au cours de laquelle il a discuté avec les acteurs et les intervenants institutionnels et associatifs les différentes orientations susceptibles d'être exploitées pour parvenir à un plan d'action pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. Les recommandations émises par quelques groupes parlementaires lors des séminaires thématiques organisés par le parlement et les recommandations de plusieurs associations de la société civile à l'occasion de leurs activités, séminaires et rencontres d'étude, ont aussi été prises en considération.

Ce programme a pour objectifs de:

- Renforcer la sensibilisation et la conscientisation sur les dangers de la violence et la discrimination qui affecte les femmes;
- Développer l'approche de l'action intergouvernementale et renforcer l'adhésion des différents acteurs dans la mobilisation sociale totale selon une méthodologie commune;
- Institutionnaliser le partenariat intergouvernemental dans le domaine de la sensibilisation et la conscientisation pour lutter contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes.

Ce programme qui est le fruit de la collaboration entre le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social, les ministères, le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques et le Ministère de la Communication et le Ministère de Culture comporte l'axe «information et communication», l'axe «éducation et l'axe» et l'axe «culture et art». Dans ce cadre, deux conventions de partenariat ont été signées entre le MSFFDS et les départements de la communication et de la culture à l'occasion de la célébration de la Journée Mondiale de la Femme, le 8 mars 2013.

Les campagnes annuelles de sensibilisation pour lutter contre la violence à l'égard des femmes

Depuis 2012, ces campagnes ont pris deux nouvelles dimensions à savoir l'adhésion de toutes les composantes du pôle social (Ministère/ Entraide Nationale/Agence de Développement Social) et l'adoption de l'approche régionale par excellence, en mettant l'accent sur les nouvelles questions non traitées précédemment et en jetant la lumière sur les auteurs de violence à l'égard des femmes. Ces campagnes ont traité les quatre dernières années les différentes problématiques liées au phénomène de la violence à l'égard des femmes, notamment les femmes salariés et les auteurs de violence eux-mêmes.



2012: La 10^{ème} campagne de la Violence à l'Egard des Femmes

Slogan : « **Mettons fin à leur souffrance** »

200 Rencontres

Participation de 800 acteurs/encadrants

Nombre de participants: 30000



2013: la 11^{ème} campagne de la Violence à l'Egard des Femmes

Slogan : « **Stop à la violence contre les salariées** »

Rencontre nationale de lancement de la campagne et rencontre nationale de clôture

6 rencontres régionales à Oujda, Tanger, Casablanca, Fès, Agadir et Laâyoune

Plus de 700 acteurs locaux



2014: 12^{ème} campagne nationale de la Violence à l'Egard des Femmes

Slogan : « **Acceptes-tu d'être lâche ("Wash takbal tkoun chmata") ? La violence à l'égard des femmes est une faiblesse et non une force** ». Onze rencontres régionales : Kenitra, El Jadida, Tanger, Tanger, Béni Mellal, Taza, Sefrou, Taroudant, Marrakech, El Hajeb, Oujda et Had Soualem

928 participants dont 65% sont des femmes



2015: La 13^{ème} campagne nationale de la Violence à l'Egard des Femmes

Slogan : « **Dernier avertissement,,! La sanction à l'auteur de la violence** »

Rencontre nationale de lancement de la campagne et rencontre nationale de clôture

12 rencontres à l'échelle locale: Azrou, Nador, Sidi Yahia El Gharb, Azilal, Khouribga, Settat, Fes, Safi, Taroudant, Guelmim, Tan Tan et Errachidia

4939 participants dont 67% sont des hommes

La sensibilisation et la conscientisation sur la lutte contre la violence dans le milieu scolaire et universitaire

Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle a créé le Centre National pour la Prévention et la Lutte contre la Violence dans le milieu scolaire, en plus de 16 centres régionaux et 82 centres préfectoraux. Il a également travaillé sur la:

- Création d'un portail électronique «Marsad» pour faire le reporting et le suivi des cas de violence dans le milieu scolaire;
- Organisation des rencontres nationales pour lutter contre la violence dans le milieu scolaire;
- Préparation de modules de formation au profit des coordonnateurs des cellules d'écoute et de médiation dans les établissements d'enseignement et son expérimentation dans la perspective de sa généralisation à toutes les académies du Royaume.

Le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques a procédé à:

- L'organisation des campagnes de sensibilisation et de conscientisation dans les différentes régions et préfectures du Royaume sur les effets de la violence et la menace qu'elle représente pour la cohésion et la stabilité de la famille. Ces campagnes ont concerné également les bénéficiaires des cours d'alphabétisation dans les mosquées;
- L'organisation de rencontres dans les mosquées avec des spécialistes à l'occasion de la Journée Mondiale de la Lutte contre la Violence à l'Égard de la Femme;
- La préparation des émissions de la télévision et de la radio et des colloques scientifiques sur le thème de la lutte contre la violence et la discrimination contre les femmes.

● Institutionnalisation de la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence

Les cellules de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence au niveau des tribunaux sont considérées comme le noyau le plus important pour la mise en œuvre de la coordination, et le premier point de contact de l'enfant et de la femme avec l'institution judiciaire. Elles sont considérées comme l'interlocuteur direct du reste des établissements partenaires dans l'opération de prise en charge. Il existe une cellule au niveau de chaque tribunal de première instance et des cours d'appel dont le nombre s'élève à 86 cellules composées d'un représentant du procureur général, du juge d'instruction, du juge de jugement, du juge des mineurs ou le conseiller chargé des mineurs, du greffier et de l'assistante sociale. Ces cellules sont également considérées comme l'instrument d'exécution pour l'élaboration du plan d'action du Ministère de la Justice et des Libertés en matière de prise en charge des femmes et des enfants et l'amélioration de l'action judiciaire. La cellule centrale de prise en charge des femmes et des enfants relevant de la Direction des Affaires Pénales et des Grâces du Ministère de la Justice et des Libertés veille sur le suivi de l'exécution de ce plan.

Renforcement des mécanismes de coordination régionaux et locaux à travers les commissions régionales de prise en charge judiciaire

Le Ministère de la Justice et des Libertés a procédé à:

- La création des mécanismes de coordination en vertu de la circulaire ministérielle en date du 12/10/2010, constitués des commissions locales au niveau des tribunaux de première instance et des commissions régionales au niveau des cours d'appel. Ces commissions sont composées,

en plus des magistrats des membres des cellules dans les tribunaux, des représentants de tous les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. Le but étant la coordination des interventions et des efforts et l'unification des visions et des pratiques;

- L'accompagnement du rôle des cellules dans la coordination entre les intervenants en matière de protection des femmes et des enfants à travers les commissions de coordination régionales et locales. En effet, une circulaire ministérielle en date du 25/07/2014 a été généralisée pour l'élaboration des plans locaux et régionaux pour améliorer la prise en charge des enfants et des femmes dans tout le Royaume. Les plans élaborés par tous les tribunaux du Royaume ont été reçus, quoique des différences notables ont été enregistrées d'un tribunal à l'autre en ce qui concerne la capacité de réaliser des plans locaux, ce qui oblige la cellule centrale à faire l'accompagnement et le suivi de terrain des tribunaux, d'une part, et pour l'encadrement et l'encouragement des bonnes pratiques réalisées dans le cadre de l'application de la circulaire précitée d'autre part.
- Elaboration du guide des normes standards pour la prise en charge des femmes et des enfants qui ambitionne de mettre en place un processus pratique, clair, cohérent et complet de prise en charge judiciaire des femmes et des enfants en passant par les différentes étapes de l'opération judiciaire à partir de l'enquête préliminaire jusqu'à l'exécution.

Les cellules au niveau des hôpitaux publics qui ont été créées pour répondre aux besoins sanitaires de la femme et de l'enfant et pour leur offrir les soins appropriés y compris les informations, les conseils et les services de soins. Ces cellules assurent les missions suivantes:

- Le bon accueil des femmes et des enfants victimes de violence et le diagnostic de leur état et la détermination des dommages corporels et psychologiques qu'ils ont subis;
- La garantie de la prise en charge médicale appropriée;
- L'offre de l'assistance psychologique et l'examen médical légiste;
- La préparation et la remise gratuitement des attestations médicales qui ont un rôle important dans la détermination du degré de l'incapacité physique et un moyen de preuve utilisé pour indemniser la plaignante violentée;
- La simplification de toutes les procédures administratives au sein des établissements de santé et l'orientation des femmes et des enfants victimes de violence vers les instances compétentes;
- Le recueil des données et des informations sur les circonstances générales des cas de violence considérées comme un maillon important dans la chaîne de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence, que ce soit à travers les services de santé ou à travers la coopération et le partenariat avec les autres départements gouvernementaux.

Les cellules au niveau des services de la Sûreté Nationale et la Gendarmerie Royale

Ces services veillent de façon permanente sur le maintien de l'ordre public et garantissent la paix et la tranquillité pour tous les citoyens et la protection de leurs propriétés et leur liberté. Les missions de ces services, qui sont les premiers à accueillir la victime, se présentent comme ci-après:

- La prise des mesures proactives dans la perspective de leur protection et leur conscientisation sur leur accès spontané aux centres de la police et de la gendarmerie royale pour déposer leur plainte;
- La garantie d'une prise en charge rapide et spécial au profit des femmes victimes de violence;
- L'écoute de la victime, l'enquête et l'élaboration des rapports de façon immédiate et leur transmission au procureur général après leur remise directement à la victime;
- La formation spécialisée des auxiliaires de la justice et de la gendarmerie dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'accueil des victimes;
- Le contrôle et la vérification des données et leur actualisation pour améliorer le travail avec les différents partenaires.

Elaboration du guide des cellules institutionnelles pour l'accueil des femmes et des enfants victimes de violence qui contient des données sur les acteurs institutionnels intervenant dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et leur protection. Ce guide fournit des informations sur les cellules se trouvant au niveau des tribunaux, des hôpitaux, des services de la police et des centres de la gendarmerie royale. La réalisation de ce guide et de sa diffusion, notamment auprès des centres d'écoute et d'orientation juridique des femmes victimes de violence, a contribué à la création d'une synergie entre tous les intervenants, en consacrant le principe de la complémentarité entre le droit à la protection contre la violence, le droit à l'accès au service institutionnel et à l'information.

L'appui aux centres d'écoute et d'orientation juridique pour la prise en charge des femmes victimes de violence et la préparation de leur cahier des charges

Dans le cadre du partenariat avec les centres d'écoute, d'accueil et d'orientation des femmes et des filles victimes de violence, le MSFFDS a lancé un nouveau processus de partenariat aussi bien au niveau des procédures qu'au niveau de la nature de l'appui et des conditions normatives des prestations offertes pour cette catégorie de population et ce, à travers l'élaboration d'un cahier des charges national unifié en vue d'assurer l'organisation et la codification des prestations offertes par les centres d'écoute et d'orientation.

Ces cahiers des charges vont permettre à ces structures d'améliorer leurs fonctions de telle sorte qu'ils garantissent un cadre normatif national des services qui organise l'action de tous les intervenants dans le domaine de la protection des femmes et des filles victimes de violence.

Dans ce cadre, il a été procédé depuis 2012 à l'appui de 142 centres d'écoute, d'accueil et d'orientation des femmes et filles victimes de violence. À cet égard et en vue de garantir la pérennité des projets appuyés, le Ministère a prolongé depuis 2014 la période de l'appui à 3 ans au lieu d'une seule année.

L'appui des espaces multifonctionnels pour les femmes (EMF) et l'élaboration de leur cahier des charges

Dans le cadre du renforcement des structures relatives à la prise en charge des femmes victimes de violence, le MSFFDS a entrepris la création des espaces multifonctionnelles pour la prise en charge des femmes victimes de violence aux niveaux régional et local. Ainsi, 40 EMF ont été créés et qui constituent des structures sociales de proximité offrant plusieurs prestations au profit des femmes en situation difficile à savoir:

1. L'offre des services d'appui, de prise en charge et de l'accompagnement:

- L'orientation des femmes, notamment celles victimes de violence vers des intervenants spécialisés: médecins psychologues, gendarmerie royale, sûreté nationale, hôpitaux/tribunaux ;
- La garantie des services d'accueil, d'écoute, d'orientation, de conseil juridique, et d'hébergement provisoire;
- Le suivi et l'évaluation des services de prise en charge;
- La garantie de l'accompagnement sanitaire, psychologique, social et juridique au profit des femmes bénéficiaires.

2. L'accompagnement et le renforcement des capacités:

- La formation professionnelle et l'encadrement social au profit des femmes en situation difficile;
- L'acquisition et l'appropriation des connaissances par les femmes en matière de procédures juridiques;
- Permettre aux femmes d'acquérir les connaissances dans le domaine des droits, d'égalité et de genre;
- La construction de partenariats institutionnels avec les centres d'écoute et d'orientation juridique et les associations concernées;
- L'incitation à la création de réseaux et de pôles régionaux et territoriaux des associations et les centres d'écoute .

3. La sensibilisation et la conscientisation aux droits de la femme à travers:

- Le renforcement de l'aspect sensibilisation et conscientisation liés à l'approche genre et la discrimination positive pour réaliser l'intégration sociale équitable des femmes;
- L'adoption de tous les moyens disponibles de communication pour promouvoir les droits des femmes et l'égalité entre les sexes;
- L'adoption d'approches nouvelles et innovantes pour changer les comportements et le rejet des images stéréotypées à l'égard des femmes.

L'amélioration de la connaissance et l'observation de la discrimination et la violence contre les femmes

Etant donné que l'observation, les études, les recherches et les analyses relatives à la violence contre la femme constitue une base de données importante dans la mise en place des politiques et des programmes, le gouvernement a accordé un intérêt particulier à l'amélioration de la connaissance sur ce phénomène et ce, à travers la mise en place et la diversification des sources d'information se rapportant à ce thème et des mécanismes institutionnels pour le suivi et l'observation.

L'amélioration et la mise en œuvre du système d'information sur la violence à l'égard des femmes

Le système d'information institutionnel de la violence à l'égard des femmes, est un mécanisme institutionnel interministériel pour l'observation et le suivi du phénomène de la violence, qui a été mis en œuvre en octobre 2014 pour unifier l'opération de collecte des différentes données sur les femmes et des filles victimes de violence fondée sur le genre au niveau des cellules d'accueil institutionnelles existant dans les tribunaux, les hôpitaux, les centres de sûreté nationale et de la gendarmerie royale, à l'échelle régional et national.

Ces cellules ont été opérationnalisées pour:

- L'unification de la méthode de travail des différents intervenants en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes;
- L'unification des critères et des moyens d'enregistrement des informations et des données relatives aux femmes victimes de violence;
- La collecte et l'analyse des données liées au phénomène aux niveaux régional et national;
- La préparation des rapports statistiques périodiques et du rapport statistique annuel.

Dans le cadre de la mise en œuvre du système le MSFFDS a supervisé:

- La signature le 11 octobre 2014 du protocole de l'échange des données concernant le nombre des cas accueillis dans les structures de prise en charge relevant des cinq secteurs concernés (Ministère de la Justice et des Libertés, Ministère de la Santé, Direction Générale de la Sûreté Nationale et de la Gendarmerie Royale);
- La désignation d'un bureau d'expertise pour le traitement des problèmes techniques soulevés par les différents départements partenaires;
- L'installation de la nouvelle version de l'application informatique chez les quatre partenaires du Ministère;
- L'installation de la nouvelle version de l'application informatique institutionnelle de la violence contre la femme chez les quatre partenaires du Ministère et dans l'observatoire;
- La formation des utilisateurs du système d'information.

Le système d'information permettra d'avoir des données et statistiques actualisées régulièrement, ce qui va aider à définir la carte de la violence dans notre pays et prendre les mesures appropriées pour lutter contre ce phénomène.

L'Observatoire National de la Violence à l'égard des Femmes

L'Observatoire National de la Violence à l'égard des femmes est un mécanisme national à composition tripartite, qui intègre à la fois les partenaires institutionnels, les associations et les chercheurs représentant les centres d'études et de recherches universitaires.

L'Observatoire National de la Violence à l'égard des Femmes assure les missions suivantes:

- La veille et l'observation;
- L'élaboration, le développement, le suivi et l'évaluation des indicateurs;
- La création d'une base de données et d'information sur la violence contre les femmes à travers la collecte des données régionales et nationales;
- Le suivi et l'évaluation des politiques publiques dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

L'observatoire a élaboré dans le cadre de son plan au titre de l'année 2016 son premier rapport annuel sur la violence à l'égard des femmes qui a été présenté le 29 juillet 2016. Ce rapport a pris en compte les statistiques des années 2013 et 2014 fournies par les départements gouvernementaux concernés.

L'Observatoire National de l'image de la Femme dans les MEDIAS est considéré comme un mécanisme national pour l'observation et le suivi de l'image de la femme dans les différents supports médiatiques (écrits, audio visuels et numériques). Il est de composition tripartite regroupant les départements gouvernementaux actifs dans le domaine, les représentants des associations de la société civile, les organismes professionnelles et les représentants des centres d'étude et de recherches dans les universités.

L'observatoire dont l'investiture de ses membres a eu lieu le 19 juin 2015, a pour objectifs:

- La veille, l'observation et le suivi de l'image de la femme dans les différents supports médiatiques (écrits, audio, visuels et numérique);
- La contribution au développement de la connaissance dans le domaine s'y rapportant et l'exercice de l'influence sur les acteurs œuvrant dans le domaine et les concepteurs des politiques publiques.

Pour atteindre ces objectifs, l'observatoire assure les missions suivantes:

- La veille, l'observation et le suivi de l'image de la femme dans les médias selon des indicateurs bien définis;
- La création d'une base de données sur les images stéréotypées observées dans les différents supports médiatiques;
- La réalisation des études et recherches;
- L'élaboration des rapports annuels et thématiques dans le domaine de l'image de la femme dans les médias.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan d'action annuel pour l'année 2016, l'observatoire a préparé et a publié les termes de référence pour l'élaboration du guide conceptuel sur l'image de la femme dans les médias. Actuellement, les membres de l'observatoire s'attèlent à préparer le rapport annuel sous le thème «L'image de la femme dans la publicité à la télévision».

L'Observatoire Genre de la Fonction Publique, lancé le 9 mars 2016 dans le cadre de la célébration de la Journée Mondiale de la Femme, se charge de la collecte des données et des informations et du suivi des politiques et des projets publics ayant un rapport avec le genre. Il présente également des propositions et des recommandations et élabore des rapports périodiques.

La 2ème enquête nationale sur le handicap a été réalisée dix années après la première enquête sur le handicap, dans le but de parvenir à des données quantitatives et qualitatives actualisées sur le handicap dans notre pays dans ses aspects sociodémographiques. L'importance de cette enquête qui a intégré la dimension genre, réside dans le fait qu'elle permet de fournir aux différents intervenants qu'ils soient institutionnels, sociaux ou chercheurs universitaires, des données institutionnelles précises susceptibles d'améliorer les différentes interventions à travers l'explication et la clarification des différentes facettes de la prévalence du handicap et les syndromes qui lui sont liés, et ainsi améliorer l'efficacité et la qualité des interventions dans le domaine du handicap. Selon les résultats de l'enquête, une famille marocaine sur quatre est concernée par le handicap, soit 24,5%. Le pourcentage de prévalence du handicap dans le milieu rural est de 6,99% contre 6,66% dans le milieu urbain. Chez les personnes de sexe masculin, il est de 6,8% contre 6,7% chez les personnes de sexe féminin.

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Objectif 5: Mise en place de textes législatifs et réglementaires pour la protection des femmes et la lutte contre la discrimination				
Mesure 38: Publication du projet de loi relatif à la création de l'Autorité pour la Parité et la lutte contre toutes formes de discrimination	Projet de loi élaboré	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social en collaboration avec la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration du projet de loi portant création de l'Autorité de Parité et de Lutte contre toutes les formes de Discrimination, conformément à une approche participative avec les différents acteurs. •Adoption du projet de loi par le Conseil du Gouvernement du 19 Mars 2015. •Présentation du dit projet de loi devant la Commission des secteurs sociaux à la Chambre des Représentants le 24 Novembre 2015. •Adoption du projet de loi par le Parlement (chambre des représentants) le 10 mai 2016. 	100%
	Loi promulguée			
Mesure 39: Publication de projet de loi relatif à la création du Conseil consultatif de la Famille et de l'Enfance	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de loi élaboré • Loi promulguée 	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration du projet de loi, conformément à une approche participative avec les différents acteurs (départements ministériels partenaires, institutions nationales, organisations et associations, partis politiques et syndicats). •Introduction du projet de loi dans le circuit d'adoption. •Adoption du projet de loi portant création du Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance par le Conseil de Gouvernement du 23 septembre 2015. •Approbation finale du projet de loi à la majorité, à la Chambre des représentants dans le cadre d'une deuxième lecture, le 21 Juin 2016. 	100%
		Ministère de la Justice et des Libertés		
		Ministère de la Jeunesse et des Sports		
		Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme		
		Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> •Accompagnement du projet de loi portant création du Conseil Consultatif de la Famille et de l'Enfance à travers la participation aux réunions de consultation et d'émission d'avis sur les dispositions du projet de loi. 	

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 40: Amendement du Code pénal et du Code de procédure pénale	Code pénale et code de procédure pénale révisés et publiés	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégration de nouvelles dispositions dans le code pénal permettant à la conjointe de bénéficier de circonstances atténuantes, comme il est le cas pour le conjoint, pour les coups, blessures, meurtres en cas d'adultère (l'article 418 du Code pénal), et enlevé la confidentialité professionnelle des rapports médicaux dans le cas de violence conjugale ou de violence contre les femmes et les enfants de moins de 18 ans (446 du Code pénal). ● Intégration de nombreuses dispositions dans le code pénal à travers la loi 03/24 pour renforcer le statut juridique des femmes et des enfants dans un souci de leur garantir une meilleure protection, notamment en matière d'agressions et d'exploitation sexuelle, de prostitution individuelle ou organisée (articles de 484 à 486 et la section 7 du chapitre 8 du deuxième livre du code pénal). ● Amendement du code pénal à travers la suppression du deuxième paragraphe de l'article 475. 	

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 40: Amendement du Code pénal et du Code de procédure pénale	Code pénale et code de procédure pénale révisés et publiés	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> • Suppression de certaines dispositions du code pénal, qui porte atteinte à la dignité des femmes telles que les articles 494, 495 et 496 relatifs à l'enlèvement et séquestration de la femme mariée (Bulletin Officiel n° 6177 du 12 Août 2013). • Amendement de la procédure pénale en 2011 en y intégrant un chapitre concernant la protection des victimes instaurant un certain nombre de dispositions à même d'assurer la sécurité de la victime ou des membres de sa famille ou de ses biens par rapport aux dommages qui peuvent survenir suite au dépôt d'une réclamation • Elaboration du projet de Code pénal et du projet de la procédure pénale (en phase d'approbation) conformément à ce qui a été arrêté sur la base des recommandations de la Charte de la réforme du système judiciaire, à travers la refonte globale visant la réforme de la politique de criminalisation et de répression, et l'adaptation de ses dispositions avec les principes de la Constitution et des conventions internationales ainsi que des lois et bonnes pratiques comparées. • Le projet d'amendement du code pénal comporte des dispositions juridiques importantes pour renforcer la situation juridique de la femme à travers: <ul style="list-style-type: none"> • L'incrimination des actes particuliers tels que la séquestration, le trafic de migrants, la traite des êtres humains, la haine sexiste, le mauvais traitement, le dénigrement en raison de la discrimination, l'incitation à la haine et la discrimination ainsi que l'atteinte à la vie privée; • L'aggravation des peines pour de nombreuses violations pouvant porter atteinte à la dignité de la femme, son intégrité physique, sexuelle et psychologique; • La suppression de certaines exemptions de peine pour les crimes commis entre conjoints comme le vol, l'escroquerie et l'abus de confiance; 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 40: Amendement du Code pénal et du Code de procédure pénale	Code pénale et code de procédure pénale révisés et publiés	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> • L'extension des délais de la non-application de la privation de liberté contre les femmes enceintes, jusqu'à un an après l'accouchement; • La révision des dispositions relatives à l'avortement en ajoutant certains cas qui ne sont pas soumis aux sanctions; • L'interdiction de toutes circonstances atténuantes dans l'abus sexuel et l'exploitation sexuelle des enfants de moins de 18 ans. <p>Le projet de procédure pénale a également eu tendance à soutenir la protection pénale des femmes généralement par le biais du:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des pouvoirs des procureurs dans la lutte contre la criminalité et de rationaliser les procédures judiciaires et d'assurer le soin et la protection des victimes à tous les stades de la procédure de l'action publique; • Renforcement de la protection pour les femmes à travers des actions spéciales pour femmes comme l'institutionnalisation des cellules de prise en charge des femmes et des enfants au sein des tribunaux, chargées de gérer les mesures protectrices des femmes, et leur prise en charge de façon urgente et efficace, et l'institutionnalisation du rôle des assistants sociaux au sein de ces cellules et d'élargir leurs attributions en matière de traitement des cas de femmes victimes de violences à travers l'accueil, écoute, soutien psychologique, orientation juridique et sociale dans les tribunaux et leur accompagnement dans toutes les phases de la chaîne de prise en charge des femmes, et l'organisation de visites de terrain pour la réalisation des recherches judiciaires s'y rapportant. 	100%
		Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de propositions en relation avec les domaines d'intervention des composantes du pôle social pour garantir les droits des enfants, des femmes en situation difficile, des personnes en situation de handicap et les personnes âgées. 	

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 4i: Promulgation de la loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes	Texte de loi préparé et diffusé	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social Ministère de la Justice et des Libertés	<p>Elaboration d'un projet de loi contre la violence à l'égard des femmes, qui est passé par les étapes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Présentation au conseil du gouvernement en Février 2013; ●Mise en place d'un comité ministériel pour approfondir l'étude du projet de loi sous la présidence du chef du gouvernement; ●Présentation du projet de loi au conseil de gouvernement du 7 Novembre 2013, et son adoption par le conseil du 17 Mars 2016; ●Soumission du projet de loi à la commission de la justice et de la législation à la Chambre des représentants le 03 mai 2016, et les amendements proposés sont en phase d'études. <p>Ce projet comprend les dispositions de fond suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> ●Criminalisation de certains nouveaux actes tel que l'insulte et la diffamation publique qui vise la femme en raison de son sexe, le mariage forcé, l'expulsion du domicile conjugal, le refus du retour du conjoint expulsé du domicile conjugal, le gaspillage par le mari de son argent pour contourner la pension alimentaire ou le logement et tous les dédommagements résultants de la cessation de la relation conjugale ou de la division des biens matrimoniaux, ainsi que l'élargissement du concept de harcèlement sexuel pour inclure les espaces publics, ou à travers les messages écrits ou téléphoniques ou si le harcèlement est commis par un collègue de travail; ●Aggravation des sanctions pour certains actes, si ils sont commis dans des circonstances particulières tels que la violence contre une femme enceinte ou la conjointe ou la divorcée en présence de ses enfants ou ses parents; ●Adoption d'une nouvelle mesure préventive pour la protection des femmes et des enfants victimes d'abus ou de violence qui empêchent la personne déclarée coupable de prendre contact avec la dite victime et la soumettre à une prise en charge psychologique adéquate, le cas échéant. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 4: Promulgation de la loi sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes	Texte de loi préparé et diffusé	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social Ministère de la Justice et des Libertés	<p>En plus de dispositions procédurales de protection et des mesures d'accompagnement relatives au:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la protection des femmes victimes de violence à travers plusieurs mesures telles que le retour la femme ayant la garde des enfants au domicile désigné par le tribunal et la possibilité de la placer dans un établissement de protection sociale; • Création de cellules centrales et locales au niveau des secteurs gouvernementaux et des instances judiciaires concernées par la prise en charge des femmes et des enfants; • Création de mécanismes de coordination entre les acteurs dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard les femmes et leur protection à travers des comités nationaux, régionaux et locaux qui coordonnent l'intervention dans les affaires de lutte contre la violence faite aux femmes. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Préparation du projet de loi relatif à la lutte contre la traite des êtres humains, le projet de loi relatif à au droit d'asile et les conditions de son octroi et le projet de loi n° 95.14 relatif à la migration	Texte de loi préparé et diffusé	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un ensemble de textes juridiques comportant des dispositions relatives à la protection des droits et la préservation des acquis relatifs aux femmes, conformément à une approche participative avec les autres acteurs intervenant dans le domaine; • Projet de loi n° 14-27 relatif à la lutte contre la traite des êtres humains qui modifie et complète le code pénal et la loi n° 22.01 relative à la procédure pénale, en matière de lutte contre la traite des êtres humains et la promulgation de dispositions spéciales, et des dispositions opérationnelles pour la protection des victimes de la traite des êtres humains, dont notamment la sanction des auteurs et la mise en place de mécanismes de protection à travers la protection sanitaire, le soutien psycho-social au profit de victimes de la traite des êtres humains, leur hébergement et l'assistance juridique nécessaire, pour permettre leur insertion sociale. Ce projet de loi a été adopté par le Conseil du Gouvernement le 30 Avril 2015, et présenté devant la commission de la justice, de la législation et des droits de l'homme le 05 janvier 2016. Il a été approuvé par la Chambre des représentants le 31 mai 2016, qui l'a renvoyé à la chambre des conseillers le 01 Juin 2016; • Projet de loi n° 14-26 relative au droit d'asile et les conditions de son octroi contient un ensemble de garanties et des droits des réfugiés et des demandeurs d'asile et donne une définition au réfugié, et la consécration de différents types de protection (protection temporaire et protection complémentaire), ainsi que les raisons qui contraignent l'octroi du statut de réfugié et ses critères d'éligibilité, la cessation et la perte de ce statut, et les implications de la reconnaissance du statut du réfugié, et la création de l'office marocain pour les réfugiés, et la détermination d'une procédure claire concernant l'étude et l'examen des demandes d'asile, en plus de la reconnaissance du droit aux appels concernant les demandes d'asile rejetées. Ce projet sera présenté aux prochaines réunions du Conseil de gouvernement; 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Préparation du projet de loi relatif à la lutte contre la traite des êtres humains, le projet de loi relatif à au droit d'asile et les conditions de son octroi et le projet de loi n° 95.14 relatif à la migration	Texte de loi préparé et diffusé	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration	<ul style="list-style-type: none"> Projet de loi n° 14-95 sur la migration contient un ensemble de principes fondés sur une approche des droits à même d'assurer le traitement des entrées et séjours des étrangers et de leurs sorties du territoire marocain, en tenant compte des dimensions internationales et régionales du phénomène de l'immigration. L'élaboration de ce projet de loi a pris en compte les engagements internationaux du Royaume en vertu du droit international des droits de l'Homme ou les traités bilatéraux en la matière, la constitution marocaine et les rapports publiés par les organismes internationaux et les organisations de la société civile. Ce projet a intégré les différents droits fondamentaux des migrants, dans le plein respect de leur dignité humaine, et sans discrimination. Il sera présenté prochainement aux autorités compétentes en vue d'entamer la procédure d'adoption. 	100%
Mesure 42: Promulgation de loi relative au travail des employés de maison	Texte de loi adopté et décrets d'application promulgués	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> Transmission du projet de loi n° 1219 qui détermine les conditions de travail et de l'emploi, relatives aux travailleuses et travailleurs domestiques, à la chambre des conseillers le 8 Août 2013, après son adoption par le Conseil du gouvernement le 2 mai 2013. Adoption du projet de loi par la chambre des conseillers le 27 Janvier 2015; Transmission du projet à la commission des secteurs sociaux à la chambre des représentants qui a tenu deux réunions le 09 Février et le 06 Mai 2015 pour étudier le projet de loi; Adoption du projet de loi par parlement en mai 2016. <p>Parallèlement au suivi de la procédure de l'adoption de ce projet, des textes d'application ont été élaborés:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet de décret déterminant la liste des travaux interdits aux employés de maison; Le projet d'arrêté déterminant le modèle du contrat conclu entre l'employeur et l'employé de maison; 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 43: Mise en œuvre des dispositions de la loi organique de la Chambre des Conseillers sur le genre	Pourcentage des femmes à la chambre des conseillers	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • La loi organique n° 27-II (2011) relative à la chambre des représentants: Cette loi a consacré une liste nationale comportant 60 sièges destinés aux femmes, qui est un nombre important par rapport au nombre de sièges destinés aux femmes pendant les mandats législatifs précédents qui n'ont pas dépassé 30 sièges. • La loi organique n°28.II (2011) relative à la chambre des conseillers stipule l'adoption du principe d'alternance entre les sexes dans le classement des candidats dans les listes de candidature de la chambre des conseillers. • La loi organique n°29.II (2011) relative aux partis politiques, cette loi incite les partis politiques à atteindre un tiers au sein de leurs structures gestionnaires nationales et régionales au profit des femmes, dans la perspective de la réalisation progressive de la parité entre les hommes et les femmes. • La loi organique n°59.II (2011) relative à l'élection des membres des conseils des collectivités territoriales, avec l'obligation que le nombre de sièges de la circonscription électorale réservée aux femmes représente au moins un tiers du nombre attribué à chaque province ou préfecture ou préfecture d'arrondissements dans le Conseil de la région. L'article 29 du projet de loi organique relative aux régions stipule qu'il doit être pris en compte dans la candidature pour la présidence de la région parmi les commissions permanentes, l'atteinte du principe de la parité entre hommes et femmes prévues à l'article 19 de la Constitution. Dans le même contexte, ladite loi a sauvégarde la circonscription supplémentaire créée en 2009 au niveau des communes au profit de la représentation des femmes au sein des conseils communaux. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 44 Promulgation et mise en œuvre d'une loi organique sensible au genre pour les conseils des régions et les collectivités territoriales	Elaboration et adoption du texte de loi	Ministère de l'Intérieur	<p>Loi relative au code des élections: Partie I bis du chapitre 10 «soutenir les capacités représentatives des femmes», où l'article 288 bis stipule: «conformément aux conditions et clauses déterminées par texte réglementaire, un appui est octroyé pour le renforcement de la capacité de représentativité des femmes à l'occasion des élections générales collectives et législatives, dénommé «fonds de soutien pour promouvoir la représentativité des femmes».</p> <ul style="list-style-type: none"> • Publication du texte réglementaire en vertu du décret n° 213.533, relatif au fonds d'appui pour promouvoir la représentativité des femmes, publié le premier Dhul-hija 1434 (7 octobre 2013), B.O n° 6197, du 15 Dhul-hija 1434 (21 octobre 2013) p 6598. • Décision du Chef du Gouvernement n° 14043 publiée le 28 Rabia AL Akhir 1435 (28 février 2014) relative de la commission chargée de la mise en œuvre du Fonds d'appui pour la promotion des Femmes. • Décision conjointe du ministre de l'Intérieur et du ministre de l'Economie et des Finances n° 618 publiée le 3 Mars 2014, relative aux dépenses liées au fonds de soutien pour promouvoir la représentativité des femmes. <p>Le décret relatif à la contribution de l'Etat pour le financement des campagnes électorales menées par les partis politiques participant aux élections communales et régionales, ainsi que les campagnes électorales menées par les partis politiques et les organisations syndicales participant aux élections des membres de la chambre des conseillers. Le décret stipule dans son 1er article que la 2ème tranche de la contribution est de 50% du montant global de la contribution, distribuée selon le nombre de sièges obtenus par les candidates relevant des partis politiques.</p>	100%
	Pourcentage des femmes dans les conseils des régions			
	Pourcentage des femmes dans les collectivités territoriales			

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 44 Promulgation et mise en œuvre d'une loi organique sensible au genre pour les conseils des régions et les collectivités territoriales	Pourcentage des femmes dans les collectivités territoriales	Ministère de l'Intérieur	<p>La loi relative au code des élections N°59 – II telle qu'elle a été modifiée:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'article 76: est créé au niveau du ressort territorial de chaque province ou préfecture ou préfecture d'arrondissements une seule circonscription électorale. Est réservé aux femmes dans chaque circonscription électorale au moins le tiers des sièges, sans pour autant qu'elles soient privées de leur droit de candidature pour les sièges réservés à la première partie de la liste de candidature; L'article 77: est fixés par décret pris sur proposition du ministre de l'Intérieur le nombre des membres à élire dans le conseil de chaque région ainsi que la répartition des sièges entre les préfectures, les provinces et les préfectures d'arrondissements composant chaque région en indiquant le nombre des sièges réservés aux femmes dans chaque préfecture, province ou préfecture d'arrondissements; • L'article 85: Chaque liste de candidature doit comporter deux parties, la première doit comporter autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir en précisant l'ordre de présentation des candidats. La deuxième partie doit obligatoirement comporter autant de noms de candidates que de nombre de sièges réservés à cette partie, en précisant l'ordre de leur présentation. La candidate dont le nom figure en première place dans la partie réservée aux femmes est considérée comme tête de liste et elle a les mêmes droits conférés à la tête de liste électorale concernée. <p>La loi organique N° III-14 relative aux régions:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'article 19 relative à l'élection des vice-présidents du conseil de la région: « En vue d'atteindre la parité prévue dans l'article 19 de la constitution, il faut œuvrer à ce que chaque liste de candidature à la vice-présidence comprenne un nombre de femmes candidates non inférieurs au tiers des postes de vice-présidence . »; 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 44 Promulgation et mise en œuvre d'une loi organique sensible au genre pour les conseils des régions et les collectivités territoriales	Pourcentage des femmes dans les collectivités territoriales	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • L'article 29: Doit être pris en compte dans la candidature à la présidence des commissions permanentes, le principe de la parité entre les hommes et les femmes; • L'article 83 stipule que le programme de développement régional doit prendre en considération l'approche genre. • L'article 117: est créée auprès du conseil de la région une instance consultative en partenariat avec les acteurs de la société civile chargée de l'étude des affaires régionales relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre; • L'article 171 stipule que l'aspect genre est pris en considération lors de la fixation des objectifs et des indicateurs relatifs au programme du budget de la région. <p>La loi organique N° 112-14 relative aux préfetures et provinces:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'article 18 relatif à l'élection des vice-présidents du conseil de la province ou la préfeture: « En vue de réalisation du principe de la parité prévue à l'article 19 de la constitution, il faut œuvrer à ce que chaque liste de candidatures à la vice-présidence comprenne un nombre de femmes candidates non inférieur au tiers des postes de vice-présidence; • L'article 111: « Est créée auprès du conseil de la préfeture ou de la province, une instance consultative, en partenariat avec les acteurs de la société civile, chargée de l'étude des affaires préfectorales ou provinciales relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre . », en plus de la nécessité de créer une commission permanente chargée de l'étude des questions des affaires sociales et de la famille. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 44 Promulgation et mise en œuvre d'une loi organique sensible au genre pour les conseils des régions et les collectivités territoriales	Pourcentage des femmes dans les collectivités territoriales	Ministère de l'Intérieur	<p>La loi organique N° 113-14 relative aux communes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'article 17 relatif à l'élection des vice-présidents du conseil de la commune. « Il faut œuvrer à ce que chaque liste de candidatures à la vice-présidence comprenne un nombre de femmes candidates non inférieur au tiers des postes de vice-présidence »; • L'article 26: « Doit être pris en compte, dans la candidature à la présidence des commissions permanentes, le principe de la parité entre les hommes et les femmes prévu par l'article 19 de la constitution »; • L'article 78: Stipule que le plan d'action de la commune doit prendre en considération l'approche genre; • L'article 120: « Est créée auprès du conseil de la commune une instance consultative, en partenariat avec les acteurs de la société civile, chargée des affaires relatives à la mise en œuvre des principes de l'équité, de l'égalité des chances et de l'approche genre »; • L'article 158 stipule que « l'aspect genre est pris en considération lors de la fixation des objectifs et des indicateurs relatifs au programme du budget de la commune ». <p>Les résultats des élections des collectivités territoriales de l'année 2015:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sièges élus au niveau des conseils régionaux: 678 sièges; • Nombre de femmes élues au niveau des conseils régionaux: 255 élues soit un taux de 37.61%; • Nombre de sièges élus au niveau des conseils communaux: 31503 sièges; • Nombre de femmes élues au niveau des conseils communaux: 6673 élues soit un taux de 21.94%. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 45: Révision de la loi n°14.05 relative aux conditions d'ouverture et de gestion des établissements de protection sociale, pour y inclure les maisons de l'étudiante et institutions d'hébergement des femmes et jeunes filles victimes de violence	Texte de loi révisé et publié	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> •Poursuite de l'élaboration du projet de loi pour l'amendement de la loi 14.05, dans le cadre du plan de réforme du système des centres sociaux, lancé sur la base du diagnostic de son état des lieux. • ce projet de loi complétant et amendant les dispositions de la loi 14-05, fixant les conditions d'ouverture et de gestion des EPS, en relation avec les maisons de l'étudiante et les établissements d'hébergement des femmes et filles victimes de violence,. 	100%
Mesure 46: Amendement du texte de loi n°77.03 relative à la communication audiovisuelle pour y inclure des dispositions relatives au genre	<p>Constitution de la commission chargée de la révision de la loi</p> <p>Texte de loi révisé et publié</p>	Ministère de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration d'un projet de loi pour l'amendement de la loi relative à la communication audiovisuelle qui complète les articles 2.8 et 9 par des dispositions interdisant la publicité qui porte atteinte à la dignité de la femme ou qui véhicule des messages de nature à diffuser des images stéréotypées ou négatives ou qui consacre son infériorité ou la discrimination en raison de son sexe. • Approbation du projet de loi par le Conseil du Gouvernement le 22 Mai 2014 et sa soumission au parlement; • Adoption du projet de loi par le parlement le 22 Juillet 2015 et sa publication au bulletin officiel n°6389 du 24 aout 2015. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 47: Promulgation d'une loi sensible au genre consolidant les droits des personnes en situation de handicap	Texte de loi préparé Loi publiée	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration du projet de loi cadre n° 97.13 relatif à la protection et la promotion des droits des personnes en situation de handicap. Ce projet a été adopté par le conseil de gouvernement le 19 juin 2014 et le conseil des ministres le 14 octobre 2014. Le projet de loi cadre a été publié au Bulletin officiel n° 6466 du 12 Chaâbane 1437 (19 mai 2016). • Le projet de loi cadre comprend des dispositions qui consacrent l'égalité entre les hommes et les femmes en situation de handicap: <ul style="list-style-type: none"> • L'article 2: ne sont pas considérées discriminatoires, les mesures d'encouragement qui ont pour objectif l'équité et la garantie de l'égalité des chances au profit des personnes en situation de handicap; • L'article 3: réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en situation de handicap; • L'article 20: comporte des dispositions qui renforcent les droits des personnes en situation de handicap en insistant sur le fait qu'ils jouissent sur le même pied d'égalité avec les autres du droit à la protection contre toutes les formes d'exploitation, de violence et d'agression. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 48: Amendement de la loi n°65 relative à l'Assurance Maladie Obligatoire, notamment le 1er paragraphe de l'article 6 et l'article 36	Publication du texte de loi modifié	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> Le projet de loi modifiant le premier paragraphe de l'article 6 de la loi N° 65.00 relative à la couverture médicale de base et qui vise à garantir le principe de l'égalité entre le père et la mère en laissant la liberté des époux de déclarer leurs enfants à l'instance d'assurance de leur choix. Cet amendement affecterait positivement l'éducation des enfants et faciliterait leur accès aux services de santé de qualité. Cette proposition a été approuvée par la Chambre des représentants en avril 2011, mais elle a été transmise à la chambre des Conseillers en raison de la fin du huitième mandat, ce qui implique son report au neuvième mandat législatif. La proposition de loi portant le code de la couverture médicale de base modifiant l'article 36 de la loi N° 65.00, qui permet dans le cas de la dissolution du pacte conjugal, à l'épouse de l'assuré n'ayant aucun autre système d'assurance maladie obligatoire, en cas d'affection de longue durée, subie pendant le mariage ou pendant l'année qui suit le divorce, de continuer de bénéficier des mêmes services d'assurance-maladie obligatoire, tant qu'elle ne bénéficie d'un autre nouveau système d'assurance au Maroc ou à l'étranger, soit comme assurée ou épouse d'assuré. Cette proposition a été renvoyée à la commission des secteurs sociaux au niveau du parlement, le 9 juillet 2013. 	60%
Mesure 49: Promulgation d'une loi sur la création de services sociaux au sein des entreprises employant 200 salariés ou plus	Texte de loi publiée	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> Préparation du projet loi n° 11.73 relatif à la création d'un service social au niveau de l'entreprise employant plus de 200 salariés, qui a pour objectif, entre autres, d'accorder plus d'attention au statut social des femmes salariées, et de mettre à leur disposition des places pour l'allaitement et des jardins d'enfants au sein de l'entreprise. Ce projet a été transmis au SGG en date du 8 mars 2012. 	70%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 50: Révision des cahiers des charges des chaînes du pôle médiatique public selon le genre	Cahiers de charge révisés selon le genre	Ministère de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et mise en œuvre en 2012, des cahiers de charges des chaînes du pôle public, comportant des dispositions qui contribueront à l'amélioration de l'image des femmes dans les médias, à la promotion de sa position et au renforcement de sa présence médiatique telles que: <ul style="list-style-type: none"> • Se garder de louer la violence ou l'incitation à la discrimination envers les personnes de par leur sexe; • Diffuser des programmes sur la femme visant la promotion et l'amélioration de son image dans les médias, ses droits et son rôle ainsi que le renforcement de la cohésion et de la stabilité de la famille; • Veiller sur la participation des femmes aux émissions-débat; • Respecter la diversité par la participation diversifiée et équilibrée au niveau des journaux télévisés et des programmes de débat et d'interaction des associations de la société civile et des organisations non gouvernementales, y compris les associations féminines; • Le suivi et l'observation via des rapports annuels élaborés par les sociétés publiques de l'audio-visuel du degré de respect des dispositions relatives à l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, et les efforts déployés en perspective de la parité; • Dédier un chapitre spécifique dans la charte déontologique pour les dispositions relatives à l'amélioration de l'image de la femme dans les médias, et la définition des images stéréotypées à éviter. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Objectif 6: Poursuite et accompagnement de la mise en application des textes législatifs et programmes correspondants				
Mesure 5: Activation du programme stratégique à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité et l'équité entre les sexes dans les secteurs de l'emploi, la formation professionnelle et la protection sociale	Pourcentage des dispositions mises en œuvre	Département de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> •Création d'une unité de gestion du genre au niveau du département en Février 2013 à laquelle ont été affectés deux cadres appuyés par des points focaux représentant les départements, en plus des points de communication représentant les directions du département. •Préparation d'un plan de formation dans le domaine du genre comprenant plusieurs sessions de formation allant de septembre 2013 à fin 2014 au profit des unités de gestion du genre, des points focaux, des points de communication, des responsables et des cadres du secteur de la formation professionnelle ainsi que les responsables et les cadres des départements membres de ces unités. •Elaboration en 2014, d'une étude pour l'amélioration de la connaissance en matière de la situation du genre au niveau du système de la formation professionnelle dans certains secteurs. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 51: Activation du programme stratégique à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité et l'équité entre les sexes dans les secteurs de l'emploi, la formation professionnelle et la protection sociale	Pourcentage des dispositions mises en œuvre	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration de lignes directrices sur les critères et les principes du système de formation professionnelle, en matière de l'égalité et d'équité. •Poursuite de la réalisation de l'étude comprenant des analyses qualitatives pour déterminer les discriminations enregistrées en matière d'accès des filles aux différents niveaux et branches de ce système. •Elaboration des rapports sur le contrôle du respect de la mise en œuvre des dispositions juridiques relatives à l'égalité et la lutte contre la discrimination au travail. •La conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle (des mesures ont été prises pour la flexibilité des horaires de travail et du salaire). •Elaboration d'un rapport sur l'application égale des droits de la femme dans le domaine de l'emploi (limitation des disparités dans les salaires à travers une étude réalisée sur la discrimination dans le salaire entre les sexes dans les secteurs employant les femmes en intégrant la culture de l'égalité dans différents établissements gouvernementaux, composantes de la société et acteurs sociaux et la réalisation de l'égalité dans les promotions et la garantie du droit d'appartenance syndicale. 	100%
Mesure 52: Evaluation du programme à moyen terme pour l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans le secteur de la communication	Résultats de l'évaluation diffusés	Ministère de la Communication	<ul style="list-style-type: none"> •Réalisation d'une évaluation par les professeurs de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication en 2012. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 53: Activation du réseau interministériel pour l'intégration de l'approche genre dans la fonction publique	Liste des secteurs participant au réseau	Ministère chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	<ul style="list-style-type: none"> Opérationnalisation du «réseau de concertation interministérielle pour l'égalité des sexes dans la fonction publique» et l'organisation d'une session de formation au profit de ses membres avec l'appui de l'ONU Femmes. Participation des membres du réseau dans la préparation des études et recherches ainsi que la stratégie pour l'institutionnalisation de l'égalité dans la fonction publique. 	100%
Mesure 54: Appui aux commissions de l'équité et de l'égalité des chances au niveau des communes	Nombre des commissions créées et soutenues	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Création d'environ 755 commissions en 2013 conformément à l'article 14 de la charte communale relatif à la création des commissions de la parité et de l'égalité des chances. Elaboration d'un guide pour la création et le suivi de l'instance de la parité et l'égalité des chances et l'approche genre dans les collectivités de manière à garantir la prise en compte de l'approche genre dans toutes les étapes de la préparation et de la mise en œuvre des programmes de travail collectifs. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 55: Elaboration de guides et moyens d'accompagnement pour l'application des lois Elaboration et diffusion de guides	<ul style="list-style-type: none"> • Guide sur les procédures de la kafala réalisé et mis en œuvre • Préparation et application d'un barème indicatif de la pension alimentaire 	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude sur le système judiciaire familial; Etat des lieux et perspectives après dix années d'application du code de la famille; • Réalisation d'un film documentaire sur l'application du code de la famille. • Réalisation d'un recueil regroupant les décrets, circulaires, et modèles d'application relatifs aux dispositions du code de la famille. • Publication régulière de dépliants contribuant à la simplification et la transparence des procédures relatives au divorce, divorce judiciaire (Taliq) affaires de l'état civil, affaires d'affiliation et de tutelle, affaire de tutelle des enfants abandonnés, de garde, de mariage et de divorce des marocains résidents à l'étranger, d'aptitude et de procuration légale, d'autorisation de mariage pour les convertis à l'islam et les étrangers, l'octroi de la nationalité marocaine, la conciliation dans les affaires de la famille, l'action en reconnaissance de mariage. • Réalisation d'une enquête de satisfaction des justiciables des services dans le cadre de l'application des dispositions du code de la famille, par les tribunaux de famille pilotes. • Réalisation d'un guide pratique du code de la famille. • Elaboration d'un modèle unifié pour le calcul de la pension en se basant sur des données économiques, sociales et en s'appuyant sur des modèles reconnus pour la mesure du niveau de vie des ménages. • L'appui aux projets: en 2015, 45 associations œuvrant dans le domaine des droits de l'Homme dont 17 associations œuvrant dans le domaine familial ou disposant de centres pour la promotion et le développement des prestations de médiation familiale et l'égalité homme ont été subventionnées. Le montant de la subvention a atteint 2.000.000,00 dirhams. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 55: Elaboration de guides et moyens d'accompagnement pour l'application des lois Elaboration et diffusion de guides	Réalisation du guide	Ministère chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	<ul style="list-style-type: none"> ●Réalisation et publication d'un guide méthodologique dans le domaine de l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus de sélection, de recrutement, de nomination, de mobilité, de promotion et d'évaluation du rendement dans la fonction publique. 	100%
	Elaboration et diffusion des guides	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> ● Dans le cadre du plan d'Mesure de la DGCL au titre de 2015–2016, la cellule genre œuvre pour l'élaboration d'un ensemble de guides de référence relatifs à la mise en œuvre de l'approche genre au niveau local, qui seront diffusés auprès des élus, selon les dispositions des lois organiques des collectivités territoriales: <ul style="list-style-type: none"> • Guide sur l'élaboration du plan d'action communal sensible au genre; • Guide sur la budgétisation sensible au genre au niveau local; • Guide sur la création d'organes consultatifs spécialisés pour l'étude des questions liées à la mise en œuvre des principes de de l'équité, l'égalité des chances et l'approche genre au niveau local. 	100%
Mesure 56: Accompagnement social des femmes bénéficiaires du fonds de l'Entraide familiale	Publication des rapports sur l'application de la loi	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> ●Préparation de rapports annuels sur le fonctionnement du fonds. ●Publication d'une circulaire relative au Fonds de l'entraide Familiale le 9 juin 2016, adressée aux présidents et présidentes des tribunaux de première instance afin de les inciter à accorder aux dossiers de demandes de bénéficiaire du fonds tout l'intérêt qu'ils méritent, en veillant à éviter tout acte pouvant entraver l'exécution des décisions émanant des tribunaux et le respect des dispositions légales. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 57: Accompagnement de l'application de la loi relative au fonds de l'Entraide familiale	Elaboration et diffusion d'un rapport annuel sur le fonctionnement du fonds	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> • Traitement de 10.479 dossiers depuis le lancement du fonds en 2012 et jusqu'à fin décembre 2015. • Elaboration d'un projet de loi complétant et modifiant certains articles de la loi n°4110 qui détermine les conditions et les procédures pour bénéficier du Fonds de l'Entraide Familiale: <ul style="list-style-type: none"> • Elargissement du champ des bénéficiaires des prestations du Fonds pour inclure les enfants ayant droit à une pension alimentaire durant le mariage, ainsi que les enfants ayant droit à la pension alimentaire après la dissolution du lien du mariage; • Simplifier les procédures pour bénéficier des ressources financières allouées; • Elargissement du champ d'intervention du Fonds pour inclure les montants de la pension ayant fait l'objet d'une décision judiciaire pour les 12 mois précédant la présentation de la demande pour bénéficier du fonds • Renforcement des mécanismes de protection des ressources du fonds contre toutes fraudes. • Publication d'une circulaire relative au Fonds de l'Entraide familiale le 9 juin 2016, adressée aux présidents et présidentes des tribunaux de première instance afin de les inciter à accorder aux dossiers de demandes de bénéficier du fonds, tout l'intérêt qu'ils méritent, en veillant à éviter tout acte pouvant entraver l'exécution des décisions émanant des tribunaux et le respect des dispositions légales. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 58: Suivi de l'application du Code de la famille				
Accompagnement de la mise en œuvre des dispositions relatives à l'acte du mariage	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des rapports d'évaluation annuels Nombre de bénéficiaires des campagnes de sensibilisation 	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> Préparation d'une base de données relative aux juges chargés des affaires des mariages, des affaires des mineurs et d'enregistrements. Organisation de campagnes de sensibilisation sur l'action en reconnaissance du mariage en coordination avec le Ministère de l'Intérieur et en partenariat avec la société civile. Envoi de plusieurs décrets, circulaires et écrits aux responsables de la justice les incitant à prôner un comportement flexible et facilitateur envers ce sujet, et ce conformément à la Loi. Organisation de séances mobiles sur l'action en reconnaissance du mariage au niveau des souks hebdomadaires dans plusieurs communes rurales et zones éloignées dans plusieurs régions du royaume, afin de faciliter les procédures et garantir l'aide judiciaire à ceux qui ont en besoin. Ceci a contribué à l'augmentation du nombre de décisions relatives à l'action en reconnaissance du mariage de 6918 en 2004 à 38952 en 2011 et 17213 pendant 2012. Ce chiffre a atteint 23057 en 2013, et 16332 en 2014. Durant 2015, le nombre de jugements a atteint 1062, ce qui signifie que le nombre total de jugements relatifs à l'action en reconnaissance du mariage entre 2004 et 2015 est de 203142 jugements. Organisation, en partenariat avec le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, le 28 mai 2014 une conférence nationale à l'occasion de la 10ème année de l'entrée en vigueur du code de la famille. Cette conférence a connu la participation des juges, des responsables gouvernementaux, des parlementaires, des associations professionnelles de magistrats et des avocats, la société civile et les professeurs universitaires. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Accompagnement de la mise en œuvre des dispositions relatives à l'acte du mariage	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des rapports d'évaluation annuels Nombre de bénéficiaires des campagnes de sensibilisation 	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> Concernant l'accompagnement des dispositions relatives à la confirmation du mariage, le mois de Janvier et Février 2014 a connu la poursuite de la deuxième campagne nationale (authentification du mariage) lancé par le MJL au début de 2013, en coordination avec les autorités judiciaires des tribunaux du Royaume, les départements gouvernementaux concernés, les organisations professionnelles et les organisations de la société civile concernés par les questions de la femmes et de l'enfant. Promulgation de la loi n°102.15 modifiant l'article 16 de la loi n° 70.03 relative au code de la famille, publiée au niveau du bulletin officiel n° 6433 du 25 janvier 2015 et qui vise à prolonger pour cinq ans la procédure de certification de l'authenticité du mariage. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Réalisation d'une enquête nationale sur « dix ans d'application du code de la famille; quels changements dans les perceptions, positions et pratiques des citoyens et citoyennes marocaines? »	Réalisation de l'enquête	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social	<p>Réalisation d'une enquête nationale sur «dix ans d'application du code de la famille; quels changements dans les perceptions, positions et pratiques des citoyens et citoyennes marocaines ?».</p> <p>L'objectif de l'enquête qui a été réalisée sur un échantillon de 12.000 familles réparties sur plusieurs collectivités territoriales est de:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Identifier les changements dans les perceptions, les attitudes et les comportements des citoyens et citoyennes après 10 ans d'application du code de la famille; ● Identifier les changements qu'a connus la famille marocaine durant cette période; ● Mesurer le niveau de connaissance du code de la famille et évaluer les différences entre les nouveaux jugements et les explications répandues dans la société; ● Evaluer le degré d'appropriation et de non appropriation de ces jugements chez les citoyennes et citoyens; ● Identifier les changements opérés au niveau des relations familiales et les changements dans les comportements; ● Analyser les horizons du changement dans la perspective de l'égalité et des défis actuels, afin de proposer des dispositions nouvelles et de renforcer certaines dispositions par des lois explicatives, et mettre en place des mécanismes et des mesures d'appui et d'amélioration de l'assimilation, de l'application et du respect du code de la famille par la société; ● Disposer de données actualisées pouvant contribuer à l'harmonisation du code de la famille avec les dispositions de la constitution et les engagements du Maroc dans le domaine des droits de la femme et des droits de l'Homme en général. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Réalisation d'une étude sur le mariage des mineures	Préparation et diffusion de rapports sur les études réalisées	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social en partenariat avec le Ministère de la Justice et des Libertés	<p>Réalisation d'une étude sur le Mariage Précoce au Maroc, sur un échantillon aléatoire de 2000 familles, réparties en 1000 unités de familles concernées par le mariage précoce et 1000 unités de familles de filles concernées par le phénomène. Cet échantillon a été réparti sur quatre régions du Royaume identifiées selon des critères garantissant la représentativité de l'ensemble des régions. Cette enquête s'est focalisée sur les problématiques suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans quelles conditions familiales, sociales, culturelles, économiques et de droit, le mariage précoce est établi dans la société marocaine; • Quel est le vécu des femmes et de la famille dans ce genre de mariage; • Quelles sont les répercussions sur la qualité de vie de la mère et de l'enfant; • Quelles sont les pratiques et les tendances à son égard adoptées par les femmes et les familles concernées ? • Quelles sont les éventuelles perspectives et les formes de son évolution; • Evaluer le devenir probable de ce genre de mariage au regard des changements sociétaux qui ont touchés les familles marocaines. 	100%
Etude sur la procédure de réconciliation		Ministère de la Justice et des Libertés	Réalisation d'un guide pratique sur les modalités de réalisation d'une réconciliation entre les époux dans les affaires de divorce et de séparation judiciaire. Ce guide est en cours d'impression.	90%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 59: Campagne d'évaluation sur l'application des dispositions juridiques relatives à l'égalité et la lutte contre les discriminations dans le cadre du programme contrat-objectifs conclu avec les délégations de l'emploi au titre de l'année 2013	Rapports d'évaluation élaborés.	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de rapports d'évaluation sur le contrôle du respect des dispositions juridiques relatives à l'égalité et la lutte contre la discrimination au travail. Dans ce sens, une circulaire a été adressée à l'ensemble des directions régionales et provinciales afin de se concentrer, lors des visites d'inspection menées par les agents d'inspection auprès des établissements privés, sur le respect des dispositions juridiques et organisationnelles relatives aux femmes dans le travail. ● Au cours de la moitié de l'année 2015, le nombre de visites d'inspection liées au contrôle de l'application des dispositions juridiques relatives aux femmes dans le travail a atteint 17.661 visites. Le nombre de salariés recensés a atteint 339.137 femmes employées, dont 3927 employées de moins de 18 ans, 1772 ont entre 15 et 18 ans et 1155 salariées moins de 15 ans. Les femmes salariées responsables sont au nombre de 12438. Le nombre de femmes déléguées des salariés a atteint 3855 et 559 responsables de syndicats. ● Le nombre de constats enregistrés pendant la même période se chiffre à 43.945 observations y compris 1627 constats relatifs au salaire, 173 relatifs à l'emploi et 1369 concernant la promotion, tandis que le nombre de délits liés au travail de nuit a atteint 171 et ceux liés à la maternité a atteint 174. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 60: L'attribution de la nationalité	Rapports d'évaluation élaborés	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> • 36.450 certificats d'attribution de nationalité marocaine par la mère ont été attribués, à fin mai 2016, répartis comme suit: 33.480 pour les personnes résidentes au Royaume, et 2970 certificats pour les personnes résidentes à l'étranger. • Elaboration d'un projet de loi modifiant et complétant l'article 10 du code de la nationalité visant l'égalité d'attribution de la nationalité marocaine en vertu d'un mariage mixte entre l'homme marocain et la femme marocaine et qui permet actuellement uniquement à la femme étrangère mariée à un marocain d'avoir la nationalité marocaine de par ce mariage. Le projet de loi a été transmis au Secrétariat Général du Gouvernement pour approbation. 	100%
Mesure 61: Etude sur l'accès des femmes migrantes aux droits	Rapport d'étude élaboré	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement d'une étude sur la femme marocaine à l'étranger a été lancée en 2015 dans l'objectif d'appuyer et d'accompagner les femmes marocaines migrantes dans des situations vulnérables, et de veiller à l'accès de la femme marocaine à tous les droits au niveau des pays d'accueil, et parmi ses résultats attendus, l'élaboration d'un plan d'action que le ministère mettra en place en collaboration avec ses partenaires. 	100%
Mesure 62: Création d'une commission ministérielle pour faciliter l'accès des femmes migrantes aux droits	Rapport élaboré	Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration	<ul style="list-style-type: none"> • Création de la commission ministérielle des affaires des marocains résidents à l'étranger et des affaires de la migration, par le décret n°213.731 du 30 septembre 2013, modifié et complété par le décret n° 214.963 du 23 février 2015. La commission place le sujet des femmes migrantes qu'elles soient des femmes marocaines à l'étranger ou des femmes migrantes au Maroc, parmi ses préoccupations. Des recommandations ont été formulées par ladite commission, relatives aux femmes migrantes: <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des mesures nécessaires pour lutter contre l'exploitation des femmes et la traite des êtres humains et la lutte contre l'exploitation des conditions sociales des femmes marocaines et leur besoin de travailler, et l'amélioration de l'image de la femme à l'étranger; • Réalisation d'une étude sur la femme marocaine migrante. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 63: Généralisation des Services de justice familiale	Le pourcentage des services de justice familiale disponibles	Ministère de la Justice et des Libertés	Création de nouveaux sièges indépendants pour les services de justice familiale et les doter en équipement informatique.	100%
Mesure 64: Généralisation de l'expérience des assistantes sociales à l'ensemble des tribunaux de Familles	Taux de Généralisation des assistantes sociales	Ministère de la Justice et des Libertés	Recrutement de 124 assistantes sociales en 2013 pour exercer au niveau des services de justice familiale dans la perspective de la généralisation de cette expérience à l'ensemble des services de justice familiale, en plus de la formation de 68 secrétaires-greffiers dans le domaine social.	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 65: Renforcement des capacités des professionnels de la justice	<ul style="list-style-type: none"> Liste des formateurs parmi les professionnels de la justice Nature des programmes Les thèmes de la formation 	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> Organisation de visites d'échange dans les pays ayant une expérience avancée en matière de protection de la femme et des enfants; Formation de juges spécialisés en droit des femmes, en mettant à leur disposition tous les moyens nécessaire à leur motivation; Formation continue des juges pour réussir leurs missions en matière de protection des droits des femmes. Renforcement des capacités des acteurs locaux intervenant dans le domaine de la famille afin de créer une dynamique et une mobilisation juridique à même de suivre l'impact de l'application du code de la famille. Formation des fonctionnaires au niveau des services de justice familiale afin qu'ils puissent assurer la mission d'assistance sociale dans les cellules de lutte contre la violence (projet appuyé par le PNUD). Formation des fonctionnaires dans les consulats notamment en ce qui concerne le code de la famille, la loi de la nationalité et la loi de l'état civil. Formation de 548 des attachés de justice (promotions 37 et 38) sur les critères internationaux dans le domaine des droits de l'Homme en relation avec l'égalité des sexes. Dans le cadre de l'opérationnalisation de «l'approche de genre» au niveau du plan de formation fondamentale de l'Institut Supérieur de la Magistrature, ce dernier a adopté depuis 2014 un fascicule de formation dans le domaine des droits de l'Homme en relation avec l'égalité des sexes et 512 des attachés de justice ont pu en bénéficier (promotions 39, 40 et 41). Organisation de sessions de formation fondamentale dans le programme basée sur l'approche genre en faveur de 199 assistantes sociales, 108 chefs de secrétaires-greffiers et 395 secrétaires-greffiers. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Objectif 7: développement de programmes préventifs de lutte contre les discriminations et la violence à l'encontre des femmes et des jeunes filles				
Mesure 66: Amélioration et mise en œuvre du système d'information institutionnel sur la violence à l'égard des femmes	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en œuvre du système • Nombre des sessions de formation organisées au profit des utilisateurs 	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • Signature le 11 octobre 2014 du protocole d'échange des données concernant le nombre des cas accueillis dans les structures de prise en charge relevant des quatre institutions concernées (Ministère de la Justice et des Libertés, Ministère de la Santé, Direction Générale de la Sûreté Nationale et de la Gendarmerie Royale). • Désignation d'un bureau d'expertise pour le traitement des problèmes techniques soulevés par les différents départements partenaires. • Installation de la nouvelle version²¹ de l'application informatique chez les quatre partenaires du Ministère. • L'installation de la nouvelle version de l'application informatique institutionnelle de la violence contre la femme au sein de l'observatoire. • Formation des utilisateurs du système d'information. • Publication d'un répertoire des cellules institutionnelles d'accueil des femmes victimes de violences au niveau des départements partenaires du système. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 67: Création au niveau territorial des centres de veille, de dénonciation et de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence	Nombre des centres créés	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> •Création de 8 unités de protection de l'enfance à Casablanca, Meknès, Oujda, Tanger, Agadir, Essaouira, Béni Mellal et Sidi Kacem; •Réalisation d'un diagnostic des unités de protection de l'enfance dans la perspective de mise en place d'un programme d'accompagnement de ces unités et de renforcement de leurs capacités. •La préparation d'un cahier des charges relatif à la création des centres d'écoutes et d'orientation des enfants victimes de violence. Ce cahier des charges constitue le cadre de référence de la contractualisation avec les associations pour qu'elles respectent les conditions et les exigences de qualité des services fournis aux bénéficiaires. •La signature au titre de l'année 2015, de conventions avec 15 associations au niveau national pour l'appui de la création des centres d'écoute et d'orientation des enfants victimes de violence. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 68: Développement de programmes de prévention pour lutter contre les discriminations et les violences à l'égard des femmes et des jeunes filles				
Mise en œuvre de mesures pour l'implication des hommes et garçons dans la lutte contre la violence à l'égard de femmes	Mesures mis-en œuvre	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration et mise en œuvre du programme intégré de sensibilisation, ciblant les hommes et les garçons. •Organisation des campagnes annuelles de sensibilisation sur l'implication des auteurs de la violence. 	100%
Organisation de campagnes et de caravanes de sensibilisation sur la violence contre les femmes et la lutte contre la discrimination	Nombre de campagnes organisées	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> •Organisation de quatre campagnes de sensibilisation depuis 2012. 	100%
Préparation d'un programme de formation en faveur des inspecteurs de travail dans le domaine de l'égalité, notamment l'égalité des salaires et l'emploi	550 inspecteurs de travail bénéficiaires de la formation	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> •Organisation de plusieurs sessions de formation au niveau régional dans le domaine des droits fondamentaux dans le travail, en 2015, dont l'égalité entre les sexes dans l'emploi, la profession et le salaire. 500 inspecteurs et inspectrices de travail ont bénéficié de ces formations. •Préparation d'un guide sur l'égalité dans le travail en partenariat avec la coopération internationale de l'Allemagne- GIZ. •Réalisation d'un guide sur les droits essentiels dans le travail notamment la lutte contre toutes les formes de discrimination dans le travail avec l'appui du Bureau International du Travail-BIT. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Renforcement de la sensibilisation et de la conscientisation sur la lutte contre la violence dans les milieux scolaire et universitaire	Nombre de campagnes organisées	Ministère de l'Education Nationale et la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> •Création du Centre National pour la Prévention et la Lutte contre la Violence dans le milieu scolaire en plus de 16 centres régionaux et 82 centres préfectoraux. •Création d'un portail électronique «MARSAD» pour faire le reporting et le suivi des cas de violence dans le milieu scolaire; •Organisation des rencontres nationales pour lutter contre la violence dans le milieu scolaire. •Préparation de modules de formation au profit des coordonnateurs des cellules d'écoute et de médiation dans les établissements d'enseignement et son expérimentation dans la perspective de sa généralisation à toutes les académies du Royaume. 	100%
		Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> •Organisation de campagnes de sensibilisation dans différentes régions et provinces du Royaume sur l'impact négatif de la violence et ses menaces sur la cohésion et la stabilité de la famille. Ces campagnes ont concerné également l'ensemble des bénéficiaires des cours du programme d'alphabétisation dans les mosquées. •Organisation de rencontres dans les mosquées avec des spécialistes à l'occasion de la Journée internationale de la femme et la Journée internationale pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes. •Enregistrement au niveau de la radio nationale, de 4 épisodes sur le sujet, à travers deux programmes «Horizons islamiques» et «wamadat Alatanik qui ont porté sur: <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes et la purification de l'âme; • Les jeunes et l'éducation; • La place des jeunes dans l'islam; • Le message des jeunes •Enregistrement au niveau de la chaine Mohamed VI du Saint Coran, de 4 conférences scientifiques sur le sujet, sous les thèmes: <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes et l'intégration dans la société; • Les jeunes et la scolarisation; • Les jeunes dans l'islam. 	

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 69: Programme de sensibilisation intégré pour la lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes	Programme réalisé	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social Ministère de la Culture Ministère de la Communication Ministère des Habous et des Affaires	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de deux conventions de partenariat avec le ministère de la culture et le ministère de la communication. • Opérationnalisation depuis 2013, de ce programme de partenariat à travers la participation au salon international de l'édition et du livre. • Elaboration d'un plan d'action commun avec le ministère de la culture pour l'année 2014: <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une rencontre scientifique sur «le plan gouvernemental de l'égalité «ICRAM», en marge du Salon International de l'Édition et du Livre; • Présentation d'une étude sur les droits humains de la femme; • La communication avec les citoyens et les acteurs dans le stand du Ministère durant la période du salon; • Exposition des publications du pôle social dans le domaine des droits des femmes. • Enregistrement au niveau de la radio nationale, de 4 épisodes sur le sujet de la violence à l'égard des femmes, à travers deux programmes «Horizons islamiques» et « wamadat Alatarik » • Enregistrement au niveau de la chaine Mohamed VI du Saint Coran, de 4 conférences scientifiques sur le sujet, sous les thèmes <ul style="list-style-type: none"> • L'image de la femme dans l'islam; • La place de la femme dans l'islam; • La responsabilité de la femme et ses obligations dans l'islam; • Le rôle de la femme dans le développement. • Organisation à travers les directions régionales du Ministère de la Culture d'un ensemble de rencontres et de conférences et présentation de spectacles théâtraux qui traitent le sujet de la lutte contre la violence et la discrimination à l'égard de la femme et ce, au niveau de plusieurs salles d'exposition des centres culturels relevant du ministère. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 69: Programme de sensibilisation intégré pour la lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes	Les programmes de sensibilisation et de communication	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation au titre de l'année scolaire 2014/2015 de 22 sessions de formation régionales, nationales et provinciales, au profit des institutrices et institutrices du Saint Coran et les institutrices et institutrices de l'enseignement traditionnel, dans le cadre de la formation continue des cadres éducatifs œuvrant dans les établissements de l'enseignement traditionnel, pour renforcer leurs capacités, développer leurs compétences et approfondir leurs spécialités scientifiques, méthodologiques, pédagogiques et didactiques, ciblant sept unités scolaires (le Saint Coran, les sciences religieuses, la langue arabe, la philosophie, la pensée islamique, les sciences sociales, les sciences et les langues étrangères). • Participation active des enseignantes dans différents modules de formation. • Le nombre des bénéficiaires, a atteint 120 enseignantes bénéficiaires dont 41 institutrices et enseignantes dans l'unité « Saint Coran » et 79 institutrices dans les autres unités. • Organisation des activités au profit des élèves de l'enseignement traditionnel. • Appui financier pour l'amélioration de la situation sociale des employés des établissements de l'enseignement traditionnel et de la vie scolaire des élèves. • Donner des récompenses annuelles forfaitaires au profit des employées dans les établissements de l'enseignement traditionnel et réserver des bourses scolaires au profit des élèves et des étudiantes et leur accorder la restauration, les fournitures et les livres scolaires. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 69: Programme de sensibilisation intégré pour la lutte contre la violence et la discrimination à l'égard des femmes	Les programmes de sensibilisation et de communication	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration des programmes des conférences et de séminaires religieux sur des sujets liés à des préceptes religieux en relation avec la femme et la famille et rejetant toute forme de violence. Ces événements ont été organisés au niveau de tout le territoire national par les délégations régionales du Ministère et en coordination avec les conseils scientifiques locaux. •Incitation des prédicateurs et prédicatrices à traiter la thématique de la violence physique et psychologique faite aux femmes, dans le cadre des cours de prédication et d'orientation, organisés dans les mosquées par les conseils scientifiques locaux et supervisés par 5280 prédicateurs et 863 prédicatrices, et dont le nombre de s'élève à 589.728. •Organisation des activités parallèles à l'intention des étudiantes et étudiants de l'enseignement traditionnel. 	100%
		Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> •Généralisation de l'expérience de «l'initiative commune amie des enfants et des jeunes» à travers la mise en place d'un plan de mesure et sa mise en œuvre dans les communes qui en ont exprimé le besoin, telles que les 5 communes territoriales pilotes et ce, dans le cadre du programme de développement local et les droits de l'enfant et des jeunes. •Suivi de la mise en œuvre progressive des décisions prises pour l'autonomisation des femmes « Soulaliyates » qui a fait ressortir que ces femmes ont pu: <ul style="list-style-type: none"> • Bénéficier de leur héritage des terres collectives conformément aux décisions du Conseil de tutelle; • Profiter des revenus engendrés par des opérations de vente ou de location de ces terres. A la fin d'août 2013, plus de 35.000 bénéficiaires et 1000 lots de terrain ont été distribués aux femmes « Soulaliyates »; • Distribuer l'épargne collective en 2014 au profit de 4300 femmes soulaliyates. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 70: Renforcement des capacités des fonctionnaires chargés de la mise en œuvre des dispositions et procédures juridiques relatives à la violence	Nombre de bénéficiaires des deux sexes	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de deux journées d'études au profit de 500 juges sur les thèmes de prise en charge juridique des femmes et des enfants, l'amélioration du traitement des affaires des femmes victimes de violence, les affaires d'asile et de traite des êtres humains et des migrants, la justice des mineurs (2012). • Organisation de deux journées d'études au profit de 150 greffiers en chef et du secrétariat du procureur général sur les modèles des imprimés et registres relatifs aux affaires de la femme et l'enfant (2012). • Organisation de deux journées d'études au profit de 148 assistantes sociales sur les modèles des imprimés et registres relatifs aux affaires de la femme et l'enfant (2012). • 32 participants représentant des départements gouvernementaux partenaires ainsi que ceux de la société civile ont été associés aux différentes rencontres organisées (2012). • Organisation de deux journées d'études au profit de 800 juges sur les thèmes de prise en charge juridique des enfants en conflit avec la loi, la traite des êtres humains et la justice des mineurs (2013). • Organisation de deux journées d'études au profit de 148 assistantes sociales sur la prise en charge des femmes et des enfants victimes de la traite des êtres humains et les techniques d'écoute (2013). • 100 participants représentant des départements gouvernementaux partenaires et de la société civile ont bénéficié des différentes rencontres organisées (2013). • Organisation de deux journées d'études au profit de 400 juges sur les thèmes de traite des êtres humains, la justice des mineurs et la violence à l'égard des femmes (2014). 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 70: Renforcement des capacités des fonctionnaires chargés de la mise en œuvre des dispositions et procédures juridiques relatives à la violence	Nombre de bénéficiaires des deux sexes	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de deux journées d'études au profit de 90 assistantes sociales sur la traite des êtres humains et la violence à l'égard des femmes et des filles (2014). • 60 représentants des départements gouvernementaux et de la société civile ont été associés aux différentes rencontres organisées, ainsi participants (2014). • Organisation de deux journées d'études au profit de 176 greffiers en chef et du secrétariat du procureur général sur le suivi des activités des cellules de prise en charge des femmes et des enfants (2014). • Organisation de deux journées d'études au profit de 200 assistantes sociales sur les meilleures méthodes pour surmonter les difficultés rencontrées dans les cellules de prise en charge des femmes et des enfants dans le cadre de la législation actuelle et en perspective de leurs nouvelles missions prévues dans le cadre de la révision du code pénal et du code de la procédure pénale (2014). 	100%
Mesure 71: Formation des fonctionnaires dans les consulats	Préparation des modules de formations	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des agents aux consulats, y compris les adouls, sur les affaires de la femme et l'approche genre (code de la famille, nationalité, divorce, mariage). • Organisation d'un atelier sur l'approche genre et les nouvelles générations pour les cadres affectés aux consulats • Intégration de l'approche genre dans les programmes de formation des agents diplomatiques et consulaires avant leur affectation à l'étranger. 	

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Objectif 8: institutionnalisation de la prise en charge des femmes et des enfants femmes victimes de violence				
Mesure 72: Généralisation des cellules de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence et renforcement de ses services	Liste de cellules créées dans chaque région	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social Ministère de la Justice et des Libertés Ministère de la Santé Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> ●Création de sept centres de prise en charge des femmes et des enfants au niveau des tribunaux du royaume, en 2013 et leur dotation d'assistantes sociales chargées de l'accueil et de l'accompagnement des femmes et des enfants et du suivi de leurs affaires. Ces centres sont actuellement en cours d'équipement selon un cahier de charge spécifique. ●Accompagnement des plans d'action locaux de prise en charge des femmes et des enfants par ces cellules sous la coordination du procureur général et dans le cadre d'un partenariat avec le reste des départements concernés par cette prise en charge à travers des commissions locales relevant des tribunaux de première instance et des commissions régionales relevant des cours d'appel. ●Elaboration d'un guide des cellules institutionnelles d'accueil des femmes victimes de violence en vue de faire connaître ces cellules répandues sur le plan territorial et les services qu'elles offrent, tout en facilitant la communication entre les partenaires concernés. 	100%
		Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> ●Préparation d'un projet d'institutionnalisation du programme de santé publique pour la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. ●Mise à jour des critères et normes de prise en charge des enfants victimes de violence, y compris le processus de prise en charge. ●Collaboration avec l'expert désigné par le MSFFDS pour la réforme et l'amélioration du système informatique relatif à ces entités. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 72: Généralisation des cellules de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence et renforcement de ses services	Liste de cellules créées dans chaque région	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation des visites de terrain pour l'audit et le contrôle de 35 entités réparties sur 8 régions. ● La poursuite de la généralisation des unités intégrées de prise en charge des femmes et des enfants, leur nombre a atteint 96 unités, et 14 unités sont programmées. ● Préparation du processus de prise en charge des femmes et des enfants violentés. ● Désignation des points focaux régionaux pour la question de violence basée sur le sexe. ● Réactivation de la circulaire ministérielle relative aux unités de travail contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. ● Préparation de modules de formation sur la question de violence basée sur le sexe. ● Intégration de l'approche genre dans la vision stratégique des services de santé. ● Organisation de réunions de coordination entre les unités de travail contre la violence à l'égard des femmes et des enfants et les partenaires locaux. ● Instauration d'une autoévaluation des unités de travail contre la violence à l'égard des femmes et des enfants ● Généralisation d'un système d'information opérationnel et interactif avec l'ensemble des unités de travail contre la violence à l'égard des femmes et des enfants. ● Elaboration d'un guide des unités de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence sises dans les hôpitaux au niveau territorial. ● Prise en charge de plus de 13012 femmes et 4590 enfants victimes de violence à fin 2014. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 72: Généralisation des cellules de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence et renforcement de ses services	Liste de cellules créées dans chaque région	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> ●Création des cellules de prise en charge des femmes et des enfants au niveau des tribunaux du royaume et leur dotation d'assistantes sociales chargées de l'accueil et l'accompagnement des femmes et des enfants et du suivi de leurs affaires. Ces cellules sont actuellement en cours d'équipement selon un cahier de charges spécifique. ●Accompagnement des plans d'action locaux de prise en charge des femmes et des enfants par ces cellules sous la coordination du procureur général et dans le cadre d'un partenariat avec le reste des départements concernés par cette prise en charge à travers des commissions locales dans le périmètre du pouvoir des tribunaux de 1ère instance et des commissions régionales dans le périmètre du pouvoir des cours d'appel. ●Il a été procédé à l'institutionnalisation des cellules de prise en charge des femmes et des enfants au niveau des tribunaux du Royaume tout en leur conférant la responsabilité de la gestion des mesures protectrices et de prise en charge des femmes d'une façon instantanée et efficace, et l'institutionnalisation du rôle des assistantes sociales dans la prise de décision juridique adéquate. Il a été procédé également à la mise à disposition au profit des femmes la consultation et le conseil juridique, social et psychique au sein des tribunaux et leur accompagnement au niveau des autres institutions responsable de la prise en charge de la femme et sa protection à travers par exemple la mise à disposition d'hébergement en cas de besoin. 	<p>Généralisation des cellules 100%</p> <p>Affectation des assistantes sociales en vue d'améliorer l'accueil 100%</p> <p>Mise en place des espaces d'accueil adéquats 50%</p>

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 73: Renforcement des mécanismes de coordination locale et régionale par le biais des comités régionaux pour la prise en charge judiciaire des femmes et jeunes filles victimes de violence	<ul style="list-style-type: none"> Institutionnalisation des points focaux Plans d'action locaux et régionaux 	Ministère de la Justice et des Libertés	<ul style="list-style-type: none"> Création d'instances de coordination par application de la circulaire ministérielle du 12/10/2010 et qui consiste en des commissions locales au niveau des tribunaux de première instance et des commissions régionales au niveau des cours d'appel, composées en plus des juges membres des cellules au niveau des tribunaux, des représentants de l'ensemble des partenaires gouvernementaux ainsi que ceux non gouvernementaux, et ce pour une meilleure coordination des interventions et une convergence des visions et des pratiques. Accompagnement des cellules de prise en charge des femmes et des enfants au niveau des circonscriptions juridiques afin de préparer des plans d'action locaux et régionaux s'articulant autour des défis de la prise en charge spécifiques à chaque région afin de les surmonter en partenariat avec l'ensemble des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux, membres des commissions de coordination, durant les années allant de 2011 à 2014. Accompagnement du rôle des cellules dans la coordination entre les intervenants dans la protection des femmes et des enfants à travers les commissions de coordination. Ainsi, il a été procédé à la généralisation de la circulaire ministérielle le 25 juillet 2014, afin de préparer des plans d'action locaux et régionaux pour rehausser le niveau de prise en charge des enfants et des femmes dans toutes les régions du Royaume. Les plans d'actions réalisés par les tribunaux du Royaume ont été reçus, sachant qu'il y a une disparité constatée entre les tribunaux en terme de capacité de réalisation des plans d'action locaux, ceci implique que la cellule au niveau central se trouve devant un engagement d'accompagnement et de suivi sur le terrain des tribunaux afin d'encadrer et d'encourager les bonnes pratiques qui ont été mises en place en application de la circulaire susvisée. 	<p>Pour l'élaboration des plans d'action locaux et régionaux de coordination 100%</p> <p>Pour l'efficacité et la qualité des mécanismes de coordination 40%</p>

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 74: Appui aux centres d'écoute et d'orientation juridique pour la prise en charge des femmes victimes de violence et élaboration des cahiers des charges de ces centres	Nombre des centres soutenus annuellement et qui fonctionnent conformément aux cahiers des charges	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> Appui de 50 centres d'écoutes en 2013 avec un montant global de 33.855.400,00 dirhams. Au titre de l'appel à projet de 2014, appui de 39 centres d'écoute et d'orientation et d'assistance juridique et psychique des femmes victimes de violence avec un montant de 11 millions de dirhams, les conventions de subvention pour cette année s'étendant sur 3 années. 	100%
Mesure 75: Appui aux espaces multifonctionnels des femmes et préparation de leur cahier des charges	Liste des centres appuyés annuellement et opérationnels conformément au cahier des charges	Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> Création et gestion de 40 espaces multifonctionnels des femmes au niveau local pour la prise en charge des femmes victimes de violence à travers l'accueil, l'écoute, l'orientation, l'accompagnement et l'hébergement provisoire dans le cadre de la convention avec l'Entraide Nationale. Poursuite de l'élaboration du cahier des charges des espaces multifonctionnels des femmes, en perspective de la création d'autres espaces au niveau des centres relevant de l'Entraide Nationale. 	100%
		Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> Création de 7 centres de femmes en situations difficiles dans le cadre de l'Initiative Nationale de Développement Humain. 	100%

Axe2: lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'encontre des femmes

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 76: Réhabilitation des structures de proximité pour un meilleur service aux femmes et aux jeunes filles (unité de protection de l'enfance, SAMU Social, établissement de protection sociale, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Institutions à bonne gouvernance Services proposés de haute qualité 	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la qualité de prise en charge des enfants et des jeunes sans soutien familial, à Casablanca, El Jadida et Rabat et ce, dans le cadre du suivi de la convention de partenariat signée entre le ministère et l'Association Marocaine des Villages d'Enfants S.O.S Mise à niveau et équipement du Complexe socio-éducatif Lalla Amina de Benslimane de protection des enfants privés de milieu familial âgés de plus de 13 ans. Réhabilitation, mise à niveau et équipement du centre d'accueil des enfants privés de milieu familial à Kenitra afin d'améliorer le service de protection sociale de ces enfants et ce dans le cadre de la convention de partenariat signée entre le ministère et la ligue Marocaine de protection de l'enfance. Définition d'un objectif secondaire au niveau du programme exécutif de la politique publique intégrée pour la protection de l'enfance relatif au renforcement des structures et des services de protection sociale existants et création de nouveaux services de protection sociale et ce, dans le cadre du 2ème axe stratégique: création des dispositifs territoriaux intégrés de protection de l'enfance. 	40%





Axe III:

Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité



Les mesures prévues dans le troisième axe Plan Gouvernemental pour l'Égalité ont pour objectif la «Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité». En effet, le principe de l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation intégrée dans la stratégie du département de l'éducation nationale, est considéré comme un facteur transversal permettant d'atteindre les objectifs prévus en matière d'accès quantitatif et qualitatif à tous les niveaux de l'éducation en milieu urbain et rural, et de créer un environnement propice à la scolarisation de la fille rurale.

De même le département de l'éducation nationale a déployé des efforts importants en vue d'intégrer le genre dans ses différentes stratégies et axes d'intervention, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de la qualité, une bonne couverture territoriale des établissements d'enseignement et la prise en compte des besoins spécifiques de la population ciblée (internats, cantines, toilettes, et transports scolaires). Parmi les principaux leviers du système de l'éducation ayant donné des résultats probants, figure la mise en place de mesures pour garantir l'égalité des chances, favoriser l'accès des filles et des enfants démunis et à besoins spécifiques à l'éducation, assurer la sécurité, favoriser l'accès à l'éducation et lutter contre le décrochage et la déperdition scolaires.

Par ailleurs, le Conseil Supérieur d'Éducation, de Formation et de la Recherche Scientifique a élaboré une nouvelle vision stratégique de la réforme du système éducatif 2015 – 2030. Cette vision a pour finalité la mise en place d'une école nouvelle dont les principaux fondements sont l'équité et l'égalité des chances, la qualité pour tous et la promotion de l'individu et de la société. Cette vision comprend 18 leviers stratégiques qui garantissent à tous les enfants âgés de 6 à 15 ans ainsi que leurs familles un accès égal et équitable aux services éducatifs.

● Généralisation de l'accès des jeunes filles à tous les niveaux du système d'éducation et réduction de l'abandon scolaire

Le programme de l'offre scolaire a permis d'élargir l'offre scolaire au niveau de l'éducation de base, à travers la création d'écoles communautaires. Dotées de structures de logement, de restauration et de transport scolaire, ces écoles sont gérées dans un cadre de collaboration par les différents acteurs de la commune. Leur mise en place répond aux objectifs suivants:

- contribuer à l'application du principe de l'enseignement obligatoire fixé jusqu'à l'âge de 15 ans
- ancrer le principe d'égalité des chances
- améliorer le taux de scolarisation en milieu rural des filles en particulier et partant, lutter contre la déperdition scolaire notamment dans les collèges, les lycées et l'enseignement qualifiant.

Au cours de l'année scolaire 2014–2015, le nombre d'écoles communautaires dans l'enseignement primaire public a atteint 96 contre 13 pour l'année scolaire 2009–2010.

Le programme d'appui social vise la promotion et l'amélioration de la scolarisation des enfants issus des familles nécessiteuses et la lutte contre l'exclusion.

Le secteur de l'éducation nationale a accordé une importance capitale à l'appui social, notamment en milieu rural et au profit des filles. Une attention particulière a été portée aux cantines scolaires, aux internats, aux programmes d'octroi de bourses scolaires, à l'Initiative Royale «un million de cartables scolaires» ainsi qu'au Programme « Tayssir ».

Plusieurs avancées ont été enregistrées dans ce cadre. Ainsi, pour la seule année scolaire 2014–2015, il y a lieu de noter les résultats suivants:

- 246.765 élèves de l'enseignement fondamental public, tous niveaux confondus, bénéficiaires des cantines scolaires, dont 48% de filles;
- 104.685 élèves, tous niveaux confondus, bénéficiaires des internats, dont 43% de filles;
- 129.260 élèves boursiers, tous cycles confondus au niveau national dont 43% de filles. La part des boursiers en milieu rural a atteint 69.542 élèves, dont 42,5% de filles;
- 60.140 élèves bénéficiaires du transport scolaire public, dont 42,8% sont des filles.

Dans le cadre de l'Initiative Royale «un million de cartables scolaires», pour la période 2013–2016, il y a lieu de préciser ce qui suit:

- Un total de 4 millions de bénéficiaires annuels de l'initiative royale dont 47% sont des filles
- Le nombre de bénéficiaires du transport scolaire en milieu rural est passé de 22.441 en 2013 à 48.036 en 2016, soit une augmentation de 114,1%
- Le coût total du soutien social est estimé à 2150 millions de dirhams pour l'année 2015–2016, répartis comme suit (en millions de dirhams):
 - 341 pour l'Initiative royale «1 million de cartables»
 - 827 pour le programme Tayssir
 - 948 pour la restauration scolaire et l'internat
 - 34 pour le transport scolaire.

Dans le cadre des ressources du Fonds de Cohésion Sociale, ce programme a bénéficié de dotations financières ayant atteint 100 millions de dirhams en 2015 et 200 millions de dirhams en 2014.

● Mise en place d'un système d'encouragement de l'innovation en vue d'appuyer l'égalité et la lutte contre les violences basées sur le genre dans les écoles

L'université marocaine a favorisé l'émergence d'un certain nombre de formations et de structures de recherche pour aborder les questions de la condition de la femme (Licence–Master–Doctorat). Des modules de formation en matière d'égalité ont été créés tels que genre et droits des femmes dans les deux rives de la méditerranée, Genre, Cultures et Sociétés, les transformations sociales et le développement humains, les changements sociaux et le développement local, Littérature générale et comparée, le genre et les théories littéraires, études féminines (en anglais)le tribunal de la famille, la famille et la documentation.

D'autres modules de formation sur la condition de la femme ont été proposés par différentes universités, dans le cadre des formations en droits et droits de l'Homme et de la famille, ainsi que les branches des sciences humaines.

● Lutte contre l'analphabétisme fonctionnel des femmes et des jeunes filles et garçons en milieu rural

Le Maroc a adopté, depuis 2014, une feuille de route d'alphabétisation pour 2014–2020 afin de donner une nouvelle impulsion aux programmes d'alphabétisation. Cette stratégie s'articule autour de sept domaines d'intervention suivants:

- La planification et le financement;

- Le ciblage et la qualité des programmes d'alphabétisation;
- La gouvernance, l'observation et le suivi;
- Le renforcement des capacités;
- Le partenariat et la coopération;
- Les études et la recherche;
- L'innovation, la communication, la mobilisation et le plaidoyer.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, des programmes d'alphabétisation adaptés aux catégories ciblées ont été mis en place:

- Le nombre de bénéficiaires ayant atteint 616.410 personnes, en 2014.
- Les femmes représentent plus de 88,2% du nombre total de bénéficiaires dont 45% sont issues des zones rurales.
- 14.310 formateurs ont assuré l'encadrement de ce programme dans 13.849 centres d'alphabétisation, dont 7.295 en milieu rural.

Ainsi, le nombre global des bénéficiaires du programme d'alphabétisation a atteint 8,1 millions entre 2000 et 2014.



Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Objectif 9: Généralisation de l'accès des jeunes filles à tous les niveaux du système d'éducation et réduction de l'abandon scolaire				
Mesure 77: Opérationnalisation de l'obligation de scolarisation pour les deux sexes	Taux de couverture des services éducatifs disponibles pour les filles et les garçons au niveau du préscolaire, primaire et du collège	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ●Poursuite de la mise en œuvre du programme «Tayssir» qui apporte une contribution financière à des familles pauvres et nécessiteuses afin de les soulager du poids des frais directs et indirects de la scolarisation et ce afin de garantir la poursuite de la scolarité des enfants. Le nombre d'élèves ayant bénéficié de ce programme au titre de l'année scolaire 2012–2013 a atteint 757 mille, issus d'environ 436 familles. ●Poursuite de la distribution des bicyclettes aux élèves des zones éloignées et urbaines, ainsi que l'initiative royale «un million de cartables». ●Contribution à la mise à disposition du transport, d'internats, de structures de logement et la création d'écoles communautaires. 	70%
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> ●Construction d'un internat pour les filles au niveau de l'institut de Bouknadel; ●Equiperment de 5 classes pour les personnes en situation de handicap; ●Ouverture de l'accès de l'Institut Royal des Techniciens Spécialisés des Eaux et Forêts de Salé, aux filles à partir de l'année scolaire 2015–2016. 	

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Renforcement du programme de soutien social aux familles pour encourager la scolarisation des jeunes filles	Taux d'évolution du pourcentage de scolarisation selon le sexe et les filières	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	<p>Importante évolution du taux de scolarisation durant les dernières années grâce aux efforts du ministère en matière de renforcement de l'offre pédagogique. Ainsi:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 612 nouvelles institutions ont été créées entre les années scolaires 2012–2013 et 2015–2016 (172 écoles primaires indépendantes, 40 écoles communautaires, 24 lycées collégiaux, 159 lycées qualifiants); ● Les indicateurs de scolarisation pour l'année 2014–2015 sont de 98.5% pour les filles de 6–11 ans (contre 99.8% pour les garçons), 86.7 % pour les filles de 12–14 ans (contre 93.9% pour les garçons) et 63.4% pour les filles de 15–17 ans (contre 76.6% pour les garçons); ● Indicateur d'égalité des chances sont de 0.94 pour l'enseignement primaire (rural 0.95), 0.85 pour l'enseignement collégial (rural 0.69) et 0.94 pour l'enseignement qualifiant (rural 0.74). 	90%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Renforcement des programmes de soutien social aux familles pour encourager la scolarisation des jeunes filles	Taux d'évolution du pourcentage de scolarisation selon le sexe et les filières	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres	<ul style="list-style-type: none"> ● Le taux de féminisation a dépassé 50% dans certaines branches de formation et des études: la médecine et la pharmacie 63%, le commerce et la gestion 60%. ● Inscription de 207.147 étudiants, dont environ 50% sont des filles pour l'année universitaire 2015–2016, au niveau de l'enseignement supérieur. ● Inscription 187.165 étudiants/e pour le cycle licence: environ 50% sont des filles. ● Inscription de 15646 étudiants/e pour le cycle Master, environ 44% sont des filles; ● Inscription de 4336 étudiants/e pour le cycle de Doctorat, environ 47% sont des filles. ● 294.718 étudiants et étudiantes en cycle de licence, ont bénéficié des bourses pour l'année 2015–2016, le pourcentage des étudiantes est de 49%. ● 12.067 étudiants et étudiantes en cycle de Master, ont bénéficié des bourses pour l'année 2015–2016, le pourcentage des étudiantes bénéficiaires est de 40% . ● 6.285 étudiants et étudiantes en cycle de doctorat, ont bénéficié des bourses pour l'année 2015–2016, le pourcentage des étudiantes est de 51%. ● Création d'une commission mixte entre le département de l'Enseignement Supérieur et celui de l'éducation nationale pour l'examen des possibilités d'amélioration de la qualité des niveaux primaires, collégiaux et universitaires afin d'augmenter le nombre d'étudiants diplômés de l'université. 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Renforcement des programmes de soutien social aux familles pour encourager la scolarisation des jeunes filles	Taux d'évolution du pourcentage de scolarisation selon le sexe et les filières	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage des étudiantes inscrites dans l'enseignement supérieur agricole a dépassé 50%; plus de 70% à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, en 2014. 57% de lauréates des instituts d'enseignement supérieur, environ 260 diplômées par an. Environ 60% des 1312 ingénieurs et vétérinaires diplômés de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, de 2012 à 2015 sont des étudiantes. 56,5% des 179 diplômés de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès, entre 2012 et 2015, sont des étudiantes. 33% parmi les 111 diplômés de L'Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé, entre 2012 et 2015 sont des étudiantes. 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Réhabilitation des établissements scolaires en vue de répondre aux besoins spécifiques	Taux d'établissements scolaires dotés d'équipements sanitaires pour filles et garçons	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ●Rénovation et réhabilitation de 519 établissements scolaires. ●Equipement sanitaire de 34 établissements. ●Approvisionnement en eau potable pour 124 établissements scolaires. ●Alimentation en électricité de 54 établissements scolaires. ●Augmentation de l'offre des établissements scolaires primaires et secondaire qualifiant en matière d'internat, notamment en milieu rural; 96 écoles ont été équipées en service de logement, d'internats, de cantines et de transport scolaire, gérés en partenariat avec les différents acteurs locaux. ●Renforcement de l'appui social notamment en termes de cantines scolaires, internats et bourses scolaires. L'augmentation du nombre de cantines scolaires a permis d'augmenter le nombre de bénéficiaires de 1091367, dont 530566 filles, 2009–2010 à 1246765 bénéficiaires dont 604042 filles, 2014–2015. ●100138 bénéficiaires des internats, dont 43026 filles (2014–2015) contre 52806 bénéficiaires dont 19549 filles (2009–2010). ●122352 bénéficiaires de bourses scolaires dont 52116 filles, en 2014–2015, contre 81689bénéficiaires dont 20588filles en 2009–2010, ce qui correspond à une augmentation de 50% (53% pour les filles). ●493911 bénéficiaires du transport scolaire, en 2014–2015, dont 40148 filles. 	80%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Renforcement de la scolarisation des jeunes filles et garçons en situation de handicap	Nombre et taux de jeunes filles et garçons en situation de handicap ayant accès aux établissements scolaires disposant de classes intégrées	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> •Création de classes intégrées au profit des enfants en situation de handicap. •Augmentation du taux de scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire. •Equiperment des salles créées en matériel pédagogiques. •Formation des cadres exerçant dans le domaine de l'éducation et l'enseignement des enfants en situation de handicap. •Adaptation du contrôle continu et des examens aux enfants en situation de handicap. •Coordination avec les partenaires du œuvrant dans le domaine de l'éducation des enfants en situation de handicap. 	80%
		Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> •Scolarisation des enfants en situation de handicap ayant bénéficié du fonds de la cohésion sociale: <ul style="list-style-type: none"> • 36,16% sont des filles en 2012–2013 et 33,33% en 2013–2014; • 2368 enfants en situation de handicap en 2014–2015)et 4744 en 2015–2016sont scolarisés dans le cadre du fonds. 	

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Renforcement des programmes de soutien social aux familles pour encourager la scolarisation des jeunes filles	Nombre et taux de familles bénéficiaires du programme «Tayssir»	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ●Création d'un dispositif de ciblage du programme «Tayssir», actualisé dans la perspective d'améliorer son efficacité et son efficience. ●Mise en place des mécanismes permettant l'échange et le partage des données pour des Systèmes d'informations proches et homogènes. ●Unification du registre social afin de définir les critères d'éligibilité des catégories sociales cibles. ●Actualisation du guide de gestion des internats et des cantines scolaires. ●Actualisation de la base de données des bénéficiaires selon les niveaux scolaires, le milieu et le sexe. ●Augmentation du nombre des bénéficiaires des internats de 49033 à 65884, soit une augmentation de 34.4%entre 2012–2013 et 2015–2016. ●Augmentation du nombre des bénéficiaires des cantines scolaires de 224996 à 633187, pour l'enseignement primaire. ●Augmentation du nombre des bénéficiaires des cantines scolaires de 215547 à 24879, pour l'enseignement secondaire. ●Augmentation du nombre des bénéficiaires de l'appui financier direct (programme Tayssir) de 756774 à 828000. ●Augmentation du nombre des familles bénéficiaires du programme Tayssir de 435484 à 522000. 	80%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 78: Renforcement de la formation et la sensibilisation dans les centres de protection de l'enfance				
Le renforcement du soutien pédagogique aux élèves, filles et garçons en situation difficile	Nombre de sessions de formation organisées	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	<p>Projet en phase d'expérimentation:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Recensement des élèves en difficulté scolaire selon le sexe ou le milieu socio-économique ou le milieu de résidence; ● Mise en place de dispositif de soutien scolaire au profit des filles (élèves) en difficulté d'apprentissage. 	40%
Renforcement de la formation et sensibilisation dans les centres de protection de l'enfance	Nombre de sessions de formation organisées	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> ● 193 bénéficiaires de l'éducation formelle, dont 66 sont des filles. ● 1275 bénéficiaires de l'éducation non formelle, dont 233 sont des filles. ● 1395 bénéficiaires de la formation professionnelle, dont 919 filles. ● 342 bénéficiaires de l'éducation formelle en 2013, dont 90 sont des filles. ● 1270 bénéficiaires de l'éducation non formelle, dont 304 filles, en 2013. ● 1395 bénéficiaires de la formation professionnelle, dont 663 sont des filles. ● 456 cadres ont bénéficié des 16 rencontres et sessions de formation, en 2013. ● 191 bénéficiaires de l'éducation formelle, dont 66 filles, en 2014. ● 1275 bénéficiaires de l'éducation non formelle dont 233 filles, en 2014. ● 1177 bénéficiaires de la formation professionnelle, dont 562 sont des filles, en 2014. ● Organisation de 7 rencontres et sessions de formation au profit de 103 cadres en 2014. ● 451 bénéficiaires de l'éducation formelle, dont 228 sont des filles en 2015. ● 1193 bénéficiaires de l'éducation non formelle dont 364 sont des filles, en 2015. ● 1774 bénéficiaires de la formation professionnelle dont 805 sont des filles. ● Organisation de 38 sessions de formation, et séminaires au profit de 673 cadres en 2015. 	80%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Promotion et appui à la formation professionnelle des femmes	Nombre et taux de femmes bénéficiaires formées	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (département de la formation professionnelle) Ministère de la Jeunesse et des Sports	Réalisation, en 2014, d'une étude qualitative ayant pour objectif d'analyser les points forts et les points faibles de l'accès des jeunes filles aux différents niveaux et matières de la formation professionnelle proposés et leur intégration sur le marché du travail. <ul style="list-style-type: none"> ● 4251 jeunes filles ont bénéficié de la formation professionnelle en 2013. ● 3958 jeunes filles en 2014 et 3637 en 2015. ● 9413 jeunes filles et femmes ont bénéficié du niveau de la formation professionnelle de base en 2013, 9086 jeunes filles en 2014 contre 12000 en 2015. 	80%
Intégration des délinquants dans le système éducatif	Nombre de filles et de garçons en situation de rue	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la famille et du Développement Social	Réalisation de recensements périodiques des enfants en situation de rue et fourniture des services nécessaires pour remédier à cette situation à travers les prestations de l'assistance sociale (SAMU SOCIAL).	100%
Intégration des délinquants dans le système éducatif	Nombres de délinquantes et de délinquants scolarisés	La Délégation Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion	<ul style="list-style-type: none"> ● 70 détenues mineures ont bénéficié des programmes d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle au cours de l'année scolaire 2015– 2016, soit 56% du nombre total des détenues mineures. ● Réservation d'espaces pour l'éducation et la formation aux détenues mineures au sein des établissements pénitentiaires en vue de leur réinsertion, et ce en coordination avec la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus et les départements concernés. ● Assurance aux détenues mineures, en fonction des disponibilités, la poursuite de leurs études dans différents niveaux du système éducatif ou centres de formations professionnelles et artisanales. ● Prévision des mesures d'encouragements au profit des détenues mineures ayant réussi leurs études et la possibilité, (après l'expiration de la période d'emprisonnement) de les réinsérer dans les établissements éducatifs en coordination avec la Fondation Mohammed VI pour la réinsertion des détenus. 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 79: Intégration de la dimension genre dans le système éducatif et de formation, notamment dans la planification, la budgétisation et le suivi des projets				
Intégration de la dimension genre dans le système éducatif et de formation, notamment dans la planification, la budgétisation et le suivi des projets	Indicateur global sur l'égalité entre les filles et les garçons	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> 1831 filles Diplômées du système de formation professionnelle agricole, pour les trois niveaux institués (technicienne, qualifiée et ouvrière qualifiée) entre 2012 et 2015, pour un pourcentage 25,4% du nombre de diplômés 3,654 filles rurales ont bénéficié d'une formation par apprentissage, sur un total de 14116 bénéficiaires, soit 26% de 2012 à 2015. 	100%
		Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle Département de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de l'indice de parité entre les sexes dans l'enseignement primaire; il est passé de 0,89 en 2008–2009 à 0,95 en 2013–2014, et de 0,89 en 2008/2009 à 0,85 à 0,95 en milieu rural. Amélioration de l'indice de parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire, pour la même période; il est passé de 0,79 à 0,82 au niveau national et de 0,56 à 0,63 en milieu rural. Baisse de l'indice de parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire qualifiant, pour la même période, de 0,99 à 0,94 au niveau national et son amélioration de 0,54 à 0,68 en milieu rural. 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Intégration de la dimension genre dans le système éducatif et de formation, notamment dans la planification, la budgétisation et le suivi des projets	Indicateur global sur l'égalité entre les filles et les garçons	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> ● 100% de femmes ont bénéficié des actions des établissements des affaires féminines, en 2013, 2014 et 2015. ● Concrétisation de l'égalité entre les filles et garçons pour l'accès aux établissements de la petite enfance: <ul style="list-style-type: none"> • 11295 enfants ont bénéficié des activités fixes en 2013, dont 5413 filles contre 12640 enfants en 2014 dont 6053 filles et 14051 enfants en 2015, dont 6866 filles; • 97309 enfants ont bénéficié des activités de rayonnement en 2013 dont 47807 filles contre 98711 enfants en 2014 dont 48077 filles et 99912 enfants en 2015 dont 53120 filles; • 18 enfants à besoins spécifiques ont bénéficiés des activités de la petite enfance en 2013, dont 5 dont filles contre 37 en 2014, dont 18 filles et 49 en 2015, dont 14 filles. ● Egalité entre les sexes pour l'accès aux activités sportives et culturelles. 	100%
		Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégration des femmes dans la stratégie d'apprentissage à vie et à distance, à travers l'accès à l'espace médiatique visuel via le programme «Je lis et j'apprends», sur la télévision et l'internet et la radio Mohamed VI du Saint Coran. ● Nomination de quatre femmes chefs de service au sein de la division de lutte contre l'analphabétisme, rattachée à la Direction de l'enseignement traditionnel. 	

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 80: Développement de mesures incitatives de soutien pour contrer l'abandon scolaire				
Opérationnalisation et mise en œuvre du Fonds de Soutien à la Cohésion Sociale	Pourcentage des bénéficiaires du Fonds de Soutien à la Cohésion Sociale selon le sexe et le milieu	Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> ● Lancement de la généralisation du RAMED en mars 2012 dans toutes les régions du Royaume. ● Inscription de plus 3,36 millions de familles, jusqu'au mois de juin 2016, pour bénéficier de ce régime d'assurance maladie, soit 9,79 millions recensés, dont 53% sont des femmes. ● Elargissement des ressources budgétaires. Ainsi, le budget alloué est passé de 8 milliards de dirhams en 2008 à environ 14,3 milliards de dirhams en 2016. ● Création de 23,033 postes en vue de renforcer les ressources humaines médicales et para-médicales pour la même période. ● Allocation d'une enveloppe financière de 1,2 milliard de dirhams en 2014, pour l'augmentation du Fonds de soutien à la cohésion sociale en appui à l'activation du RAMED. ● Affectation en 2015, d'un budget de 1,34 milliard de dirhams au Ministère de la Santé dont 800 millions pour le compte spécial de la pharmacie centrale et 548 millions de dirhams aux Centres Hospitaliers Universitaires et à l'Agence Nationale de l'Assurance Maladie. ● Définition des champs d'intervention des prestations du Fonds de cohésion sociale en matière de promotion des droits des personnes en situation de handicap et d'amélioration de leur accès aux services sociaux de base sont comme suit: <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration des conditions de scolarisation des enfants en situation de handicap; • L'acquisition des appareils spécifique et autres aides techniques; • L'encouragement à l'insertion professionnelle et des activités génératrices de revenus; • La contribution à la création et à la gestion des centres d'accueil. 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Opérationnalisation et mise en œuvre du Fonds de Soutien à la Cohésion Sociale	Pourcentage des bénéficiaires du Fonds de Soutien à la Cohésion Sociale selon le sexe et le milieu	Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention de partenariat entre le Ministère de l'Economie et des Finances et l'Entraide Nationale, le 30 mars 2015 en vue de déterminer les règles et les conditions régissant le partenariat entre les parties afin de contribuer au financement de l'assistance dans le cadre contractuel au profit des PSH et selon une première démarche qui garantit une gestion meilleure et transparente des ressources financières dédiées à ce sujet. 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Opérationnalisation et mise en œuvre du Fonds de Soutien à la Cohésion Sociale	Budget consacré au soutien et à la réduction de l'abandon scolaire	Ministère de l'Éducation Nationale et la formation professionnelle	<p>En vue de lutter contre le phénomène de la déperdition et l'abandon scolaire, notamment pour les élèves en milieu rural, le Ministère a pris les mesures suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer et améliorer le ciblage de l'initiative royale «un million de cartables» à travers la création d'une base de données des bénéficiaires; • Établir un guide des procédures pour la gestion de l'initiative royale; • Développer le transport scolaire dans les zones rurales et périurbaines. <p>Ces mesures, entre 2013 et 2016, ont permis:</p> <ul style="list-style-type: none"> • à 1million d'élève de bénéficier de l'initiative royale, par an, dont 47% des filles; • augmentation du nombre des filles ayant bénéficié du transport scolaire en milieu rural, de 22441 en 2013 à 48036 en 2016, soit 114,1%; • Le coût global de l'appui social est estimé à 250 millions de dirhams pour l'année scolaire 2015 à 2016, répartis comme suit (en millions de dirhams): <ul style="list-style-type: none"> • 341 pour l'Initiative Royale «1 million de cartables»; • 827 pour le programme Tayssir; • 948 pour la restauration scolaire et l'internat; • 34 pour le transport scolaire. <p>Ce programme a bénéficié, dans le cadre des ressources du Fonds de cohésion sociale de dotations financières ayant atteint 240 millions de dirhams en 2016, 100 millions de dirhams en 2015 et 200 millions de dirhams en 2014.</p>	

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mise en place des mécanismes de veille éducative	Mécanismes adoptés et mis en œuvre	Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégration de l'éducation non formelle dans la mission quotidienne du système éducatif, dans le cadre de l'approche prospective et de veille pédagogique. ● Réalisation de 17400 sessions de soutien pour les élèves qui éprouvent des difficultés scolaires depuis le lancement du projet de réforme de l'enseignement traditionnel. 11760 élèves ont bénéficié du soutien scolaire, dont 2520 sont des filles. 	
Organisation du soutien pédagogique en faveur des élèves des deux sexes ayant des difficultés scolaires	Augmentation du taux de maintien de réussite des filles et des garçons en établissement primaire, secondaire, qualifiant, par sexe et lieu de résidence	Ministère de l'Éducation Nationale et la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Organisation par les établissements scolaires de sessions du soutien pédagogique au profit des élèves défailants en cours de préparation des examens qualifiants, dans le cadre des initiatives prises par les conseils de gestion dans les établissements scolaires. ● 86 % des filles ont terminé leur scolarité primaire. ● 62,2% ont terminé l'enseignement obligatoire. ● 37,2% ont terminé les trois niveaux d'enseignement. ● 59,5% des bachelères en 2014–2015, taux supérieur à la moyenne nationale qui est de 55,7%. 	

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Accompagnement des familles au sein des établissements du Ministère de la Jeunesse et des Sports pour lutter contre l'abandon scolaire	Baisse du taux de l'abandon scolaire pour toutes les filières selon le sexe et le lieu de résidence	Ministère de l'Éducation Nationale et la formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de l'Union nationale pour la lutte contre la déperdition scolaire, le 18 janvier 2015. 	
	Taux des familles bénéficiaires	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> 13833 familles ont bénéficié de «l'École des Parents» en 2013 dans le cadre de la participation des familles dans l'opération éducative dans le préscolaire au sein des établissements et des crèches pour les encourager à envoyer leurs enfants à l'école. 9524 familles ont bénéficié de «l'école des enfants» en 2014 dans le cadre de la participation des familles dans l'opération éducative dans le préscolaire au sein des établissements et des crèches pour les encourager à envoyer leurs enfants à l'école. 12607 familles ont bénéficié de «l'école des enfants» en 2015 dans le cadre de la participation des familles dans l'opération éducative dans le préscolaire au sein des établissements et des crèches pour les encourager à envoyer leurs enfants à l'école. 	

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Objectif 10: Institutionnalisation de la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence				
Mesure 8: recherche et financement des initiatives innovantes dans le domaine du renforcement de l'égalité entre les sexes dans les écoles et les universités (prix de mérite)	Prix attribué aux jeunes talents figurant dans le guide de référence de la vie scolaire et universitaire	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres	<ul style="list-style-type: none"> • Réservation de 2% du budget d'investissement pour développer le système de recherche et de l'innovation scientifique et technologique. • Ouverture sur la société civile pour renforcer les spécialités et les formations relatif au volet juridique destiné à la protection de la femme contre la violence et les différentes formes d'exploitation. • Appui de plusieurs formations et spécialités se rapportant au genre et aux affaires de la femme, notamment au niveau du master: <ul style="list-style-type: none"> • Le genre, la société et la culture dans la méditerranée (Le pourcentage des étudiantes dans ce master est de 67%); • Le genre et les droits des femmes sur les rives de la méditerranée (Le pourcentage des étudiantes dans ce master est de 67%); • Le genre et les politiques publiques (Le pourcentage des étudiantes dans ce master est de 64%); • Le genre, la culture et la société; • Le genre, la société et le développement humain; • La littérature générale et comparée: le genre et les théories littéraires • Les recherches féminines (en langue anglaise); • La femme, les civilisations et les systèmes juridiques; <p>En plus d'autres domaines et spécialités dans les différentes universités abordant les questions relatives à la femme dans le cadre des formations juridiques et des droits de l'Homme et la famille et dans les filières des sciences humaines, en plus des recherches en matière de genre au niveau du doctorat.</p>	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Appui aux initiatives innovantes de lutte contre la violence basée sur le genre dans les écoles et universités	Baisse du taux de violence par établissement scolaire	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ●Création de centres d'écoute et de médiation dans les établissements scolaires. ●Préparation et distribution de kits pédagogiques en vue d'instituer et d'opérationnaliser les centres de surveillance de la violence dans les établissements scolaires. ●Encouragement des activités qui renforcent l'harmonie et consolident les relations humaines et encourage le respect des lois (club éducatifs, artistiques et sportifs). ●Contribution des cadres chargés de l'orientation scolaire à la mise en place des observatoires régionaux pour lutter contre la violence à l'école rurale, et des centres d'écoute dans les établissements secondaires. ●Introduction d'un axe dans les activités des centres régionaux d'information et d'orientation lié à la lutte contre le phénomène de la violence scolaire. 	70%
Mesure 82: renforcement des capacités des cadres pédagogiques et administratifs dans le domaine de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes et la discrimination	Mise en place de modules de formation en matière d'égalité	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	Préparation de modules de formation sur les principes d'égalité entre les hommes et les femmes et les intégrer dans les programmes des établissements de formation professionnelle et des établissements des affaires féminines.	100%
		Ministère de la jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> ●500 cadres, dont 25 directrices des centres de la jeunesse en 2015 ont bénéficié de cette formation. ●80 formatrices et directrices des établissements des affaires féminines ayant bénéficié de ces modules. ●Réalisation du guide référentiel de l'éducation et de la formation comportant 5 modules de formation sur des thèmes liés à la santé, la santé reproductive, l'égalité du genre, l'éducation environnementale et les droits de l'Homme. Ce module est fondamental pour la formation théorique au sein des établissements des affaires féminines. 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 82: renforcement des capacités des cadres pédagogiques et administratifs dans le domaine de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes et la discrimination	Pourcentage des cadres formés	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<p>Organisation des sessions de qualification au profit des élèves dans les niveaux diplômant. Dans ce cadre le Ministère a procédé à:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● L'organisation des séances de soutien pédagogique au profit des élèves de l'enseignement traditionnel filles et garçons souffrant d'un retard, sans discrimination. C'est une opération éducative habituelle entrant dans le cadre des missions de la personne chargée de l'enseignement dans les établissements de l'enseignement traditionnel; ● L'organisation d'activités parallèles au profit des élèves filles et garçons de l'enseignement traditionnel. Ces activités concernent, entre autres, les questions de la femme comme la violence et les différentes formes de discrimination à l'égard des femmes. Ces activités entre dans le cadre du programme annuel habituel d'animation éducative dont l'exécution est supervisée par les animateurs éducatifs dans les établissements de l'enseignement traditionnel; 	100%
Mesure 82: renforcement des capacités des cadres pédagogiques et lutte contre les stéréotypes	Préparation des modules de formation en matière d'égalité	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● L'élaboration de la stratégie de communication interne et externe sur l'approche genre; ● La création d'un portail électronique sur l'égalité entre les sexes sur le site du Ministère pour la promotion de l'égalité et l'encouragement du maintien des filles et des garçons à l'école; ● L'enregistrement d'une capsule publicitaire pour encourager la scolarisation de la fille dans le monde rural; ● La distribution d'affiches de sensibilisation sur l'égalité entre les sexes à tous les niveaux du Ministère; 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 83: Instauration des principes de l'égalité dans l'enseignement supérieur				
Intégration des principes de l'équité et de l'égalité dans les cahiers de charges des mastères et licences professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Cahiers des charges • Elaborés selon une approche genre 	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres	<ul style="list-style-type: none"> • La création du Master « genre et politiques publiques » à la Faculté de Droit de Rabat; • La création du Master « genre » à la Faculté des lettres et sciences humaines, Ain Chok, Casablanca. 	100%
Soutien à la création d'un mastère spécialisé dans la gouvernance, le développement et le genre	Liste des universités disposant de mastères genre			
Mesure 84 Promotion de la recherche scientifique sur les conditions de la femme rurale	Liste des recherches universitaires réalisées	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	Réalisation de plusieurs recherches portant sur la situation économique et sociale des femmes rurales, notamment: <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de dix enquêtes sur l'approche genre; • Encadrement de cinq étudiants de l'enseignement supérieur sur l'approche genre; • Contribution à la recherche sur l'autonomisation des femmes rurales dans la région de Sais (ICARDA et la recherche agricole); • Contribution à la gestion et l'accompagnement des projets féminins collectifs. 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 85: Promotion de la recherche scientifique dans le domaine de l'égalité	Liste des recherches académiques réalisées dans le domaine de l'égalité	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<p>Réalisation en 2013 de plusieurs études universitaires par les étudiants de l'Institut Royal de la Formation des Cadres sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le football féminin marocain: La formation et la compétition, réalités et perspectives; ● Les établissements de protection sociale des enfants abandonnés; ● La force physique des femmes footballeuses sur le terrain: modèle de joueurs dans les équipes féminines de football au Maroc (1ère et 2ème division); ● Le basketball féminin développement et perspectives; ● Le genre et l'intégration de la femme dans la sphère sportive; ● Analyse de la biographie d'une championne de boxe marocaine; ● Le football féminin marocain: réalités et perspectives; ● les problèmes de la femme migrante à l'étranger. 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Objectif II: Lutte contre l'analphabétisme fonctionnel des femmes et des jeunes filles et garçons en milieu rural et semi-urbain				
Mesure 86: Adaptation des programmes dédiés aux femmes rurales selon le degré de précarité et la particularité de la région	Nombre de programmes adaptés au degré de précarité et la spécificité de la région	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Appui de plusieurs projets de développement socio-économique dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain, tels que la construction, l'aménagement ou l'équipement de 50 écoles primaires et secondaires, 67 maisons d'étudiants et d'étudiantes, 35 logements de fonction pour les instituteurs, acquisition de 68 bus et voiture de transport scolaire au profit de 7031 élèves (filles et garçons). • Construction de 128 logements de fonction pour les instituteurs. • Aménagement et extension de 30 établissements scolaires, de 139 classes scolaires, de 3 unités d'enseignement préparatoires et de 8 classes pilotes. • Aménagement de 3 stades de sport dans le cadre de la contribution de la Promotion Nationale au développement socio-économique. • Construction et extension et achèvement de 6 Dour Attalib et Attaliba pour lutter contre les déperditions scolaires. • Construction de 19 réfectoires scolaires et 21 locaux sanitaires. 	100%
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition de 14 bus et voitures de transport scolaire au profit de 14 associations (3 à la province de Tiznit, 2 à Chtouka Ait Baha, 2 à Inzegane-Ait Mellou, 6 à Essaoura et 1 à Agadir-Iddou Tanane). • Participation à la construction et l'aménagement de 8 maisons d'étudiants et d'étudiantes (1 à Tiznit, 1 à Chtouka-Ait Baha, 4 à Sidi Ifni, 4 à Inzegane-Ait Mellou et 1 à Essaouira). • Fournir des fauteuils roulants aux personnes en situation de handicap au niveau de la province d'Inzegane-Ait Mellou. • Construction d'une école communautaire (commune Arbaa Sahel, province de Tiznit). • Construction de maisons d'accueil de femmes (Sfassis à Khémisset et Tafraoute à Tiznit). • Participation à la construction d'un centre de formation professionnelle en artisanat (Ait Baha). • Participation à l'équipement des salles de crèches (Essaoura). 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 86: Adaptation des programmes dédiés aux femmes rurales selon le degré de précarité et la particularité de la région	Nombre de programmes adaptés au degré de précarité et la spécificité de la région	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Préparation des manuels scolaires pour le 2ème niveau du programme de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées et le programme de lutte contre l'analphabétisme à la télévision et sur l'internet. ● Achèvement de l'étude de faisabilité des partenariats entre l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail pour réhabiliter les bénéficiaires dans le domaine fonctionnel. 	100%
		Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> ● Parrainage de 156 clubs féminins pour les cours de lutte contre l'analphabétisme dont 18 clubs ruraux. ● 4281 personnes ont bénéficié des cours de lutte contre l'analphabétisme dont 3118 en milieu urbain et 1163 en milieu rural. ● 5724 bénéficiaires du programme de lutte contre l'analphabétisme dans les maisons de jeunes, dont 4340 filles. ● 4281 femmes bénéficiaires du Programme de lutte contre l'analphabétisme dans les foyers féminins. ● 5067 bénéficiaires du Programme de lutte contre l'analphabétisme dans les maisons de jeunes en 2014, dont 3683 filles. ● 130 encadrants du Programme de lutte contre l'analphabétisme dans les maisons de jeunes en 2014, dont 80 cadres et 50 volontaires. ● 2622 femmes bénéficiaires du Programme de lutte contre l'analphabétisme dans les foyers féminins en 2014 et 7000 femmes en 2015. 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 87: Programmation de campagnes de communication et de sensibilisation pour éradiquer l'analphabétisme dans le cadre des unités mobiles	Nombre de campagnes de sensibilisation organisées	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Extension du programme d'alphabétisation dans les mosquées pour couvrir l'ensemble du monde rural, en veillant à ce que les leçons de l'alphabétisation se déroulent dans les mosquées garantissant la sécurité sanitaire et logistique. Le nombre de ces mosquées est de 4979 dont 2307 dans le monde rural. ● Diffusion de 4 épisodes des émissions «Afak Islamiya» «Horizons Islamiques «wamadatealatarik» «min hadyī al Islam» sur la radio nationale, autour du thème «l'importance du savoir», à raison d'une émission /an. 	100%
	Rapports des campagnes	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> ● 6500 femmes rurales ont bénéficié de programme d'alphabétisation; ● Organisation de plus de 2000 campagnes de sensibilisation sur l'alphabétisation. 	
Mesure 88: Adaptation des programmes et espaces de lutte contre l'analphabétisme chez les femmes rurales selon les spécificités de chaque région	Nombre d'espaces de proximité restructurés et/ou créés	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> ● 80 maisons de jeunes œuvrant dans le programme l'alphabétisation (2013). ● 140 organisations féminines œuvrent pour les programmes l'alphabétisation dont 52 en milieu rural (2013). ● 80 maisons de jeunes œuvrant dans le programme l'alphabétisation (2014); ● 144 organisations féminines œuvrant dans le programme de l'alphabétisation dont 47 en milieu rural (2014). ● 102 organisations féminines œuvrant dans ce programme, dont 48 en milieu rural (2015). 	100%

Axe 3: Mise à niveau du système d'éducation et de formation sur la base de l'équité et de l'égalité

Mesures	Indicateurs	Départements	Réalisations	Taux estimatif de réalisation
Mesure 89: Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication sociale pour la promotion de l'éducation non formelle en faveur des filles et garçons en milieu rural				
Campagnes nationales de communication ciblant l'ensemble des structures et institutions relevant du Ministère de la jeunesse et des sports	Plan de communication sociale	Ministère de la Jeunesse et des Sports	Réception des rapports périodiques relatifs aux données de l'ensemble des institutions relevant du Ministère pour assurer le suivi de sa situation.	100%
	Rapports sur les campagnes		<ul style="list-style-type: none"> ● Collecte des données sur les actions et campagnes de sensibilisation sur la lutte contre l'analphabétisme, en 2014, auprès de l'ensemble des institutions sous tutelle. ● Elaboration de rapports annuels de ces activités de sensibilisation selon le milieu, le sexe et l'âge, en 2014. ● Organisation de rencontres et séminaires autour des stratégies intégrées sur les jeunes, en 2014. 	
Campagnes de sensibilisation au profit des parents sur l'importance de la scolarisation de leurs enfants	Nombre de bénéficiaires des deux sexes	Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Intégration dans les manuels scolaires des modules prônant l'importance du savoir et la sensibilisation des parents sur la scolarisation de leurs enfants, à l'instar des années précédentes. ● Focalisation d'un ensemble de discours religieux sur l'importance du savoir à l'occasion de la rentrée scolaire, pour inciter les parents à inscrire leurs enfants à l'école. 	

Axe IV:
Renforcement de l'accès équitable et égal aux services de santé



Le 4^{ème} axe du Plan Gouvernemental pour l'Égalité relatif au «renforcement de l'accès équitable et égal aux services de santé» a pour objectif l'amélioration de la qualité des services de santé et leur répartition de façon équitable, notamment ceux relatifs au renforcement des programmes «maternité sans risque », la généralisation du programme d'éducation sexuelle et de lutte contre les Maladies Sexuellement Transmissibles telles que le VIH, le Programme du cancer du sein et du col de l'utérus, et la création d'hôpitaux mobiles pour garantir une maternité saine dans le milieu rural.

Le Maroc a réalisé des progrès considérables grâce aux efforts déployés et les approches adoptées depuis les années quatre-vingt-dix au niveau de la prévention, des formes de soins et de la promotion de la santé. Parmi ces programmes des plans d'actions pour réduire la mortalité maternelle, le programme de contrôle de la grossesse, l'accouchement et la période post-natale; le programme de planification familiale, le programme de lutte contre la malnutrition et l'encouragement de l'allaitement maternel et le programme national de vaccination. L'accent a été mis sur l'amélioration des services de santé maternelle à travers le renforcement de la disponibilité et de la qualité des prestations en ciblant directement les femmes en situation de précarité ou ayant des besoins spécifiques, les femmes et les filles victimes de violence et les femmes rurales. En effet, des ressources financières et logistiques importants ont été injectées pour soutenir les différents programmes de santé qui concernent ces catégories.

L'évaluation interne laisse apparaître à quel point le secteur de la santé s'est engagé à décliner toutes les mesures du PGE qui entrent dans ses attributions. Le bilan est positif sur tous les plans étant donné que, parmi les 18 mesures 9 mesures ont été exécutées avec un pourcentage de 100%, 3 mesures sont en phase finale et 6 mesures sont en cours d'exécution du fait qu'elles s'étalent sur une période dépassant l'échéance du PGE 2012–2016. Ces mesures ont pour objectif d'améliorer l'accès et la qualité des services offerts aux femmes et aux filles, notamment celles se trouvant en situation de précarité.

● Renforcement du programme de santé sexuelle et reproductive

- Adoption de la gratuité du transport sanitaire entre les établissements de santé pour les femmes enceintes et les nouveau-nés;
- Octroi de plus de 8 millions cartes RAMED. Le pourcentage des femmes a atteint 54% de l'ensemble des bénéficiaires, ce qui équivaut à plus de 4 000 000 bénéficiaires réparties comme ci-après:
 - 2.245.488 femmes bénéficiaires se trouvent en situation de pauvreté;
 - 427.515 femmes bénéficiaires se trouvent en situation de précarité
 - 1.443.528 femmes bénéficiaires de RAMED en milieu urbain; contre 1.229.672 en milieu rural
- Reconduction du partenariat avec la Fondation Lalla Salma pour la prévention et traitement des cancers pour atténuer les souffrances des patientes, notamment le cancer du sein et de l'utérus dans le cadre du plan national pour le contrôle du cancer;
- Mise en œuvre de l'opération «RIAYA» Protection pour le renforcement de la couverture sanitaire des zones sinistrées et enclavées, entre décembre 2014 et 30 mars 2015 qui a connu la réalisation de 3.160 visites de terrain par les unités médicales mobiles et 77 campagnes médicales spécialisées qui a permis d'offrir 804954 prestations médicales au niveau de quatre régions: Souss–Massa–Draa, Guelmim–Smara, Marrakech–Tensift–Al Haouz et Meknès–Tafilalet;

- Réalisation de 3892 visites de terrain par les unités médicales mobiles au niveau national au cours du premier semestre de 2015 avec l'offre de 130.751 diagnostics médicaux et 14.186 prestations préventives pour les femmes en phase de procréation. 27 campagnes médicales spécialisées ont été également organisées;
- Prise en charge de la thérapie du virus pour 9750 personnes qui vivent avec la maladie;
- Soumission de 125 femmes enceintes atteintes au traitement préventif pour éviter la transmission du virus;
- Offre de plus de 400.000 consultations médicales relatives aux maladies sexuellement transmissibles;
- Organisation des séances de sensibilisation et de conscientisation en matière de maladies sexuellement transmissibles qui a ciblé les jeunes et les femmes, au cours desquelles des diagnostics biologiques rapides du VIH ont été réalisés au profit de 300.000 femmes et jeunes.
- **Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé**
 - Renforcement du recours à la césarienne planifiée;
 - Formation des sages-femmes dans le monde rural dans le domaine des soins d'urgence pour les complications de la grossesse et l'accouchement;
 - Mise à disposition du sang et ses dérivés dans les hôpitaux provinciaux;
 - Dotation de tous les établissements d'accouchement en «Kit d'accouchement»;
 - Accompagnement de l'exécution du programme du dépistage précoce de l'hypothyroïdie néonatale innée chez les nouveau-nés;
 - Création de 07 centres pilotes pour la santé reproductive;
 - Création de 20 nouvelles unités de proximité pour les accouchements et 30 unités d'urgence de proximité;
 - Acquisition de 70 appareils d'échographies et 60 unités pour les analyses biologiques;
 - Réduction du taux de mortalité maternelle de trois-quarts entre 1990 et 2015. Ainsi, un plan d'action a été mis en place pour accélérer la réduction de la mortalité des mères et des nouveau-nés qui a pour objectif de ramener la moyenne des décès des mères à 50 pour 100000 naissances vivantes et la réduction de la moyenne de la mortalité infantile à 20 pour 1000 naissances vivantes à la fin de 2016.

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé				
Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 12: renforcement du programme de santé sexuelle et reproductive				
Mesure 90: Promotion et développement de la santé maternelle				
Renforcement de la politique d'exonération du paiement pour les soins obstétriques d'urgence	Mise en œuvre de la procédure	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la gratuité des services liés à de l'accouchement d'urgence et les nouveaux nés à travers l'émission d'une circulaire à ce sujet. • Adoption de la gratuité des analyses médicales de base pour les femmes enceintes au niveau des laboratoires des hôpitaux publiques s'ils s'avèrent nécessaires. • Adoption de la gratuité du transport sanitaire entre les établissements de santé pour les femmes enceintes et les nouveaux nés. 	100%

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Amélioration de la qualité de prise en charge des complications dues à la grossesse	Baisse du taux de mortalité infantile des moins de cinq ans de 28,8% à 20 % pour 1000 naissances vivantes	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution de taux de mortalité au cours des trois dernières décennies, à 30,50 % selon l'enquête Nationale sur la population et la santé de 2011 • Diminution de taux de mortalité des nouveaux nés à 28,8% en 2011 par un taux de 30 % et 49% successivement. • Mise en œuvre des recommandations de la réunion régionale de l'OMS en Jordanie, portant sur la santé maternelle et infantile en 2015. • Organisation d'une réunion nationale pour la formulation des lignes directrices de base pour un plan d'action national post 2015 ayant pour objectif la détermination des causes principales de la mortalité maternelle et infantile qui peuvent être évitées; • Lancement de l'opération d'évaluation des stratégies de la santé maternelle et néonatale, en coordination avec l'OMS. • Proposition d'une étude exploratoire pour instaurer le caractère institutionnel au traitement et la prise en charge de la grossesse à haut risque. • Le renforcement du recours à la césarienne planifiée. • Formation des sages-femmes en milieu rural dans le domaine des soins d'urgence pour les complications de la grossesse et les complications post-natales. • Formation des formateurs régionaux et provinciaux sur les mécanismes d'évaluation des ressources et des besoins, et sur le contrôle relatif aux traitements d'urgences dues aux complications de la grossesse et aux complications post-natales. • Garantie de la disponibilité du sang et ses dérivés dans les hôpitaux provinciaux. • Doter tous les établissements d'accouchement de kit d'accouchement. 	100%

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Amélioration de la qualité de prise en charge des complications dues à la grossesse	Pourcentage des femmes bénéficiant des soins pendant la grossesse de 77,1% à 90%	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre de l'approche «5S-KAIZEN-TQM» qui a pour objectif l'amélioration de la qualité des services dans les maternités. ● Constitution d'une commission scientifique pour effectuer une recherche approfondie dans le domaine de l'interruption médicale de grossesse. ● Lancement d'une consultation pour le diagnostic de la prise en charge médical des cas de post-avortement. ● Accompagnement de la mise en œuvre d'un programme de dépistage précoce de la maladie d'hypothyroïdie congénitale chez les nouveaux nés, à travers l'acquisition des équipements de laboratoire nécessaires et l'organisation d'une session de formation au Japon pour les formateurs régionaux dans les deux régions: Casablanca et Fès-Boulemane en coopération avec l'Agence Internationale pour la coopération Japonaise. (IICA); ● Création de 7 centres de santé reproductive. ● Création de 20 nouveaux unités de prés naissances de proximité et 30 unités d'urgence de proximité. ● Acquisition de 70 appareils d'échographies et 60 dispositifs d'analyses biologiques. 	100%
	Augmentation du pourcentage des naissances sous contrôle médicale de 72,7% à 90%	Ministère de la Santé		

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Renforcement de la dotation des femmes enceintes en comprimés de fer	Taux de distribution		<ul style="list-style-type: none"> ● Révision du tableau relatif à la dotation des femmes enceintes en comprimés de fer et d'acide folique en vue de les faire bénéficier du double de la dose précédente, et commencer à les faire bénéficier de la vitamine D. 	70%
Appui aux programmes d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle au niveau régional	Taux de mortalité maternel réduit au niveau régional	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Elaboration de plans d'action régionaux et la nomination d'une commission de suivi de sa mise en œuvre avec la prise en compte de spécificités de chaque région et leur fournir les supports de communication nécessaires. ● Organisation de sessions de formations au profit des professeurs dans toutes les provinces, sur la prise en charge des cas d'hypertension artérielle associée à la grossesse; ● Réalisation du rapport final lancé en 2014 pour le suivi d'un échantillon de femmes enceintes dans la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz, en vue d'une évaluation des moyens de prise en charge et de suivi sanitaire de ces femmes. ● Lancement, dans la région de Tadla-Azilal, d'un modèle de système capable de superviser le travail des sages-femmes dans les zones rurales par les gynécologues en vue de les orienter pendant la prise en charge des femmes enceintes et pendant leur accouchement. ● Formation des médecins exerçant dans les centres de santé à l'utilisation de l'appareil d'échographie pour femmes enceintes. 	
Réalisation d'un audit des centres de santé disposant de maternités	Nombre de centres audités	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation du programme d'audit interne pour 415 centres de santé; ● lancement du processus de certification qui a permis à 32 centres d'acquiescer leurs attestations de conformité aux normes de qualité. ● Les fonctionnaires de 13 délégations ont également bénéficiés de formation sur l'utilisation des dispositifs d'amélioration de la qualité. 	

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Gestion du système de surveillance des mortalités maternelles	Baisse du taux de mortalité maternelle de 12 à 50 décès pour 100.000 naissances vivantes	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'une circulaire conjoint entre le ministère de sante et le ministère de l'intérieur pour l'amélioration de contrôle de mortalité maternelle et la révision du système informatique de la santé de la mère et de l'enfant, de la planification familiale, de services de soins et la collecte et l'archivage des données. • Accompagnement de la régionalisation du système et de son informatisation sur le «web». • Diminution du taux de mortalité maternelle de 3/4 entre 1990 et 2015 grâce au plan d'action visant l'abaissement de taux de mortalité maternelle et de nouveaux nés à 50 pour 100.000 naissances vivantes, et des nouveaux nés à 20 pour 1000 naissances vivantes en 2016. 	100%
Renforcement de la mobilisation sociale pour la santé maternelle	Campagnes de sensibilisation	Ministère de la Santé	Ancrage du caractère institutionnel de la rencontre annuelle des sages-femmes à l'occasion de célébration de la journée nationale des sages-femmes.	
Elaboration d'une nouvelle stratégie d'information d'éducation et de communication	Stratégie élaborée	Ministère de la Santé	Lancement d'une campagne nationale pour inciter les femmes enceintes à bénéficier des services fournis par les établissements du Ministère de la Santé dans le cadre du contrôle de la grossesse et de l'accouchement.	
Généralisation de la participation des femmes enceintes pour les faire bénéficier des sessions de sensibilisation sur les différentes étapes de la grossesse, de l'accouchement et au-delà dans les divisions de la santé maternelle	Compagnes de sensibilisation	Ministère de la Santé	<p>Poursuite de la généralisation de l'approche «division maternelle» à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La formation des infirmières dans ce cadre; • La révision et la distribution d'un guide référentiel pour les divisions de la santé maternelle destiné aux professionnels de la santé. 	

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Encouragement des femmes enceintes des régions enclavées à bénéficier des services offerts par les maisons d'accouchement «Dar al Oumouma» disponibles	Compagnes de sensibilisation	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une journée de sensibilisation sur l'approche «division maternelle» en présence des associations de sages-femmes. • Tenue des réunions régionales avec la participation des partenaires régionaux, provinciaux et territoriaux, ainsi que la société civile et les médias. • Elaboration, impression et distribution des supports éducatifs et de sensibilisation. • Achèvement de la construction et l'équipement de 05 centres de référence pour la santé reproductive à Khénifra, Taroudant, Fès, Kénitra et Moulay Rachid. • Poursuite des travaux de construction de 05 centres de référence pour la santé à Tétouan, Khemisset, kelaat des Sraghna, Tiznit et El Jadida. • Réalisation des études relatives à la construction de 03 centres de référence pour la santé reproductive à Ouarzazate, Boulemane et Sidi Kacem. 	100%
Renforcement des services de couverture sanitaire fixes en milieu rural	Extension et facilitation de l'accès aux services	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des travaux de réhabilitation et l'équipement d'un certain nombre de maternités dans toutes les régions du Royaume. • Réouverture d'un nombre d'établissements de santé fermés. • Equipement de 102 unités de santé de base avec les équipements nécessaires. • Reconstruction et élargissement de 47 unités de santé de base et l'aménagement de 3 autres unités, en continuant les travaux de réhabilitation dans le cadre du programme de maintenance et de gestion de la propriété foncière et l'équipement d'un certain nombre d'unités au niveau de toutes les régions du Royaume. • Acquisition d'un hôpital de terrain mobile pour couvrir le manque d'infrastructure hospitalière des zones reculées, désenclaver ses populations et leur offrir d'importants services et spécialités médicales. Cet hôpital a été inauguré à Khénifra dans le cadre de l'appui des efforts relatifs au renforcement de la stratégie de la couverture médicale mobile. • Distribution de 93 ambulances au titre de l'année 2015. 	

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé				
Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 9I: Prévention et contrôle des infections sexuellement transmissibles et du VIH				
Assurer l'accès effectif à la prévention, le traitement, la prise en charge et l'appui en matière de lutte contre le VIH sida	Diminution du nombre de victimes de VIH Le nouveau taux d'infection 50%	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Prise en charge d'un traitement anti rétroviral pour 9750 des personnes vivantes avec la maladie. ● Soumission de 125 femmes enceintes portant le virus à un traitement préventif de la transmission du virus. 	100%
Renforcer la mise en œuvre des programmes de sensibilisation sur l'éducation sexuelle et les maladies sexuellement transmissibles	Nombre de bénéficiaires des deux sexes des programmes de sensibilisation dans le cadre du plan stratégique national de lutte contre le Sida	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Plus de 400.000 consultations médicales, relatives aux maladies sexuellement transmissibles, a été programmées pour la prise en charge du traitement et sensibilisation. ● Réalisation des sessions de sensibilisation, en ce qui concerne les maladies sexuellement transmissibles qui ont ciblé les jeunes et les femmes. Durant ces sessions un diagnostic biologique rapide du VIH/sida a été effectué pour plus de 300.000 femmes et jeunes. 	100%
		Ministère des Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre des programmes de sensibilisation sur l'éducation sexuelle et les maladies sexuellement transmissibles au sein des mosquées, vu que le nombre de bénéficiaires des programmes de lutte contre l'analphabétisme dans les mosquées a atteint 88%. ● Allocation de quatre épisodes dans les deux programmes médiatiques «Horizons islamiques» et «wamadat ala tarik» pour sensibiliser et faire prendre conscience des dangers des maladies sexuellement transmissibles. ● Mise en œuvre des programmes de sensibilisation sur l'éducation sexuelle et les maladies sexuellement transmissibles à travers l'organisation d'ateliers par les délégations régionales ou conseils scientifiques sur ce sujet. 	
		Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> ● Organisation en collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, d'un concours national sur le thème «La prévention de la maladie du SIDA» 64 artistes, dont 50 jeunes et 14 filles, ont participé à ce concours donné lieu à l'annonce de 5 gagnants. 	

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Renforcer la mise en œuvre des programmes de sensibilisation sur l'éducation sexuelle et les maladies sexuellement transmissibles	Nombre de bénéficiaires des deux sexes des programmes de sensibilisation dans le cadre du plan stratégique national de lutte contre le Sida	Ministère de la Jeunesse et des Sports	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation en 2013 d'une rencontre nationale pour l'évaluation du bilan et réalisations de programme nationale de lutte contre le SIDA pour 40 cadres formateurs. • Organisation en 2013 de deux sessions de formation pour les éducateurs qui travaillent aux clubs de lutte contre le SIDA au profit de 90 jeunes. • Organisation en 2013 de deux campagnes de sensibilisation pour sensibiliser dans le cadre du programme de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles au niveau des maisons de jeunes. 5040 ont bénéficié de ces campagnes, dont 1830 femmes. • Organisation en 2013 de divers activités dans le domaine de la sensibilisation à la lutte contre le SIDA par 105 clubs de jeunes: 43.799 jeunes ont bénéficié de ces activités, dont 16.027 femmes. • 78.542 femmes ont bénéficié des activités de sensibilisation organisées au niveau des foyers féminins en 2013. • 120 clubs de lutte contre le SIDA, en 2014 dans le cadre du programme de lutte contre les maladies transmises sexuellement dans les clubs de jeunes. • 31 577 bénéficiaires des clubs impliqués dans la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA. • 8453 bénéficiaires de campagnes de sensibilisation pour la lutter contre la maladie du SIDA. • Formation de 50 formateurs et animateurs qui travaillent dans les clubs de lutte contre le SIDA en 2014. • En 2014 sensibilisation et activités de sensibilisation aux foyers féminins: Le nombre de bénéficiaires s'élève à 86.496 femmes. • 40030 personnes ont bénéficié des programmes de sensibilisation dans le cadre du plan national de lutte contre le SIDA, dont 18.013 bénéficiaires des maisons des jeunes. • Environ 100 000 femmes ont bénéficié des activités de sensibilisation aux foyers féminins, en 2015. 	100%

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Programme de contribution en abaissement de l'impact économique et social sur les personnes vivant avec un risque de l'infection par la maladie de SIDA – le programme «AMALI»	Les projets financés		57 % des projets subventionnés sont réalisés par les femmes (106 sur 186 projets).	100%
92. Intégration de nouveaux moyens de planification familiale dans les établissements de santé	Nombre de nouveaux outils intégrés		<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du projet pilote pour la mise en place de l'implant comme moyen de contraception au sein du programme national de planification familiale. 	
Réactiver la stratégie d'intervention pour améliorer l'utilisation du stérilet	Taux d'utilisation du stérilet élevé à 30% dans les établissements de santé	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Réactivation de la stratégie d'intervention pour améliorer l'utilisation du stérilet. • Réimpression de certains dépliants du programme national de planification familiale, y compris le stérilet. • Suivi de l'évolution du programme d'information pour la gestion des moyens de contraception, y compris le stérilet. 	100%

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 93. extension du champ d'intégration du dépistage précoce du cancer du sein et le cancer du col dans les soins de santé primaires	Nombre de bénéficiaires	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre de la gratuité de la radiographie dans le cadre du programme national du dépistage précoce du cancer du sein et du col de l'utérus. ● Implication des organisations de la société civile actives dans le domaine de la santé productive pour encourager le dépistage précoce. ● Poursuite des campagnes nationales pour sensibiliser sur l'efficacité du dépistage précoce des cancers du sein et du col de l'utérus en partenariat avec la Fondation Lalla Salma pour la Prévention et Traitement des Cancer. ● Poursuite du partenariat avec la Fondation Lalla Salma pour la Prévention et le Traitement des Cancer pour soulager les souffrances des porteuses de la maladie, notamment le cancer du sein (34%) et du col de l'utérus (14%) des cancers les plus connus chez les femmes dans le cadre du plan national de prévention et de contrôle du cancer. ● Acquisition et offre des équipements et des fournitures médicales nécessaires pour la détection précoce et leur distribution dans toutes les préfectures et provinces ciblées. ● Ouverture du Centre de Référence pour la santé reproductive en partenariat avec la province de Taroudant en partenariat avec la Fondation Lalla Salma pour la Prévention et le Traitement des Cancer. 	100%
Renforcement de l'existence des services de santé relative à la détection précoce du cancer du sein et du col de l'utérus.	Nombre de nouvelles prestations de santé	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation de 400 prestataires de services de santé, dans la province de Taroudant, dans le domaine des techniques de détection précoce. ● Edition des publications et affiches relatives au programme. ● Réalisation et impression d'un guide sur la détection précoce des cancers du sein et du col utérin au profit des prestataires de services de santé. ● Mise en œuvre de la phase expérimentale pour la réorganisation du système d'information du programme dans la région de Meknès Tafilalet. 	100%

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé				
Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 13: Amélioration de l'accès des femmes aux services de santé de base				
Mesure 94 Généralisation du régime d'assistance médicale (RAMED) à toutes les femmes en situation de vulnérabilité				
Généralisation du régime d'assistance médicale aux femmes en situation de précarité	Nombre de femmes bénéficiaires	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration plus de 8 millions de cartes «RAMED», au profit de 54% de femmes, soit environ 4 millions de bénéficiaires répartis comme suit: <ul style="list-style-type: none"> • 2245488 en situation de pauvreté et 427515 dans une situation de précarité; • 1443528 des femmes bénéficiaires du système se trouvent dans les zones urbaines et 1 229672 dans les zones rurales. 	100%
Faire bénéficier les femmes migrantes de la poursuite et du traitement et du RAMED	Permettre aux femmes migrantes l'accès aux soins de santé		<ul style="list-style-type: none"> •Prise en charge gratuite, dans la limite des moyens disponibles, des traitements de base et les cas d'accouchement. •Offre des services d'urgence au profit des femmes migrantes sans exception. •Signature d'une convention avec le ministère de l'Immigration, le ministère des Finances et le ministère de l'intérieur qui permet aux immigrants en situation régulière de bénéficier de la couverture médicale. 	
Organisation des campagnes de sensibilisation sur le «RAMED»	Nombre de femmes bénéficiaires des campagnes de sensibilisation		<ul style="list-style-type: none"> •Poursuite du partenariat avec la Fondation Lalla Salma pour la prévention et le traitement du cancer pour soulager les souffrances des porteuses de la maladie, notamment le cancer du sein et du col de l'utérus des cancers dans le cadre du plan national de prévention et de contrôle du cancer. •Fourniture d'un ensemble bien défini et intégré de services de santé de proximité au profit de plus de 4,5 millions de personnes via l'hôpital mobile et ce, dans le cadre du renforcement de la stratégie de la couverture médicale mobile. 	

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Organisation des sessions de formation au profit des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire national et la programmation d'autres programmes pour des professionnels d'autres secteurs des autres professionnels	Nombre de sessions de formation organisées	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Plus de 5000 professionnels de la santé et des assistantes sociales dans les institutions hospitalières, ont bénéficié des sessions de formation en vue de faciliter l'accès aux services de santé. • 240 cadres ont bénéficié de 8 sessions en matière de gestion et prise en charge au niveau des établissements hospitalières au niveau de la région de Tanger Tétouan El Hoceima. Ce chiffre attendra 600 bénéficiaires à la fin de 2016. 	100%

Axe 4: renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 95: Création des unités mobiles pour soutenir le programme mère et enfant dans le monde rural	Nombre d'unités mobiles créées	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre de l'opération «RIAYA» pour le renforcement de la couverture médicale des zones sinistrées et enclavées, entre décembre 2014 et 30 mars 2015 qui a connu la réalisation de 3160 visites de terrain par les unités médicales mobiles et 77 campagnes médicales spécialisées. Ce qui a permis d'offrir 8.049.954 prestations médicales au niveau de quatre régions: Souss Massa Draa, Guelmim Smara, Marrakech Tensift Al Haouz et Meknès Tafilalet. Réalisation de 3892 visites de terrain par des unités de santé mobiles au niveau national, en 2015, avec la réalisation de 130751 contrôles médicaux et 14186 services de prévention pour les femmes en phase d'accouchement, ainsi que l'organisation de 27 campagnes médicales spécialisées. 	100%
Mesure 96: Renforcement en quantité et en qualité des services de maternité dans les hôpitaux et maisons d'accouchement «Dar al Oumouma»	Nombre d'unités mobiles créées	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation des études et des opérations de construction des unités d'accouchement Poursuite de l'aménagement et la modernisation des unités d'accouchement dans les hôpitaux au niveau de toutes les régions du Royaume. Renforcement des hôpitaux et des maternités «Dar al Oumouma» à travers la création des postes suivants: <ul style="list-style-type: none"> 142 postes pour les généralistes; 21 postes pour les spécialistes obstétriciens et gynécologiques; 414 infirmières polyvalents; 233 infirmières spécialisées en accouchement; Poursuite des études et construction des unités d'accouchement. 	100%





Axe V:

Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles



L'engagement à réaliser l'équité et l'égalité des chances dans toutes les étapes de la mise en œuvre des projets d'infrastructure de base, à faciliter l'accès des femmes aux services et à la propriété et produire des statistiques ventilées par sexe dans les domaines du logement, de l'énergie, de l'environnement et du désenclavement, demeure parmi les outils fondamentaux pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et des filles.

En effet, le 5ème axe du PGE relatif au développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles, ambitionne de réorienter les programmes des infrastructures de base par l'intégration des besoins spécifiques aux femmes, avec l'obligation de procéder à une étude systématique de l'impact et des effets socio-économiques escomptés des différents projets. Le bilan de la mise en œuvre des mesures de cet axe se caractérise par un ensemble d'études sur les effets des projets et des programmes exécutés et qui aboutissent à des résultats et données sensible au genre, ce qui représente une avancée positive dans la perspective intégrant le genre dans la planification.

● **Prise en compte de la dimension genre dans les programmes d'accès au logement et de désenclavement et mise à niveau du milieu semi-urbain et rural**

Vu que le droit au logement est considéré comme un droit constitutionnel du fait qu'il représente l'un des besoins fondamentaux pour préserver la dignité de la personne. Un ensemble de programmes sociaux a été mis en œuvre pour permettre aux citoyens et citoyennes de jouir de ce droit. Ces programmes ont contribué à mettre à disposition des logements décentes et des conditions de vie digne à tous les membres de la famille sans aucune discrimination entre les sexes, en tenant compte des spécificités genre. Il s'agit notamment du:

Programme de lutte contre l'habitat insalubre dans ses différentes formes, la réduction du déficit en logement à travers la diversification de l'offre pour couvrir toutes les couches de la population, ainsi que la mise à niveau et la réhabilitation des villes marocaines dans le cadre du grand chantier de la politique de la ville. Ainsi, parmi 85 villes 56 ont été déclarées sans bidonvilles, ce qui a permis d'améliorer la situation sociale de 250.000 familles concernées par le programme parmi les 388 000 familles résidant dans les bidonvilles. Par ailleurs 82% des familles restantes sont concernées par des programmes ayant fait l'objet de contractualisation.

Programme de réhabilitation de l'habitat menaçant ruine qui constitue un danger pour la vie des familles qui y vivent, à ce sujet plusieurs programmes ont été mis en place pour réhabiliter les différentes catégories de ces habitats dans les villes anciennes, les kasbahs et les autres quartiers menaçant ruine. Selon le recensement réalisé en 2012, 43 734 constructions menaçant ruine dont 50% ont fait l'objet de contractualisation, soit plus de 21000 constructions. Alors qu'il sera procédé à la contractualisation pour le traitement des 50% restants au cours des années 2016 et 2017.

L'habitat dans le monde rural: Dans le cadre des efforts déployés pour la réhabilitation de l'habitat dans le monde rural et l'amélioration des conditions de vie de la population, et dans le souci de préserver le patrimoine historique et architectural, le Ministère a élaboré en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement un programme de développement durable pour les Ksours et les Kasbats.

Ce programme va permettre de mettre en place la stratégie globale d'intervention sur cette catégorie d'habitat à travers la réalisation au cours des cinq prochaines années de dix opérations pilotes dans dix sites des ksours et kasbats.

L'enquête nationale pour l'évaluation de l'impact des programmes de la lutte contre l'habitat insalubre sur les individus et les conditions de vie des familles réalisée en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'Égalité entre les Sexes et l'Autonomisation de la Femme qui avait pour objectif d'approfondir la compréhension des transformations et des indicateurs induits sur la vie des familles bénéficiaires des programmes de lutte contre l'habitat insalubre. Cette enquête va permettre l'élaboration d'une base de données statistique des bénéficiaires ventilées par sexe sur les caractéristiques sociales, économiques et démographiques, et la situation relative à l'acquisition d'un logement convenable et sa propriété. Parmi les principaux résultats de cette enquête:

- L'amélioration considérable des conditions de logement des bénéficiaires exprimée par un taux de satisfaction dépassant 80% étant donné que le nouveau logement répond aux normes de l'habitat décent garantissant le raccordement à l'eau, à l'électricité et à l'assainissement;
- L'augmentation du taux de scolarisation qui a dépassé 96% pour les enfants âgés de 5 à 14 ans;
- La réduction du taux de pauvreté matérielle de 20 points, de 48,7 à 28,3% et
- Une légère diminution du taux de chômage de 4 points, de 27,3 à 23,5%;
- Une amélioration légère du taux d'accès des femmes à la propriété du logement de 3 points, en passant de 15,3 à 18,7%.

L'enquête nationale sur la demande dans le domaine de l'habitat qui est basée sur un échantillon de 55 460 familles pour identifier les demandes de logements dans le milieu urbain et rural et dans l'objectif de ressortir et circonscrire les pôles d'attraction résidentiels au niveau national et régional, identifier les demandes de logements et connaître leur nature et leur répartition au niveau du territoire national, tout en traçant la dynamique de la mobilité de la population au titre des dix dernières années. Cette enquête vise également à évaluer la satisfaction des familles de leur logement actuel et appuyer le marché de l'immobilier par les données nécessaires en matière de demande de logements. Les principaux résultats de l'enquête sont:

- La demande de logements en tout genre s'élève à 1.573.000 unités dont 77,8% de la demande globale est accaparée par cinq régions (Casablanca–Settat, Marrakech–Safi, Rabat–Salé–Kenitra, Tanger Tétouan Al Hoceima et Fès–Meknès).
- L'infrastructure de base et les équipements demandés dans le milieu urbain sont les établissements scolaires avec un pourcentage de 60%, la santé avec 47%, les marchés/les magasins avec 45% et le transport public avec 42%. Pour le milieu rural les taux sont de 65% pour les établissements scolaires, 59% pour la santé, 54% pour le transport public et 32% pour les marchés/les magasins.
- 51% de ceux qui souhaitent acquérir un bien immobilier dans le monde urbain désirent que la valeur du bien soit moins ou égale à 250.000 contre 77% dans le monde rural. Quant aux demandes de logement selon le genre, la demande reste élevée chez les hommes avec un taux de 87%, alors qu'elle se limite à 13% pour les femmes.
- S'agissant de la situation familiale des demandeurs de logements les personnes mariées représentent un taux supérieur à 76%.

Les infrastructures et les équipements de base pour le désenclavement, notamment les routes jouent un rôle primordial pour faciliter l'accès aux services sociaux de base et pour la relance de l'économie et le développement des ressources locales. A ce sujet le Maroc a franchi des étapes importantes depuis 1995, notamment en matière de désenclavement de la population rurale à travers les programmes suivants:

- Le premier programme national des routes rurales (1995–2005) qui a connu la réalisation de 11.000 Km avec un montant de 7 milliard de dirhams, a permis d'augmenter le taux d'accès de la population rurale aux équipements routiers de 34% au lancement du programme en 1995 à 54% en 2005;
- Le deuxième programme national des routes rurales qui a été lancé en 2006 pour la réalisation de 15.560 Km avec une enveloppe budgétaire de 15,5 milliards de dirhams au profit de 3 millions habitants ruraux. Dans le cadre de ce programme 1054 Km de routes ont été réalisés au titre de l'année 2014, 1221 Km au titre de l'année 2015 et 354 Km au cours du premier semestre de l'année 2016, ce qui a induit une augmentation de la longueur totale des routes rurales réalisées depuis le lancement du programme à 13.871 Km en juin 2016. Ceci a permis le désenclavement de 2.885.000 habitants résidant dans le monde rural dont les femmes représentent un pourcentage de 50,7% (selon le recensement de 2014) soit, 1.462.695 habitants.

En 2013, une étude analytique a été lancée pour l'évaluation de l'impact des programmes 1 et 2 des routes rurales en vue d'assurer un développement durable. Cette étude qui a été achevée en 2014 et dont les résultats ont été présentés le 23 février 2016, a mis en exergue plusieurs effets positifs des deux programmes, notamment dans le domaine du transport, de la scolarisation, de la santé, de l'enseignement et l'agriculture avec une amélioration de la situation socioéconomique de la population rurale:

- Augmentation du nombre des filles scolarisées de 7,4 points (de 65% à 72,4%)
 - Augmentation de la moyenne annuelle des visites des familles aux centres de santé avec un pourcentage de 32,3% (de 6,4 à 8,5 visites par année pour une famille)
 - Réduction de la durée du déplacement pour le centre de santé le plus proche d'un pourcentage de 35,1% (de 57 à 37 minutes) au cours de l'été et d'un pourcentage de 35,7% (de 70 à 45 minutes) au cours de l'hiver
 - Réduction du prix de transport des personnes d'un pourcentage de 26% (de 0,88 à 0,65 /personne/Km)
 - Réduction du prix de transport des marchandises d'un pourcentage de 14,7% (de 3,24 à 2,76 /tonne/Km)
 - Le programme de mise à niveau territoriale lancé en 2011 dans le cadre de l'INDH pour la réalisation de 2313 Km de routes et 68 ouvrages au profit de 800.000 habitants pour un montant de 2,5 milliards de dirhams.
- **Développement des énergies renouvelables pour alléger la charge de l'approvisionnement en énergie des femmes**

La femme joue un rôle primordial dans la rationalisation de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles comme l'énergie, l'eau et la préservation de l'environnement. Par ailleurs, le rayonnement de la femme et l'activation de son rôle dans la société ne peuvent être réalisés qu'en la dotant des services de base, surtout l'enseignement, l'eau, la santé et l'énergie. Ces services sont importants dans le désenclavement de la femme particulièrement dans le monde rural et ce, à travers:

- L'extension et l'amélioration de l'accès aux services des énergies nouvelles;
- La dotation de la femme en connaissances et expertises nécessaires pour qu'elles puissent participer à la rationalisation de la consommation et de l'utilisation de l'énergie et des ressources naturelles en général;
- La conscientisation et la sensibilisation aux problèmes de l'environnement par son intégration et sa participation à travers l'organisation des campagnes de sensibilisation sur l'efficacité énergétique et la préservation de l'environnement. Dans ce cadre, il a été procédé à l'élaboration en 2009 d'une stratégie énergétique nationale pour atteindre le développement tout en répondant aux dispositions liées à la protection de l'environnement. Laquelle stratégie se base sur:
 - La garantie de l'approvisionnement en énergie avec un coût rationnel: Le programme d'électrification rurale global (PERG) a contribué à l'amélioration de la scolarisation des filles et l'encouragement des activités génératrices de revenus, ainsi que l'amélioration qualitative des conditions de vie des familles rurales;
 - L'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production de l'électricité: La proportion des énergies renouvelables (sources éoliennes et hydroélectrique) qui atteint 5% dans le package national de l'énergie (2014), alors qu'il était de 3% en 2002. Il est prévu une augmentation de la proportion de l'énergie éolienne de 3,6% dans le package énergétique en 2009 à 15% en 2020, et l'énergie solaire de zéro à 14% au cours de la même période. Ainsi, le pourcentage global des énergies renouvelables atteindra 43% de la capacité électrique globale à l'horizon 2020. De ce fait on aura dépassé l'objectif qui était programmé pour cet horizon fixé à 42%, sachant bien que le Maroc va œuvrer pour l'augmentation de la part des énergies renouvelables à 52% de la capacité électrique à l'horizon 2030 selon la déclaration de Sa Majesté le Roi Mohamed VI dans son discours à l'occasion de la réunion des chefs d'Etat lors de la 21èmesession de la conférence des parties à la convention cadre des nations unies relative aux changements climatiques tenue à Paris. Les programmes prévus à l'horizon 2030 vont permettre de réduire la dépendance énergétique de 97,5 % en 2008 à 82% en 2030.
- **Approvisionnement en eau potable et préservation de l'environnement**

L'augmentation du taux d'approvisionnement du monde rural en eau potable au niveau national

En effet, le taux d'approvisionnement en eau potable du monde rural a augmenté à 95% à la fin de l'année 2015, ainsi la mesure 109 du PGE a été réalisée. Les investissements consentis dans ce domaine ont atteint 18,5 milliards de dirhams entre 1995 et 2016 et le pourcentage de raccordement individuel a atteint environ 40%.

La mise en œuvre du programme national de mise à niveau environnemental des écoles rurales de point de vue assainissement, eau potable la réalisation des installations en prenant en compte l'aspect genre. En effet, des services sanitaires pour les filles et les institutrices ont été construits, ainsi que des installations sanitaires des élèves et des personnes à besoins spécifiques. Depuis son lancement en 2009, il a été procédé à l'équipement de 650 écoles rurales en installation d'eau potable et d'assainissement par les services du Ministère Délégué chargé de l'eau. De son côté l'Office National d'Electricité et de l'Eau Potable (ONEE) a procédé au raccordement de 1677 écoles rurales en eau potable dans le cadre de la convention cadre avec le Ministère de l'Education Nationale en 2008.

Parallèlement à la réalisation des travaux des installations de l'eau potable, l'ONEE organise des campagnes de conscientisation pour informer et sensibiliser la population cible sur l'importance du projet et leur inculquer comment maintenir la qualité de l'eau lors de son transport, son stockage et de son utilisation. Dans ce cadre il a été réalisé ce qui suit:

- Elaboration d'un guide pratique au profit des associations et des communes gestionnaires du service de l'eau potable et de l'assainissement dans le monde rural contenant les références législatives et légales de la collectivité locale, les dispositions pour l'approvisionnement en eau potable, les modalités d'élaboration des projets et la demande de leur financement, en plus de la gestion administrative et financière de l'association des utilisateurs de l'eau potable et la gestion technique des installations hydriques et la gestion du contentieux
- Elaboration d'un guide pratique au profit des gardiens et gardiennes gérant les fontaines publiques en milieu rural
- Elaboration d'un guide concernant le programme d'approvisionnement en eau potable et dont bénéficie la population rurale (femmes, filles, hommes et enfants).



Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 14: Prise en compte de la dimension genre dans les programmes d'accès au logement et de désenclavement et mise à niveau du milieu semi-urbain et rural				
Mesure 97: Prise en compte de la dimension genre dans les programmes d'accès au logement et de lutte contre l'enclavement	Nombre de programmes d'accès au logement, programme de lutte contre l'enclavement et de mise à niveau du milieu rural et semi urbain intégrant le genre	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Ratification de 30 conventions concernant le financement et la réalisation des installations d'eau potable au cours de l'année 2014, dans le cadre du partenariat entre les collectivités territoriales et l'office national de l'électricité et de l'eau potable. • Une subvention de 302 millions de dirhams a été attribuée aux collectivités territoriales pour l'approvisionnement du monde rural par l'électricité, avec un taux de couverture de 98,4%, et ce dans le cadre de l'appui du programme de réhabilitation territoriale 2011-2015. • Contribution, au titre de l'année 2014, par plus de 467 millions de dirhams pour les routes rurales de l'ensemble de l'enveloppe financière globale allouée par le Ministère de l'Équipement et des Transports à ce secteur. En plus d'une contribution de 1,7 milliards de dirhams dans le programme de réhabilitation territoriale 2011-2015, et de 14,5 millions de dirhams destinés à l'achat des engins de routes et de désenclavement du monde rural. • Appui du programme d'assainissement liquide, au cours de l'exercice 2014, par un montant de 464 millions de dirhams, ce qui a contribué à l'amélioration de la situation du secteur de l'assainissement liquide via: <ul style="list-style-type: none"> • L'augmentation du taux de raccordement au réseau d'assainissement dans les zones urbaines, à 73%; • L'augmentation du nombre de stations de traitement des eaux usées à environ 85 stations; • L'augmentation du taux de traitement des eaux usées à 38%. 	100%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 97: Prise en compte de la dimension genre dans les programmes d'accès au logement et de lutte contre l'enclavement	Nombre de programmes d'accès au logement, programme de lutte contre l'enclavement et de mise à niveau du milieu rural et semi urbain intégrant le genre	Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de 56 Villes sans Bidonvilles sur 85 Villes programmées, ce qui a permis d'améliorer la situation de plus de 250 000, famille concerné par le programme, sur 388.000 des familles habitant les bidonvilles. • 82% des familles restantes sont concernées par des programmes en cours d'exécution. • Identification de 43.734 bâtiments menaçant ruine selon le recensement de l'année 2012. • Contractualisation à propos de 50% de bâtiments menaçant ruine, dans le cadre du programme d'habitat menaçant ruine: environ plus de 21.000 bâtiments. • Contractualisation pour traiter les 50% restants dans les années 2016 et 2017. 	100%
		Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une étude pilote sur la mise en place d'un schéma provincial de cohérence des services publics dans les provinces d'Al Haouz et de Khouribga, en tant que cadre pour l'homogénéité entre la programmation publique et les collectivités locales en termes de services fournis aux habitants, et les équipements publics, dans le but de trouver des réponses adaptées à chaque province au niveau de la programmation, du financement et de la gestion des services publics, et de parvenir à une couverture équitable et efficace des services publics de base au niveau de chaque Province tout en créant une dynamique de l'économie locale grâce à la fourniture d'une offre adéquate en termes de services d'appui en tant qu'outil de compétitivité territoriale. 	L'étude a été achevée et le Ministère avec ses partenaires va étudier la possibilité de la généraliser sur l'ensemble des provinces du Royaume 100%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 97: Prise en compte de la dimension genre dans les programmes d'accès au logement et de lutte contre l'enclavement	Nombre de programmes d'accès au logement, de lutte contre l'enclavement et de mise à niveau du milieu rural et semi urbain intégrant le genre	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'environ 190 projets des points d'eau en reliant 1430 douars au réseau d'eau potable réalisés grâce à: <ul style="list-style-type: none"> • 2262 points d'eau (fontaines, réservoirs, citernes, sources, khattaras, stations de pompage ...) réalisés grâce à un montant global de 924 millions de dirhams dont 711 millions provenant de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain; • Raccordement individuel au profit de 12.000 familles d'un montant global de 337 millions dirhams dont 123 millions en tant que contribution de l'Initiative nationale pour le développement humain; • Elargissement du réseau d'eau potable au profit de 155,760 familles d'un montant global de 2,5 millions de dirhams dont 44 % millions de contribution de l'Initiative nationale pour le développement humain; • Réhabilitation des canaux: au profit de 4700 maison d'un montant global de 34 millions de dirhams dont 28 millions de contribution de l'Initiative nationale pour le développement humain. 	100%
		Ministère de l'équipement et du transport et de la logistique	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 1054 km des routes rurales dans le cadre du deuxième programme national des routes rurales, au titre de l'année 2014 et 1221 km pour l'année 2015 et 354 km au cours des six premiers mois de 2016. • La longueur des routes rurales réalisés depuis le début du programme jusqu'à Juin 2016 est 13871 km, ce qui a permis le désenclavement de 2.885 millions d'habitants de la population rurale, où les femmes représentent 50,7% (selon le recensement de 2014), soit environ 1.462.695 habitants. 	100%
		Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'une enquête nationale sur «l'évaluation de l'impact de l'habitat insalubre sur l'individu et la vie des ménages», en partenariat avec l'ONU FEMMES. • Diffusion des résultats de l'enquête nationale sur «l'évaluation de l'impact de l'habitat insalubre sur l'individu et la vie des ménages». 	

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 98: Prise en compte des critères sociaux dans la préparation et l'offre du logement économique	Nombre de projets de logement respectant les critères sociaux	Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> • Signature de plus de 936 conventions entre les promoteurs et l'Etat pour la réalisation de plus de 1.476.000 habitats sociaux dans le cadre du programme habitat social 250.000 Dhs. • 684 projets en cours de réalisation comportent plus de 474.500 appartements, dont environ de 250.000 appartements dont les travaux sont achevés. • Réalisation d'environ 35.300 unités parmi les 56000 unités où les travaux sont lancés, dans le cadre du Programme logement à faible coût. <ul style="list-style-type: none"> • Environ 130.400 familles bénéficiaires, depuis l'année 2004 dans le cadre de la «Garantie FOGARIM» relevant du fonds «Damane Assakane»; • Environ 27.200 familles bénéficiaires, depuis l'année 2004 dans le cadre de la Garantie FOGALOGÉ relevant du fonds «Damane Assakane». • Mise en place de nouvelles dispositions au niveau de la loi de finances 2014, ce qui a permis la signature de 41 conventions avec l'Etat concernant plus de 15.700 unités de logement, y compris 22 conventions concernant la réalisation d'environ 8.300 unités dans le cadre du programme logement de la Classe moyenne . • Conclusion des contrats relatifs à des projets de mise à niveau des villes marocaines afin de les ramener à un niveau offrant un environnement social et économique au service des citoyens. Il a été procédé à l'étude de plusieurs projets dans diverses villes, et plus de 70 d'entre eux ont été approuvés. 	100%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 99: Préparation de base de données sur le genre sur la propriété d'un logement, les programmes de relogement et ré-hébergement	Des bases de données prenant en compte le genre	Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation de l'enquête nationale d'évaluation de l'impact de l'habitat insalubre sur l'individu et la vie des ménages, en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU / FEMMES), les résultats de cette enquête ont montré: <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration des conditions de logement des bénéficiaires avec un taux de satisfaction qui dépasse 80% avec un taux de glissement qui ne dépasse pas 9,7%. Les nouveaux logements répondent aux normes de logement adéquat en assurant le raccordement au réseau de l'eau potable, l'électricité et l'assainissement; • Augmentation du taux de scolarisation de plus de 96% pour les enfants âgés de 5 à 14 ans. • Baisse du taux de pauvreté de 20 points de 48,7 à 28,3%; • légère baisse du taux de chômage de 4 points de 27,3 à 23,5%; • Amélioration au niveau du taux d'accès de femmes à la propriété du logement de 3 points qui a augmenté en passant de 15,3 à 18,7%. ● Réalisation d'une enquête nationale sur la demande en matière de logement basée sur un échantillon de 55.460 familles pour identifier les demandes de familles en termes d'habitat dans les zones urbaines et rurales, ce qui a montré: <ul style="list-style-type: none"> • La demande de logements de toutes sortes s'élève à environ 1.573.000 unités de logement; • 77,8% de la demande globale est localisée dans cinq régions: La région Casablanca –Settat, région Marrakech–Safi, la Région Rabat–Salé–Kenitra, Région Tanger–Tétouan–Hoceima, Région Fès Meknès; • Le type de l'immobilier sollicité est le logement avec un taux qui dépasse 82% par rapport au lot de terrain, et 86,5% préfèrent la propriété plutôt que le bail; 	70%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 99: Préparation de base de données sur le genre sur la propriété d'un logement, les programmes de relogement et ré-hébergement	Des bases de données prenant en compte le genre	Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville	<ul style="list-style-type: none"> En ce qui concerne les infrastructures et les équipements sollicités, ils concernent principalement, pour le milieu urbain, les établissements d'enseignement avec un taux de 60%, la santé 47%, les marchés / magasins commerciaux 45%, le transport public 42%. Quant au milieu rural, les priorités souhaitées sont les établissements d'enseignement 65%, la santé 59%, suivis par le transport public 54%, puis les marchés / magasins commerciaux 32%; 51% de personnes souhaitant l'acquisition de biens immobiliers dans les zones urbaines veulent sa valeur soit inférieure ou égale à 250.000 dirhams, et contre 77% dans les zones rurales; En ce qui concerne les demandes de logement selon le genre, elles restent élevées pour les hommes avec un taux de 87%, tout en restant limitées à 13% pour les femmes; Concernant la situation familiale pour ceux qui souhaitent acquérir un logement, les couples mariés représentent un taux dépassant 76%. 	70%
Sensibilisation du département de l'équipement et du transport sur l'importance de l'analyse selon le genre dans les plans des voies et des routes	Nombre d'opération de communication et de sensibilisation	Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique	Le département a proposé l'annulation de la mesure	0%
Formation sur l'analyse du genre au profit des cadres de la direction de la stratégie du Ministère de l'équipement et du transport et de la logistique	Elaboration et mise en œuvre du guide sur le genre		3 cadres ont bénéficié d'une formation (deux chargés de la programmation du budget et le troisième chargé de la formation continue) dans le domaine de l'analyse selon le genre. L'intégration de cette thématique au niveau des prochains modules de formation en vue de la généraliser.	60%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 100: Instauration du principe de l'égalité dans l'étude d'impact social des politiques publiques				
Préparation d'un guide pour tenir compte du genre dans les études d'impact des projets	Réalisation du guide	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	Non réalisée	0%
Formation des directeurs de projets à l'intégration de la dimension genre dans la conception et la préparation de ces projets	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de bénéficiaires des deux sexes de l'opération de la formation • Nombre de directeurs formés 	Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique		

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 15: Développement des énergies renouvelables pour alléger la corvée des femmes dans le milieu rural				
Mesure 10I: Appui aux programmes qui tiennent compte des besoins des femmes en vue de renforcer les énergies				
Consolidation du programme «bois-énergie» en vue de la promotion des techniques et outils pour une meilleure efficacité énergétique	Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant des techniques et outils de l'efficacité énergétique	Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du Programme National de généralisation des Lampes à Basse Consommation • Mise en œuvre du programme national des chauffe-eaux solaires qui vise à augmenter la superficie des panneaux solaires de 366.000 mètres carrés en 2013 à 1,7 millions de mètres carrés à l'horizon 2020. • Dans le but de développer un cadre réglementaire pour l'efficacité énergétique dans les constructions, l'Agence nationale pour le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique a mis en place la réglementation thermique dans la construction, à travers le Programme national pour l'efficacité énergétique dans les bâtiments (avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement et en concertation avec les partenaires du département). • Réalisation de l'audit énergétique au profit de 50 entreprises industrielles, avec l'appui de la Banque africaine de développement, pour mettre l'accent sur les mesures nécessaires visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le département industriel y compris les recommandations et les mesures qui ne demandent pas de l'investissement. • Adoption du programme de mise à niveau énergétique des mosquées dans le cadre de la convention signée, le 8 Avril 2014, entre le ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, et le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques et la société d'investissement énergétique (SIE). Ce programme comprend l'installation de lampes à basse consommation, l'utilisation des chauffe-eaux solaires, ainsi que l'auto-production d'électricité en adoptant des systèmes photovoltaïques, et ce dans le but de réduire la consommation énergétique des mosquées jusqu'à 40% et la mise à niveau de 15000 mosquées en deux phases: 	100%
		Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement		

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

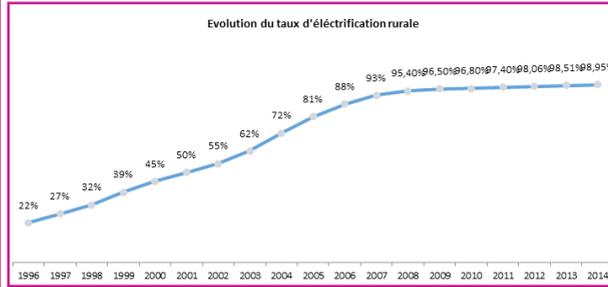
Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Consolidation du programme «bois-énergie» en vue de la promotion des techniques et outils pour une meilleure efficacité énergétique	Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant des techniques et outils de l'efficacité énergétique	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • La première phase pilote qui comprendra 1000 mosquées (petites, moyennes et grandes); • La deuxième phase vise à généraliser ce programme dans tout le pays. • Adoption du Programme «Bois énergie», qui couvre les zones rurales qui se basent sur le bois comme source principale d'énergie, et ce dans le but de réduire la dégradation de l'environnement. Ce programme vise à promouvoir l'efficacité énergétique ainsi que le développement de sources alternatives de cette énergie comme l'énergie solaire et le gaz butane ce qui contribuera à alléger la pression sur les forêts et libérer les femmes et les filles des corvées du ramassage du bois. • Dans les zones urbaines, le programme comprenait l'équipement des salles de bains et des fours tout en améliorant l'efficacité des chaudières et des fours. • Réalisation du projet de distribution de biogaz dans la région de Souss-Massa en collaboration avec l'Agence Allemande pour la Coopération Internationale et le Conseil régional de l'investissement agricole de Souss-Massa pour fournir de nouvelles ressources énergétiques domestiques alternatives aux sources d'énergie traditionnelle (bois, charbon et de carburant), dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'utilisation des résidus végétaux comme source d'énergie . • Adoption du programme de réhabilitation énergétique des salles de bains, en partenariat avec l'Agence Française de Développement, qui a permis la rénovation de 140 salles de bains publiques. 	100%
Extension du programme «maisons d'énergie» pour améliorer le circuit de commercialisation du gaz	Taux de familles rurales approvisionnées en bois de chauffage gaz			
Extension de l'expérience des fours solaires réalisée à Essaoura et Safi	Baisse du nombre des femmes occupées à s'approvisionner en bois et eau			
Réalisation d'un module de duplication des fours solaires	Ventes de bouteilles de gaz distribuées aux maisons d'énergies Nombre d'hommes et de femmes s'approvisionnant auprès des maisons d'énergies			

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 102: Production de données ventilées par sexe des bénéficiaires des programmes				
Réalisation d'une étude d'évaluation d'impact	<p>Nombre d'hommes et de femmes bénéficiant de campagnes de sensibilisation et de formation sur l'utilisation des fours solaires</p> <p>Durée des activités domestiques productives (avant et après l'utilisation des fours cuiseurs solaires)</p> <p>Nombre de logement et services bénéficiant des panneaux solaires</p>	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de façon régulière des études prospectives et des enquêtes sur la consommation énergétique par les différents secteurs économiques, et ce dans l'objectif d'avoir une connaissance détaillée et précise de la consommation en énergie et l'enrichissement de la base de données énergétiques par des données et des statistiques détaillées et actualisées. Il a été également procédé à la mise à jour des programmes entrepris à la lumière de ces études: • Réalisation d'une enquête statistique sur la consommation énergétique dans le secteur du transport au cours de l'année 2011; • Réalisation d'une enquête statistique sur la consommation énergétique dans le secteur du bâtiment (familles et services) au cours de l'année 2012; • Réalisation d'une enquête statistique sur la consommation énergétique dans le secteur de l'industrie au cours de l'année 2013; • La programmation d'une enquête de terrain sur la consommation énergétique dans le secteur de l'agriculture. 	40%
Mesure 103: Renforcement de l'électrification rurale décentralisée par panneaux solaires de manière à soutenir la création de coopératives féminines dans le monde rural	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements et services bénéficiant des panneaux solaires • Nombre de coopératives créées 	Le ministère chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance	Le secteur de l'économie sociale ne relève plus des attributions du ministère chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance Selon le décret n° 213.836 du 13 novembre 2013.	40%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 103: Renforcement de l'électrification rurale décentralisée par panneaux solaires de manière à soutenir la création de coopératives féminines dans le monde rural	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements et services bénéficiant des panneaux solaires • Nombre de coopératives créées 	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux d'électrification rurale de 18% en 1995 à 98,95% à fin 2014 dans le cadre du programme d'électrification rurale intégré. • Equipement de 51.559 mille maisons par des plaques solaires dans 3663 douars, dans le cadre de l'électrification décentralisée. • La confirmation de l'impact positif du PERG qui a permis: <ul style="list-style-type: none"> • L'appui des objectifs de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain; • L'amélioration des conditions de vie des familles du monde rural; • Encourager l'utilisation des équipements des électroménagers dans les familles rurales; • L'augmentation du taux de scolarisation des filles rurales; • L'encouragement des activités génératrices de revenus (création de coopératives). 	40%



Source: Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 103: Renforcement de l'électrification rurale décentralisée par panneaux solaires de manière à soutenir la création de coopératives féminines dans le monde rural	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logements et services bénéficiant des panneaux solaires • Nombre de coopératives créées 	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Les retombées positives du Programme de l'Electrification Rurale Généralisée sur le plan économique et social dans le monde rural, notamment dans les zones éloignées et de montagne, ont confirmé les résultats des études socio-économiques et sociologiques réalisées par l'ONEE. Ces études ont montré la contribution du programme dans: <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de l'activité commerciale et la création de petites activités industrielles et agricoles nouvelles génératrices de revenus et qui contribuent à la création de nouveaux emplois; • L'accès aux technologies de communications et l'équipement des coopératives féminines (télévisions, satellites); • La dotation des services sociaux en l'électricité (dispensaires, écoles); • L'amélioration des conditions de scolarisation des enfants et le retardement des années de déperdition scolaire notamment pour les filles; • La limitation de l'exode rural; • La construction des maisons en dur et leur équipement en électroménager. 	40%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation																																								
Mesure 104 : Distribution de fours solaires et de fours cuiseurs améliorés à quelques communes rurales afin d'améliorer les conditions de vie des femmes	Nombre de fours solaires distribués	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux d'électrification rurale de 18% en 1995 à 98,95% à fin 2014 dans le cadre du programme d'électrification rurale intégré. • Equipement de 51.559 mille maisons par des plaques solaires dans 3663 douars, dans le cadre de l'électrification décentralisée. • La confirmation de l'impact positif du PERG qui a permis : <ul style="list-style-type: none"> • L'appui des objectifs de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain ; • L'amélioration des conditions de vie des familles du monde rural ; • Encourager l'utilisation des équipements des électroménagers dans les familles rurales ; • L'augmentation du taux de scolarisation des filles rurales ; • L'encouragement des activités génératrices de revenus (création de coopératives). 	100%																																								
	Nombre de fours améliorés distribués	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement																																										
Mesure 105 : sensibilisation à l'importance de l'utilisation des fours solaires et fours améliorés	Nombre de journées de sensibilisation organisées	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur	<p>Evolution du taux d'électrification rurale</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Taux d'électrification rurale (%)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>1996</td><td>22%</td></tr> <tr><td>1997</td><td>27%</td></tr> <tr><td>1998</td><td>32%</td></tr> <tr><td>1999</td><td>39%</td></tr> <tr><td>2000</td><td>45%</td></tr> <tr><td>2001</td><td>50%</td></tr> <tr><td>2002</td><td>55%</td></tr> <tr><td>2003</td><td>62%</td></tr> <tr><td>2004</td><td>72%</td></tr> <tr><td>2005</td><td>81%</td></tr> <tr><td>2006</td><td>88%</td></tr> <tr><td>2007</td><td>93%</td></tr> <tr><td>2008</td><td>95,40%</td></tr> <tr><td>2009</td><td>96,50%</td></tr> <tr><td>2010</td><td>96,80%</td></tr> <tr><td>2011</td><td>97,40%</td></tr> <tr><td>2012</td><td>98,06%</td></tr> <tr><td>2013</td><td>98,51%</td></tr> <tr><td>2014</td><td>98,95%</td></tr> </tbody> </table>	Année	Taux d'électrification rurale (%)	1996	22%	1997	27%	1998	32%	1999	39%	2000	45%	2001	50%	2002	55%	2003	62%	2004	72%	2005	81%	2006	88%	2007	93%	2008	95,40%	2009	96,50%	2010	96,80%	2011	97,40%	2012	98,06%	2013	98,51%	2014	98,95%	
Année	Taux d'électrification rurale (%)																																											
1996	22%																																											
1997	27%																																											
1998	32%																																											
1999	39%																																											
2000	45%																																											
2001	50%																																											
2002	55%																																											
2003	62%																																											
2004	72%																																											
2005	81%																																											
2006	88%																																											
2007	93%																																											
2008	95,40%																																											
2009	96,50%																																											
2010	96,80%																																											
2011	97,40%																																											
2012	98,06%																																											
2013	98,51%																																											
2014	98,95%																																											

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 106 : Rationalisation de l'utilisation du bois de chauffage et sensibilisation à l'importance d'utilisation de matières alternatives	Quantité de bois économisée Rétrécissement de la superficie forestière	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Les retombées positives du Programme de l'Electrification Rurale Généralisée sur le plan économique et social dans le monde rural, notamment dans les zones éloignées et de montagne, ont confirmé les résultats des études socio-économiques et sociologiques réalisées par l'ONEE. Ces études ont montré la contribution du programme dans : <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de l'activité commerciale et la création de petites activités industrielles et agricoles nouvelles génératrices de revenus et qui contribuent à la création de nouveaux emplois ; • L'accès aux technologies de communications et l'équipement des coopératives féminines (télévisions, satellites) ; • La dotation des services sociaux en l'électricité (dispensaires, écoles) ; • L'amélioration des conditions de scolarisation des enfants et le retardement des années de déperdition scolaire notamment pour les filles ; • La limitation de l'exode rural ; • La construction des maisons en dur et leur équipement en électroménager. 	100%
Mesure 107: Extension du programme « maisons d'énergies » pour améliorer les canaux de commercialisation du gaz et commercialiser les chauffe-eaux solaires afin d'améliorer les conditions de vie des femmes rurales	Nombre de bénéficiaires des deux sexes dans les régions rurales	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	Généralisation de l'accès au gaz du butane (il est toujours subventionné par l'Etat) et qui est utilisé dans le milieu rural pour la cuisson ce qui libère la femme de la corvée de chercher du bois pour la combustion.	

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 108: Réalisation du programme de valorisation énergétique de la biomasse pour développer de nouvelles sources d'énergie produites localement qui remplacerait l'énergie classique	Nombre de bénéficiaires des deux sexes dans les régions rurales	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de ressources énergétiques, notamment les énergies renouvelables, pour satisfaire les besoins énergétiques des femmes des zones rurales. • Développement des mesures de l'efficacité énergétique à travers des incitations et des campagnes éducatives et de sensibilisation visant les principaux secteurs consommateurs de l'énergie, notamment l'industrie, le transport et les bâtiments, et ce afin de garantir un développement urbain durable selon une approche concertée et intégrée pour atteindre les objectifs de l'économie énergétique en 2020 et 2030 jusqu'à 12 et 15% respectivement. • Réalisation du projet de distribution du bio gaz dans la région de Souss-Massa, en partenariat avec l'agence de coopération internationale d'Allemagne et le conseil régional d'investissement agricole, à travers la mise à disposition de nouvelles ressources énergétiques alternatives aux autres sources d'énergie traditionnelles (bois, charbon et carburant) dans le cadre du programme intégré pour le développement de l'utilisation des résidus végétaux en tant que sources d'énergie. 	100%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 16: Approvisionnement en eau potable et préservation de l'environnement				
Mesure 109: Augmentation du taux d'approvisionnement du monde rural en eau potable au niveau national	Croissance du taux d'approvisionnement du monde rural en eau potable de 92% à la fin de 2011 à 95% à la fin de 2015	Ministère Délégué chargé de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du taux d'approvisionnement en eau potable au milieu rural à 95% à la fin 2015: 13,5 millions de bénéficiaires en milieu rural dont 49.6% sont des femmes et des filles, dans le cadre du programme de généralisation d'approvisionnement de la population rurale en eau potable). • Environ 18.5 milliards de dirhams est le montant d'investissements réalisés dans ce domaine entre 1995 et 2016. • 40% taux de raccordements en eau potable. Les demandes de raccordements individuels de la population rurale ont augmenté et peuvent atteindre 95.5% à la fin 2016 et 96.5% à l'horizon 2017 parallèlement à l'accélération du rythme de raccordement individuel. <p>Ce qui a permis à réaliser des résultats très positifs, notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de la scolarisation des enfants notamment les filles; • La contribution à la protection des enfants et des filles contre la violence en assurant la proximité des points d'eau de leur logement et écoles; • L'amélioration des conditions de santé, et donner l'opportunité aux femmes d'exercer des activités génératrices de revenus; • La limitation de l'exode rural après intégration du programme de l'eau potable avec ceux de l'électricité, des routes de l'INDH; • La garantie de l'approvisionnement des habitants en eau potable pendant les périodes de sécheresse; • La création d'une dizaine d'entreprise dans le domaine des puits, du bâtiment, du matériel de pompage et de maintenance; • L'implication de l'ingénierie marocaine dans toutes les phases des études et des réalisations relatives aux projets d'approvisionnement du monde rural en eau potable; • L'autogestion des projets à travers la création des associations des usagers de l'eau. 	100%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 110: Mise en œuvre du programme national de mise à niveau environnementale des écoles rurales: assainissement, eau potable et construction de toilettes	Taux d'élèves parmi les filles à avoir continué leurs études après le primaire	Ministère Délégué chargé de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement d'environ 650 écoles rurales par des équipements d'eau potable et d'assainissement, depuis le lancement du programme en 2009. • Approvisionnement de 1677 écoles rurales en eau potable, de la part de L'ONEE, dans le cadre d'une convention cadre conclue avec le ministère de l'éducation nationale en 2008. 	100%
		Ministère Délégué chargé de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau de 200 écoles rurales avec un montant de 10 millions de dirhams. • Equipement de 70 mosquées et écoles coraniques avec un montant de 10 millions de dirhams. • Création de clubs environnementaux et formation des enseignants. 	100%
	Nombre et taux des écoles qualifiés	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des locaux/services destinés aux étudiantes et institutrices en plus de ceux dédiés aux étudiants et personnes en situation de handicap. • Equipement de 473 écoles rurales des installations en eau potable et assainissement entre 2009 et 2012. • Réalisation de 23 établissements de santé, en 2013, dans les préfectures et les provinces de YOUSOUFIA, TATA, WAZAN, OUJDA, SAFI, MIDELT et KHENIFRA avec un budget de 2,2 millions de DH. • 23 écoles dont les travaux sont en cours d'achèvement au profit de 1085 filles et 1250 garçons. • Programme de réhabilitation de 100 écoles rurales au titre de 2014. 	100%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mise en œuvre de la «Promotion des sacs en Toile»	Nombre d'activités et taux de femmes bénéficiaires	Ministère Délégué chargé de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du chiffre d'affaires de 140 coopératives dont 80% sont des coopératives féminines; • Création de plus de 200000 jours de travail. • Augmentation du niveau de revenu chez 2600 membres de coopératives. • Poursuite de la distribution des sacs écologiques dans les villes. 	100%
Programme «appui aux associations œuvrant dans le domaine de la femme, environnement et développement durable» dans le cadre du programme d'appui aux projets environnementaux des associations.	Taux d'associations bénéficiaires	Ministère Délégué chargé de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • 5% des associations féminines ayant bénéficié de l'appui financiers dans le domaine des projets environnementaux. • Encouragement et appui au travail des associations œuvrant dans le domaine de la femme, de l'environnement et du développement durable. 	100%
Projet de gestion intégré des zones côtières de la région de l'oriental	Activités génératrices de revenu pour femme	Ministère Délégué chargé de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux d'arborescence de 250 hectares à BOUDINAR. • Achat de 800 ruches pour l'apiculture et les équipements nécessaires au niveau des provinces de NADOR, BERKANE et DRIOUECH. 	100%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Projet d'appui de l'intégration du genre dans le domaine de l'environnement et du développement durable au Maroc	<ul style="list-style-type: none"> • La réduction de l'inégalité dans le domaine d'accès, de gestion, de la prévention et de la conservation des ressources naturelles • L'appui de la responsabilité des femmes dans le domaine de la dégradation de l'environnement • La participation des femmes à la prise de décision dans le domaine de l'environnement 	Ministère Délégué chargé de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'un accord de partenariat avec ONU Femmes, en marge du congrès mondial sur le climat tenu à Paris fin 2015, afin d'institutionnaliser les mécanismes d'égalité au niveau du département de l'environnement, et l'élaboration d'une stratégie d'intégration de l'approche genre dans le domaine de l'environnement et du développement durable au Maroc, et ce dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de la planification stratégique de l'ONU Femmes 2011–2013 et 2014–2016 et les principes prévus dans la Charte nationale pour l'environnement et le développement durable. 	100%
Mesure III: Intégration de la dimension environnementale dans les programmes de l'alphabétisation des femmes dans les mosquées.	Taux de consommation du bois pour la cuisson et le chauffage	Ministère des Habous et Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de 4 émissions sur «l'environnement et son rapport avec l'Homme» dans les programmes radiophoniques «Min Hadyi Al Islam», «Afak Islamiya» et «Wamadat Ala Attarik» sur les ondes de la radio nationale, à raison d'un épisode par an. • Organisation de 4 conférences, à raison d'une conférence par an en marge des «Causeries Hassaniennes» sur l'homme et l'environnement, la pollution de l'environnement, le rôle que les individus et la société sont appelés à jouer, les orientations à travers la Journée Mondiale de l'Environnement et le concept de l'environnement et comment assurer sa protection. • Les prêches de quelques vendredis ont fait allusion au thème de la préservation de l'environnement et la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles dans l'Islam. 	100%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 112: Soutien aux coopératives féminines de couture pour la fabrication de sachets de substitution aux sachets en plastique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sachets de substitution fabriqués par ces coopératives • Nombre de coopératives féminines bénéficiaires 	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement du programme qui vise le renforcement des capacités de production des coopératives via l'appui à l'auto emploi, l'amélioration de leur revenu, la contribution au renforcement des capacités des associations locales et la sensibilisation de la population aux modes de consommation sensibles à la protection de l'environnement et le danger de l'utilisation des caisses en plastique et ce, par le biais de la signature d'une convention de partenariat avec le Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement le 14 octobre 2011 pour le financement de 3 millions de sachets en toile par les coopératives. • Production de 929 400 sacs qui ont bénéficié à 139 coopératives, dont 90% de coopératives féminines. 	70%
		Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention avec plusieurs coopératives féminines, pour la mise en œuvre du programme national intégré des sacs en plastique, afin de renforcer les capacités dans le domaine de la couture à travers l'encouragement de l'auto emploi et l'amélioration du revenu, ainsi que l'encouragement de l'utilisation des sacs de substitution qui ont un impact négatif sur l'environnement et la santé des citoyens. • Octroi des subventions aux coopératives d'un montant de 4112 millions de dirhams ayant permis la production de plus de 2.576.321 sacs de substitution. 	100%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 113: Encouragement et appui aux programmes d'Appui aux associations œuvrant dans les domaines de la promotion de la femme, l'environnement et le développement durable dans le cadre des programmes d'appui aux projets environnementaux des associations	Liste de projets soutenus et réalisés	Ministère de l'Energie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement et appui aux associations œuvrant dans le domaine de la femme, l'environnement et le développement durable; 5% des associations féminines ont bénéficié de l'appui accordé par le ministère chargé de l'eau pour les projets environnementaux. 	100%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 114: Elaboration d'un guide sur le rôle de la femme marocaine dans la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles: déchets, bois de chauffage, eaux, etc.	Réalisation de guides	Ministère Délégué chargé de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> •Réalisation de 140 grands barrages d'une capacité totale de plus de 5,17 milliards de mètres cubes ainsi que des petits et moyens barrages de collines, pour répondre aux besoins locaux. Construction de 13 ouvrages de déviation de l'eau entre les bassins d'eau, et l'achèvement de plusieurs puits pour mobiliser les eaux souterraines, ce qui permet d'irriguer 1,5 millions d'hectares et d'assurer l'approvisionnement en eau potable au milieu urbain et rural où le taux d'approvisionnement en eau est d'environ 100% et 95%,respectivement. •Organisation des campagnes d'information et de sensibilisation de la population cible sur l'importance du projet et leur enseigner la façon de maintenir la qualité de l'eau à travers son transport, son stockage et son utilisation, parallèlement à l'achèvement des travaux des installations d'eau potable. Ainsi il a été procédé à: <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un Guide opérationnel au profit des associations et communes gérant le service «Eau potable et assainissement» en milieu rural qui comporte des références législatifs et réglementaires de la de la commune locale, les dispositions liées à l'approvisionnement en eau potable, les modalités de préparation des projets et la demande de leur financement, en plus de la gestion administrative et financière de l'association des usagers de l'eau potable et la gestion technique des ouvrages hydrauliques et la gestion des contentieux; • Elaboration d'un Guide opérationnel au profit des gardiens gérant les fontaines d'eau en milieu rural; • Préparation d'un guide relatif au programme d'approvisionnement des zones rurales en eau potable, qui bénéficie à toutes les catégories de la population, femmes, filles, hommes et enfants. 	100%

Axe 5: Développement des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes filles

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 114: Elaboration d'un guide sur le rôle de la femme marocaine dans la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles: déchets, bois de chauffage, eaux, etc.	Réalisation de guides	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres.	<ul style="list-style-type: none"> Projet de création d'un comité spécialisé composé de chercheurs dans le domaine des Energies renouvelables, issus du secteur de l'enseignement supérieur et de l'Agriculture et Pêche Maritime pour la réalisation d'un guide référentiel sur la rationalisation de l'utilisation des ressources naturelles: déchets, bois de chauffage, eaux, etc., sur la base des recherches et études scientifiques réalisés dans le domaine. 	100%
Mesure 115: Intégration de l'approche genre dans le Prix Hassan II pour l'environnement	Nombre de lauréates du prix	Ministère de l'Energie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	Organisation de la 11ème édition du prix en 2015.	50%
Mesure 116: Préparation et équipement d'espaces récréatifs et de kiosques verts	Nombre d'espaces et de visiteurs parmi les familles, en particulier les femmes et les enfants	Ministère de l'Energie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	Supervision et appui des projets de création des espaces de loisirs et des kiosques verts en partenariat avec les collectivités territoriales et les associations de la société civile.	60%

Axe VI:
Autonomisation sociale et économique des femmes



Compte tenu des différentes données et indicateurs relatifs à la contribution de la femme dans le développement, et en application des engagements constitutionnels qui insistent sur les droits économiques et sociaux des citoyennes et citoyens et la responsabilité des pouvoirs publics dans la conception et la mise en œuvre de politiques pour remédier à leur situation précaire, le domaine relatif à l'autonomisation économique des femmes a constitué un des axes stratégiques des acteurs gouvernementaux qui a ciblé l'accélération des efforts pour l'élimination de la féminisation de la pauvreté à travers la mise en œuvre de la participation de la femme dans la conception et l'exécution de la stratégie du développement économique, l'appui aux démarches de développement des projets, la formation et le développement de l'expérience professionnelle, la création des réseaux de développement des activités génératrices de revenus, en s'appuyant sur les compétences des femmes et les potentialités humaines et naturelles des régions, des provinces et des communes, tout en veillant sur l'intégration de tout cela dans le cadre des plans de développement locaux et régionaux. Cette vision s'est reflétée au niveau des mesures du 6ème axe relatif à l'autonomisation sociale et économique des femmes.

● Lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain: un chantier stratégique national en matière de lutte contre la pauvreté et la précarité

La deuxième phase de l'INDH 2011–2015 lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI dans la ville de Jerada le 4 juin 2011 s'est caractérisée par l'augmentation de l'enveloppe budgétaire de 10 milliards à 17 milliards de dirhams. Dans ce cadre, et compte tenu de plusieurs indicateurs, il a été procédé à l'élargissement de la base du ciblage territorial et catégoriel, à l'encouragement des activités génératrices de revenus, au désenclavement des zones isolées, à la facilitation de l'accès aux infrastructures et services de base, en plus de la promotion du partenariat et de la coopération et le renforcement de la gouvernance locale.

A côté des réalisations matérielles qui se sont concrétisées par le nombre important de projets s'élevant à 38 341 projets et 8294 activités au profit de 9,7 millions de personnes. La gouvernance de l'INDH a permis le ciblage de la population vulnérable et les régions pauvres en s'appuyant sur des critères scientifiques et objectifs, notamment la planification stratégique, la contractualisation avec les acteurs locaux pour garantir la pérennité des projets et des activités et la convergence avec les programmes sectoriels. La mise en œuvre de l'INDH s'opère à travers cinq programmes:

1. **Le programme de la lutte contre la pauvreté en milieu rural:** lors de la première phase 403 communes rurales ont été ciblées dont le taux de pauvreté est égal ou supérieur à 30%. Quant à la deuxième phase, 702 communes rurales ont été ciblées dont le taux de pauvreté est supérieur ou égal à 14% avec un accompagnement des communes rurales ciblées lors de la 1ère phase.
2. **Le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain** qui a ciblé lors de la première phase 264 quartiers urbains relevant de grandes agglomérations (plus de 100.000 habitants) et pour la deuxième phase 532 quartiers urbains avec extension du ciblage territorial pour les grandes agglomérations naissantes en adoptant le seuil de 20 000 habitants. Les critères de ciblage des quartiers urbains sont fondés sur le taux de chômage et de l'analphabétisme, le volume de la population bénéficiaire, l'accès aux infrastructures et services de base et la complémentarité avec les programmes de développement local en cours d'exécution ou de programmation.

3. **Le programme de réhabilitation territoriale**, lancé au cours de l'année 2011, concerne le désenclavement à travers l'accès aux infrastructures de base, aux équipements et aux services de proximité (routes rurales, la santé, l'enseignement, l'électricité, l'eau potable) au profit de 503 communes rurales relevant de 22 provinces enclavées ou montagneuses.
4. **Le programme de lutte contre la précarité**, cible dans sa première phase, les femmes en situation de précarité, les jeunes sans abri, les enfants de rue, les enfants abandonnés, les ex-détenus sans ressources, les personnes âgées démunies, les mendiants et vagabonds, les malades mentaux sans abri, les personnes handicapées sans ressources, ainsi que les malades sidéens sans abri et les toxicomanes sans ressources, dans la deuxième phase du programme.
5. **Le programme transversal** concerne toutes les provinces et préfectures du royaume et consiste à financer des opérations ayant un grand impact, notamment les communes rurales, les petits centres, les quartiers urbains marginalisés non ciblés, conformément à une procédure d'appel à projets ouvert pour les collectivités locales, les chambres professionnelles, les associations et les groupements d'intervenants dans le développement humain (les coopératives, les groupements d'intérêt économique...). Pour la deuxième phase l'accent a été mis essentiellement sur les activités génératrices de revenus.

Le bilan global de l'INDH, enregistre une augmentation de la participation des femmes de 9% en 2006 à plus de 21% en 2014. Cette initiative a contribué également à l'amélioration de la situation de la femme dans plusieurs domaines, toutes tranches d'âge confondues:

- Au niveau de l'enseignement: réalisation d'environ 8155 projets au profit de 498 000 filles et femmes;
- Au niveau de la santé: réalisation d'environ 3058 projets et initiatives au profit de 319000 femmes;
- Au niveau des activités socioculturelles et sportives: réalisation de 5232 projets et initiatives au profit d'environ 320 000 femmes;
- Au niveau des centres d'accueil: le nombre de bénéficiaires des centres réalisés dans le cadre de l'INDH a atteint environ 1 000 000 de personnes dont 325 000 femmes;
- Au niveau de la formation professionnelle: réalisation de 1060 projets qui ont bénéficié à environ 69 000 filles et femmes;
- Au niveau de la formation et du renforcement des capacités professionnelles: réalisation d'environ 1162 projets qui ont bénéficié à environ 37 806 femmes;
- Au niveau des projets relatifs aux activités génératrices de revenus: réalisation d'environ 7432 projets qui a bénéficié à 45 713 femmes.

L'aide directe aux veuves en situation de précarité et ayant à charge des orphelins

Le décret n° 2-14-791 du 11 SAFAR 1436 (4 décembre 2014) relatif à la détermination de l'aide directe aux veuves en situation de précarité ayant à charge des enfants orphelins a été promulgué. Ce décret fixe les conditions et les critères d'éligibilité, le montant et les modalités du décaissement de l'aide directe aux veuves en situation de précarité, ayant à charge leurs enfants orphelins. Le décret indique les aspects institutionnels et procéduraux de sa mise en œuvre. Sur la base de ce décret, le montant mensuel de l'aide a été fixé à 350 dirhams pour chaque enfant orphelin sans que le total de cet aide versée ne dépasse 1050 dirhams par mois pour une même famille.

Une convention de partenariat entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social et la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) a été signée le 25 février 2015 pour la gestion de l'opération de déblocage de l'aide pour une période de cinq ans renouvelable. Cette convention fixe les conditions et les mécanismes de gestion confiés à la CNRA par l'Etat pour gérer et débloquer les aides financières pour les femmes bénéficiaires.

Pour l'exécution de ce programme, il a été procédé à la mise en œuvre des activités de la commission provinciale permanente et la commission centrale permanente créée en vertu du décret précité. Par ailleurs, une enveloppe budgétaire estimée à 196 000 000 de dirhams a été allouée au titre de l'année 2015 et 160.000.000 dirhams au titre de l'année 2016. Le nombre des bénéficiaires a atteint 53 544 veuves au 03 août 2016.

L'appui des projets destinés aux femmes en situation de précarité

Partant du contenu du programme gouvernemental qui a souligné la nécessité d'adopter des critères transparents pour le financement des programmes des associations, des mesures pour empêcher le cumul des financements et l'appel à projets dans le domaine du soutien aux associations, le MSFFDS a accordé une attention particulière au chantier du partenariat avec les associations de la société civile et les associations féminines porteuses de projets sociaux. En effet, le Ministère organise chaque année un appel pour l'appui des projets des associations de la société civile conformément à une nouvelle procédure de soutien qui renforce la convergence avec la stratégie du pôle social «4+4». L'objectif étant:

- La réduction de la pauvreté et la précarité et l'exclusion sociale
- La contribution à la réalisation de la justice sociale
- L'autonomisation de la femme et la lutte contre la discrimination et la violence à son égard
- L'intégration sociale et économique des personnes en situation difficile
- Le renforcement des capacités des acteurs de développement pour une meilleure efficacité et efficience.
- **Autonomisation économique des femmes**

L'encouragement de l'entrepreneuriat et l'investissement chez les femmes porteuses de projets à travers la culture de l'esprit de l'initiative et de l'innovation: Création d'une unité de formation sur la création des entreprises innovantes sous le nom «Innova Project» au profit des établissements de l'enseignement supérieur. 200 étudiants porteurs de projets innovants ont bénéficié de la formation dont 50% sont des étudiantes. De même, 08 sessions de sensibilisation ont été organisées au profit des étudiants des établissements de l'enseignement supérieur sur «la création des entreprises innovantes» et qui ont connu une participation massive des femmes.

L'appui des projets relatifs aux instruments du Fonds de Financement de l'Innovation: Etant donné les besoins et les particularités du tissu industriel, un Fonds de Financement de l'Innovation a été créé en vertu de la convention signée entre le département de tutelle, le Ministère des Finances et l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME). Les femmes porteuses de

projets innovants qui ont été financés dans le cadre des instruments du fonds, notamment «INTILAK»et «TATWIR»ont contribué avec un pourcentage de 8%, ce qui témoigne du développement du sens de l'innovation chez les femmes.

La mise en place des infrastructures de base dans le domaine de l'innovation et de la technologie qui sont considérés parmi les chantiers importants contenus dans la stratégie «Maroc Innovation» vu sa contribution dans la création d'un espace de coopération entre les acteurs économiques et le développement de projets collaboratifs innovants considérés comme levier important pour la production de la propriété intellectuelle et le renforcement de l'émergence de nouvelles entreprises. Les femmes représentent dans MASciR–Moroccan Foundation for Advanced Science, Innovation & Reserarc, 32% des ressources humaines de différentes spécialités. Celles travaillant dans la cellule de l'animation des pôles de compétitivité innovantes représentent 50% de l'ensemble des ressources humaines qui y travaillent.

Le statut «auto-entrepreneur»: qui appuie et accompagne les jeunes entreprises en général et les auto-entreprises en particulier à travers la supervision de la déclinaison du régime «auto-entrepreneur» et des différentes offres d'accompagnement destinées aux très petites entreprises. Le régime «auto-entrepreneur» est un nouveau cadre juridique permettant à ses adhérents de créer une auto-entreprise conformément aux dispositions de la loi 114.13 qui a été adoptée par le parlement en janvier 2015 et publiée au Bulletin Officiel le mois de mars de la même année.

Ce régime vise à appuyer l'esprit de l'initiative et de l'entreprise et à faciliter l'accès des jeunes au monde de l'entreprise et de l'auto-emploi, en plus de l'incitation du secteur informel à intégrer le tissu économique formel pour pouvoir bénéficier des avantages juridiques et fiscaux et accéder aux financements disponibles.

La mise en place d'un régime pour l'auto entreprise par l'adoption d'un régime simple (juridique, social et fiscal) va permettre sans nulle doute d'encourager les jeunes en général et les jeunes porteurs de projets en particulier à opter pour l'emploi indépendant à travers un ensemble de mesures donnant la possibilité d'exercer facilement des activités professionnelles et permettant également de réduire les coûts en raison de la simplification des procédures administratives afférentes à la création de l'entreprise individuelle, et garantit en même temps une couverture sociale adéquate aux adhérents à ce régime.

Dans ce cadre une convention de partenariat a été signée entre l'Etat et Barid Al Maghrib pour la mise en place du régime de l'auto entrepreneur lors de la 4ème session du colloque national de l'industrie. Une autre convention de partenariat a été signée entre Barid Al Maghrib et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc et l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement pour accompagner la mise en œuvre du régime de l'auto entreprise. De même il a été procédé à la signature d'une convention de partenariat entre Barid Al Maghrib et sept banques (Barid Banque, AttijariWafa Banque, la Banque Populaire, la Banque Marocaine du Commerce Extérieur, le Crédit Agricole, le Crédit Immobilier et Hôtelier, la Société Générale Marocaine des Banques) pour lui permettre d'inscrire les auto entrepreneurs dans le registre national de l'auto entrepreneur à travers ses agences bancaires.

Le bilan de l'exécution du régime de l'auto entrepreneur s'est caractérisé également par un ensemble de réalisations importantes dont notamment:

- Le lancement d'une opération pilote pour l'inscription des auto entrepreneurs depuis le début du mois de juin 2015, 22476 demandes d'enregistrement ont été reçues dont 14312 ont été acceptées et inscrites dans le registre national de l'auto entrepreneur. La femme représente plus de 40% des personnes inscrites, ce qui représente un résultat très important comparé au pourcentage des entreprises qui ne dépasse pas 10% du tissu national.
- L'organisation d'une caravane de sensibilisation sur ce régime dans les différentes régions du Royaume en partenariat avec les différents acteurs locaux et régionaux. Ainsi, environ 127 rencontres locales ont été organisées au profit de 10 713 bénéficiaires.
- Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour déterminer les partenaires publics ou privés désirant contribuer dans la mise en place et le développement d'un système entrepreneurial national relatif aux auto entrepreneurs;
- La signature d'une convention de partenariat avec deux régions (Marrakech-Safi, Beni Mellal et Khénifra) pour la création d'un système entrepreneurial régional relatif aux auto entrepreneurs;

En outre, le conseil de gouvernement a adopté en janvier 2016 le projet de loi relatif à la couverture sociale englobant la catégorie des autoentrepreneurs.

● Promotion des droits des femmes âgées

Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements constitutionnels stipulés par l'article 34 de la constitution, et les engagements contenus dans le programme gouvernemental et le PGE, le Ministère a élaboré un programme pour la promotion des droits des personnes âgées hommes et femmes. Ce programme s'articule autour de:

- La mobilisation communautaire pour la promotion des droits des personnes âgées;
- La réhabilitation des établissements de protection sociale accueillant les personnes âgées;
- L'appui aux initiatives des associations œuvrant dans le domaine de la protection des personnes âgées;
- Le développement de l'ingénierie sociale à travers la création de l'observatoire national des personnes âgées.

Dans ce cadre, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social a entrepris également les actions suivantes:

- La mobilisation communautaire pour la promotion des droits des personnes âgées par l'organisation de campagnes annuelles de sensibilisation au cours des années 2013,2014 et 2015 sous le thème «Les personnes âgées, un trésor dans chaque foyer». Ces campagnes ont visé le renforcement de l'approche droit dans la protection des personnes âgées, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes âgées et la promotion du rôle de la famille dans la prise en charge des personnes âgées et la protection de leurs droits. Pour parvenir à cette fin, des messages télévisés et radiophoniques en langues arabe, française et amazigh ont été préparés et diffusés sur les chaînes nationales, en plus des communiqués et des affiches distribuées à grande échelle. Ces campagnes et les différentes activités

qui l'ont accompagné, et qui ont été organisées aux niveaux national et local ont permis de mettre en lumière la réalité des personnes âgées, notamment les situations des femmes âgées dont une grande proportion a cumulé une double discrimination du fait des effets de la pauvreté et la violence auxquels elles sont confrontés et les maladies de la vieillesse, surtout les femmes âgées seules.

- Le lancement de l'appel pour la protection des personnes âgées sans abri et sans soutien familial (hiver 2014 et 2015) contre les conditions climatiques et la difficulté de vivre dans la rue, ainsi que pour les accompagner, leur offrir les services sociaux, sanitaires et psychologique d'urgence et mobiliser les médias et tous les intervenants nationaux et locaux œuvrant dans le domaine.

La campagne de 2015 a permis, à titre d'exemple, de sauver 1092 personnes âgées en situation de rue dont 208 des femmes et 884 des hommes, en plus de l'hébergement de 717 personnes et l'offre de services sanitaires pour 461 personnes et l'intégration dans les familles de 109 cas.

● Promotion des droits des femmes en situation de handicap

Promulgation de la loi cadre relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation de handicap. cette loi est sensible au genre:

- L'article 2 stipule «est considéré non discriminatoire les mesures d'encouragement visant l'équité et la garantie de l'égalité des chances au profit des personnes en situation de handicap»;
- L'article 3 stipule«La réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en situation de handicap»;
- L'article 20: comporte des dispositions renforçant les droits des personnes en situation de handicap, en stipulant qu'elles jouissent sur le même pied d'égalité du droit à la protection de toutes les formes d'exploitation, de violence et d'agression.

Exécution de projets en partenariat avec la Banque Mondiale dans le domaine des accessibilités à travers:

- Réalisation d'un inventaire des besoins en matière d'aménagement urbain pour l'amélioration des accessibilités dans les villes de Rabat, Casablanca, Tanger et Oujda;
- Réalisation d'une étude de diagnostic sur la situation actuelle des accessibilités du transport public au Maroc;
- Elaboration des spécificités techniques et des mesures des passages, des couloirs, des trottoirs des escaliers, des échelles extérieures, des parkings de voitures et mobilier urbain, en plus de la détermination des spécificités techniques relatives aux accessibilités architecturales
- Adoption de la ville de Marrakech comme ville modèle pour instaurer les accessibilités dans l'intention de la généralisation de cette expérience aux autres villes du Maroc
- Organisation des sessions de formation au profit des techniciens, des ingénieurs et ingénieurs architectes relevant des collectivités territoriales et des agences urbaines, en plus des cadres des associations œuvrant dans le domaine du handicap
- Lancement de la mise en œuvre de la commission relative aux accessibilités qui a été créée en 2012, par l'adoption de 13 normes nationales pour les accessibilités des personnes en situation de handicap
- Intégration du genre à l'occasion de la réalisation et la réhabilitation des structures relatives aux personnes en situation de handicap et ce, à travers la contribution à la création et la gestion de 60 centres d'accueil et d'orientation.

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 17: la lutte contre la pauvreté et la précarité				
Mesure 117: intégration de la dimension genre dans les différents programmes de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et la mendicité	Nombre de programmes tenant compte du genre	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du financement et de l'appui des projets de la société civile, notamment les projets relatifs à la promotion des droits des femmes, les prestations au profit des catégories en situation difficile et la réhabilitation des établissements de protection sociale. • Suivi de la mise en œuvre de la 2ème phase de l'INDH (2011–2015) intégrant l'axe «Mise à niveau territoriale» au profit des populations des zones enclavées, avec un budget de 17 Milliard de DH. • Réalisation de 12000 projets et activités de développement au profit de 3 millions de bénéficiaires (hommes et femmes), dont 2700 activités génératrices de revenus avec un budget de 9,8 milliards de DH, l'INDH a contribué à hauteur de 5,9 Milliard de DH (entre 2011 et 2013). 	100%
		Le Haut Commissariat au Plan	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du genre dans les différents programmes de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et la mendicité en partenariat avec le MSFFDS, MI et MAGG. • exploitation des données de l'enquête nationale sur les dépenses et la consommation des ménages (2013–2014) pour l'actualisation de la carte de la pauvreté de l'année 2015. 	
		Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social	<ul style="list-style-type: none"> • Intégration du genre dans les différents programmes y compris les programmes de lutte contre la pauvreté, la vulnérabilité et la mendicité. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation																																		
Mesure 118: Appui des projets de la société civile qui contribuent à la réalisation de l'égalité et à la réduction de la marginalisation des femmes	Liste de projets financés	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social	<p>Poursuite de la consécration du principe de la transparence dans les politiques du financement public au profit des associations œuvrant dans les domaines d'intervention du pôle social à travers des «Appels à projets». Ainsi, le bilan de l'appui aux projets des associations dans le domaine de la femme est le suivant:</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Année</th> <th colspan="2">Nombre de projets</th> <th colspan="2">Montants</th> </tr> <tr> <th>Nombre total des projets appuyés</th> <th>Projets des associations œuvrant dans le domaine de la femme</th> <th>Budget total des projets (en dh)</th> <th>Budget global alloué aux associations œuvrant dans le domaine de la femme (en dh)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2012</td> <td>225</td> <td>38</td> <td>65 426 343</td> <td>7 721 022</td> </tr> <tr> <td>2013</td> <td>292</td> <td>69</td> <td>47 490 441</td> <td>5 127 805</td> </tr> <tr> <td>2014</td> <td>153</td> <td>35</td> <td>43 293 550</td> <td>7 205 400</td> </tr> <tr> <td>2015</td> <td>201</td> <td>83</td> <td>34 377 422</td> <td>15 095 0731</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>871</td> <td>225 (26% de l'ensemble des projets appuyés)</td> <td>756 587 190</td> <td>35 149 958 (18% du budget global des projets appuyés)</td> </tr> </tbody> </table>	Année	Nombre de projets		Montants		Nombre total des projets appuyés	Projets des associations œuvrant dans le domaine de la femme	Budget total des projets (en dh)	Budget global alloué aux associations œuvrant dans le domaine de la femme (en dh)	2012	225	38	65 426 343	7 721 022	2013	292	69	47 490 441	5 127 805	2014	153	35	43 293 550	7 205 400	2015	201	83	34 377 422	15 095 0731	Total	871	225 (26% de l'ensemble des projets appuyés)	756 587 190	35 149 958 (18% du budget global des projets appuyés)	100%
			Année		Nombre de projets		Montants																															
				Nombre total des projets appuyés	Projets des associations œuvrant dans le domaine de la femme	Budget total des projets (en dh)	Budget global alloué aux associations œuvrant dans le domaine de la femme (en dh)																															
			2012	225	38	65 426 343	7 721 022																															
			2013	292	69	47 490 441	5 127 805																															
			2014	153	35	43 293 550	7 205 400																															
			2015	201	83	34 377 422	15 095 0731																															
Total	871	225 (26% de l'ensemble des projets appuyés)	756 587 190	35 149 958 (18% du budget global des projets appuyés)																																		
<p>Dans le cadre du programme d'appui de l'UE à la mise en œuvre du PGE relatif à l'appui aux acteurs non étatique, un appel à projets a été lancé le 10 octobre 2014 au profit des associations, instituts académiques, centres de recherche œuvrant dans le domaine de la promotion des droits des femmes et le renforcement de l'égalité des chances entre les sexes. 15 projets sur 113 dossiers déposés, ont été sélectionnés pour bénéficier d'un appui financier global de 22 millions de DH et d'une assistance technique durant les 3 années de mise en œuvre du programme.</p>																																						

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 118: Appui des projets de la société civile qui contribuent à la réalisation de l'égalité et à la réduction de la marginalisation des femmes	Liste de projets financés	Ministère chargé des Relations avec le Parlement et la société civile	<ul style="list-style-type: none"> ● Création d'un site d'information et d'accompagnement des associations de la société civile, en octobre 2015, ayant pour objectif l'accompagnement des associations et mettre à leur disponibilité les informations relatives au cadre juridique régissant la vie associative et le renforcement de leurs capacités. ● Renforcement de la transparence et l'égalité des chances entre les associations et les organismes de la société civile en termes d'accès aux données relatives au financement public et partenariat ● Application du principe de la concurrence entre les associations pour l'octroi des subventions publiques. ● Renforcement du climat de confiance entre les institutions de l'Etat et les acteurs associatifs. ● Valorisation des programmes et des projets de la société civile et leurs rôles dans le développement sociétal. 	100%
		Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> ● Appui en 2014 de plus de 50 projets d'autonomisation économique des femmes oasiennes dans les domaines des plantes médicinales et aromatiques dans les oasis de Tafilalet, l'élevage de chèvres, la production de lait et de fromage, l'aviculture, la production de l'huile d'argan, l'apiculture et les produits de terroir tel que le couscous. ● 5000 femmes rurales ont bénéficié de l'appui pour l'amélioration de leurs conditions socio-économiques. 	95%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 119: intégration de l'approche genre dans les plans de développement régionaux de l'économie sociale	Nombre de plans de développement régionaux de l'économie sociale intégrant la dimension genre à toutes les étapes	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'approche territoriale pour la mise en œuvre de la stratégie Nationale relative à l'économie sociale (vision 2020) à travers la préparation des plans de développement régionaux de l'économie sociale et solidaire. • Préparation de 14 études relatives aux plans de développement régionaux de l'économie sociale et solidaire, dont 8 finalisées et 6 en phase finale de finalisation, afin de déterminer les activités génératrices de revenus dans les secteurs prometteurs, en mettant l'accent sur la création de filières de production spécifiques aux coopératives féminines. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 120: Mise en place de programmes spécifiques aux femmes en situation difficile: mères abandonnées, femmes emprisonnées, femmes exposées aux risque de la prostitution filles et femmes en situation de handicap	Programmes au profit de ces groupes	Ministère du Habous et des Affaires Islamiques	<ul style="list-style-type: none"> • Distribution aux associations des exemplaires de corans en «braille», Exp: Association AFAK pour l'intégration des personnes handicapées et l'association ARRABIE pour le développement et la citoyenneté à Boujniba. • L'appui à plusieurs associations féminines œuvrant dans le domaine éducatif culturel et social, par l'offre des publications du ministère, comme l'association féminine «Arraefa» pour le développement social, l'association Obour pour les marocains résidents à l'étranger, l'association AlomrAddahabi, l'association Achourouk pour l'éducation à Ben msik. • Diffusion d'une série de 7 épisodes de l'émission « wamadat Ala Tarik » dont le thème est « le rôle de la femme dans la prise en charge des personnes en situation de handicap » sur la radio nationale. • Diffusion de 4 séminaires sur la chaîne « assadissa » sur le thème « droits de la personne en situation d'handicap dans l'Islam ». • Diffusion de 2 épisodes de l'émission « affak islamia » sur la radio nationale sur le thème « droits de la personne en situation d'handicap dans l'Islam ». • Diffusion d'un épisode de l'émission « min hady al islam » sur la radio nationale sur le thème « Inclusion/intégration de la personne en situation de handicap». 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 120: Mise en place de programmes spécifiques aux femmes en situation difficile: mères abandonnées, femmes emprisonnées, femmes exposées aux risque de la prostitution filles et femmes en situation de handicap	Programmes au profit de ces groupes	Ministère chargé des Marocains Résidents à l'Etranger	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un programme de renforcement des capacités des associations à travers le renforcement de leurs structures organisationnelles et l'accompagnement tout au long du projet (l'orientation- l'encadrement continue, l'appui technique et financier), la formation par l'apprentissage afin de promouvoir les conditions des marocains et marocaines à l'étranger, la contribution dans la constitution d'un tissu associatif professionnel dans les pays d'accueil et l'orientation des associations pour la mise en place de projets en harmonie avec la stratégie du secteur. Ainsi, 50 présidentes d'associations ont bénéficié de la session de formation organisée au profit de 200 associations dans les domaines relatifs à la promotion des droits de la femme marocaine résidente à l'étranger et ce, afin de doter les porteurs de projets des compétences et capacités requises pour le succès de ces projets y compris ceux relevant de la promotion de la situation de la femme à l'étranger. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 120: Mise en place de programmes spécifiques aux femmes en situation difficile: mères abandonnées, femmes emprisonnées, femmes exposées aux risque de la prostitution filles et femmes en situation de handicap	Programmes au profit de ces groupes	Délégation générale de l'Administration pénitentiaire	<ul style="list-style-type: none"> • 60% des femmes prisonnières ont bénéficié des programmes d'éducation, de formation professionnelle et d'alphabétisation contre 22% des hommes bénéficiaires, au titre de l'année 2015–2016. • Les femmes détenues ont bénéficié des activités de sensibilisation dans différents domaines culturel, sportif et religieux: 329 activités de sensibilisation dans le domaine de santé ont été organisées en 2015. • 545 femmes détenues ont participé à des compétitions culturelles et sportives et religieuses, ce qui représente 33% de l'ensemble des femmes détenues, alors que les hommes représentent 23% sachant que des concours ont été créés spécifiquement pour la femme. • Programmes d'accompagnement psychologique au profit des catégories vulnérables comme les femmes en situation d'handicap, les femmes enceintes et les femmes accompagnées de leurs enfants et celles bénéficiaires de programmes d'éducation souffrant de maladies mentales. • Programme d'aide juridique dans le cadre du partenariat entre la Délégation et l'observatoire marocain des Prisons (OMP). 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 120: Mise en place de programmes spécifiques aux femmes en situation difficile: mères abandonnées, femmes emprisonnées, femmes exposées aux risque de la prostitution filles et femmes en situation de handicap	Programmes au profit de ces groupes	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Offre des services de la santé reproductive en faveur des femmes en situation de handicap dans les établissements de santé. • Organisation, en janvier 2015 d'un atelier portant sur la santé et le handicap, en présence des femmes en situation de handicap moteur, représentantes de la société civile et ce, pour la préparation d'un plan d'action national afin de faciliter l'accès de cette catégorie de citoyens aux services de santé. • Organisation, dans le cadre de la coopération française, de 6 sessions de formation continue dans le domaine du handicap, en faveur des filles cadres médicaux et paramédicaux. • Participation des filles en situation de handicap aux concours d'accès aux instituts supérieurs de la formation des professionnels et techniciens de santé. • Les femmes et les jeunes filles en situation de handicap moteur ont bénéficié des services de rééducation et d'appareillage aux centres régionaux et provinciaux et aux Centres Hospitaliers Universtaires. 	100%
	Programmes au profit de ces groupes	Département de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • 182 femmes prisonnières ont bénéficié de la formation professionnelle diplômante, au sein des centres pénitenciers dans les domaines de la couture, la broderie, la coiffure, la cuisine et la confection des tapis, entre 2011 et 2012. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Aide directe aux veuves	Publication d'un décret relatif à la fixation de l'aide directe destinée aux veuves en situation de précarité	<ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Intérieur • Ministère de l'Economie et des Finances • Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social 	<ul style="list-style-type: none"> • Promulgation du décret n° 791-14-2 (04 décembre 2014) relatif à la fixation de l'aide directe destinée aux veuves en situation de précarité. Le décret fixe les conditions et les critères d'octroi, ainsi que le montant et les modalités de financement. Il précise également les aspects institutionnels et opératoires de sa mise en œuvre. Le décret a fixé le montant mensuel à 350 dhs pour chaque enfant orphelin, tout en ne dépassant pas 1050 dhs pour chaque famille. • Une convention de partenariat a été signée, le 25 février 2015, entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social, ainsi que le Caisse Nationale de Retraite et d'Assurance (CNRA), pour la gestion de l'opération de déblocage de l'aide directe aux veuves en situation de précarité ayant à charge des enfants orphelins, pour une période de 5 ans renouvelable. Cette convention a pour objectif de fixer les conditions et mécanismes de gestion déléguée par l'Etat à la CNRA pour gérer et débloquer les aides financières au profit des femmes bénéficiaires. • Pour la mise en œuvre du programme d'aide directe, il a été procédé à l'activation des comités locaux et des comités centraux créés conformément au décret précité. • 196 Millions de DH et 150 Millions de DH ont été affectés respectivement en 2015 et en 2016. Le nombre de femmes veuves ayant bénéficié jusqu'à 3 Aout 2016 est de 53.544 veuves. 	100%
	Nombre des bénéficiaires	Ministère de l'Economie et des Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation d'une enveloppe budgétaire de 196 millions de dirhams à la «Caisse Nationale de Retraite et d'Assurance», dans le cadre du Fonds de la Cohésion Sociale, pour le déblocage des aides financières en faveur des femmes éligibles. Le nombre des veuves qui ont bénéficié effectivement de l'aide a atteint 17453, sachant que le nombre des dossiers éligibles au financement depuis fin novembre 2015 a atteint 5943 dossiers, dont 97% des dossiers acceptés. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 18: Autonomisation économique des femmes				
Mesure 12: Renforcement de l'esprit d'entrepreneuriat et d'investissement chez les femmes porteuses des projets	Augmentation du nombre de femmes porteuses de projets bénéficiant de programmes de sensibilisation et de formation	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> ●Création de cellules régionales d'artisanat dans 7 directions: Casablanca, Rabat, Fès, Meknès, Agadir, Marrakech et Tétouan. Les attributions de ces cellules s'étalent sur 3 phases: une phase avant la création de l'entreprise, une phase d'accompagnement de création de l'entreprise et une phase après la création. ●Accompagnement de 30 jeunes filles, pour la création de leurs entreprises, au niveau de la commune de Ghessat (Ouarzazate) à travers une formation de 6 mois à l'institut des Arts traditionnels, dans les branches de couture et broderie. ●Appui de ces jeunes femmes pour la création et l'équipement des coopératives via la mise à disposition des locaux/ateliers pour exercer leur activité dans le cadre d'un partenariat avec le groupe ACWA–Power» chargé de l'exploitation de la centrale d'électricité solaire «Noor I» et la commune de Ghessat. 	100%
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> ●Organisation d'une session de formation sur le leadership, au profit de 10 représentantes des organisations professionnelles dans la région Meknès–Tafilalet, dans le cadre d'un partenariat entre l'Ecole nationale de l'Agriculture de Meknès et l'université du Minnesota. ●8000 femmes et jeunes filles ont bénéficié d'activités d'encadrement, d'orientation et de sensibilisation dans différents domaines notamment la production, la valorisation et la gestion des Activités génératrices de revenus dans le cadre des formations et d'amélioration des connaissances des femmes rurales. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 12: Renforcement de l'esprit d'entrepreneuriat et d'investissement chez les femmes porteuses des projets	Augmentation du nombre de femmes porteuses de projets bénéficiant de programmes de sensibilisation et de formation	Ministère de la Jeunesse et du Sport	<ul style="list-style-type: none"> • 80 projets ont été appuyés dont 10 associations féminines en 2014, dans le cadre des programmes de sensibilisation et de formation des Maisons des jeunes. • 1554 jeunes filles lauréates de la formation professionnelle féminines ont bénéficié des Programmes de formation et sensibilisation en 2014. • 4251 lauréates de la formation de base (initiation professionnelle) ont bénéficié des Programmes de formation et sensibilisation en 2014. • 5710 filles ont bénéficié des programmes de formation en 2015 dans le domaine « de l'entrepreneuriat et des activités génératrices de revenus » au sein des établissements de formation féminine. • 1900 jeunes filles ont bénéficié des programmes de formation en 2015 dans le cadre du programme de l'auto emploi appuyé par la Banque Mondiale dans le domaine de la création des entreprises et des projets. • 15 filles ont bénéficié des programmes de formation en 2015 dans le domaine de l'entrepreneuriat, appuyée par l'agence de l'entrepreneuriat en méditerranéenne ACIM. 	100%
		Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement en 2013, de 1202 porteurs de projets dont 22% femmes dans le cadre du programme d'auto-emploi. • Accompagnement en 2014, de 1408 porteurs de projets dont 22% femmes porteuses de 665 projets dans le cadre du programme d'auto-emploi. Ce qui entraîné la création de 1200 postes de travail. • Accompagnement en 2015, de 1194 porteurs de projets dont 23% femmes, ce qui a entraîné la création de 1795 postes de travail. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 12: Renforcement de l'esprit d'entrepreneuriat et d'investissement chez les femmes porteuses des projets	Augmentation du nombre de femmes porteuses de projets bénéficiant de programmes de sensibilisation et de formation	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique	<ul style="list-style-type: none"> ●Création d'une unité de formation sur la création des entreprises innovantes sous le nom « Innova Project» au profit des établissements de l'enseignement supérieur. Ainsi: <ul style="list-style-type: none"> • 200 étudiants porteurs de projets innovants ont bénéficié de la formation dont 50% sont des étudiantes; • 8 sessions de sensibilisation ont été organisées au profit des étudiants des établissements de l'enseignement supérieur sur « la création des entreprises innovantes » et qui ont connu une participation massive des femmes. ●Création d'un fonds de Financement de l'Innovation en vertu de la convention signée entre le département de tutelle, le Ministère des Finances et l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME). Les femmes porteuses de projets innovants qui ont été financés dans le cadre des instruments du fonds, notamment « INTILAK »et « TATWIR »ont contribué avec un pourcentage de 8%, ce qui témoigne du développement du sens de l'innovation chez les femmes; ●32% représente le pourcentage des femmes dans MAScIR – Moroccan Foundation for Advanced Science, Innovation & Reserarc. ●50% représente le pourcentage des femmes travaillant dans la cellule de l'animation des pôles de compétitivité innovantes. ●Adoption par le parlement de la Loi n° 11413 en janvier 2015, publiée au B.O en mars de la même année, qui constitue un nouveau cadre juridique permettant aux adhérents de créer leur propre entreprise;dans l'objectif d'appuyer l'esprit d'initiation et d'entrepreneuriat et de faciliter l'accès des jeunes au monde de l'entrepreneuriat, d'encourager l'intégration du secteur informel dans le tissu économique formel et lui permettre et de bénéficier des avantages juridiques, sociaux et fiscaux et accéder aux financements disponibles. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 12: Renforcement de l'esprit d'entrepreneuriat et d'investissement chez les femmes porteuses des projets	Augmentation du nombre de femmes porteuses de projets bénéficiant de programmes de sensibilisation et de formation	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention de partenariat entre Barid AL Maghreb et le groupement professionnel des Banques du Maroc et l'association professionnelles des sociétés de financement pour accompagner la mise en œuvre du programme de l'auto-entrepreneuriat d'une part et la signature d'une convention de partenariat entre Barid Al Magheb et 7 banques (Barid-Bank, Wafabank, Banque populaire, BMCE, Crédit Agricole, CIH, Société Générale) pour permettre l'enregistrement des entrepreneurs dans le registre national de l'auto-entrepreneur à travers leurs agences bancaires. • Le bilan de mise en œuvre de ce programme se caractérise par d'importantes réalisations notamment: <ul style="list-style-type: none"> • Le lancement d'une opération pilote d'enregistrement des auto-entrepreneurs début juin 2015; • L'organisation d'une caravane de sensibilisation à travers tout le Royaume et en partenariat avec différents acteurs locaux et régionaux; • Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en vue d'identifier les partenaires publics ou privés sollicitant la contribution à la mise en place et le développement d'un système entrepreneurial national relatif aux auto-entrepreneurs; • La signature d'une convention de partenariat avec deux régions pilotes: région Marrakech-Safi et la région Beni Mellal-Khenifra pour la création d'un système entrepreneurial régional relatif aux auto-entrepreneurs; • L'Adoption d'une Loi relative à la couverture sociale comprenant également les auto-entrepreneurs, au niveau du Conseil de gouvernement (janvier 2016) et sa transmission au parlement. • Présentation de 22476 demandes d'enregistrement ont été présentées depuis le lancement de l'enregistrement des auto-entrepreneurs le 10 juin 2016, dont 14312 ont été acceptées dans le registre national de l'auto-entrepreneur. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 122: Encourager l'entrepreneuriat féminin et augmenter le taux d'accès aux programmes d'appui fournis par l'Etat afin d'accroître la compétitivité des entreprises	Taux des femmes entrepreneures bénéficiaires des programmes d'appui	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance	Organisation du forum des femmes entrepreneures de la région MENA, le 02 décembre 2013, ayant pour objectif la constitution d'une base de données des bonnes pratiques permettant de renforcer les capacités économiques des femmes, de faciliter leurs accès au financement et d'améliorer le climat des affaires et ce dans le cadre d'une initiative de l'OCDE-Mena pour la gouvernance et l'investissement, présidée par le Maroc.	100%
		Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des campagnes régionales de sensibilisation à travers ses représentations régionales et pour informer sur les programmes d'appui de l'Etat et encourager les entreprises de l'Artisanat y compris les entreprises de femmes, à bénéficier du programme d'appui technique de l'Agence nationale pour la promotion des petites et moyennes entreprises (ANPME) qui a pour objectif de renforcer les facteurs compétitives des PME (le coût, les délais, la qualité, les NTIC, ...) et l'Etat prend en charge 50 à 90% du coût de l'expertise et d'acquisition et installation des systèmes d'information. • 1383 entreprises ont bénéficié du programme de l'appui technique (2007 à 2015) dont 143 sont des PME de femmes ce qui équivaut à 10.3% de l'ensemble des bénéficiaires. • Elaboration d'une convention de partenariat et de nouveaux plans d'action dans le cadre de l'évaluation et la révision de l'appui technique du partenariat entre le Ministère et l'Agence Nationale pour la promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (ANPME). 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 122: Encourager l'entreprenariat féminin et augmenter le taux d'accès aux programmes d'appui fournis par l'Etat afin d'accroître la compétitivité des entreprises	Taux des femmes entrepreneures bénéficiaires des programmes d'appui	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de 3 éditions du programme de qualification des producteurs de produits de terroirs au profit de plus de 5200 productrices ce qui représente 34,23% de l'ensemble des bénéficiaires. • 25 groupements de femmes ont bénéficié de ce programme (2 associations, 2 unions, 5 groupements d'intérêt économique et 16 coopératives). • 320 femmes porteuses de projets ont bénéficié de crédits pour la création d'une entreprise dans le cadre des programmes de sensibilisation et de formation. 	100%
		Ministère de l'Industrie, du Commerce, d'Investissement et de l'Economie Numérique	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement de l'entreprise féminine à travers le programme financé par la coopération allemande dans le cadre de l'appui aux petites et moyennes entreprises qui concernent l'ANPME. • l'implication des femmes dans les programmes d'appui à la PME notamment à travers un programme, ce qui a permis le renforcement des capacités de nombreuses femmes entrepreneures et en les rendant capables d'assimiler dans l'avenir les programmes d'appui . • Généralisation de l'intégration du genre au niveau organisationnel et au niveau de l'ensemble des programmes d'appui et ce, à travers des interventions de réajustement chaque fois qu'il y a régression du niveau de participation des femmes par rapport à la distribution des entreprises au niveau national. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 122: Encourager l'entrepreneuriat féminin et augmenter le taux d'accès aux programmes d'appui fournis par l'Etat afin d'accroître la compétitivité des entreprises	Taux des femmes entrepreneures bénéficiaires des programmes d'appui	Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement de territoire	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de la première édition de la semaine de solidarité visant à renforcer l'autonomie économique de la femme oasienne permettant la commercialisation de leurs produits médicinaux et aromatiques au niveau national et international. • Cet événement a connu la participation et l'encadrement de 95% de femmes de l'Oasis de Tafilalet. 	100%
		Ministère de la Solidarité, de la Femme, Famille et de Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • 30% représente la part réservée aux femmes dans le Programme Maroc-Moubadarat en 2012/2013, 35% en 2014, 40% en 2015 et 45% en 2016. • Création de 326 entreprises dont 20% sont des entreprises de femmes. • Création de 11 associations pour encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 123: Faciliter l'accès des femmes travailleuses aux activités professionnelles des structures de production et de marketing	Taux de femmes présentes dans les structures de production et de marketing	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • 72 infrastructures de production et de vente constituent des leviers de développement social et économique permettant de créer des emplois, améliorer les revenus des artisans et la qualité du produit; • 58 structures sont en cours de création (Etudes ou travaux). • 46 structures sont programmées. • 30 projets de mise à niveau des infrastructures existantes dont 13 en cours de construction. Ces infrastructures comportent des groupements artisanaux, des villages des artisans, des complexes intégrés, des zones d'activités de l'artisanat et des espaces d'exposition et de ventes. • Environ 15% des bénéficiaires des infrastructures de production et de vente sont des femmes. <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement du degré de participation des femmes dans les activités industrielles. Cette participation a atteint 68% dans le secteur du textile, 55% dans les centres d'appels, 53% dans les industries électroniques, 49% dans les industries agroalimentaires. • Accentuation de l'accès des femmes à l'enseignement et la formation professionnelle et supérieur a permis à la femme d'accéder aux postes de responsabilité au niveau du secteur industriel et de s'engager dans le marché du travail. Il y a différents exemples de réussite de pilotage par les femmes de sociétés et d'activités industrielles distinctes. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 123: Faciliter l'accès des femmes travailleuses aux activités professionnelles des structures de production et de marketing	Taux de femmes présentes dans les structures de production et de marketing	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement de 8000 femmes et jeunes filles rurales dans les domaines de production, de valorisation, d'organisation et de gestion des Activités agricoles génératrices de revenus. • Etablissement de 5 conventions avec de grandes surfaces pour la commercialisation des produits de terroirs (3 conventions relatives à la commercialisation des dattes, et concernent 49 groupements dont 24 groupements féminins, en plus de 10 partenariats au niveau régional pour la promotion des produits de terroir à Marjane. • Signature d'un partenariat avec l'Institut National des Plantes Aromatiques et Médicinales – Taounate. • Organisation des participations aux foires internationales à Berlin, Paris, Abou Dhabi, dont ont bénéficié plus de 5320 femmes (30% de l'ensemble des membres de ces groupements). • Organisation d'un voyage de formation au profit des jeunes dont 2 jeunes filles en Tunisie pour prendre connaissance de l'expérience tunisienne dans le domaine de gestion des stations de conditionnement et de stockage à froid des dattes. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 124: Appui et accompagnement des femmes travaillant dans le secteur informel pour accéder au secteur formel				
La formation complémentaire pour l'adéquation	Taux des artisanes traditionnelles groupées en coopératives artisanales	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • 15.735 coopératives jusqu'à fin 2015, dont 14% sont des coopératives féminines. • Evolution du nombre des coopératives artisanales de femmes, de 1512 en 2012 à 2280 en 2015, dont 987 coopératives artisanales féminines, soit 43%. • Organisation des ateliers de formation dans le domaine de la législation des coopératives, la tenue des comptes, les techniques de commercialisation pour renforcer les capacités des coopératives et des associations, et permettre aux gérants de développer les mécanismes de gestion de leurs établissements et, ce en marge des expositions et manifestations organisée. • 2170 bénéficiaires femmes en juin 2015, soit une participation féminine de plus de 62% à ce sujet. 	100%
	Nombre de sessions de formation et de femmes bénéficiaires		<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 298 sessions de formation, le nombre de bénéficiaires est de 4661, avec un pourcentage de participation féminine qui dépasse 46%. 	
	Nombre de sessions de formation et de femmes bénéficiaires	Ministère de l'Emploi et des affaires sociales	<ul style="list-style-type: none"> • 48% représente le pourcentage des bénéficiaires femmes du programme «Idmaj» qui a pour objectifs de renforcer les capacités des ressources humaines de l'entreprise par l'encadrement et favoriser ainsi l'emploi des jeunes diplômés. Ainsi, en 2013, 56.716 ont été intégrés dans le marché de l'emploi dont 50% de femmes, en 2015 contre 63.143 en 2014. • 47% représente le pourcentage des bénéficiaires femmes du programme «Taehil» qui vise à améliorer l'employabilité des demandeurs d'emplois afin d'acquérir les qualifications nécessaires pour occuper des nouveaux postes de travail. Ainsi, 18.658 demandeurs d'emploi ont été enregistrés en 2013 dont 67% femmes. En 2015, 158.171 demandeurs d'emploi ont été enregistrés dont 47% sont des femmes. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 126: Accélérer et renforcer le programme «les maisons de l'artisan»	Nombre d'espaces créés	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> •Création de 67 maisons de l'artisan en tant qu'espaces de proximité adaptés à la production, à la vente et à l'exposition des produits des artisanes rurales, et où exercent environ 3563 artisanes traditionnelles à fin 2015. •23 maisons de l'artisan sont en cours de création. 	100%
Mesure: 127 L'encouragement de la création et l'accompagnement des coopératives	Nombre de coopératives féminines créées	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> •2280 coopératives féminines à fin 2015, avec un total de 37.960 femmes membres. •Accompagnement de 500 coopératives nouvellement constituées chaque année, dans le cadre du programme Mourafaka, dont des coopératives féminines, pour les aider à surmonter la phase post- création au niveau de laquelle les coopératives connaissent le plus de difficultés. •Organisation des journées de communications et de sensibilisation pour les encourager à se constituer en réseau et créer des partenariats professionnels et la mise en place d'un plan de travail commun selon le principe du réseautage: plus de 1500 associations ont bénéficié de cette opération, 60% d'entre elles sont des associations féminines, à cet effet 4 réseaux régionaux de coopératives ont été créés. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure: 127 L'encouragement de la création et l'accompagnement des coopératives	Nombre de coopératives féminines créées	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • 51 projets féminins avec 8554 bénéficiaires dont 64% sont des femmes. Ces projets ont été financés dans le cadre du deuxième pilier du plan Maroc Vert. • Appui de 10 projets de la société civile contribuant à la consolidation de l'égalité et à la lutte contre la marginalisation des femmes, avec une enveloppe de 407 millions de DH dans les régions des Oasis et d'Argan. • Création de 150 organisations féminines comprenant, des coopératives, des associations et des groupements d'intérêt économique. 	100%
		Ministère de la Jeunesse et du Sport	<ul style="list-style-type: none"> • Appui et accompagnement pour la création de coopératives et AGR de 121 coopératives féminines créées en 2014. • 33 filles bénéficiaires de bourses dans le cadre du concours international des jeunes entrepreneurs au Maroc du fonds d'insertion des jeunes (FIJ) en partenariat avec l'organisation internationale pour le financement des projets des jeunes entrepreneurs- CONFJES. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Participation aux foires nationales et régionales ou internationales	Nombre de foires organisées	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 3 foires nationales de l'Economie sociale et solidaire avec la participation de plus de 1000 coopératives et associations, la participation des coopératives a dépassé 70%. • Organisation de 9 Foires régionales et provinciales de l'Economie sociale et solidaire avec la participation de plus de 1300 coopératives et associations (niveau de participation des coopératives dépasse 60%). • Organisation de 30 éditions des marchés itinérants avec la participation de plus de 1870 coopératives et associations (le niveau de participation des coopératives féminines dépasse 70% par édition). • Les grandes surfaces: 400 coopératives agricoles sont bénéficiaires dont 50% sont des coopératives féminines. • Ouverture de magasins solidaires et équitables dans 8 villes avec la participation de plus de 800 coopératives dont 70% sont des coopératives féminines. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
I28: intégration du genre dans les programmes «TAKWIYA» pour le renforcement des capacités et la qualification des associations	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de programmes «TAKWIYA» sensibles au genre • Nombre de femmes bénéficiaires des programmes de renforcement 	Ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un programme de renforcement des capacités des associations ayant pour objectifs le renforcement de leurs structures organisationnelles et l'accompagnement tout au long du projet (l'orientation – l'encadrement continue, l'appui technique et financier), la formation par l'apprentissage afin de promouvoir les conditions des marocains et marocaines à l'étranger, la contribution à la constitution d'un tissu associatif professionnel dans les pays d'accueil et l'orientation des associations pour la mise en place de projets pertinents et œuvrer pour la création des associations professionnelles capables de défendre leurs projets. • 50 présidentes d'associations sises à l'étranger bénéficiaires de la session de formation organisée au profit de 200 associations qui œuvrent en faveur des marocains résidents à l'étranger en vue de doter les porteurs de projets des compétences requises pour ces projets dans des domaines définis dont ceux relatifs à la situation de la femme à l'étranger. 	100%
	Programme «TAKWIYA»	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • 15775 cadres associatifs ont bénéficié du programme « TAKWIYA », dont 28% des femmes. • 1294 cadres associatifs ont bénéficié de l'accompagnement est dont 15% sont des femmes. • 30% des séances ont été réservées aux femmes dans le programme Maroc – Moubadat en 2012/2013, 35% en 2014, 40% en 2015, 45% en 2016. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 129: Développement du commerce équitable en faveur des femmes rurales		Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Formation adaptée aux besoins spécifiques des femmes rurales. • Alphabétisation fonctionnelle au profit des femmes rurales. • Implication des femmes rurales dans les foires régionales afin d'améliorer la qualité de leur production et la commercialiser au niveau national et international. 	30%
Appui des femmes marocaines résidentes à l'étranger dans le domaine d'investissement économique	Mécanismes adoptés et mis en œuvre	Ministère chargé des marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la migration	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et participation aux manifestations au niveau national et régional, dans le domaine de développement économique et visant à encourager les femmes à investir. • Organisation en partenariat avec l'AFEM en 2016, d'une rencontre sur le leadership féminin avec la participation de femmes entrepreneurs et des cadres dirigeants résidents à l'étranger. L'objectif est de célébrer l'acte d'entreprendre au féminin et de créer un espace de rencontre, afin d'encourager le partage et l'échange d'expériences avec des experts spécialisés dans le développement de l'entrepreneuriat et profiter du retour d'expérience d'autres femmes entrepreneurs. • Rendre hommage à 40 femmes marocaines du monde représentant 19 pays et qui se sont illustrées par leur dynamisme entrepreneurial dans différents secteurs. • Organisation en 2015 d'une rencontre sur les femmes entrepreneurs à l'étranger en partenariat avec l'AFEM au niveau de la région Rabat Salé Kénitra. • Signature d'une convention de partenariat avec l'AFEM afin d'appuyer les initiatives économiques, encourager et accompagner les femmes désireuses de créer leur entreprise au Maroc et renforcer leurs capacités. 	100%
Mobilisation des compétences			<ul style="list-style-type: none"> • Création, en 2015 d'un réseau de 50 journalistes marocaines résidentes à l'étranger. • Création en 2016 d'un réseau de 40 femmes entrepreneurs et des cadres dirigeants résidentes dans 19 pays à l'occasion de la célébration du 08 mars, journée internationale de la femme. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 19: la promotion des droits des femmes âgées				
Mesure 130: Intégration de l'approche genre dans l'élaboration du plan d'action national pour la protection des personnes âgées	Réalisation d'un plan d'action sensible au genre	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration d'un plan d'action pour la promotion des droits des personnes âgées hommes et femmes et qui se base sur 4 principaux axes à savoir, la mobilisation sociétale pour la promotion des droits des personnes âgées, la réhabilitation des établissements de protection sociale des personnes âgées, l'appui aux initiatives des associations œuvrant dans le domaine de la protection sociale des personnes âgées et le développement de l'ingénierie sociale à travers la création de l'observatoire national des personnes âgées. Dans ce cadre les actions suivantes ont été réalisées: • Organisation de campagnes de sensibilisation au titre des années 2013, 2014, 2015, sous le slogan: « personnes âgées, trésor dans tout foyer » en adoptant l'approche droits dans la protection des Personnes âgées en tenant compte des besoins spécifiques de femmes et la promotion du rôle de la famille dans la prise en charge de ces personnes; • Elaboration et diffusion de spots TV et des messages radio en arabe, en Amazigh et en Français, ainsi que des affiches et des communiqués qui ont été largement diffusés; • Lancement d'un appel pour la protection des personnes âgées sans abri en hiver 2014 et hiver 2015 qui vise la mobilisation de tous les acteurs de la société pour une prise en charge globale et intégrée des personnes âgées et leur fournir les services sociaux, médicaux et psychologiques tout en veillant à mobiliser tous les acteurs nationaux et locaux et les médias. Ceci a permis à titre d'exemple de sauver 1092 personnes âgées sans abri dont 208 femmes: <ul style="list-style-type: none"> • 77 cas intégrés au sein des centres de protection sociale des personnes âgées; • 109 cas ont été intégrés dans leur famille; • 461 cas ont bénéficié des services médicaux. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 13: Diagnostic de la condition des personnes âgées, hommes et femmes, dans les institutions de protection sociale	Elaboration et publication des rapports d'études	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic exhaustif des besoins de la totalité des établissements des personnes âgées en 2014 couronné par un rapport global déclinant les points forts et les faiblesses ainsi que les besoins à satisfaire pour garantir une prestation de qualité. L'étude a adopté l'approche Droit dans la prise en charge des personnes âgées au lieu de l'approche d'assistance. • Préparation d'un programme de mise à niveau des établissements de protection sociale des personnes âgées qui comprend trois axes: <ul style="list-style-type: none"> • La réhabilitation des centres (constructions et équipements) à travers la mobilisation d'un fond qui s'élève à 28 Millions DH pour l'exercice budgétaire 2014–2015 à titre d'appui gouvernemental. D'autres partenariats ont été mobilisés avec le secteur privé afin de contribuer à la mise en œuvre de ce programme avec une contribution de 5 Millions de DH. Ces efforts ont permis la qualification de 62 établissements des personnes âgées; • Le renforcement des capacités des ressources humaines des établissements de protection sociale, avec la réalisation d'une étude, avec l'appui de l'UNFPA, pour le diagnostic des besoins en formation du personnel des établissements de protection des Personnes âgées: sur la base de ce diagnostic, un plan de formation des ressources humaines des établissements de protection sociale des personnes âgées, à moyen terme (2015–2017) a été élaboré. Ce plan de formation comprend plusieurs axes dans différents domaines: administratif, financier et social en plus de la communication, la gérontologie, l'approche genre et droit humains et la violence à l'égard de la femme âgée. Dans ce cadre, il a été procédé à: <ul style="list-style-type: none"> • La signature d'une convention de partenariat avec «l'association de gérontologie (Espoir) pour la mise en œuvre du plan de formation concernant son volet médical; le montant de cette convention qui s'étale sur 2 années, s'élève à 317.000,00 DH; 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 13: Diagnostic de la condition des personnes âgées, hommes et femmes, dans les institutions de protection sociale	Elaboration et publication des rapports d'études	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • L'organisation de 2 sessions de formation au profit de 80 médecins et infirmiers travaillant dans ces centres le 13 et 14 Mai 2016; • La signature d'une convention tripartite entre le Ministère, l'Agence de Développement Social et l'Entraide Nationale a été signée le 24 juin 2015 avec un montant de 8.449.814DH. Cette convention s'étale sur trois ans de 2015 à 2017 pour la mise en œuvre du programme IRTIKAE; pour le renforcement des capacités des ressources humaines des établissements des personnes âgées; • La signature d'une convention entre le Ministère et l'association «Rencontres pour l'éducation et les cultures» pour l'organisation d'activités récréatives pour bénéficiaires des établissements des personnes âgées et des quartiers environnants. La première tranche a ciblé 5 centres en perspective de généraliser dans toutes les régions du Maroc; • L'organisation des sessions de formation de 50 formateurs et encadrants. • l. La normalisation des services de prise en charge des personnes âgées à travers la réalisation d'une étude de «normalisation des services de prise en charge des personnes âgées» avec l'appui de l'UNFPA; cette étude a permis d'élaborer: • Le cahier de charge des centres de protection sociale des personnes âgées: outil de régulation des normes et systèmes de prise en charge, normalisation des partenariats avec les différents partenaires chargés de gérer ces centres selon une approche droit. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 13: Diagnostic de la condition des personnes âgées, hommes et femmes, dans les institutions de protection sociale	Elaboration et publication des rapports d'études	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'établissement: un plan spécifique à chaque établissement, déclinant la vision, les objectifs et les activités sur 5 ans, selon un diagnostic participatif avec tous les acteurs. C'est également un outil de renforcement de la communication et de la mobilisation des ressources et la réinsertion des Personnes âgées dans leurs familles et leur environnement social, tout en veillant à intégrer l'approche genre et droits humains dans la prise en charge des personnes âgées hommes et femmes. • Organisation d'un congrès arabe des Personnes âgées, en collaboration avec la Ligue des États Arabes du 6 au 8 octobre 2015 sous le thème: «les personnes âgées entre la protection familiale et institutionnelle».Ce congrès a constitué une opportunité de débat des différents aspects relatifs à la prise en charge, la protection et la promotion des droits des personnes âgées dans les pays arabes, compte tenu des changements démographiques que connaît le monde en général et le monde arabe en particulier. Cet événement s'est érigé en espace d'échange des expériences des pays arabes en ce qui concerne les politiques et les programmes de protection et de prise en charge de cette catégorie de la population. Les débats ont porté durant deux jours sur des thématiques relatives à l'état des personnes âgées dans le monde arabe et les perspectives d'amélioration, notamment: <ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux et problèmes des personnes âgées dans les pays arabes à la lumière des changements démographiques; • Les personnes âgées entre la protection familiale et institutionnelle face aux mutations socioéconomiques et des valeurs dans le monde arabe; • La protection juridique des personnes âgées et perspectives de leurs droits dans les lois des pays arabes; • La santé mentale des personnes âgées entre la prise en charge familiale et la responsabilité de l'Etat dans le monde arabe; 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 13: Diagnostic de la condition des personnes âgées, hommes et femmes, dans les institutions de protection sociale	Elaboration et publication des rapports d'études	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • Les nouvelles tendances dans la protection des personnes âgées dans les expériences internationales. • Création de l'observatoire national des personnes âgées qui constitue un mécanisme de veille et de prospection permettant de disposer des données sur les conditions des Personnes Agées en vue d'alerter, évaluer et anticiper l'évolution de la situation des personnes âgées. Dans ce cadre, il a été procédé à la constitution d'un comité de pilotage relatif à l'observatoire, constitué des représentants des départements gouvernementaux, des centres de recherche, des experts (es) et associations œuvrant dans le domaine. • Lancement d'une étude sur les conditions des personnes âgées en partenariat avec l'observatoire national du développement Humain et le FNUP. Parmi les objectifs de cette étude, on cite la connaissance des conditions des personnes âgées et particulièrement les femmes vivant dans des situations de solitude. 	100%

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 132: L'Appui de la spécialité médicale «Gériatrie»	Nombre d'unités créées	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la branche de «Gériatrie» au sein des universités et instituts de formation: 1094 infirmiers et infirmières polyvalents, lauréats (es) au titre de 2012–2013. • Organisation de 5 séances de formation continue au niveau régional, dans la même branche, au profit de 121 médecins (Médecine générale). • Programmation d'une formation diplômante spécialité «Gériatrie» au sein des facultés de la médecine et de la pharmacie de Rabat, au profit des médecins généralistes. • L'élaboration des mécanismes du fonctionnement de la Recherche Nationale sur la Santé des Personnes Agées (60 ans et plus), l'intégration de la Recherche dans l'étude nationale menée par le Ministère de la Santé sur les Ménages et la Population, la définition des outils de travail du questionnaire relatif à la famille et le questionnaire individuel, ainsi que l'intégration de l'enquête sur les personnes âgées dans l'enquête nationale qui sera réalisée au cours de l'année 2016. • Le lancement des travaux de construction de l'unité «gériatrie» au niveau du centre hospitalier régional de Fès, et l'équipement de l'unité de la gériatrie à Kenitra. 	100%
		Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un diplôme universitaire pour la gériatrie dans la faculté de médecine de Rabat: 40 médecins généralistes ont été sélectionnés pour poursuivre leurs études dans cette branche, en vue d'obtenir leur diplôme en 2016, en perspective de la création d'unités spécialisées dans la gériatrie dans les différentes facultés de médecine au Maroc. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 20: la Promotion des droits des femmes dans une situation de handicap				
Mesure 133: Promotion de la santé physique et mentale des femmes en situation de handicap	Le renforcement des programmes de prévention du handicap	Ministère de la Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes et les filles en situation de handicap moteur ont bénéficié des services de kinésithérapie médicale, et des services d'orthopédie et de prothèse auprès des hôpitaux régionaux et universitaires. • Les femmes sourdes et malvoyantes ont bénéficié des appareils de l'ouïe et des lunettes. • La fourniture de médicaments pour le traitement des troubles psychiatriques et mentaux pour des personnes dans un état d'incapacité psychologique et mentale, y compris les filles et les femmes. • Une rencontre a été tenue avec les acteurs concernés et la société civile pour les sensibiliser sur les droits des filles et des femmes en situation de handicap. 	100%
	Publication des guides de prévention	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un guide d'information et de sensibilisation sur la prévention du handicap liée à la grossesse et l'accouchement. Le premier guide constitue un outil essentiel pour sensibiliser les mères, les femmes enceintes et les femmes en général qui sont en âge de procréation des dangers de l'exposition au handicap dû à la grossesse, à travers l'apprentissage de pratiques sanitaires recommandées ainsi que les pratiques préjudiciables qui peuvent constituer un danger pour la santé des mères ou leurs bébés. • Réalisation d'un guide d'information et de sensibilisation pour prévenir les accidents domestiques. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 133: Promotion de la santé physique et mentale des femmes en situation de handicap	Garantir et faciliter l'accès des femmes et jeunes filles en situation d'handicap aux équipements technique, services de réhabilitation et centres spécialisés	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • 43,04% représente le pourcentage des femmes bénéficiaires des équipements techniques, et services de réhabilitation et centres spécialisés, en 2012, ce taux est 45,41% en 2013 et 42,64% en 2014. • Plus de 5733 femmes en situation d'handicap, ont bénéficié des services des centres d'accueil des PSH., en 2016. • Création de 10 centres d'orientation et d'accueil aux personnes en situation de handicap (COAPH) et d'octroi des aides techniques au niveau des délégations régionales de l'Entraide nationale et ce, dans le cadre de la proximité des services. 	100%
	Taux d'acteurs bénéficiant du renforcement des capacités	Ministère de la Santé	Organisation de 5 séances régionales de formation continue, dans le domaine de la prévention du handicap, au profit de 110 cadres du corps médical et paramédical.	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 134: Amélioration du taux de scolarisation et de formation professionnelle chez les jeunes filles en situation de handicap et la prise en compte de la dimension genre lors de la création des classes intégrées				
Création de 200 classes intégrées	Nombre de classes intégrées	Ministère de l'Éducation Nationale	5 jeunes filles parmi les 13 stagiaires en situation d'handicap, ont bénéficié de la formation de base au niveau de l'institut de formation des cadres au titre de 2012/2013.	100%
Généralisation de l'accès des jeunes en situation d'handicap sévère aux centres de formation spécialisés	Taux de jeunes filles bénéficiaires	Ministère de la Santé		
Création de filières destinées aux jeunes filles en situation de handicap dans les centres de formation professionnelle	Nombre de filières créées	Formation Professionnelle		

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure I35: Mise en place d'un programme d'intégration des femmes en situation d'handicap dans le marché du travail				
Mise en place de mécanismes d'intégration des femmes en situation d'handicap dans le marché du travail	Nombre de femmes en situation d'handicap intégrées dans le marché du travail	Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales	<ul style="list-style-type: none"> • 5799 personnes en situation de handicap, enregistrées au niveau de l'ANAPEC en 2013–2014–2015, dont 1917 femmes représentant ainsi 24% de l'ensemble. • Inscription au niveau de la nouvelle stratégie nationale de l'emploi à l'horizon 2025, dans son volet de promotion de l'emploi, de la nécessité de promouvoir l'emploi des femmes y compris les femmes en situation de handicap. • L'accueil et l'orientation et l'enregistrement en précisant le type du handicap: • La réalisation d'un entretien pour identifier la nature du handicap sous la supervision d'un conseiller de travail. • L'appui à l'insertion dans le milieu du travail. • L'amélioration de l'employabilité en vue d'un auto emploi. • L'affectation d'une enveloppe de 350.000 DH en 2016, pour l'appui aux projets des associations œuvrant dans le domaine de promotion des droits des PSH, et ce, pour garantir le respect des dispositions de la législation nationale dans le domaine et lutter contre la discrimination à l'égard des PSH dans le travail et dans toutes les étapes liées à ce sujet. 	100%
		Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • 25 centres sociaux ont été créés, équipés et aménagés, au profit des personnes à besoins spécifiques, et 5 centres pour les personnes ayant un handicap mental, dans le cadre de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH). • Application des lois organiques et législatives y afférentes, en particulier la loi N° 33.97 et le décret 2.01.94 du 22 juin 2001 et la décision du premier ministre N° 3.130.00 du 10 juillet 2000 relative à la fixation d'une liste des postes susceptibles d'être attribués à des personnes dans une situation de handicap, ainsi que le pourcentage de ces postes dans les administrations de l'Etat et les instances sous tutelle. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mise en place d'un programme d'auto-emploi pour les femmes en situation d'handicap	Nombre de projets réalisés par les femmes	Ministère de l'Emploi et des Affaires sociales	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un programme d'auto emploi au profit des femmes en situation de handicap dans le cadre du fonds de la cohésion sociale. A la date d'avril 2016, 7 projets générateurs de revenus au profit des Femmes en SH porteuses de projets ont été adoptés sur un total de 32 projets. 28.57% représente le pourcentage des femmes auxquelles ont été octroyées des certificats d'attestation du handicap, afin de bénéficier du taux de 7% pour le recrutement. 	100%
Mesure 136: Intégration de la dimension genre lors de la réalisation et la réhabilitation des structures dédiées aux personnes en situation de handicap	Nombre de centres sensibles au genre créés	Ministère de l'Équipement du Transport et de la Logistique	<ul style="list-style-type: none"> 48 opérations avec un coût estimatif de 270 millions de DH dont 16 opérations réservées strictement aux femmes et jeunes filles et PSH, représentent le bilan de la gestion déléguée des projets (début 2015– juin 2016) dans le domaine social. Exigence du respect de l'approche genre et les accessibilités pour les personnes en situation de handicap comme critère essentiel de réalisation des études d'urbanisme pour tous les projets en gestion déléguée par les directions des équipements. 	100%
		Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	<ul style="list-style-type: none"> Participation aux travaux des comités et les programmes pilotés par le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social. 	
	Nombre de centres sensibles au genre restaurés	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une enquête sur les accessibilités dans plusieurs grandes et les possibilités de les intégrer dans les plans d'aménagement urbains et dans les cahiers des charges relatifs aux routes urbaines et leur entretien, ainsi que dans les plans de circulation et des arrêts. La réglementation des accessibilités relatives au transport public. Réalisation de modules de formation au profit des architectes et des techniciens relevant des collectivités territoriales et des agences urbaines. Réglementation des accessibilités liées aux moyens de transport public. 	

Axe 6: L'autonomisation économique et sociale des femmes

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 136: Intégration de la dimension genre lors de la réalisation et la réhabilitation des structures dédiées aux personnes en situation de handicap	Nombre de centres sensibles au genre restaurés	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des normes marocaines nouvelles en matière des accessibilités en partenariat avec l'institut marocain de la normalisation. • Mise en œuvre du programme de coopération avec la BANQUE MONDIALE sur les accessibilités et ce à travers: <ul style="list-style-type: none"> • La réalisation de l'inventaire des besoins en matière d'aménagement urbain pour l'amélioration des accessibilités dans les villes de Rabat, Casablanca, Oujda et Tanger; • La réalisation d'un diagnostic de la situation actuelle des accessibilités dans le transport public au Maroc; • Elaboration des spécificités techniques et des mesures des passages, des rampes, des trottoirs, des escaliers extérieurs, des parkings de voitures et des équipements urbains, en plus de la détermination des spécificités techniques des accessibilités architecturales; • Le choix de la ville de Marrakech comme ville pilote pour la mise en place des accessibilités dans la perspective de la généralisation de cette expérience sur le reste des villes du Maroc; • L'organisation des sessions de formation au profit des techniciens, des ingénieurs et ingénieurs architectes relevant des collectivités territoriales et des agences urbaines, en plus des associations œuvrant dans le domaine du handicap; • L'opérationnalisation de la commission du mesurage créée en 2012 et l'adoption de 13 normes nationales spécifiques aux accessibilités des personnes en situation de handicap; • L'intégration du genre lors de la réalisation et la réhabilitation des établissements des personnes en situation de handicap à travers la contribution à la création et la gestion de 60 centres d'accueil et d'orientation. 	100%



Axe VII:
Accès égal et équitable aux postes de prise de décision aux niveaux administratif, politique et économique



En prenant en considération les défis de la déclinasion démocratique des dispositions constitutionnelles, en particulier celles liées à l'institutionnalisation de l'égalité dans la perspective de la parité, les mesures de cet axe ambitionnent d'entreprendre des actions à même de renforcer l'autonomisation politique des femmes et permettre leur accès équitable aux postes de prise de décision administrative, politique et économique. Ceci constitue un défi sociétal requérant plus de mobilisation et une conjugaison des efforts pour atteindre les objectifs fixés.

● Renforcement de la représentativité politique des femmes en perspective de la parité

La nouvelle constitution a consacré le principe de la réalisation de la parité et le programme gouvernemental a adopté les mécanismes de sa déclinasion par la prise de mesures juridiques pour renforcer la représentativité politique des femmes dans la chambre des conseillers et dans les conseils régionaux à l'occasion des futures échéances électorales. Ces mesures concernent notamment, la promulgation d'une loi organique relative à la chambre des conseillers qui stipule l'intégration d'un mécanisme législatif reposant sur l'adoption du principe de l'alternance entre les deux sexes au niveau des listes de candidature présentées dans le cadre des instances électives représentées au sein du conseil. Une autre loi organique a été également promulguée relative à l'élection des membres des conseillers des collectivités territoriales qui prévoit la création de deux circonscriptions électorales à l'échelle de chaque province ou préfecture ou préfecture d'arrondissements, dont une circonscription doit être réservée aux femmes, avec affectation d'un nombre de sièges à cette circonscription qui ne doit pas être inférieur au tiers des sièges réservés à chaque province ou préfecture ou préfectures d'arrondissement au titre du conseil de la région. Le gouvernement a promulgué également la loi relative à la nomination aux hautes fonctions qui incite à la concrétisation du principe de la parité, ce qui est à même de renforcer la situation de la femme dans les postes de prise de décision administrative.

Les dernières élections locales organisées en septembre 2015 ont abouti au renforcement de la place de la femme au niveau des conseils des collectivités territoriales, notamment en ce qui concerne les présentations des candidatures, ainsi les femmes ont représenté en 2015 un pourcentage de 21,94% par rapport à toutes les candidatures pour les élections communales et 38,64% pour les élections régionales. Les femmes ont obtenu 255 sièges sur 678 sièges dans les conseils régionaux, soit 38%, et dans les conseils communaux les femmes ont obtenu 6673 sièges sur 31000 sièges, soit 22%. Ce pourcentage a doublé par rapport aux élections de 2009. Au niveau de la chambre des conseillers, les femmes ont obtenu 14 sièges sur 120, soit 12%. Ce pourcentage ne dépassait pas 2,2% dans la précédente composition de la chambre des conseillers.

S'y ajoutent plusieurs mesures d'appui financier aux efforts des partis politiques et de la société civile en matière de renforcement de la représentation politique des femmes, telles que:

- **La création du fonds de soutien à l'encouragement de la représentation des femmes.** Ce fonds qui a été créé en vertu de l'article 288 de la loi n° 97-9 portant code des élections telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi 08-36 dont le Dahir d'application n°150-08-la été promulgué le 30 décembre 2008. Le budget annuel du fonds d'appui s'élève à 10.000.000 de dirhams; il est destiné aux projets présentés par les partis politiques et les associations de la société civile actives dans le domaine du renforcement des capacités politiques des femmes ou la gouvernance locale. Un comité central est chargé de la mise en œuvre dudit fonds.

Durant la période allant de 2009 à 2012 le Fonds a organisé quatre appels à projets qui ont permis le financement de 196 projets repartis au niveau des différentes régions du Royaume. Les projets appuyés sous forme de sessions de formation, ont bénéficié à plus de 26.106 conseillers et conseillères communales, adhérentes dans les partis politiques et actrices associatives. De même les campagnes de sensibilisation et de conscientisation, appuyées par le Fonds ont bénéficié à plus de 45634 bénéficiaires.

Quant à la 5^{ème} opération de sélection des demandes de financement des projets, elle a abouti à la sélection de 86 projets avec une enveloppe globale de 18,47 millions de dirhams, dont une contribution du Fonds de l'ordre de 67% au titre de l'année 2015.

- Le lancement officiel le 30 septembre 2015 du projet «vers des gouvernements ouverts et inclusifs: renforcement de la participation et de la représentativité de la femme au sein des parlements et des conseils élus» présenté dans le cadre du Fonds de Transition pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord» et dont l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE) est l'organe d'exécution à l'échelle régionale. Ce projet a pour objectif le renforcement des capacités des femmes candidates et leur accompagnement en tant qu'élues.
- **Renforcement de la représentativité des femmes dans les postes de responsabilité dans les secteurs public en perspective de la parité**

Le taux de féminisation dans la fonction publique a atteint jusqu'à mai 2015 environ 39,4% contre 34% en 2002. La femme reste plus représentée dans les secteurs de l'enseignement, de la santé et la solidarité, de la femme, de la famille et du développement social. Comparativement à la situation de l'homme, la représentativité de la femme dans les postes de responsabilité reste limitée; l'évolution du taux d'accès des femmes fonctionnaires aux postes de décision connaît une cadence lente; ce taux a augmenté de 16% en 2013 pour atteindre 19% en 2015.

D'un autre côté, il a été procédé à:

- La création et mise en œuvre d'un Réseau de Concertation Intersectorielle (RCI) pour l'intégration du principe de l'égalité entre les sexes dans la fonction publique depuis 2010, dans lequel sont représentés les représentants et représentantes de toutes les administrations publiques;
- La promulgation d'une loi organique en 2012 qui concerne la nomination dans les hautes fonctions et qui prévoit le principe de l'équité dans l'accès aux postes de prise de décision administrative;
- L'élaboration de la stratégie d'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans la fonction publique et du plan d'action de sa mise en œuvre;
- La création de l'Observatoire du Genre dans la fonction publique.

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 2I: Renforcement de la représentativité politique des femmes en perspective de la parité				
Mesure 137: inventer et évaluer les mécanismes relatifs à la représentativité politique des femmes dans les instances élues	Préparation et diffusion du rapport d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social Ministère de l'Intérieur 	Non réalisé	0%
Mesure 138: Renforcer et mettre en œuvre des mécanismes permettant d'accroître la représentativité politique des femmes en perspective de la parité dans les instances élues aux niveaux national, régional et local	Elaboration de mécanismes appropriés permettant d'accroître la représentativité des femmes	<p>Ministère de la Solidarité de la Femme de la Famille et du Développement Social</p> <p>Ministère de l'Intérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> Organisation du cinquième appel à projets, lancé le 06 décembre 2014. Lancement officiel le 30 septembre 2015 du projet «vers des gouvernements inclusifs et ouverts: promotion de la participation des femmes au parlement et aux conseils communaux» présenté dans le cadre du «Fonds de transition pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord» et dont l'OCDE est l'organe d'exécution au niveau régional. Adoption du nouveau décret relatif au fonds d'appui pour la promotion de la représentativité des femmes le 05 Septembre 2013, et sa publication au B.O en octobre 2013. Publications des deux textes d'application: <ul style="list-style-type: none"> Décision N° 304/14 de Mr le Chef de gouvernement, publié le 28 février 2014 relative à la commission chargée de la mise en œuvre du fonds d'appui à la représentativité politique des femmes; Décision N° 618/14, du 28 février 2014, des Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances relative aux dépenses de l'appui dédié à la représentativité politique des femmes. Nomination des nouveaux membres de la commission en novembre 2014; Financement de 86 projets dans le cadre du cinquième appel à projets du fonds d'appui, avec un montant global de 18.47 millions de dirhams dont le montant accordé par le fonds d'appui s'élève à 12.46 millions de dirhams, soit 67% au titre de l'année 2015. 	100%

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 138: Renforcer et mettre en œuvre des mécanismes permettant d'accroître la représentativité politique des femmes en perspective de la parité dans les instances élues aux niveaux national, régional et local	Elaboration de mécanismes appropriés permettant d'accroître la représentativité des femmes	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> ● L'accent a été mis en 2016 sur les projets d'appui et d'accompagnement des élues locales et l'encouragement de la participation élargie de la femme dans les élections législatives prochaines, que ce soit au niveau du vote, de la candidature ou de l'élection». ● Appui au réseautage des élues locales, entre 2012 et 2016: <ul style="list-style-type: none"> • Un réseau des femmes élues locales en Afrique; • Deux réseaux régionaux des femmes élues localement; • 6 réseaux au niveau provincial et régional; • Un réseau national est en cours de création. ● Renforcement des capacités de ressources humaines féminines au niveau territorial: <ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 16 séminaires au profit des femmes élues et cadres supérieures et moyennes au niveau des collectivités locales. Environ 4618 femmes en étaient bénéficiaires, entre 2013 et 2015; • Elaboration et exécution des programmes de formation spécifiques aux femmes élues et femmes employées au niveau territorial, ainsi que des programmes de formations générales prenant en considération le genre. ● Renforcement du partenariat comme mécanisme d'intégration de l'approche genre, ainsi le 02 juin 2014 une convention de partenariat a été signé entre le Ministère de l'Intérieur/ la Direction Générale des Collectivités Locales et l'ONU femmes, visant: <ul style="list-style-type: none"> • L'appui aux efforts du Ministère dans le domaine du renforcement de la participation de la femme au niveau local, à travers le renforcement de leurs capacités; • L'institutionnalisation du principe de l'égalité entre les sexes dans la programmation, le budget et le suivi et l'évaluation des politiques publiques au niveau territorial; 	100%

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 138: Renforcer et mettre en œuvre des mécanismes permettant d'accroître la représentativité politique des femmes en perspective de la parité dans les instances élues aux niveaux national, régional et local	Elaboration de mécanismes appropriés permettant d'accroître la représentativité des femmes	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en place d'une cellule genre en tant que point focal au niveau de la Direction Générale des Collectivités Locales. Cette cellule vise l'élaboration d'un plan de travail pour l'institutionnalisation du genre social dans les programmes du Ministère/ la Direction Générale des Collectivités Locales, assure le suivi de son exécution, son évaluation et son ajustement en vue de promouvoir l'approche de l'équité et de l'égalité des chances. • Elaboration d'un ensemble de guides référentiels, destinés aux femmes et aux hommes élus comme outil d'intégration de l'approche genre au niveau local conformément aux nouvelles lois organiques des collectivités locales. Il s'agit notamment de: <ul style="list-style-type: none"> • Guide sur l'élaboration d'un plan d'action communal, sensible au genre; • Guide sur la budgétisation sensible au genre au niveau local; • Guide relatif à la mise en place des instances consultatives chargées des affaires de l'équité et de l'égalité des chances et de l'approche genre au niveau local. 	100%
		Ministère de l'Éducation Nationale	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation des réunions débat au niveau de 16 académies régionales sur les causes de la faible représentativité des femmes aux postes de responsabilité, en particulier le poste de directrice d'établissement d'enseignement. Les conclusions de ces réunions ont permis d'identifier des mesures de réforme pour améliorer la représentativité des femmes dans tous les postes et les fonctions, y compris les postes de responsabilité en particulier aux postes de l'administration éducative. • Organisation des activités de sensibilisation et de formation sur les mesures de réajustement provisoires pour le renforcement de la représentativité des femmes. • Elaboration de 16 plans d'action relatifs aux mesures de réajustement provisoires au niveau régional pour le renforcement de la participation des femmes dans les postes de décision de l'administration éducative. • Constitution d'un comité d'encadrement chargé du plaidoyer pour l'égalité entre les sexes. 	

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure I39: Préparation et mise en œuvre d'un programme intégré intersectoriel pour le renforcement de la participation politique des femmes				
La formation	Nombre de sessions de formation organisées	Ministère de l'Intérieur	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation et élaboration des programmes de sensibilisation au profit des femmes et hommes élus lors des dernières élections communales et régionales de 2015, à travers l'organisation de séminaires régionaux sur le thème «adoption de l'approche genre comme levier pour la gouvernance locale», ayant pour objectif d'intégrer l'égalité et l'approche genre dans la gestion locale comme stipulé dans la constitution et les Lois organiques y afférentes. • Organisation de plus de 25 sessions de formation en 2013, au profit de 739 bénéficiaires. • Organisation de visites de terrain et d'étude pour promouvoir l'échange des expériences. • 1795 femmes élues ont bénéficié des sessions organisées lors du premier semestre de l'année 2014 (38% des participants). • Organisation d'un cycle de séminaires régionaux au profit des femmes élues et des femmes hauts cadres au niveau des collectivités territoriales: 10 séminaires au profit de 3500 bénéficiaires. • Actuellement, le Ministère œuvre pour l'élaboration d'un plan d'action pour l'intégration du genre à travers: <ul style="list-style-type: none"> • Programmes d'information et sensibilisation au profit des élues locales pour l'année 2015, dans le cadre des séminaires régionaux sur « l'adoption de l'approche genre comme levier de mise en œuvre des principes de la gouvernance locale»; • préparation d'une valise pédagogique de formation pour le renforcement des capacités des femmes, par un groupe de bureaux d'études composés de l'école de gouvernance et de l'Economie, l'Ecole nationale de l'Administration et le bureau de consultation avec le financement de la Banque Africaine de Développement. 	100%

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
La formation	Nombre de sessions de formation organisées	Ministère de l'Intérieur	Cette valise pédagogique a pour objectifs de mettre à la disposition des acteurs locaux, les modules de renforcement des capacités, les outils opérationnels permettant de piloter des sessions de formation et de sensibilisation dans les domaines valorisant les capacités des femmes et la mobilisation des jeunes notamment dans le milieu rural en faveur de la participation de la femme dans la vie publique.	100%
La mise en réseau	Nombre des tissus associatifs créés	Ministère de l'Intérieur	Appui au réseautage entre les élues locales au niveau local, régional, et africain (un réseau africain, deux régionaux et 6 provinciaux).	

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation					
Objectif 22: Renforcement de la représentativité des femmes dans les postes de responsabilité dans les secteurs public en perspective de la parité									
Mesure 140: Promulgation et mise en œuvre du décret d'application de la loi organique sur les nominations aux hautes fonctions	Promulgation du décret	Tous les départements gouvernementaux	<ul style="list-style-type: none"> • Encouragement de l'accès des femmes aux postes de responsabilité avec acceptation des demandes de candidatures sans aucune discrimination. • Ouverture des appels à candidature à égalité entre les femmes et les hommes, aux postes de responsabilité, et l'encouragement des femmes pour y accéder. 	100%					
		Ministère chargé de la Fonction Publique et la Modernisation de l'Administration	Elaboration et promulgation du Dahir n°2.12.412, du 11 Octobre 2012 pour l'application de la loi organique n°02-12 relative à la nomination aux fonctions supérieures.						
	Taux des femmes aux postes de responsabilité dans les différents départements gouvernementaux et institutions publiques et nationales	Ministère délégué chargé de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • 22% est le pourcentage des femmes dans les postes de décision au niveau du secteur de l'Eau y compris les services extérieurs et bassins hydrauliques. • Prise en compte de la dimension genre et en particulier le renforcement et la représentativité des femmes dans les conseils provinciaux de l'Eau et des conseils des bassins hydrauliques, dans le cadre de la réforme de la Loi de l'Eau 10.95, les dispositions de la nouvelle loi de l'Eau 36.15. 						
		Ministère de l'Énergie et les Mines	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre des fonctionnaires est de 773 (jusqu'au fin juin 2016), dont 279 femmes représentant, soit 36%. <div data-bbox="1039 875 1508 1128" data-label="Figure"> <p style="text-align: center;">Représentativité des femmes dans les postes de responsabilité entre 2012 et 2016</p> <table border="1"> <caption>Représentativité des femmes dans les postes de responsabilité entre 2012 et 2016</caption> <thead> <tr> <th>Genre</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Hommes</td> <td>52%</td> </tr> <tr> <td>Femmes</td> <td>48%</td> </tr> </tbody> </table> </div> <ul style="list-style-type: none"> • En ce qui concerne les postes de décision, les femmes représentent 48% (47 postes), jusqu'au fin juin 2016, contre 52% pour les hommes (51 postes). 	Genre	Pourcentage	Hommes	52%	Femmes	48%
Genre	Pourcentage								
Hommes	52%								
Femmes	48%								

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 140: Promulgation et mise en œuvre du décret d'application de la loi organique sur les nominations aux hautes fonctions	Taux des femmes aux postes de responsabilité dans les différents départements gouvernementaux et institutions publiques et nationales	Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique	<ul style="list-style-type: none"> • 759 femmes fonctionnaires au niveau central représentant un pourcentage de 48%; • 817 femmes fonctionnaires au niveau des services extérieurs représentant un pourcentage de 52%. • Pourcentage des femmes fonctionnaires au niveau du Ministère: 23%. <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de directrices centrale 3/12 (25%); • Nombre de directrices provinciales: 1/36: 3%; • Nombre de femmes cheffes de division: 10/56: (18%); • Nombre de femmes cheffes de services: 73/367: 20%. 	100%
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • 107 femmes en postes de responsabilité représentant un pourcentage de 19%. 	
		Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> • 25% représente le pourcentage des femmes occupant des postes de décision. 	
		Ministère de la Culture	<ul style="list-style-type: none"> • 23% des femmes fonctionnaires entre 2012 et 2013, contre 77% des hommes. • 22% des femmes fonctionnaires entre 2014 et 2015, contre 78% des hommes. • Evolution du nombre des femmes dans les postes de responsabilité dans le domaine de la gestion des affaires culturelles pour atteindre une représentativité de 22,31% au sein des différents services centraux et régionaux du ministère au titre de l'année 2014 et 2015. 16% dans les services centraux et 26% dans les services régionaux. 	

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 140: Promulgation et mise en œuvre du décret d'application de la loi organique sur les nominations aux hautes fonctions	Taux des femmes aux postes de responsabilité dans les différents départements gouvernementaux et institutions publiques et nationales	Ministère de l'Artisanat de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • 43% est le pourcentage de la représentativité des femmes au niveau du Ministère, dont 49% au niveau central et 41% au niveau territorial. • 31% est le pourcentage de la représentativité des femmes dans les postes de décisions dans le ministère, dont 49% au niveau central et 12% au niveau territorial. • 42% est le pourcentage de la représentativité des femmes au niveau de l'ODECO, 53% au niveau central, 30% au niveau territorial. • 20% est le pourcentage de la représentativité des femmes dans les postes de décisions dans le ministère et 13,33% au niveau des délégations régionales. 	100%
		La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> • 39% est le taux des femmes dans les postes de décision, parmi 18 responsables, avec 7 femmes responsables. • Nomination d'une femme directrice de la Coopération Internationale et des Etudes, en 2016. 	
		Ministère de la Solidarité, de la Femme, Famille et développement social	<ul style="list-style-type: none"> • 50,39% est le taux de féminisation des ressources humaines (400 fonctionnaires hommes et femmes). • 28% est le taux des femmes dans les postes de responsabilité, 16 femmes responsables parmi 56 responsables. • 61% est le taux d'encadrement dont les femmes représentent 48%. 	
		Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	<p>Nomination de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • 12 Ambassadrices parmi 83 ambassadeurs; • Le nombre des déléguées des ambassadeurs est 7; • 6 consulats femmes sur 31, au titre de l'année 2015, 11 femmes parmi 53 consulats généraux du Royaume (20,75%); • Le nombre des directrices: 6 parmi 19 postes de directions; • Le nombre des chefs de divisions femmes: 10 parmi 45; • Le nombre des chefs de services: 47 femmes parmi 108; • Le comité chargé des élections des chefs de services et de chefs de divisions et des consulats, comporte une femme ou deux; • Le comité chargé des avancements et des conseils de discipline est présidé par une femme. 	

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 140: Promulgation et mise en œuvre du décret d'application de la loi organique sur les nominations aux hautes fonctions	Taux des femmes aux postes de responsabilité dans les différents départements gouvernementaux et institutions publiques et nationales	Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle	Publication d'une circulaire ministérielle pour encourager les femmes à accéder aux postes de décisions.	100%
		Ministère de la Jeunesse et du Sport	<p>23% est le taux des femmes dans les postes de responsabilité: 29 femmes contre 129 hommes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le nombre des directeurs au niveau central: une femme/ 4 hommes; • Le nombre des chefs de divisions: 3 femmes/ 11 hommes; • Le nombre des chefs de services: 2 femmes/ 30 hommes; • Le nombre des directeurs des centres gérés d'une façon autonome: 1 femmes/ 4 hommes; • Le nombre de chefs de services gérés d'une façon autonome: 2 femmes/ 12 hommes; • Le nombre de directeurs provinciaux: 10 femmes/ 68 hommes; • Le nombre des cadres est 3556 / dont 1459 femmes; • Le nombre des fonctionnaires au niveau central: 525 dont 220 femmes. 	
		Ministère de Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • 630 femmes fonctionnaires (central et services extérieurs ainsi que les instituts de formation relevant du Ministère) entre 2012 et 2016, soit 46% du total des fonctionnaires. • 33% représente le pourcentage des femmes aux postes de décision stratégique. • 24% est le taux des femmes dans les postes de responsabilité (contre 18% en 2012). • Augmentation du pourcentage des femmes qui travaillent à la société marocaine d'ingénierie touristique pour atteindre 13% entre 2012 et 2016: 54 contre 61 cadres respectivement. • Accroissement du pourcentage des femmes cadres au niveau de la société Marocaine de l'Ingénierie Touristique (SMIT), avec 22% (50 au lieu de 41 cadres entre 2012 et 2016). 	

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 140: Promulgation et mise en œuvre du décret d'application de la loi organique sur les nominations aux hautes fonctions	Taux des femmes aux postes de responsabilité dans les différents départements gouvernementaux et institutions publiques et nationales	Ministère de Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ● 47% représente le pourcentage des femmes aux postes de décision stratégiques en 2016 (8 postes), contre environ 50% en 2012 (7 postes), avec une stagnation du taux des femmes dans les postes de décision stratégiques durant la même période (43%). ● 90.52% est le taux de femmes travaillant à l'Office National Marocain du Tourisme et ses délégations extérieures, en 2016, et le taux de femmes aux postes de responsabilité est de 52% du total de 46 responsables (42% en 2012). 	100%
		Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ● Les femmes représentent 48% de l'ensemble des fonctionnaires (contre 52% pour les hommes). ● Les femmes cadres représentent 58.59% de l'ensemble des femmes (99), les cadres (hommes) représentent 52.34% (107). ● Dans les postes de responsabilité, les femmes représentent 55% (contre 45% pour les hommes). 	
		Ministère chargé des Marocains résidents à l'Étranger	<ul style="list-style-type: none"> ● En 2016, les femmes représentent 38.6% de l'ensemble des fonctionnaires (132), en 2015, ce taux était de 40%. ● Dans les postes de responsabilité, les femmes représentent: 35% en 2016, contre 33.3% en 2015. 	
		Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion	<ul style="list-style-type: none"> ● Nomination d'une femme directrice centrale, parmi 5 directions centrales au sein de la délégation générale. 	

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 141: Instauration de la parité entre hommes et femmes dans la loi organique sur la nomination aux postes de responsabilité, en tant que principe à atteindre	Promulgation du décret relatif à la procédure de nomination	La primature Secrétariat Général du Gouvernement	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration et promulgation du Décret n° 2-11-681 du 25 novembre 2011, relatif aux modalités de nomination des chefs de divisions et des chefs de services dans les administrations publiques (l'article 9 qui prévoit l'obligation de la présence d'au moins une femme parmi la commission d'organisation). 	100%
Mesure 142: Accroissement du taux de représentativité des femmes dans les postes de responsabilité	Attendre un taux de 22% d'ici 2014	Ministère chargé de la Fonction Publique et la Modernisation de l'Administration	<ul style="list-style-type: none"> •Adoption de mesures pour augmenter le taux de 22% des femmes dans les postes de responsabilité en perspective d'atteindre le taux de 22%. 	
	Accroissement de la représentation des femmes dans les postes de responsabilité de 2% par an	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> •Publication d'une circulaire ministérielle en avril 2014, pour encourager l'accès des femmes aux postes de décision et les encourager à présenter les candidatures sans discrimination. •Ouverture de la candidature aux postes de responsabilité pour les femmes et les hommes sur le même pied d'égalité, avec un encouragement des femmes pour présenter leurs candidatures. •Les fonctionnaires de ce Ministère représentent 53,69% de l'ensemble des fonctionnaires de la fonction publique (dont 39% femmes en 2014). •Les femmes représentent 47% des enseignants en primaires, 40% Collège-lycée et 34% dans l'enseignement secondaire qualifiant. 	

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 143: Adoption de mesures pour l'intégration de l'approche genre dans la sélection et la nomination des responsables dans les différentes administrations publiques				
Organisation de sessions de formation sur la gestion des ressources humaines	Document sur les mesures et nombre de sessions de formation préparé	Ministère chargé de la Fonction Publique et la Modernisation de l'Administration en partenariat avec tous les départements gouvernementaux	<p>Organisation de 8 sessions de formation au profit des membres du réseau interministériel de concertation (RCI), dans le domaine de l'intégration du genre dans la gestion des ressources humaines:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Intégration du principe de l'égalité dans les référentiels des emplois et des compétences – REC; ● L'égalité entre les hommes et les femmes dans l'emploi et la GRH. ● Développement des capacités; ● Formation relative à l'élaboration et la diffusion du guide méthodologique en matière d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la sélection, le recrutement, la nomination, la mobilité, évaluation du rendement dans la fonction publique; ● Gestion des ressources humaines et les femmes leaders (Paris); ● Le leadership féminin dans la région méditerranéenne; ● Préparation du bilan social chaque année, y compris les statistiques relatives au genre. 	100%

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Collecte de données statistiques selon le genre sur la classification des fonctionnaires du secteur public	Réalisation et mise en œuvre d'un guide de référence sur l'intégration du genre dans le recrutement, la sélection et la nomination	Ministère Délégué Chargé de l'Eau	<ul style="list-style-type: none"> • 29 cadres et des techniciens, recrutés au titre de l'année 2014 par le Ministère Délégué Chargé de l'Eau, dont 10 femmes. • 20 techniciens dont une femme ont été recrutés en 2014. • Recrutement en 2014 de 22 cadres, dont 4 femmes, 7 techniciens dont 2 femmes, au niveau des agences des bassins hydrauliques. • Nomination d'un Secrétaire Général et deux directeurs centraux au sein du ministère, et 8 secrétaires généraux et 4 directeurs des agences de bassins hydrauliques, dont une femme nommée directrice du bassin hydraulique de Sebou au titre de l'année 2014 et le début 2015. • Nomination de 22 chefs de divisions dont 8 sont des femmes, soit un taux de 36% (ce taux a connu une nette augmentation dans les directions centrales du ministère en atteignant 43%). • Nomination de 76 chefs de services dont 28 cheffes de services avec un taux de 37% (ce taux a connu une évolution au niveau des directions centrales du ministère en atteignant 48%). • 36 chefs de divisions ont été nommés dont 4 sont des femmes, et 47 chefs de services dont 12 sont des femmes soit 26%, dans les agences de bassins hydrauliques. <p>NB: le taux de féminisation dans ce secteur est de 24,2% et le taux de féminisation au niveau des postes de décision est de 32,6%.</p>	100%
		Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un rapport de diagnostic pour l'analyse de la situation des femmes dans les postes de décisions, en particulier le poste de directeur d'école, le rapport comprend aussi des recommandations pour l'augmentation de cette représentativité; • Elaboration du projet de la stratégie de l'augmentation de la représentativité des femmes dans le poste de directeur d'école. 	
		Ministère de la Jeunesse et du Sport	<ul style="list-style-type: none"> • 3647 cadres du Ministère de la Jeunesse et du Sport dont 1478 sont des femmes; • 540 fonctionnaires de l'administration centrale dont 221 sont des femmes. 	

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Collecte de données statistiques selon le genre sur la classification des fonctionnaires du secteur public	Réalisation et mise en œuvre d'un guide de référence sur l'intégration du genre dans le recrutement, la sélection et la nomination	Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion	<ul style="list-style-type: none"> Le nombre des femmes fonctionnaires est 1541 (soit 15% de l'ensemble des fonctionnaires 10360). Les femmes dans les postes de décision sont au nombre de 29 /461 (au niveau central, régional et local) elles représentent 6%, dont 3 sont des directrices d'établissements pénitentiaires. 	100%
Préparation et mise en œuvre d'un guide de référence sur l'intégration du genre dans le recrutement, la sélection et la nomination	Guide de référence préparé	Ministère chargé de la Fonction Publique et la Modernisation de l'Administration	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration et diffusion du guide méthodologique en matière d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes, dans la sélection, le recrutement, la nomination, la mobilité, évaluation du rendement dans la fonction publique. 	
Création de l'observatoire de l'égalité dans la fonction publique.	Elaboration et diffusion de rapports périodiques sur le genre dans la fonction publique	Ministère chargé de la Fonction Publique et la Modernisation de l'Administration	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'une étude comparative pour la création d'un observatoire genre dans la fonction publique, en 2012. Lancement de l'observatoire en Mars 2016. Elaboration de rapports statistiques sur le genre dans la fonction publique. Création d'un site électronique pour la diffusion de ces rapports et données. 	

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 144: prendre des dispositions pour accélérer l'accès des femmes aux postes de directrice d'établissement scolaire au niveau des académies et délégations régionales				
<p>Organisation de sessions de formation en faveur des responsables chargés de la gestion des ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Taux de femmes directrices • Nombre de cadres formés 	<p>Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la représentativité des femmes dans le poste de direction d'établissement de 1% en 2013–2014, en passant de 4,6% à 4,7% en primaire, de 4,5% à 5% au collège–lycée, de 1,5% à 2,1% dans l'enseignement secondaire qualifiant. • Organisation de rencontres – débat sur les causes de la faible représentativité des femmes dans les postes de décision, notamment la direction des établissements scolaires. • Elaboration d'une stratégie pour le renforcement de représentativité des femmes dans les postes de décision, notamment la direction des établissements scolaires. • Organisation d'activités de sensibilisation et de formation sur les mesures provisoires de réajustement pour le renforcement de représentativité des femmes dans les postes de décision, notamment la direction des établissements scolaires. • Elaboration de 16 plans d'action régionaux sur les mesures provisoires de réajustement. 	<p>100%</p>

Axe 7: Accès équitable et égal aux postes de décision aux niveaux administratif, politique et économique

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Renforcement de la représentativité des femmes dans les différentes chambres professionnelles				
Mesure 145: Organisation de campagnes de sensibilisation et d'information en préparation aux prochaines élections	Taux de représentativité des femmes dans les différentes chambres professionnelles	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des candidatures féminines pour atteindre 27% de l'ensemble des candidatures (au lieu de seulement 12% lors des élections précédentes). • Au niveau national, la représentativité des femmes a atteint 3,50% au niveau de la Chambre de l'artisanat, 2,00% dans la chambre Pêche maritime, 1,5% au niveau de la chambre du commerce, industrie et services et 0% pour la chambre agricole. 	100%
Mesure 146: Appui à la représentativité des femmes entrepreneurs au sein des chambres de commerce et professionnelles concernés.	Taux des femmes entrepreneures au sein des instances de décision de la Fédération des entreprises d'artisanat	Ministère de l'Artisanat de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux des femmes entrepreneurs dans les comités décisifs de la Fédération des Entreprises d'Artisanat a atteint 15%. • Les Entreprises féminines représentant 20% de l'ensemble des entreprises membres de la Fédération des Entreprises de l'Artisanat. 	



Axe IIX:
Réalisation de l'égalité des chances entre les deux sexes sur le marché du travail



Le 8ème axe, relatif à la réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché de l'emploi, vise à mettre en place des mécanismes permettant de garantir l'égalité d'accès, la promotion des carrières professionnelles, notamment dans le secteur public, et l'application de la loi relative à la nomination aux hautes fonctions en perspective de l'atteinte de la parité. S'agissant du secteur privé, il est nécessaire d'assurer la protection à travers un système de renforcement de la responsabilité sociale de l'entreprise dans le but de faire le suivi de l'application du code du travail, de lutter contre toutes les formes de discrimination, tout en appuyant les secteurs où les femmes représentent un pourcentage élevé, tels que le textile et l'industrie alimentaire, de développer des activités génératrices de revenus et d'appuyer les initiatives des femmes entrepreneures.

Le renforcement de l'accès équitable des femmes et des hommes aux opportunités économiques a nécessité la mise en œuvre, par les pouvoirs publics en partenariat avec la société civile et le secteur privé, de plusieurs mesures, permettant d'offrir un environnement propice à l'emploi des femmes et leur accès au monde de l'entreprise.

Ainsi, les principaux programmes de promotion de l'emploi mis en place ont permis l'insertion de près de 63.143 demandeurs d'emploi en 2014, dont 53% sont des femmes. Durant les cinq premiers mois de l'année 2015, le nombre total des personnes insérées dans le marché de l'emploi a atteint 30.740 personnes dont 46% de femmes.

Pour le programme « Taehil », près de 18.400 chercheurs d'emploi ont été enregistrés en 2014, dont 30% sont des femmes, et 5.591 chercheurs d'emploi se sont inscrits durant les cinq premiers mois de 2015, dont 47% sont des femmes.

De même, dans le cadre du programme d'auto-emploi « Moukawalati II », 1.408 porteurs de projets ont été accompagnés en 2014, dont 22% sont des femmes. Au cours des cinq premiers mois de l'année 2015, près de 754 candidats ont été accompagnés dont 21% sont des femmes.

Par ailleurs, l'indemnisation pour perte d'emploi (IPE) au profit des travailleurs, gérée par la CNSS, est entrée en vigueur en 2015. Le nombre de demandes éligibles, enregistrées à la CNSS, s'élève à 3.620 personnes, dont 400 ont bénéficié de l'accompagnement de l'ANAPEC et de l'OFPPT.

Le nombre de bénéficiaires de l'IPE au cours du premier semestre de 2015 a atteint 2.289, dont 37% sont des femmes. L'ensemble du dispositif relatif à l'IPE sera réévalué pendant le deuxième semestre 2015 afin d'étudier les éventuelles améliorations qui pourront y être apportées.

Malgré les résultats positifs des programmes de promotion de l'emploi, l'évolution de la parité homme/femme au niveau de l'emploi atteste que les hommes ont trois fois plus de chance que les femmes pour l'accès à l'emploi. Par milieu, la parité homme/femme en milieu urbain est deux fois moins importante qu'en milieu rural. L'écart de parité homme/femme en milieu rural s'explique beaucoup plus par l'importance de l'inactivité féminine par rapport aux hommes que par les difficultés d'accès à l'emploi. En effet, le taux d'activité révèle un écart important entre les deux sexes (72,4% chez les hommes et 25,2% chez les femmes en 2014), reflétant ainsi la faible participation des femmes au marché du travail. Même constat pour le taux de chômage qui s'est situé, au niveau national à 9,9% en 2014 (9,7% chez les hommes et 10,4% chez les femmes).

Le taux de féminisation de la population active au chômage a augmenté de 27,8% en 2013 à 28,6% en 2014 (hausse de 0,8 point). Le chômage persiste chez les femmes citadines (21,9% contre 12,8% pour les hommes). Par contre, au milieu rural, le taux de chômage des femmes (1,8%) reste inférieur à celui des hommes (5,4%).

En outre, le Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales a lancé en partenariat avec l'Organisation Internationale du Travail (OIT) le projet de «Jeunes au Travail». Programmé sur cinq ans (2012–2016) dans trois régions pilotes pour améliorer l'emploi des jeunes filles et des jeunes hommes au Maroc. Une composante de ce projet a été consacrée à l'emploi des femmes. Ainsi l'OIT a lancé une étude d'évaluation globale pour jeter la lumière sur des recommandations stratégiques pour son renforcement et son amélioration.

Par ailleurs, le projet « Wad3éyati », d'une durée de 3 ans (2014–2016) a été lancé afin d'améliorer les conditions d'accès et de maintien des femmes dans le milieu professionnel. Ce projet, financé par le Département Américain du Travail, vise l'accompagnement du développement de la responsabilité sociale des entreprises et intervient sur deux axes à savoir l'amélioration de l'égalité de genre au sein des entreprises et l'amélioration de l'accès des femmes aux infrastructures communautaires pour intégrer le marché de l'emploi à travers un ensemble de mesures:

- La mise à disposition des moyens de transport pour permettre aux femmes d'arriver au lieu de leur travail dans des conditions sûres;
- La sensibilisation des employeurs sur le rôle de la femme dans les unités de production à travers l'instauration du principe de l'égalité professionnelle entre l'homme et la femme dans le cadre du programme d'audit de l'égalité entre les sexes.

Depuis son lancement au début du 2ème semestre de 2014, ce programme a permis la réalisation de plusieurs activités au titre de l'année 2015. Il s'agit en l'occurrence de:

- L'étude sur la situation de l'accès des femmes au marché de l'emploi dans la préfecture de Sidi El Bernoussi (Région du Grand Casablanca), et les difficultés qu'elles rencontrent; avec la proposition des initiatives de la part des associations de la société civile actives dans la région. Cette étude a abouti à des résultats préliminaires encourageants;
- Réalisation du programme de l'audit sur l'égalité entre les sexes dans 7 parmi les 15 entreprises;
- La mise en place d'un plan d'action concernant l'amélioration de la situation du genre au sein de l'entreprise par le biais de la facilitation de l'accès des femmes aux postes de responsabilité au niveau des unités de production relevant de ces entreprises.
- **Mise en place de mécanismes pour garantir l'équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle**

Conformément aux recommandations issues de l'étude réalisée par le Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration sur les mécanismes de «conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle», plusieurs mesures ont été prises en compte au niveau de la «stratégie de l'institutionnalisation du genre dans la fonction publique» telles que la préparation et la promulgation de la loi n°50.05 complétant et modifiant le Dahir chérifien n° 1.58.008 publié le 24 février 1958 portant sur le statut de la fonction publique, notamment l'article 46 qui a donné à la femme fonctionnaire enceinte un congé de maternité d'une durée de 14 semaines au lieu de 12.

D'autres mesures sectorielles viennent renforcer cet axe, notamment le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération qui a adopté la procédure de réduction de la distance entre les conjoints affectés aux représentations diplomatiques et les consulats à l'étranger. En effet, au cours des dernières années, il a été procédé à la mutation de 31 cadres femmes dans des représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger pour rejoindre leurs conjoints. Ce département a pris en compte l'approche genre dans tout le processus de recrutement, de promotion, de mobilité, de formation et de nomination dans les missions diplomatiques et consulats à l'étranger.

● Garantir le respect par les employeurs du cadre législatif et réglementaire pour la protection sociale des catégories vulnérables

Dans le cadre de la mission de contrôle, les inspecteurs de travail veillent sur l'exécution effective des dispositions juridiques relatives aux droits de la femme dans les lieux de travail, ainsi la période entre 2014 et 2016 a connu l'organisation de 37447 visites de contrôle aux différentes unités de production pour contrôler l'application des dispositions du code de travail.

Deux sessions de formation au profit de 14 directeurs de travail provinciaux et régionaux, ont été organisées sur les droits fondamentaux du travail, particulièrement la protection des droits des femmes au travail.

S'agissant de la protection sociale, une étude relative à l'amélioration de la connaissance selon le Genre du système de Protection Sociale, couvrant la période de l'année 2011 à 2014, a été réalisée. Cette étude a fait ressortir l'absence de discrimination directe entre les sexes en matière de protection sociale. Toutefois, certaines inégalités de chance en matière de couverture sociale ont été détectées. Ladite étude a recommandé l'élargissement de la couverture sociale aux aides familiales et aux indépendants, notamment, ceux exerçant dans le secteur de l'artisanat.

Le Ministère a organisé la 1ère édition du prix de l'égalité professionnelle, destiné aux entreprises ayant réalisé des acquis dans les axes suivants:

- L'intégration de la culture de l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise;
- L'intégration du principe de l'égalité dans la gestion des ressources humaines à l'intérieur de l'entreprise;
- Le respect du principe de la conciliation entre vie professionnelle et vie privée dans l'entreprise.

Trente-quatre (34) entreprises ont présenté leurs dossiers de candidature à la commission de sélection composée de la société civile. Dix-neuf (19) entreprises ont été sélectionnées pour recevoir l'attestation de l'égalité professionnelle, alors que les entreprises ayant occupé les trois premières places ont reçu le prix de l'égalité du Ministère au titre de l'année 2016.

Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 23: Mise en place de mécanismes pour garantir l'équilibre entre la vie familiale et la vie professionnelle				
Mesure 147: Mise en œuvre des recommandations de l'étude sur «la conciliation entre vie privée et vie professionnelle»	Taux de mesures mises en œuvre	Ministère délégué chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration, diffusion et lancement de la stratégie d'institutionnalisation du genre au niveau de la fonction publique, qui comprend des mesures déclinant les recommandations de l'étude réalisée sur «la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle». •Elaboration et publication de la loi n° 50-05 modifiant et complétant le dahir n° 1.58.008 du 24 février 1958, portant sur le statut général de la fonction publique, en particulier l'article 46 stipulant que «la fonctionnaire enceinte bénéficie d'un congé de maternité de quatorze (14) semaines pendant lesquelles elle perçoit l'intégralité de sa rémunération» au lieu de 12 semaines appliquées précédemment. 	90%
	Nombre de crèches créées près du lieu de travail		En cours: l'élaboration d'un cadre de référence modèle des crèches à créer proximité du lieu de travail en vue de l'adopter par tous les départements gouvernementaux.	
	Mesures pour «la conciliation entre la vie privée et la vie professionnelle»	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	<ul style="list-style-type: none"> •Institution d'une procédure de regroupement familial du personnel exerçant dans le cadre des missions diplomatiques et consulats à l'étranger dans le cadre de la conciliation entre la vie familiale et le vie professionnelle des fonctionnaires de ce Ministère: ces dernières années, 31 femmes cadres ont bénéficié d'un rapprochement familial. •Prise en compte de l'approche genre dans tout le processus de recrutement, de promotion, de mobilité, de formation et de nomination dans les missions diplomatiques et consulats à l'étranger. 	
	Les mesures prises pour la flexibilité des heures de travail et des salaires	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	La stratégie nationale de l'emploi comprend des mesures visant l'amélioration des conditions de travail, l'instauration de l'égalité dans l'emploi, la conciliation entre la vie privée et vie professionnelle ainsi que l'encouragement l'entreprenariat féminin.	

Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 148: capitalisation des résultats de l'enquête sur «le budget temps entre les femmes et les hommes»	Nombre de recommandations issues de l'enquête mises en œuvre	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social Tous les départements	Non réalisée	0%
Mesure 149: campagne de sensibilisation pour soutenir la conciliation entre vie privée et vie professionnelle sur la base des résultats de l'enquête sur «le budget temps entre les femmes et les hommes»	Rapport de la campagne	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement social	Non réalisée	0%

Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Objectif 24: Garantir le respect des employeurs du cadre législatif et réglementaire pour la protection sociale des catégories vulnérables				
Mesure 150: Application des droits des sexes dans le domaine du travail				
Réalisation de l'équité et l'égalité en droits	Réalisation d'un rapport sur l'égalité des salaires dans le secteur privé	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des missions de contrôle, les inspecteurs de travail veillent l'application effective des jugements juridiques relatifs aux droits de la femme dans les lieux du travail: de 2012 à 2016, 37447 visites de contrôle ont été effectuées. • Organisation de deux sessions de formation en faveur de 14 directeurs/directrices provinciaux et régionaux, sur le thème de «la sensibilisation autour des droits fondamentaux du travail, en particulier la protection des droits des femmes». • Organisation de la 1ère édition du prix «Egalité professionnelle» dans les entreprises ayant réalisé des progrès dans les axes suivants: <ul style="list-style-type: none"> • Intégration de la culture de l'égalité dans l'entreprise; • Intégration du principe de l'égalité dans la gestion des ressources humaines; • Respect du principe de la conciliation vie privée-vie professionnelles. • 34 entreprises ont présenté leurs candidatures à la commission de sélection (composée d'acteurs de la société civile), 19 ont été sélectionnées pour avoir un certificat de l'égalité professionnelle. • Le prix a été décerné aux 3 meilleures entreprises au titre de 2016. • Suivi de la mise en œuvre du Projet «Wad3éyati» dans la région du Grand Casablanca-Préfecture Sidi Bernoussi, en coopération avec le Département Américain du Travail qui vise l'amélioration de l'accès des femmes au marché de l'emploi en mettant à sa disposition des mécanismes de conciliation comme par exemple: 	100%

Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Réalisation de l'équité et l'égalité en droits	Réalisation d'un rapport sur l'égalité des salaires dans le secteur privé	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Les moyens de transport pour faciliter l'arrivée de la femme à son lieu de travail en toute sécurité; • Sensibilisation des employeurs sur le rôle des femmes dans les unités de production en mettant l'accent sur l'égalité professionnelle; • Réalisation d'une étude sur la situation de l'accès des femmes au marché de l'emploi dans la région du Grand Casablanca – Préfecture Sidi Bernoussi, ainsi que les difficultés rencontrées, avec proposition des initiatives de la société civile de la région. Cette étude a débouché sur des résultats encourageants; • Conduite d'un audit genre dans 7 entreprises parmi 5; • Elaboration d'un plan d'Action pour la promotion du genre dans l'entreprise à travers l'amélioration de l'accès des femmes aux postes de décision au niveau des unités de production relevant de ces entreprises. 	100%

Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Réalisation de l'égalité dans l'accès à l'emploi	Evaluation du respect du principe de l'égalité dans les procédures de recrutement	Ministère délégué chargé de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration	<ul style="list-style-type: none"> •Elaboration et publication de la loi n° 50-05 modifiant et complétant le dahir n° 1-58-008 du (24 février 1958) portant sur le statut général de la fonction publique en particulier, et l'Article 22 insistant sur le principe du mérite dans l'accès à la Fonction publique. •Elaboration et publication du Décret n° 2-11-62 du (25 novembre 2011) fixant les conditions et les modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics (article 1). 	100%
Réalisation de l'égalité dans la promotion professionnelle	Taux de femmes travailleuses connaissant une évolution dans leurs carrières professionnelles		<ul style="list-style-type: none"> •Encouragement de l'accès des femmes aux postes de décision et veiller à la réception de toutes les demandes de candidature sans aucune discrimination. •Elaboration d'un guide méthodologique pour l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le processus de sélection, de recrutement, de nomination, de mobilité, de promotion et d'évaluation du rendement dans la fonction publique. 	
Elimination de la discrimination en raison de l'apparence	Baisse du nombre de plaintes pour discrimination en raison de l'apparence		<ul style="list-style-type: none"> •Droit d'accès à la fonction publique sur le même pied d'égalité. 	
Garantir le droit à appartenir à une organisation syndicale	Baisse du nombre de plaintes pour harcèlement en raison de l'appartenance à une organisation syndicale		<ul style="list-style-type: none"> •En harmonie avec l'article 29 de la constitution marocaine, le statut général de la Fonction publique intègre des dispositions obligeant l'administration publique au respect du droit des fonctionnaires à l'appartenance syndicale et politique sans atteinte à leurs droits dans l'accès, la promotion et la nomination dans des postes de décision. 	

Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 151: Mise en œuvre des recommandations de l'enquête réalisée sur «la discrimination dans les salaires entre hommes et femmes dans les secteurs qui emploient des femmes»	Mise en œuvre des recommandations	Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 37447 visites de contrôle de l'application effective des jugements juridiques relatifs aux droits de la femme dans les lieux du travail, entre 2012 et 2016. • Inscription au niveau de la stratégie nationale de l'emploi de dispositions visant l'amélioration des conditions de travail, l'instauration de l'égalité dans le travail, la conciliation entre vie privée et vie professionnelle et l'encouragement de l'entrepreneuriat féminin. 	70%
Mesure 152: Application de la norme «ISO26000» relative à la responsabilité sociale des entreprises et organisations publiques et privées	La procédure de l'égalité dans les normes de la responsabilité sociale des entreprises	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique	Recommandation de l'application de la norme «ISO26000» relative à la responsabilité sociale des entreprises et des organisations publiques et privées, qui intègre l'égalité dans le traitement et les chances.	100%
Mesure 153: Sensibilisation et promotion des normes de la responsabilité sociale des entreprises	Nombre de sessions de sensibilisation organisées et nombre de bénéficiaires		Sensibilisation et promotion des normes de la responsabilité sociale de l'entreprise, dans les différentes conférences et rencontres organisées par le ministère.	
Mise en œuvre du programme de l'ANPME, pour l'accompagnement des entreprises pour obtenir le Label CGEM pour la RSE (en prenant en charge 60% du coût de la prestation)	Procédures de l'égalité dans les normes de la responsabilité sociale des entreprises.		Signature de la convention de partenariat entre l'ANPME et la CGEM pour l'accompagnement des entreprises dans le processus d'obtention du Label CGEM pour la Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE). Cette convention a pour objectif d'appuyer les entreprises membres de la CGEM à l'obtention du «Label CGEM pour la RSE».	

Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 154: Préparation, adoption et mise en œuvre des mesures économiques et sociales de protection et d'appui des femmes dans les secteurs économiques vulnérables (textile, etc.)	Elaboration et mise en œuvre des mesures prises	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique	<p>Entreprendre un ensemble de mesures, par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encouragement des entreprises de textile pour l'adoption du Label «fibre citoyenne» reconnu par l'association marocaine des industries du textile et de l'habillement, en vue de renforcer la responsabilité sociale et d'améliorer les conditions de travail dans les sociétés de textile où le taux de l'emploi des femmes est le plus élevé. 	100%
		Ministère du Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de caravanes de la compétitivité au profit des professionnels du secteur, dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'appui intégré à l'amélioration de la compétitivité des entreprises touristiques en harmonie avec les objectifs de la stratégie et la vision « 2020». L'objectif étant de créer un espace de formation et d'échange autour des thématiques liées au management et des bonnes pratiques au niveau du secteur. • Organisation de la 3ème édition de ces caravanes, du 23 au 25 février 2016, à Marrakech et Agadir, a été consacrée aux unités d'hébergement touristique, sous le thème «Certification des systèmes de gestion de la qualité». Il est prévu que dans l'avenir ces caravanes traitent des programmes en rapporté à avec l'encouragement du rôle de la femme dans les initiatives d'investissement et de gestion. 	100%

Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 155: Valorisation des compétences des femmes entrepreneurs	Rapport sur les mesures renforçant la gouvernance des grandes entreprises	Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation d'une étude d'analyse Genre des textes juridiques et réglementaires relatifs aux instances de gouvernance des grandes entreprises publiques et privées. L'objectif de l'étude est de proposer des mesures correctives/incitatives ainsi qu' un plan de travail pour le renforcement de l'équité et l'égalité entre les sexes dans la gouvernance des grandes entreprises publiques et privées. 	40%
	Formation de près de 300 femmes dans différents domaines (production, fabrication, protection et hygiène des produits, textile, design et tourisme)	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation de 21091 artisans dans les centres de formation en milieu urbain, dont 33% sont des femmes. ● Le nombre des bénéficiaires de la formation continue à travers les unités mobiles dans le milieu rurale est de 4201 dont 66% sont des femmes. ● Le nombre des artisans et artisanes bénéficiaires du programme de l'alphabétisation fonctionnelle est de 36322 dont 75% sont des femmes. ● Organisation de 395 sessions de sensibilisation au profit de plus de 11000 bénéficiaires dont 60% sont des femmes. 	100%

Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 155: Valorisation des compétences des femmes entrepreneurs	Nombre des bénéficiaires	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 3 foires nationales d'économie sociale et solidaire avec la participation de plus de 1300 coopératives et associations. Le taux de participation des coopératives féminines a dépassé 70 % chaque édition. • Organisation de 9 Foires régionales et provinciale de l'Economie Solidaire et sociale avec la participation de 1300 coopératives et associations. Le taux de participation des coopératives féminines est plus de 60 %. • Organisation de 30 éditions de marchés mobiles avec la participation de 1870 coopératives et associations. Le taux de participation des coopératives féminines a dépassé 70 % à chaque édition. • Grandes surfaces de commerce: 400 coopératives agricoles ont bénéficié, dont 50 % des coopératives féminines. • Magasins solidaires: ouverture dans 8 villes avec la participation de plus de 800 coopératives dont 70 % sont des coopératives féminines. 	
		Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	<ul style="list-style-type: none"> • Participation annuelle de plus de 100 coopératives et association féminines et des groupements d'intérêt économique au Salon International de l'Agriculture à Meknès. • Participation annuelle de 250 organisations féminines dans les foires régionales. 	
	Nombre des partenariats signés	Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et de Développement social	<ul style="list-style-type: none"> • Signature d'une convention de partenariat entre le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et de Développement social et l'AFEM, relative à la promotion de l'entreprenariat féminin dans le milieu urbain et périurbain, à travers les incubateurs d'entreprises dans les régions de Safi- Marrakech, Tanger-Tétouan- Al Hoceima et Fès-Meknès. 	

Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les sexes sur le marché du travail

Mesures	Indicateurs	Département concerné	Réalisations	Taux de réalisation
Mesure 155: Valorisation des compétences des femmes entrepreneurs	Participation aux foires et expositions régionales, nationales et internationale	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de 3 foires nationales d'économie sociale et solidaire avec la participation de plus de 1300 coopératives et associations. Le taux de participation des coopératives féminines est plus de 70 %. • Organisation de 9 Foires régionales et provinciale de l'Economie Solidaire et sociale avec la participation de 1300 coopératives et associations. Le taux de participation des coopératives féminines est plus de 60 %. • Organisation de 30 éditions de marchés mobiles avec la participation de 1870 coopératives et associations. Le taux de participation des coopératives féminines est de plus de 70 % à chaque édition. • Grandes surfaces de commerce: 400 coopératives agricoles ont bénéficié, dont 50 % des coopératives féminines. • Magasins solidaires: ouverture dans 8 villes avec la participation de plus de 800 coopératives dont 70 % sont des coopératives féminines. 	
Mesure 156: Appui à la création des coopératives artisanales	Taux des activités génératrices de revenus transformées en petites entreprises.	Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire	<p>Harmonisation du cadre juridique des coopératives avec les besoins et les exigences de développement du secteur. Ainsi, la nouvelle loi sur les coopératives de 2016 favorise la flexibilité dans la création des coopératives, l'amélioration des modalités de fonctionnement et de gouvernance avec plus d'autonomie et d'initiative et ce, dans l'objectif de rendre la confiance dans un environnement sain et compétitif, tout en donnant une nouvelle impulsion au secteur à même d'attendre plus de productivité.</p> <p>La loi sur les coopératives 2016 comprend des dispositions incitatives comme la:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des intervenants dans la création; • Renforcement de l'autonomie de la coopérative; • Réduction des documents du dossier. 	100%



Conclusion générale et recommandations



Le présent rapport retrace le bilan global de suivi de l'exécution du Plan Gouvernemental pour l'Égalité depuis le lancement de sa mise en œuvre en 2012. Ce rapport élaboré en coordination avec tous les départements gouvernementaux, constitue un document de référence permettant l'appréciation des résultats des efforts sectoriels fournis dans le domaine de la promotion de l'égalité, le renforcement de la convergence des politiques publiques, l'évaluation du degré d'atteinte des indicateurs et enfin la formulation de recommandations qui sont à même d'améliorer ce chantier dans l'avenir.

Le bilan actuel de la mise en œuvre du PGE met en exergue les efforts déployés par tous les départements gouvernementaux pour le renforcement de l'intégration de l'égalité genre dans leurs programmes et plans d'action, que ce soit sur le plan qualitatif ou quantitatif, en plus des initiatives prises, notamment au niveau de l'ancrage législatif et institutionnel et qui réaffirme l'importance de l'action intégrée pour permettre au Maroc d'être dans les rangs des pays modèles dans le domaine de l'institutionnalisation et l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques publiques.

En revanche, nous enregistrons un peu de retard dans la réalisation d'un ensemble d'indicateurs liés à l'égalité et à l'autonomisation des femmes, tels que les indicateurs afférents au soutien de la représentativité des femmes dans les postes de décision politiques et judiciaires, à la réduction de la violence à leur égard, à la mortalité maternelle et autres, et ce malgré les efforts déployés.

Cette dynamique multi-sectorielle, quoique remarquable, reste confrontée à plusieurs contraintes liées notamment à :

- La faiblesse de l'ancrage institutionnel de l'égalité au niveau de chaque secteur;
- La faiblesse des capacités des ressources humaines qualifiées pour intégrer le genre dans les politiques publiques;
- L'insuffisance des données statistiques se rapportant au genre;
- La faiblesse des ressources financières investies dans le domaine.

Les défis observés imposent l'élaboration de politiques publiques sous l'angle de l'approche droit, ce qui requiert la définition claire des objectifs prioritaires, notamment en matière de réduction des disparités sociales et territoriales et de renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation basés sur des indicateurs composites, sensibles au genre, SMART et calculés à partir de données précises et fiables.

Par ailleurs, les chantiers stratégiques mis en œuvre au niveau national tels que la régionalisation avancée et la réforme de la loi organique de la loi de Finances, représentent un cadre propice pour l'institutionnalisation de la culture de la programmation et de la planification fondée sur les résultats, en plus de l'adoption de la logique de proximité pour une évaluation appropriée de l'accès des citoyens et citoyennes aux droits et services de base.

La première lecture du bilan actuel met également en exergue les principales recommandations à même de soutenir les chantiers actuels qui dépassent la période fixée au PGE 2012–2016. Parmi ces recommandations :

- Le soutien de la convergence dans le cadre des mécanismes de supervision et de suivi, notamment le comité technique interministérielle;
- L'importance de l'analyse et de l'évaluation systématique des politiques publiques dans le domaine de la promotion de la situation de la femme;

- Le renforcement du rôle des membres du comité technique au niveau interne de chaque département pour une coordination efficace;
- La mise en place de mécanismes de suivi et de coordination des objectifs et des mesures communes à un ensemble de secteurs;
- La mise en œuvre des chantiers législatifs structurants et stratégiques.

Ces recommandations soutiennent, par voie de conséquence, la nécessité de revoir la logique de conception et d'élaboration des programmes et des politiques publics en veillant davantage sur le respect des droits et des obligations humaines tels que stipulés dans la constitution marocaine et les conventions internationales ratifiées par le Royaume.

Annexes



Les réalisations du Plan Gouvernemental pour l'Égalité «ICRAM» en chiffres

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe I: Institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité en essayant d'asseoir les bases de la parité	37	1	X			
		2	X			
		3	X			
		4	X			
		5	X			
		6	X			
		7		X		
		8		X		
		9	X			
		10	X			
		11	X			
		12				X
		13				X
		14	X			
		15	X			

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe I: Institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité en essayant d'asseoir les bases de la parité	37	16	X			
		17		X		
		18	X			
		19			X	
		20		X		
		21	X			
		22			X	
		23	X			
		24	X			
		25	X			
		26	X			
		27	X			
		28	X			
		29	X			
		30				X
		31				X

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe I: Institutionnalisation et diffusion des principes de l'équité et de l'égalité en essayant d'asseoir les bases de la parité	37	32				X
		33				X
		34	X			
		35	X			
		36	X			
		37	X			
Total de l'axe I			25	4	2	6

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe 2: Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes	39	38	X			
		39	X			
		40			X	
		41	X			
		42	X			
		43	X			
		44	X			
		45	X			
		46	X			
		47	X			
		48			X	
		49		X		
		50	X			
		51	X			
		52	X			
		53	X			

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe 2: Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes	39	54	X			
		55	X			
		56	X			
		57	X			
		58	X			
		59	X			
		60	X			
		61	X			
		62	X			
		63	X			
		64	X			
		65	X			
		66	X			
		67	X			
		68	X			
69	X					

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe 2: Lutte contre toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes	39	70	X			
		71	X			
		72	X			
		73		X		
		74	X			
		75	X			
		76			X	
Total de l'axe 2			34	2	3	0

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe 3: Qualification du système de l'éducation et de la formation sur la base de l'équité et de l'égalité	13	77		X		
		78			X	
		79	X			
		80		X		
		81			X	
		82	X			
		83	X			
		84	X			
		85	X			
		86	X			
		87	X			
		88	X			
		89	X			
Total de l'axe 3			9	2	2	0

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe 4: Renforcement de l'accès égal et équitable aux services de santé	7	90	X			
		91	X			
		92	X			
		93	X			
		94	X			
		95		X		
		96		X		
Total de l'axe 4			5	2	0	0

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe 5: Amélioration des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des filles	20	97	X			
		98	X			
		99		X		
		100				X
		101				X
		102	X			
		103	X			
		104	X			
		105	X			
		106	X			
		107	X			
		108	X			
		109	X			
		110	X			
		111	X			
112		X				

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe 5: Amélioration des infrastructures de base pour améliorer les conditions de vie des femmes et des filles	20	113				X
		114	X			
		115			X	
		116			X	
Total de l'axe 5			13	2	2	3

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Domaine 6: Autonomisation économique et social des femmes	20	117	X			
		118	X			
		119		X		
		120	X			
		121		X		
		122	X			
		123	X			
		124	X			
		125	X			
		126	X			
		127	X			
		128	X			
		129				X
		130	X			
		131	X			
		132	X			
133	X					

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Domaine 6: Autonomisation économique et social des femmes	20	134	X			
		135	X			
		136	X			
Total de l'axe 6			17	2	0	1

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe 7: Accès égal et équitable aux postes de prise de décision aux niveaux administratif, politique et économique	10	137				1
		138	X			
		139	X			
		140	X			
		141		X		
		142	X			
		143	X			
		144	X			
		145	X			
		146	X			
Total de l'axe 7			8	1	0	1

Axes	Nombre total des mesures	N°	Nombre des mesures selon le pourcentage de réalisation			
			Réalisation totale (100%)	Réalisation très avancée (70%–99%)	Réalisation à mi-parcours (40%–69%)	Réalisation initiée (moins de 39%)
Axe 8: Réalisation de l'égalité des chances entre les deux sexes sur le marché de l'emploi.	10	147	X			
		148				X
		149				X
		150	X			
		151		X		
		152	X			
		153	X			
		154	X			
		155		X		
		156	X			
Total de l'axe 8			6	2	0	2
Total global			117/156	17/156	9/156	13/156
Mesures réalisées à 100%			75%			
Mesures réalisées à 70%			86%			

Publications réalisées dans le cadre du Plan Gouvernemental pour l'Égalité «ICRAM» 2012-2016

Département	Titre de la publication	Date de publication
Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	Rapport du Royaume du Maroc de la 56èmesession de la commission de la condition de la femme sur «l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'éradication de la faim et la pauvreté, développement et enjeux actuels»	Mars 2012
	Rapport du Royaume du Maroc de la 57èmesession de la commission de la condition de la femme sur «la promotion de l'égalité et la lutte contre la violence à l'égard des femmes: Maroc: bilan et perspectives»	Mars 2013
	Rapport du Royaume du Maroc de la 58èmesession de la commission de la condition de la femme sur «Les objectifs de Développement du Millénaire (OMD) en faveur des femmes et des filles»	Mars 2014
	Partenariat avec les associations: procédure de sélection et bilan de l'appui	Novembre 2012
		Novembre 2013
	Etude sur les droits humains des femmes dans la jurisprudence arabe: Cas du Maroc, en partenariat avec l'Organisation de la Femme Arabe (OFA)	2014
	2ème enquête nationale sur le handicap au Maroc: Rapport détaillé	2014
	Etudes de diagnostic des centres sociaux des personnes âgées	2014
	Rapport du Royaume du Maroc de la 59èmesession de la commission de la condition de la femme sur «l'évaluation du plan d'action de Beijing +20»	Mars 2015
	Guide des cellules institutionnelles d'accueil et d'orientation des femmes et des enfants victimes de violence	2015
La participation politique des femmes à travers les instances élues	2015	
Rapport du Royaume du Maroc de la 60èmesession de la commission de la condition de la femme sur «l'autonomisation de la femme et le développement durable»	Mars 2016	

Département	Titre de la publication	Date de publication
Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social	Le rapport de l'observatoire national de la violence à l'égard des femmes	2016
	10 ans d'application du code de la famille: quel changement dans les attitudes et les pratiques des citoyens Marocains ?	2016
	Etude sur la situation des personnes âgées au Maroc en partenariat avec l'Observatoire national du Développement Humain et le Fonds des Nations Unies pour la Population	2016
	Etude de diagnostic des besoins en formation des travailleurs dans les établissements de protection sociale des personnes âgées	2015
	Etude de standardisation pour des services des établissements de protection sociale pour les personnes âgées, avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population.	2016
	Etudes sur les accessibilités au niveau des grandes villes et la possibilité de les inclure dans les plans d'aménagement urbain et les cahiers de charge relatifs aux routes urbaines et leur maintenance.	Jun 2013
	Deux guides d'information et de sensibilisation sur la protection des handicaps liés à la grossesse, à l'accouchement et aux accidents domestiques	2013
Ministère de l'Economie et des Finances	Rapport genre accompagnant les lois de finances	Annuel depuis 2005
	Guide sur la budgétisation sensible au genre, adapté au système éducatif	
Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme	Le projet de rapport national relatif à la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	2016
	Le projet de rapport national relatif à la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale	2016

Département	Titre de la publication	Date de publication
Ministère de la Justice et des Libertés	Etude sur «la justice familiale: réalité et perspectives, après 10 ans d'application du code de la famille»	Mai 2014
	Projet de guide pratique sur la méthode de réconciliation des conjoints dans les questions de divorce	2012
	Un documentaire sur l'application du Code de la famille	
	Etude de recueil des circulaires, périodiques et les modèles d'application des dispositions du code de la famille.	2012
	Publication périodique de dépliants qui contribuent à la simplification et la transparence des procédures relatives au divorce, aux questions de l'état civil, aux questions de prise en charge des enfants abandonnés et de garde des enfants, au mariage et au divorce des marocains résidents à l'étranger, à l'aptitude de procuration légale, à l'autorisation du mariage des étrangers convertis à l'Islam, à l'octroi de la nationalité marocaines et la réconciliation dans les affaires de la famille et du mariage et son d'authentification.	
Ministère de l'Intérieur	Guide sur la création et l'accompagnement des commissions de l'égalité des chances et l'approche genre au niveau des communes	2016
	Guide sur l'élaboration d'un plan d'action communal sensible au genre	
	Guide sur la budgétisation sensible au genre au niveau local	
	Guide relatif à la création des instances consultatives chargées de l'examen des questions relatives à la mise en œuvre des principes de l'égalité et l'égalité des chances et l'approche genre au niveau local	
Ministère de la Fonction Publique et la Modernisation de l'Administration	Etude sur «la conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée»	2012
	Etude sur «la place de la femme au niveau des postes de responsabilité dans la fonction publique»	2012
	Guide méthodologique pour l'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus de sélection, de recrutement, de nomination, de mobilité, de promotion et d'évaluation de la performance professionnelle dans la fonction publique	2013
	La stratégie de l'institutionnalisation de l'égalité entre les sexes dans la fonction publique et son plan d'action	

Département	Titre de la publication	Date de publication
Ministère de la Santé	Le rapport annuel sur «la santé et le genre»	Annuel
	Guide des cellules de prise en charge des femmes et enfants victimes de violence dans les hôpitaux situés au niveau du territoire	2014
	Etude exploratoire pour instaurer le caractère institutionnel pour une meilleure prise en charge de la grossesse à haut risque	2015
	Guide pour le diagnostic précoce du cancer du sein et du col de l'utérus au profit des professionnels de la santé	2015
	Guide référentiel pour les divisions des mères, destiné aux professionnels de la santé	2015
	Guide de prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence dans les hôpitaux au niveau territorial	2014
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle	Rapport sur la discrimination dans le système éducatif au profit de l'UNESCO	
	Elaboration des modules de formation sur l'égalité entre les sexes et son intégration opérationnelle au niveau des programmes des établissements de formation professionnelle et des foyers féminins	
Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle- Département de la Formation Professionnelle	Etude d'analyse des méthodes d'identification des discriminations et disparités en matière d'accès des filles aux différents niveaux et branches de la formation professionnelle	2014
	Etude d'amélioration de la connaissance en matière du genre au niveau du système éducatif	2014
Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime	Des études de diagnostic genérisé pour l'élaboration du plan d'action genérisé	
	Projet d'étude sur l'intégration de l'égalité des sexes «élaboration d'une stratégie et une plateforme pour l'intégration du genre dans les programmes et projets pour le développement des filières de production agricole»	2016
Haut Commissariat au Plan	Etude sur les «tendances de l'évolution du mariage et divorce chez les femmes marocaines» réalisée par le Centre d'Etudes et de Recherches Démographiques (CERED)	2013
	Etude sur les inégalités entre les sexes concernant la mobilité sociale intergénérationnelle au Maroc	2014
	Etude sur «la femme et le marché de l'emploi»	2013

Département	Titre de la publication	Date de publication
Ministère du Habous et des Affaires Islamiques	Productions intellectuelles de femmes	2015
	Productions de manuels scolaires visant la lutte contre les stéréotypes	2014
Ministère des Affaires Générales et de la Gouvernance	Etude sur l'analyse des textes juridiques et réglementaires relatifs à la gouvernance des sociétés publiques et privées selon le genre	2016 (en cours de publication)
Ministère de l'Emploi et des Affaires Sociales	Rapport sur le contrôle du respect des dispositions relatives à l'égalité et la lutte contre la discrimination dans le milieu du travail	Annuel depuis 2014
	Rapport sur l'application des droits des femmes dans le milieu du travail	2015
	Guide sur l'égalité dans le travail en collaboration avec la GIZ	
	Guide sur les droits fondamentaux dans le travail, notamment la lutte contre la discrimination en collaboration avec le BIT	2015
Ministère chargé des Marocains Résidents à l'Etranger et des Affaires de la Migration	Etude sur la femme marocaine à l'étranger	2016
Ministère de la Jeunesse et du Sport	Guide référentiel de l'éducation et de la formation	2012
Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire	Schéma provincial de cohérence des services publics: cas de la province d'Al Haouz et de Khouribga	2016
Ministère de l'Habitat et de la Politique de la Ville	Enquête nationale sur «l'évaluation de l'impact du programme de lutte contre l'habitat insalubre sur les individus et les ménages», en partenariat avec ONU Femmes	2016
	Enquête nationale sur la demande dans le domaine de l'habitat	2012
Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Energie des Mines, de l'Eau et de l'Environnement chargé de l'Eau	Guide d'application au profit des associations et des communes gérant les services de l'eau potable et l'assainissement en milieu rural	
	Guide pratique au profit des gardiens et gardiennes gérant les fontaines publiques en milieu rural	
Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement	Enquête statistique sur la consommation énergétique dans le secteur du transport en 2011	2011
	Enquête statistique sur la consommation énergétique dans le secteur du bâtiment en 2012	2012
	Enquête statistique sur la consommation énergétique dans le secteur de l'industrie en 2013	2013

